



RAE 2019



**RAPPORT ANNUEL
D'EXECUTION DE LA COOPERATION
UNION EUROPEENNE – POLYNÉSIE FRANÇAISE
ANNÉE 2019**

PRESIDENCE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Délégation aux Affaires internationales, européennes et du Pacifique
Bureau des Affaires européennes

« Conformément à la nouvelle Décision d'Association d'Outre-mer du 25 novembre 2013 (Décision 2013/755/UE du Conseil), la Polynésie française a l'obligation de fournir un rapport annuel de mise en œuvre de l'utilisation des financements européens sur son territoire incluant le Fonds européen de Développement et les programmes de l'Union européenne.

La contribution des services de l'administration du gouvernement de la Polynésie française, de l'Etat et notamment ceux amenés à gérer ou à assurer le suivi des projets financés par l'Union européenne est essentielle à l'élaboration de ce rapport. »

Le présent rapport qui couvre la période de janvier à décembre 2019, a été élaboré par le Bureau des Affaires Européennes de la Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique de la Polynésie française, en lien avec les ministères et services de l'administration polynésienne ainsi qu'avec les services et établissement publics de l'Etat en Polynésie française, le Bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique, la Banque Européenne d'Investissement et l'ensemble des acteurs locaux concernés.

TABLE DES MATIERES

1. SITUATION DE LA POLYNESIE FRANCAISE EN 2019	12
1.1. SITUATION INTERNE	12
1.1.1 Situation politique	12
1.1.2 Situation économique	17
1.1.3 Situation budgétaire et état des finances publiques	22
1.1.4 Situation démographique	25
1.2. COOPERATION ET INTEGRATION REGIONALE.....	28
1.2 28	
1.2.1 Echanges et accords commerciaux avec les partenaires.....	28
1.2.2 Relations internationales de la Polynésie française	31
● L'ÉTAT ET SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	39
1.3. PARTENARIAT ETAT-PAYS.....	39
1.2.3 Dialogue avec l'Etat	39
1.2.4 Dépenses de l'Etat en Polynésie française	42
1.2.5 Principaux dispositifs financiers et complémentarité avec les financements européens.....	43
1.2.6 Le contrat de projets 2015-2020	44
1.2.7 Autres dispositifs financiers	45
1.2.8 Fonds Exceptionnel d'Investissement	45
1.2.9 Convention relative au développement de la filière de prise en charge du patient atteint du cancer en Polynésie française	46
1.4. INTERVENTIONS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT EN POLYNESIE FRANÇAISE	48
▪ Activité de l'AFD en faveur du secteur public.....	48
1.2.10 Activité de l'AFD en faveur du secteur privé.....	50
1.2.11 Des perspectives régionales	51
2 COOPERATION « UNION EUROPEENNE & POLYNESIE FRANÇAISE » EN 2019	52
1.5. DIALOGUE POLITIQUE ET TECHNIQUE	52
2.1.1 Renouveau des institutions européennes	52
2.1.2 Dialogue avec la Commission européenne.....	53
2.1.3 Dialogue inter PTOM sous l'égide de l'OCTA	56
2.1.4 Dialogue particulier avec l'Etat membre.....	62
1.6. DECLINAISON DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA PF DANS LES SECTEURS DE COOPERATION UE-PF.....	63
2.2 63	
2.2.1 Politique de développement touristique	63
2.2.2 Politique en matière d'environnement	66
2.2.3 Politique en matière énergétique	67
2.2.4 Politique en matière d'innovation.....	69
2.2.5 Politique en matière de gestion des finances publiques	70
2.3 MISE EN ŒUVRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT EN 2019	74
2.3.1 Repères chronologiques pour l'année 2019.....	74
2.3.2 Mise en œuvre du 9 ^{ème} FED.....	76

2.3.3	Exécution du 10 ^{ème} FED	77
2.3.4	Exécution du 10 ^{ème} FED territorial	78
2.3.5	Exécution du 10 ^{ème} FED régional (INTEGRE)	91
2.3.6	Exécution du 10 ^{ème} FED régional thématique	95
2.3.7	Programmation et mise en œuvre du 11 ^{ème} FED territorial et régional	98
3	PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES HORIZONTAUX.....	108
2.1.	VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES HORIZONTAUX DE L'UE AYANT BENEFICIE A LA POLYNESIE FRANÇAISE DURANT LA PERIODE 2014-2018.....	108
3.1.1	Horizon 2020 (recherche, innovation)	108
3.1.2	COSME (compétitivité des PME et entreprises)	109
3.1.3	Erasmus+ (formation, éducation et sport)	109
3.1.4	BEST 2.0.....	110
4.2	EDUCATION ET FORMATION : LE PROGRAMME EUROPEEN ERASMUS +	111
4.2.1	ERASMUS + scolaire : les partenariats stratégiques	112
4.3	PROGRAMMES THEMATIQUES	116
4	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	120
5	BILAN	121
6	ANNEXES	122
	ANNEXE 1 - RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FED TERRITORIAL.....	123
	ANNEXE 2 - RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FED REGIONAL	124
	ANNEXE 3 – REPARTITION DES ALLOCATIONS DU FED	125
7	« FICHES PROJET ANALYTIQUES » DES PROJETS FINANCES PAR L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANCAISE	126
6.1.	10 ^{EME} FED – RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE	127
8.2	10 ^{EME} FED - CONTRIBUTION A L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE PAPEETE (TAHITI)	136
6.3.	INITIATIVE DES TERRITOIRES POUR LA GESTION REGIONALE DANS LES PTOM DU PACIFIQUE (INTEGRE)	142
6.4.	11 ^{EME} FED – APPUI BUDGETAIRE AU SECTEUR DU TOURISME.....	147
6.5.	11 ^{EME} FED – TCF II (FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE)	151
6.6.	11 ^{EME} FED REGIONAL PACIFIQUE – PROJET REGIONAL OCEANIEN DES TERRITOIRES POUR LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES (PROTEGE)	153
6.7.	PROGRAMMES HORIZONTAUX –ERASMUS + - MOBILITES DES ETUDIANTS ET DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR /CONSORTIUM PF.....	156
6.8.	PROGRAMMES HORIZONTAUX – ERASMUS+ - « NO MAN IS AN ISLAND »	159
6.9.	PROGRAMMES HORIZONTAUX – ERASMUS + - “MULTIMEDIA, MULTIDISCIPLINARITY, MULTICULTURALISM” / “UTILISER LES MEDIA DANS L'EDUCATION POUR UNE BONNE CITOYENNETE ACTIVE	162
6.10.	PROGRAMMES HORIZONTAUX – PROGRAMME BEST 2.0.....	167

TABLE DES ILLUSTRATIONS

ILLUSTRATION 1 : LE GOUVERNEMENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE – SOURCE : PRESIDENCE.PF	16
ILLUSTRATION 2 : DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE – SOURCES : VICE- PRESIDENCE	24
ILLUSTRATION 3 : 50 ^{EME} FORUM DES ILES DU PACIFIQUE, TUVALU -13 AU 16 AOUT 2019	32
ILLUSTRATION 4 : CEREMONIE DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET WALLIS-ET-FUTUNA, PRESIDENCE – 27 FEVRIER 2019	32
ILLUSTRATION 5 : CEREMONIE DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET LA NOUVELLE-CALEDONIE, PRESIDENCE – 13 DECEMBRE 2019	33
ILLUSTRATION 6 : CEREMONIE TUIA 250, MARAE TE POHO-O-RAWIRI, NOUVELLE-ZELANDE – 4 OCTOBRE 2019 ..	34
ILLUSTRATION 7 : LE PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE, EDOUARD FRITCH, ET LA PREMIERE MINISTRE DE NOUVELLE-ZELANDE, JACINDA ARDERN, GISBORNE – 4 OCTOBRE 2019	34
ILLUSTRATION 8 : CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'OCTA POUR L'ANNEE 2018 – TAHITI – 27 FEVRIER 2019	35
ILLUSTRATION 9 : ALLOCUTION DU PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE AU 17 ^{EME} FORUM UE-PTOM – 1 ^{ER} MARS 2019 A TAHITI.....	36
ILLUSTRATION 10 : LE PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE, EDOUARD FRITCH, ET LE PRESIDENT CHILIEN, SEBASTIAN PINERA - SEPTEMBRE 2019 A SANTIAGO AU CHILI	36
ILLUSTRATION 11 : REUNION DE LA COMMISSION DES LIMITES DU PLATEAU CONTINENTAL – NATIONS UNIES – 3 AOUT 2019.....	37
ILLUSTRATION 12 : LOGO DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES – SOURCE : WWW.UN.ORG	38
ILLUSTRATION 13 : INTERVENTIONS DEVANT LA QUATRIEME COMMISSION DE L'ONU – NEW YORK, 8 OCTOBRE 2019	38
ILLUSTRATION 14 : LE MINISTRE EN CHARGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, SEBASTIEN LECORNU, ET LA DELEGATION DE LA POLYNESIE FRANÇAISE, PARIS - 5 FEVRIER 2019.....	39
ILLUSTRATION 15 : LE MINISTRE EN CHARGE DES COMPTES PUBLICS, GERALD DARMANIN, LE PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE, EDOUARD FRITCH ET LE PRESIDENT DE L'APF, GASTON TONG SANG, PARIS – 5 FEVRIER 2019	39
ILLUSTRATION 16 : LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE, RICHARD FERRAND, ET LE PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE, EDOUARD FRITCH, PARIS – 19 JUIN 2019	40
ILLUSTRATION 17 : LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, EMMANUEL MACRON, ET LE PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE, EDOUARD FRITCH, L'ELYSEE – 5 JUILLET 2019.....	40
ILLUSTRATION 18 : LA GARDE DES SCEAUX, NICOLE BELLOUBET, ET LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE, PRESIDENCE – 17 JUILLET 2019	41
ILLUSTRATION 19 : LE PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE, EDOUARD FRITCH, ET LE MINISTRE CHARGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, SEBASTIEN LECORNU PRESIDENCE - 27 JUILLET 2019	41
ILLUSTRATION 20 : MME JUTTA URPIILAINEN, COMMISSAIRE EUROPEENNE AUX PARTENARIATS INTERNATIONAUX .	52
ILLUSTRATION 21 : 17 ^{EME} FORUM PTOM-UE, TAHITI, 1 ^{ER} MARS 2019 – SOURCE : WWW.OCTASSOCIATION.ORG ...	53
ILLUSTRATION 22 : M. EDOUARD FRITCH, PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE, ET M. NEVEN MIMICA, COMMISSAIRE EUROPEEN A LA COOPERATION INTERNATIONALE ET AU DEVELOPPEMENT, TAHITI, 1 ^{ER} MARS 2019.	54
ILLUSTRATION 23 : 100 ^{EME} TRIPARTITE, BRUXELLES, 15 OCTOBRE 2019	54
ILLUSTRATION 24 : OBSERVATOIRE DU TOURISME, 19 NOVEMBRE 2019, PRESIDENCE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE.	55

ILLUSTRATION 25 : COMITE DE SUIVI DU RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION DE LA COOPERATION UE-PF POUR L'ANNEE 2018, 20 NOVEMBRE 2019, PRESIDENCE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE.....	55
ILLUSTRATION 26 : 17 ^{EME} CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'OCTA, TAHITI, 27 FEVRIER 2019	58
ILLUSTRATION 27 : M. EUGENE RHUGGENAATH, PREMIER MINISTRE DE CURAÇAO ET PRESIDENT DE L'OCTA, 16 OCTOBRE 2019, BRUXELLES.....	58
ILLUSTRATION 28: RAPPORT DE L'ATELIER DE L'OCTA SUR L'ENERGIE DURABLE – WWW.OCTASSOCIATION.ORG....	59
ILLUSTRATION 29 : DELEGATION DE LA POLYNESIE FRANÇAISE, ATELIER SUR LES PROGRAMMES EUROPEENS, BRUXELLES, 11 ET 12 DECEMBRE 2019 – WWW.OCTASSOCIATION.ORG.....	61
ILLUSTRATION 30 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE 2015-2020 – SOURCE : WWW.PRESIDENCE.PF	63
ILLUSTRATION 31 : ZONAGE DU PROJET D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE PAPEETE- HTTP://WWW.TE-ORA-NO-ANANAHI.PF/LE-PROJET/.....	78
ILLUSTRATION 32 : LES PARTENAIRES DU PROGRAMME DU 10 ^{EME} FED : « ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA VILLE DE PAPEETE ».....	79
ILLUSTRATION 33 : SIGNATURE DES DEUX MARCHES DE TRAVAUX DU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES DE PAPEETE, LE 15 JUIN 2017 – SOURCE : PRESIDENCE.PF	79
ILLUSTRATION 34 : INAUGURATION POUR LE LANCEMENT DES TRAVAUX AVEC LE PRESIDENT DE LA PF, LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, LE HAUT-COMMISSAIRE, LE MAIRE DE LA COMMUNE, LE PRESIDENT DE LA SEM ET LE REPRESENTANT DE LA COMMISSION EUROPEENNE	80
ILLUSTRATION 35 : SUPPORT DE COMMUNICATION PUBLIE DANS LA PRESSE -JANVIER 2018	80
ILLUSTRATION 36 : ZONAGE DES TRAVAUX -ZONE 1FED- FIN NOVEMBRE 2019	81
ILLUSTRATION 37 : LOGO DE LA POLITIQUE SECTORIELLE DE L'EAU PRESENTE DES DECEMBRE 2015.....	82
ILLUSTRATION 38 : FORMATIONS DISPENSEES PAR L'ASSISTANCE TECHNIQUE AU BAE AVEC M. PAUL ROGER DE VILLERS ET ELEONORA AVAGLIANO.....	87
ILLUSTRATIONS 39 : EXEMPLE D'ACTIVITES DE LA SEMAINE DE L'EUROPE EDITIONS 2017 ET 2018: PRODUCTION DE 6 FILMS DIDACTIQUES, AFFICHAGE DRAPEAUX UE PF FR, SETS DE TABLE « QUIZZ SUR L'EUROPE », PLATEAUX TV, REPORTAGES, QUIZZ FACEBOOK.....	89
ILLUSTRATION 40 : PROJET DE BIOCONVERSION DES TOURTEAUX DE COPRAH ©OCTA-INNOVATION.EU	96
ILLUSTRATION 41 : LES PARTENAIRES DU PROGRAMME PROTEGE.....	103
ILLUSTRATION 42 : 1 ^{ER} COPIL PROTEGE - NOUMEA.....	104
ILLUSTRATION 43 : ATELIER REGIONAL "COCOTIERS" A TAHITI -NOV. 2019	104
ILLUSTRATION 44 : MME AURELIE THOMASSIN, COORDINATRICE TERRITORIALE DU PROGRAMME PROTEGE EN POLYNESIE FRANÇAISE	105
ILLUSTRATION 45 : LOGO ERASMUS+ - SOURCE : LIDEM.EU.....	111
ILLUSTRATION 46 : LES ELEVES DU LYCEE DU DIADEME EN BELGIQUE DU 13 NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2019 .	112
ILLUSTRATION 47 : AFFICHE EN MEMOIRE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE, TAHITI – SOURCE : LYCEE PROFESSIONNEL SAINT-JOSEPH	113
ILLUSTRATION 48 : BANDE DESSINEE DES ELEVES DU LYCEE PROFESSIONNEL SAINT-JOSEPH – SOURCE : LYCEE PROFESSIONNEL SAINT-JOSEPH	113
ILLUSTRATION 49 : MONUMENT AUX MORTS DE PAPEETE – SOURCE : LYCEE PROFESSIONNEL SAINT-JOSEPH.....	113
ILLUSTRATION 50 : ELEVES DU LYCEE PROFESSIONNEL SAINT-JOSEPH EN VOYAGE D'ETUDES – SOURCE : LYCEE PROFESSIONNEL SAINT-JOSEPH	114
ILLUSTRATION 51 : ELEVES DU LYCEE HOTELIER DE TAHITI EN STAGE A CORK EN IRLANDE, 12 MAI 2018 – SOURCE : DGEE, POLYNESIE FRANÇAISE.....	115
ILLUSTRATION 52 : LOGO BEST 2.0 – SOURCE : WWW.PORTALS.IUCN.ORG	116

TABLEAUX

TABLEAU 1 : CHIFFRES-CLES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE EN 2019 – SOURCES : IEOM ET ISPF	12
TABLEAU 2 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR ARCHIPEL EN 2017.....	26
TABLEAU 3 : REPERES CHRONOLOGIQUES DES PROGRAMMES DU FED EN PF POUR L'ANNEE 2019	75
TABLEAU 4 : RECAPITULATIF DU MONTANT DES CONTRIBUTIONS DU 9 ^{EME} FED CONCERNANT LA PF	76
TABLEAU 5 : MONTANT DES CONTRIBUTIONS DU 10 ^{EME} FED CONCERNANT LA POLYNESIE FRANÇAISE.....	77
TABLEAU 6 : REPARTITION DES FINANCEMENTS DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DE LA PF	82
TABLEAU 7 : REPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE DE LA PSE	83
TABLEAU 8 : RECAPITULATIF DU MONTANT DES CONTRIBUTIONS DU 11 ^{EME} FED.....	98
TABLEAU 9 : EVOLUTION DU BUDGET DES MOBILITES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	115
TABLEAU 10 : PARTICIPATIONS DE LA BEI EN PF DEPUIS 2012.....	120

GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DE L'ENVELOPPE ACCORDEE A LA PF DANS LE CADRE DU FED TERRITORIAL (MILLIONS F CFP)	11
GRAPHIQUE 2 : PIB ET TAUX DE CROISSANCE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE – SOURCE : CEROM, ISPF.....	17
GRAPHIQUE 3 : INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES – SOURCE : IEDOM, IEOM ET BANQUE DE FRANCE.....	18
GRAPHIQUE 4 : REPARTITION DES EMPLOIS SALARIES – SOURCE : CPS, ISPF.....	19
GRAPHIQUE 5 : EVOLUTION DU SALAIRE MOYEN PAR ARCHIPEL – SOURCES : ISPF.....	21
GRAPHIQUE 6 : EVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION – SOURCES : ISPF, INSEE	22
GRAPHIQUE 7 : BALANCE COMMERCIALE REELLE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE – SOURCES : ISPF, DIRECTION REGIONALE DES DOUANES DE POLYNESIE FRANÇAISE, RETRAITEMENT IEOM.....	28
GRAPHIQUE 8 : BALANCE COMMERCIALE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE – SOURCES : ISPF, DOUANES	30
GRAPHIQUE 9 : REPARTITION DES DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAMP DE COMPETENCES.....	42

ABREVIATIONS – ACRONYMES

3IF	Troisième Instrument Financier
AAMP	Agence des Aires Marines Protégées
ABS	Appui Budgétaire Sectoriel
ACP	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
AFD	Agence Française de Développement
AME	Aire Marine Educative
APF	Assemblée de Polynésie Française
APHP	Assistance Publique des Hôpitaux de Paris
AT	Assistance technique
BAE	Bureau des Affaires Européennes
BEI	Banque européenne d'Investissement
BEST	Régime volontaire pour la biodiversité et les services éco systémiques dans les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne
CdP	Contrat de Projet Etat-Polynésie française
CE	Commission européenne
CEROM	Comptes Economiques Rapides de l'Outre-Mer
CFL	Comité des Finances Locales
CHPF	Centre Hospitalier de la Polynésie Française
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CPS	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
CRIOBE	Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement
DAIEP	Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique
DAO	Décision d'Association Outre-mer
DAREIC	Délégué Académique aux Affaires Européennes, Internationales et de Coopération
DBF	Direction du Budget et des Finances
DEQ	Direction de l'Equipement
DGAE	Direction Générale des Affaires Economiques
DGCE	Dotation Globale de Compensation pour l'Education
DGEE	Direction Générale de l'Education et des Enseignements
DGIE	Dotation Globale d'Investissement pour l'Education
DGOM	Direction générale des outre-mer
DIREN	Direction de l'Environnement
DOCUP	Document unique de programmation
DPF	Délégation de la Polynésie Française à Paris
DRMM	Direction des Ressources Marines et Minières
EFTLV	Programme « Education et formation tout au long de la vie »
ENR	Energies renouvelables
ENRTP	Programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie
EPHE	Ecole Pratique des Hautes Etudes
FCT	Fonctionnement
FDIP	Forum pour le Développement des Iles du Pacifique
FED	Fonds Européen de Développement
FEI	Fonds Exceptionnel d'Investissement
FELP	Fonds pour l'emploi et de lutte contre la pauvreté
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIGD	Fonds de l'investissement et de garantie de la dette
FIP	Forum des Iles du Pacifique
FITTH	programme "Fiber To The Home" /déploiement de la fibre optique dans les habitations)
FPT	Fonction Publique Territoriale
GFP	Gestion des finances publiques

ICD	Instrument de Coopération au Développement
IEOM	Institut d'émission d'Outre-mer
IFRECOR	Initiative Française pour les REcifs CORaliens
ILM	Institut Louis Malardé
INPI	Institut National de la Propriété Industrielle
INTEGRE	Initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement
INV	investissement
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ISPF	Institut de la Statistique de la Polynésie Française
LFI	Loi de Finances
M.	millions
MNHN	Muséum National d'Histoire Naturelle
MOM	Ministère des Outre-Mer
OCTA	Association des PTOM de l'Union Européenne/ Association of the Overseas Countries and Territories of the European Union
OPH	Office Polynésien de l'Habitat
PACT	Polynesian Against Climate Threats / la Polynésie face aux menaces climatiques
PACER	Pacific Agreement on Closer Economic Relations/ Accord du Pacifique pour des relations économiques plus étroites
PCRD	Programme « Cadre Recherche & Développement »
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability/ Dépenses publiques et responsabilité financière
PICTA	Pacific Island Countries Trade Agreement / Accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique
PIDF	Pacific Island Development Forum ou Forum de développement des îles du Pacifique
PF	Polynésie française
PLG	Polynesian Leaders Group / Groupe des Dirigeants Polynésiens
PME	Petites et moyennes entreprises
PROE	Programme Régional Océanien pour l'Environnement /SPREP: Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme
PTOM	Pays et Territoires d'Outre-mer
REI	Recherche, Education & Innovation
RESCCUE	Restoration of ecosystem services against climate change unfavorable effects/Restauration des services éco-systémiques et d'adaptation au changement climatique
RU	Régions Ultrapériphériques
SDR	Service du développement rural
SERD	Semaine Européenne de Réduction des Déchets
SPC PF	Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française
SIDS	Small Island Developing States / Petits États insulaires en développement
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SOGEFOM	Société de Gestion de Fonds de Garantie d'Outre-Mer (
SOP Manu	Société d'Ornithologie de Polynésie française - Manu
STI	Stratégie Territoriale pour l'Innovation
SWAC	Sea Water Air Conditioning Système de climatisation par eau de mer
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats/ Matrice : Forces, Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces
TCF	Facilité de Coopération Technique
TFU	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
TPE	Très petites entreprises
TUE	Traité de l'Union européenne
UE	Union européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNFCCC	United Nations Framework Convention on Climate Change/

CCNUCC : Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement
Climatique
ZCB Zones clés de la Biodiversité

Note : Le taux de change utilisé dans le présent document est : 1000 F CFP = 8,38 € (référence :
arrêté du 31 décembre 1998)

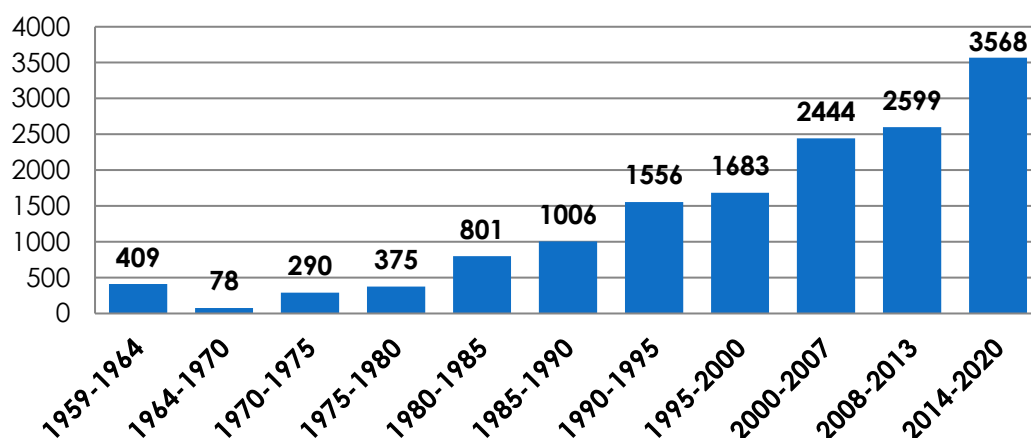


Carte de la Polynésie française superposée à l'Union européenne

La Polynésie française compte parmi les 25 pays et territoires d'Outre-mer (PTOM), énumérés à l'annexe II du traité de l'Union européenne (TUE), qui bénéficient d'un régime d'association renforcée avec l'Union européenne (UE), prévu par la partie IV du traité sur le fonctionnement de l'UE (articles 198 à 204 TFUE) et mis en œuvre par la Décision d'Association d'Outre-mer (DAO). A ce titre, elle bénéficie du soutien financier de l'Union européenne, depuis 1959.

Depuis près de 60 ans, la Polynésie française bénéficie en effet du Fonds Européen de Développement (FED), principal instrument de l'aide communautaire accordée aux pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) et aux PTOM. Les montants de cette aide accordée sous forme de subventions à la Polynésie française n'ont pas cessé d'augmenter.

Depuis le début des années 2000, l'aide européenne en PF a principalement été concentrée dans le secteur de l'assainissement des eaux usées avec les 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} FED avant d'être réorientée vers le tourisme dans le cadre du 11^{ème} FED. Parallèlement, depuis que l'éligibilité des acteurs polynésiens aux programmes inscrits au budget de l'Union européenne a été reconnue, leur participation à ces derniers a connu une croissance régulière, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'environnement.



Graphique 1 : évolution de l'enveloppe accordée à la PF dans le cadre du FED territorial (millions F CFP)

1. SITUATION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE EN 2019

Quelques chiffres clés

Population (Recensement août 2017)	275 918 habitants
Superficie totale	4 167 km ² (118 îles)
Zone Economique Exclusive (ZEE)	5,5 millions de km ²
Aéroports	1 aéroport international et 47 aérodromes
Ports	4 ports ; 30 débarcadères ; 33 quais
PIB nominal (en 2019)	645 milliards F CFP ¹
PIB/hab. (en 2018)	2,2 millions F CFP ²
Encours de la dette (au 31 décembre 2019)	79,9 milliards F CFP
Taux de chômage (2018)	14.5 %
Taux d'inflation moyen (2019)	+ 0,3
Nombre de touristes (2019)	236 642 touristes
Importations totales (2019)	191,9 milliards F CFP
Exportations produits locaux (2019)	10 milliards F CFP

Tableau 1 : Chiffres-clés de la Polynésie française en 2019 – sources : IEOM et ISPF

1.1. SITUATION INTERNE

1.1.1 Situation politique

1.1.1.1 Cadre institutionnel

1.1.1.1.1 Les institutions de la Polynésie française

Dotée depuis 1984 d'un régime original d'autonomie, la Polynésie française a vu son statut évoluer vers un élargissement de ses responsabilités et une affirmation de son identité. L'année 2019 a été celle d'une réforme statutaire qui va au-delà de la recherche de la stabilité politique qui a manqué à la Polynésie française de 2004 à 2013. Désormais la contribution de la Polynésie française à la construction de la dissuasion nucléaire et à la défense de la Nation est inscrite dans la loi organique.

Pays d'outre-mer au sein de la République Française, la Polynésie française constitue une collectivité d'outre-mer dont l'autonomie est régie par l'article 74 de la Constitution. Elle se gouverne librement et démocratiquement, par ses représentants élus et par la voie du référendum local, dans les conditions prévues par la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ci-après dénommée « statut de la Polynésie française ». Aux termes de ce statut, la Polynésie française dispose d'une compétence générale et est compétente dans toutes les matières, à l'exception de celles

¹ Source : Site Internet de l'ISPF

² Source : IEOM - Rapport annuel 2019 de la Polynésie française – Edition 2020

relevant des compétences de l'Etat et des communes, énumérées respectivement aux articles 14 et 43 du statut de la Polynésie française.

- **La collectivité compte quatre institutions** : le Président de la Polynésie française, le gouvernement, l'Assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel.

Le Président est élu par les représentants à l'Assemblée de la Polynésie française au scrutin secret pour un mandat de 5 ans. Il constitue le gouvernement en nommant le Vice-président et les ministres. Il promulgue les lois de Pays et signe les actes délibérés en Conseil des ministres. Il est l'ordonnateur du budget et dirige l'administration territoriale.

Le gouvernement constitue l'exécutif de la Polynésie française dont il conduit la politique. Il se réunit hebdomadairement en conseil des ministres chargé solidairement et collégialement des affaires relevant de sa compétence. Le gouvernement arrête les projets de délibérations à soumettre à l'Assemblée et les mesures d'application nécessaires à leur mise en œuvre. Il jouit également d'un pouvoir réglementaire étendu.

L'Assemblée de la Polynésie française est composée de 57 membres élus pour cinq ans au scrutin de liste proportionnel à deux tours sur la base d'une seule circonscription divisée en huit sections. L'Assemblée délibère sur toutes les matières qui sont de la compétence de la collectivité, à l'exclusion de celles qui sont dévolues au conseil des ministres ou au Président de la Polynésie française. Elle adopte les lois de Pays, sur lesquelles le Conseil d'État exerce un contrôle juridictionnel, et les délibérations présentées par le gouvernement. Elle vote le budget et les comptes de la Polynésie française et contrôle l'action du gouvernement.

Le Conseil économique, social et culturel (CESC) devenu **le Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC)** suite à la réforme statutaire du 5 juillet 2019, est composé des représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et des associations qui concourent à la vie économique, sociale, environnementale et culturelle de la collectivité. Organisme consultatif, le CESEC répond à des saisines du gouvernement et de l'Assemblée par des avis assortis de recommandations. Il peut également réaliser des études sur les thèmes relevant de sa compétence.

Le CESEC est composé de 48 membres désignés par leurs pairs pour une durée de 4 ans et répartis en 4 collèges (représentants des salariés, des entrepreneurs, de la vie collective et du développement).

- De son côté, **l'Etat** exerce des compétences d'attribution centrées sur ses missions régaliennes dont notamment : nationalité, justice, affaires étrangères, défense, police et sécurité, monnaie, recherche et enseignement supérieur.
- La Polynésie française compte également **48 communes** pour la plupart créées en 1972 (à l'exception des communes plus anciennes de Papeete, Uturoa, Faa'a et Pirae)³.

Le code général des collectivités territoriales, adapté aux spécificités locales, a été rendu applicable pour partie en Polynésie française le 1^{er} mars 2008. Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'ensemble des communes de Polynésie française est soumis au régime du contrôle de légalité *a posteriori*.

³ Guide d'accueil des services de l'Etat et des institutions de la Polynésie française – Edition 2019.

Les communes votent leurs budgets et doivent organiser les services nécessaires pour satisfaire les besoins de la population : état civil, service incendie, collecte et traitement des déchets ménagers, alimentation en eau potable, constructions scolaires. Elles gèrent également leur domaine public.

1.1.1.1.2 Réforme de la loi organique statutaire

L'année 2019 a été marquée par une profonde réforme de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française. Modifié par la loi organique n° 2019-706 du 5 juillet 2019, le statut d'autonomie de la Polynésie française prévoit désormais les avancées suivantes :

- **Reconnaissance du fait nucléaire** : l'Etat se doit désormais d'assurer l'indemnisation des victimes, sanctuariser la Dotation globale d'autonomie, finaliser le Centre de mémoires et assurer les réparations économiques, environnementales et sanitaires ;
- **Possibilité d'adhérer à des organisations internationales** sans limitation au périmètre du Pacifique.
- **Intégration de l'environnement au domaine du CESC** qui s'intitule désormais Conseil Economique, social, environnemental et culturel « CESEC ». L'institution est désormais également soumise au principe de la parité.
- **Modification du délai de promulgation des lois de Pays** : la promulgation peut désormais survenir après un délai de trois mois suite à la saisine du Conseil d'Etat alors même que celui-ci n'aurait pas encore statué. Cette mesure vise à contrecarrer les recours purement dilatoires et à tirer les conséquences du délai fixé au Conseil d'Etat pour se prononcer.
- **Extension du domaine de participation des communes** à l'exercice de compétences du Pays à certaines matières.
- **Elargissement du financement du FIP** (Fonds Intercommunal de Péréquation) aux subventions du Pays. Un maire est désormais associé à la présidence du Comité des Finances Locales en charge de sa gestion. En outre, la loi organique autorise les communes à confier au Pays le recouvrement des impôts communaux et la constitution de syndicats mixtes entre le Pays et les communes ou leurs établissements publics.
- **Possibilité pour le Pays et ses établissements publics de recourir à un nouvel outil en matière d'opérations d'aménagement ou de construction** : la société publique locale (SPL) qui permet en outre d'exploiter des services publics industriels et commerciaux dans les conditions du droit privé.
- **Clarifications apportées à l'encadrement juridique des SEM** (Sociétés d'Economie Mixte) notamment celles réunissant le Pays et des communes ou leur groupement. Il en va de même des **AAI** (Autorités Administratives Indépendantes) dont le domaine dans lequel elles peuvent être créées est élargi et pour lesquelles les règles d'entrée en vigueur des actes sont précisées.
- **Entrée du numérique dans le statut de la Polynésie française**. Les échanges entre les institutions du Pays, entre les institutions et l'Etat ou la Chambre Territoriale des Comptes sont dématérialisés de même que le JOPF peut désormais être diffusé sous forme électronique.
- **Allègement des conditions de mise en place des concours technique et financier de l'Etat** : désormais seules les conventions cadres sont assujetties à une approbation préalable par l'Assemblée ce qui permet une exécution plus

fluide et plus rapide des programmes sous convention avec l'Etat, notamment dans le domaine de l'éducation.

5 juillet 2019 : Adoption de la loi organique n° 2019-706 portant modification du statut d'autonomie de la Polynésie française

1.1.1.2 Vie politique

Le 23 mai 2018, le Président Edouard FRITCH constituait son nouveau gouvernement qui n'a pas connu de remaniement au cours de l'année 2019, gage de stabilité, d'unité et de cohérence dans la conduite des affaires du Pays.

Au 31 décembre 2019, la composition du gouvernement était maintenue comme suit :

- M. Edouard FRITCH, Président de la Polynésie française, en charge de l'égalité des territoires et des relations internationales ;
- M. Teva ROHFRIJSCH, Vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands travaux et de l'économie bleue ;
- M. Jean-Christophe BOUISSOU, ministre du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires ;
- Mme Nicole BOUTEAU, ministre du tourisme et du travail, en charge des relations avec les Institutions ;
- M. Tearii ALPHA, ministre de l'économie verte et du domaine, en charge des mines et de la recherche ;
- Mme Priscille Tea FROGIER, ministre de la modernisation de l'Administration, en charge de l'énergie et du numérique ;
- M. Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU, ministre de la culture et de l'environnement, en charge de l'artisanat ;
- Mme Isabelle SACHET, ministre de la famille et des solidarités, en charge de l'égalité des chances ;
- M. Jacques RAYNAL, ministre de la santé et de la prévention, en charge de la protection sociale généralisée ;
- Mme Christelle LEHARTEL, ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports ;
- M. René TEMEHARO, ministre de l'équipement et des transports terrestres.



Illustration 1 : Le gouvernement de la Polynésie française – Source : presidence.pf

1.1.2 Situation économique⁴

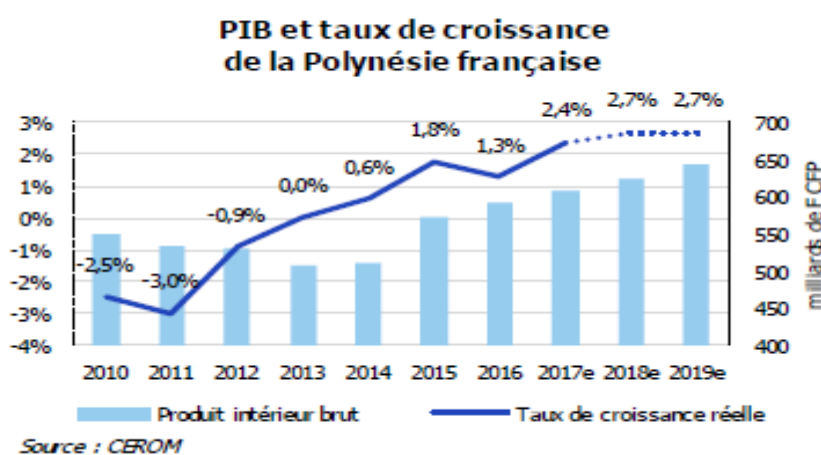
Dix ans après le début d'une crise qui l'a lourdement touchée, la Polynésie française renoue avec une activité dynamique. Elle est entretenue par une consommation en progression et une demande extérieure solide.

Confirmation du dynamisme de l'économie polynésienne

1.1.2.1 Les comptes économiques⁵

Une croissance consolidée

Selon les estimations des Comptes économiques rapides, la croissance s'accélère, le PIB progressant de 2,7 % en volume en 2019, après +2,7 % en 2018 et +2,4 % en 2017. Le produit intérieur brut nominal (PIB) atteint ainsi 645 milliards de F CFP.



Graphique 2 : PIB et taux de croissance de la Polynésie française – Source : CEROM

Le PIB par habitant retrouve son niveau de 2008, 2,2 millions de F CFP, encore bien inférieur à celui de l'ensemble de la France (4,1 millions) ou encore à celui de la Nouvelle-Calédonie (3,6 millions).

PIB nominal 2019 : 645 milliards de F CFP (+2,7 % en volume)

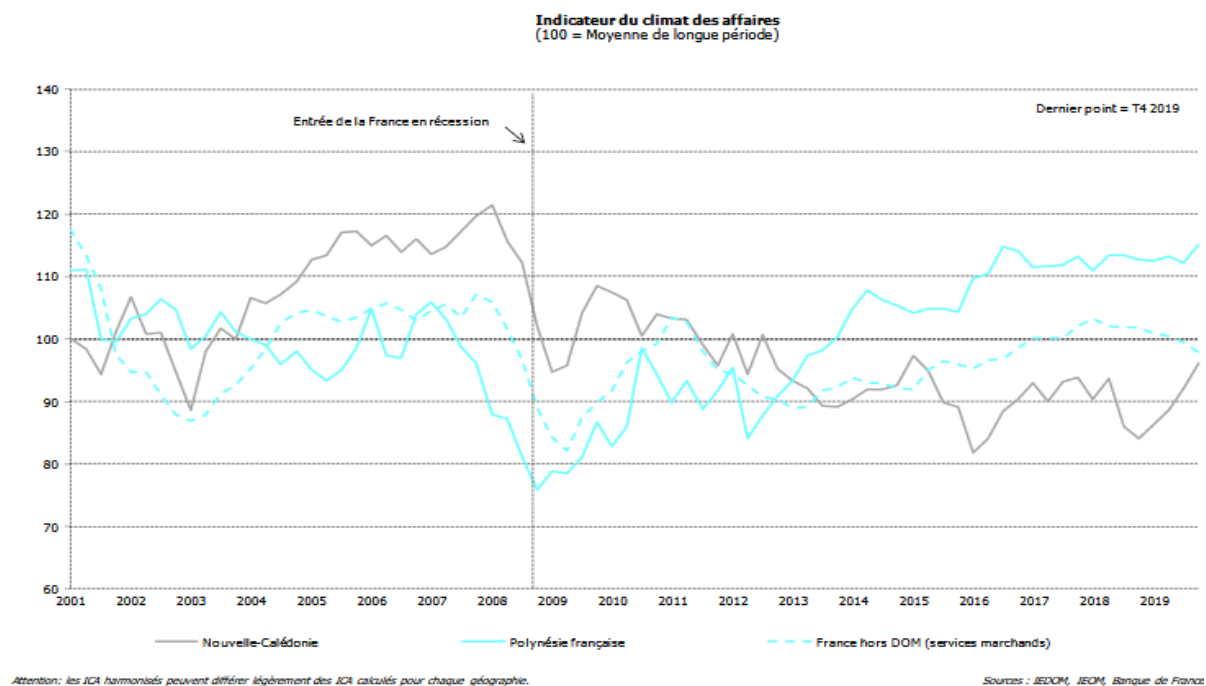
⁴ et ⁵ Les données présentées dans cette partie proviennent du rapport de l'IEOM 2019 – Edition 2020 et des sites Internet de l'IEOM et de l'ISPF

Une économie de services

L'essentiel de la valeur ajoutée est généré par le secteur tertiaire. Principales sources de création de richesses de l'économie polynésienne, les différents services représentent 84 % de la valeur ajoutée totale. Parmi eux, le secteur marchand (incluant le commerce) est prépondérant et représente la moitié du total. Néanmoins, la part des services non marchands (administration, éducation, santé, action sociale) conserve une place significative (35 %). Le secteur secondaire, qui regroupe la construction et l'industrie, compte pour 10 %, tandis que le secteur primaire ne concentre que 4 % de la valeur ajoutée.

1.1.2.2 Indicateur du climat des affaires

En Polynésie française, l'Indicateur du climat des affaires, qui s'élève à 115,2 au quatrième trimestre de 2019, conserve un niveau largement supérieur à sa moyenne de longue période. Stable jusqu'au troisième trimestre, il enregistre en fin d'année une progression notable. Les professionnels sondés par l'IEDOM, témoignent d'une activité bien orientée qui a conduit dans tous les secteurs à une augmentation des effectifs et permis une consolidation de la trésorerie de leurs entreprises.



Graphique 3 : Indicateur du climat des affaires – Source : IEDOM, IEOM et Banque de France

1.1.2.3 Marché de l'emploi

Un marché du travail dynamique

Après une hausse annuelle moyenne de 2,2 % entre 2014 et 2018, l'indice de l'emploi salarié poursuit en 2019 une évolution positive de 2,8 %. Cet indicateur témoigne de la santé générale du marché du travail. En effet, on dénombre un total de 66 000 emplois salariés en Polynésie française. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits au Service de l'emploi et de l'insertion

professionnelle (SEFI) baisse ainsi de 20,4 %. Néanmoins, l'accès à l'emploi reste inégal et les exclus du monde du travail sont encore nombreux. Le taux de chômage est estimé à 14,5%.

Une amélioration du marché de l'emploi

En fin d'année 2019, 9957 demandeurs d'emploi étaient inscrits au SEFI. Pour la première fois depuis cinq ans, ce chiffre est fortement en baisse en glissement annuel (-20,4 %).

Évolution de l'emploi

	2013	2015	2016	2017	2018	2019	Variations 2019/2018
Offres d'emploi enregistrées	4 617	5 033	4 943	6 059	5 461	6 165	12,9%
- dont offres d'emploi normal	2 523	1 866	2 276	3 362	3 439	3 842	11,7%
- dont offres d'emploi aidé	2 094	3 167	2 667	2 697	2 022	2 323	14,9%
Offres de stage de formation	912	854	1 323	1 190	897	1 009	12,5%
Offres d'insertion (secteur non marchand)	983	1 153	1 572	3 042	2 169	2 771	27,8%
Effectifs des demandeurs d'emploi actifs	9 725	10 711	10 937	11 882	12 514	9 957	-20,4%

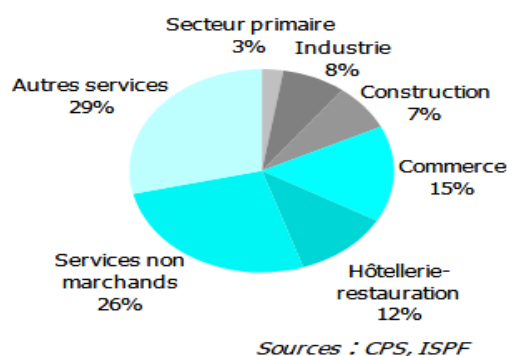
Source : SEFI

Illustration 4 : Evolution de l'emploi – Source : SEFI

Un emploi majoritairement tertiaire

Parmi les salariés inscrits à la CPS, huit sur dix travaillent dans les services. Au total, en décembre 2019, 15 % d'entre eux sont employés par une entreprise du commerce et 12 % de l'hôtellerie-restauration. Le secteur secondaire en réunit quant à lui 15 %, alors que 3 % d'entre eux relèvent du secteur primaire. En 2019, on note une progression moyenne de 2 % du nombre d'emplois salariés et si certains secteurs tels que la construction semblent particulièrement dynamiques (+7,1 %), la répartition reste globalement stable.

Répartition des emplois salariés par secteur (décembre 2019)



Graphique 4 : Répartition des emplois salariés – Source : CPS, ISPF

Une fonction publique étendue

La fonction publique d'État occupe une place importante en Polynésie française et compte 10 300 agents. Les effectifs de la fonction publique territoriale comptent 4 808 fonctionnaires en 2019 (+0,6 %). Les agents communaux sont au nombre de 4372 (source : Centre de Gestion et de Formation).

Un accès à l'emploi inégal et parfois fragile

La bonne orientation du marché de l'emploi tout au long de l'année 2019, ne doit pour autant pas masquer une réalité inégale et difficile à appréhender.

Progression de l'emploi salarié de +2,8 % (66 000 emplois salariés au total)

1.1.2.4 Revenus et salaires

Progression de la masse salariale

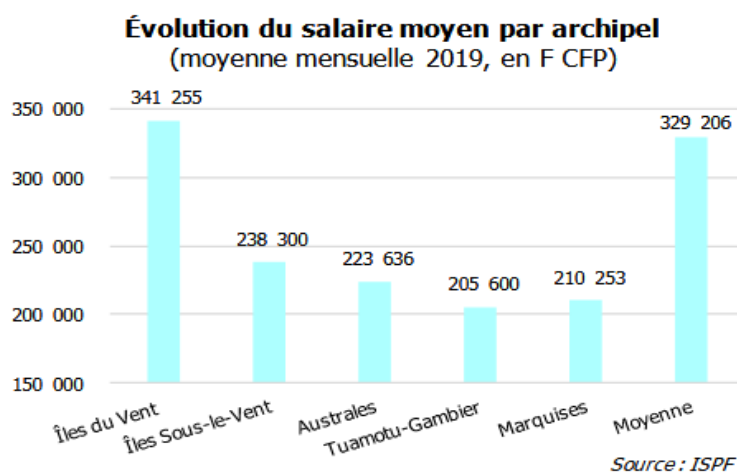
En 2019, la masse salariale cumulée globale a augmenté de 2,3 % par rapport à l'année précédente et atteint 225,5 milliards de F CFP. Dans les secteurs de la construction (+7,7 %), de l'industrie (+2 %) et des services (+2,1 %), elle est stimulée par la progression des effectifs salariés.

Un salaire mensuel moyen stable

En 2019, le salaire brut moyen équivalent temps plein (ETP) s'est établi à 329 200 F CFP, stable par rapport à l'année précédente (329 300 F CFP). Il reste le plus élevé dans le secteur tertiaire (339 400 F CFP), supérieur à celui perçu dans l'industrie (334 600 F CFP), la construction (250 700 F CFP) ou le secteur primaire (214 000 F CFP). Dans tous les secteurs, il varie peu par rapport à 2018, à l'exception de l'industrie où il progresse de 0,5 % (+1 800 F CFP par mois).

Des inégalités persistantes

Aux différences de rémunérations sectorielles se superposent certaines inégalités structurelles. Selon la commune où l'employeur est enregistré, les salaires moyens varient entre 390 100 F CFP pour Pirae (à l'est de Papeete, où est implanté le Centre hospitalier de la Polynésie française) et 178 500 F CFP à Arutua (Tuamotu). On constate ainsi qu'il est bien supérieur dans les îles du Vent (341 300 F CFP) et a fortiori dans la capitale et dans sa périphérie. En revanche, les archipels éloignés ont un salaire moyen structurellement plus faible, mais en progression. En 2019, il a augmenté de 1,8 % aux Tuamotu-Gambier (205 600 F CFP), 1,3 % aux îles Sous-le-Vent (238 300 F CFP) et 0,7 % aux Australes (223 600 F CFP). Seules les îles Marquises l'ont vu baisser de 2 %, à 210 300 F CFP. Les inégalités de genre persistent également. En 2019, les femmes continuent à gagner en moyenne 7 700 F CFP de moins que les hommes, soit un écart de 2,4 %. Cependant, un léger rééquilibrage est observé, le salaire moyen des femmes ayant augmenté de 0,4 % alors que celui des hommes a diminué d'autant (-0,4 %). Enfin, le salaire moyen dans le secteur public reste 20 % supérieur à celui du privé. Cependant, ce dernier a progressé en 2019 de 0,5 % et a atteint 314 000 F CFP. À l'inverse, celui du public s'est légèrement contracté, -1,2 % (376 000 F CFP).



Graphique 5 : Evolution du salaire moyen par archipel – Sources : ISPF

Revalorisation du salaire des fonctionnaires

Après trois années de gel, le gouvernement a décidé une revalorisation du point d'indice à partir duquel le salaire des fonctionnaires territoriaux est calculé. Au 1er novembre 2019, il a ainsi été augmenté de 1 %, passant de 1 005 F CFP à 1 015 F CFP

Maintien du salaire minimum garanti

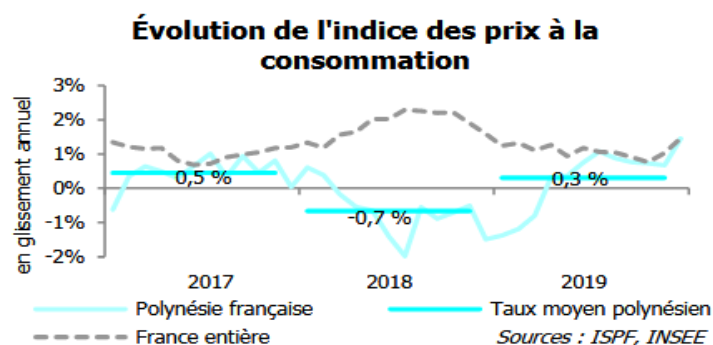
Fixé par arrêté pris en Conseil des ministres en fonction de l'évolution des prix, le Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) correspond au seuil en dessous duquel un salarié ne peut être rémunéré. Il est prévu qu'il soit revalorisé lorsque l'indice des prix à la consommation augmente de 2 %. Dans un contexte de faible inflation, il n'a fait l'objet d'aucune revalorisation depuis le 1^{er} septembre 2014. Il s'établit à 152 914 F CFP brut pour un emploi à temps plein de 169 heures mensuelles, soit un salaire horaire brut de 904,82 F CFP.

1.1.2.5 Prix

Les prix sont relativement stables, +0,3 % en moyenne en 2019. L'indice général des prix est principalement tiré à la hausse par les tarifs de l'électricité (+7,2 %) et des loyers (+5,0 %), tandis que ceux des communications sont en forte diminution (-18,0 %).

L'indice des prix à la consommation (IPC) est relativement stable en 2019

Après une baisse de -0,7 % en 2018, l'inflation progresse très légèrement, +0,3 % en moyenne en 2019. Ce taux est similaire à celui de la France entière, tandis que les prix progressent plus vite en Nouvelle-Calédonie (+1,1 %). Sur les vingt dernières années, les prix sont en hausse jusqu'en 2014, puis relativement stables depuis, à l'exception d'un repli légèrement plus prononcé en 2018



Graphique 6 : Evolution de l'indice des prix à la consommation – Sources : ISPF, INSEE

Énergie, loyers et alimentation contribuent à la hausse

Les prix de l'électricité progressent de 7,2% en moyenne sur l'année. Cette évolution s'explique par les hausses tarifaires (en février 2019 pour la concession nord de Tahiti, en juillet 2019 pour la concession sud) appliquées en réponse à la progression significative, depuis 2016, des prix des hydrocarbures. Il y a eu surtout un effet de rattrapage, car les prix avaient été gelés pendant plusieurs années par les autorités. Les loyers augmentent de +5 % en moyenne sur la période, soit une croissance deux fois plus rapide que celle de l'année précédente. En augmentation de +1,4 %, les produits alimentaires contribuent également à la progression de l'IPC, en particulier la viande (+4,5 %), les légumes (+6,3 %) et, dans une moindre mesure, les pains et céréales (+1,3 %). La hausse globale est toutefois atténuée par la diminution des prix des produits de la mer (-7,9 %). L'évolution des prix dans l'alimentaire s'est répercutée sur les tarifs des services de restauration, qui augmentent dans la même proportion (+1,4 %). Les prix des services d'hébergement progressent également (+7,2 %), en lien avec la hausse de la fréquentation touristique

...malgré le net recul des prix des communications

L'évolution de l'IPC est toutefois modérée par la forte baisse des prix des communications (18,0 %), entretenue par la croissance de l'offre en matière de fourniture d'accès à internet et de téléphonie mobile.

Une réglementation des prix pour certains produits

En Polynésie française, les prix de certains produits font l'objet d'un encadrement; il s'agit surtout des biens de première nécessité (PPN) et des intrants de certaines productions locales. Les PPN sont assortis d'une marge maximale de commercialisation en valeur et bénéficient d'une exonération de droits et taxes ainsi que de la prise en charge du fret maritime interinsulaire. Les produits de grande consommation (PGC) ont des marges fixées en pourcentage et restent toutefois soumis aux droits et taxes.

1.1.3 Situation budgétaire et état des finances publiques

En 2019, la dynamique de la croissance économique alimente la progression des recettes de fonctionnement, 132 milliards de F CFP contre 129 en 2018, via les recettes fiscales (+2,3 %). En parallèle, les dépenses de fonctionnement enregistrent +5,7 % (109 milliards de F CFP), sous la poussée des dépenses de fonctionnement courant (+26,7 %) et de transfert (+11,5 %), ce qui pèse sur l'épargne brute. La contraction de cette dernière se répercute sur le disponible pour

investissement qui recule à 21 milliards de F CFP, couvrant seulement 71 % des investissements du Pays (95 % en 2018).

Progression importante des recettes fiscales : +2,3 % par rapport à 2018 (à hauteur de 132 milliards de F CFP)

1.1.3.1 Compte administratif

Les recettes réelles de fonctionnement

En hausse de 1,9 % en 2019, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 131,1 milliards de F CFP, soutenues par les recettes fiscales (+2,3 %).

Cette **progression de 2,3 %** par rapport à l'année précédente est le résultat d'une forte progression de la fiscalité indirecte (+7,1 milliards XPF) alors que le produit fiscal direct affiche une baisse assez nette (-4,6 milliards XPF).

Il convient toutefois de tempérer l'augmentation de la fiscalité indirecte qui a bénéficié d'une recette ponctuelle de 2,3 milliards XPF (amende douanière) suite à une décision de justice. Retraitement fait de cette recette exceptionnelle, la progression des impôts et taxes indirects s'établit à 4,8 milliards XPF.

Il est également à noter que le produit de la TVA se caractérise par une augmentation plus prononcée de la TVA en régime intérieur (+2,3 milliards XPF) que celle de la TVA à l'importation (+695 millions XPF).

De même, le rendement des droits d'enregistrement poursuit son ascension (+1 milliard XPF) grâce à l'augmentation du nombre d'actes et de la masse moyenne taxable.

S'agissant des impôts directs, la baisse de rendement est notamment imputable à l'impôt sur le bénéfice des sociétés (-3 milliards XPF) et à la contribution supplémentaire à l'IS (-1,1 milliard XPF). La forte hausse cumulée des crédits de défiscalisation et des dégrèvements sur exercice en cours explique pour partie cette diminution.

Enfin, le montant global des recettes non fiscales demeure quasi-stable. Les reprises sur provisions, en augmentation de 1,9 milliard XPF du fait du rattrapage de l'assiette du fonds intercommunal de péréquation (FIP) et des créances douteuses, compensent la baisse des produits exceptionnels (1,1 milliard XPF), des recettes de structures de soins (-167 millions XPF), des produits financiers (-162 millions XPF) et de la participation de l'Etat en matière de sécurité aéroportuaire (-125 millions XPF).

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 5,7 % (108,9 milliards de F CFP contre 103 en 2018), portées par les dépenses de transfert (+11,5 %), principalement des dotations et subventions en faveur de la Caisse de soutien des prix du coprah (CSPC), de Fare Rata, du Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF) et du Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP), et les dépenses de fonctionnement courant (+26,6 %), suite à la délégation de mission de service public pour les transports en commun et scolaires sur Tahiti

A contrario, les dépenses de personnel se contractent de 3,2 %, en lien avec l'entrée en vigueur de la réforme des retraites en février 2019, qui a incité nombre d'agents à partir à la retraite afin de conserver le bénéfice du régime antérieur.

Dépenses réelles de fonctionnement de la Polynésie française						Variations
<i>en millions de F CFP</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2019/2018
Charges de personnel	29 542	29 503	30 182	30 339	29 374	-3,2%
Fonctionnement courant	9 520	10 577	11 643	10 232	12 958	26,6%
Dépenses de transfert	27 341	26 538	30 877	31 029	34 586	11,5%
Charges financières	3 927	3 568	3 355	3 079	2 802	-9,0%
Dotations aux provisions	860	5 627	454	4 019	3 747	ns
Fonds intercommunal de péréquation	14 655	14 157	15 687	17 283	18 551	7,3%
Divers	5 431	10 605	8 909	7 029	6 852	-2,5%
Total	91 276	100 575	101 107	103 010	108 870	5,7%

Source : Vice Présidence

Illustration 2 : Dépenses réelles de fonctionnement de la Polynésie française – Sources : Vice-Présidence

Les recettes réelles d'investissement (hors autofinancement)

Elles atteignent 13 milliards de F CFP en 2019 (-0,9 % par rapport à 2018) en raison d'une moindre mobilisation d'emprunt (5,3 milliards de F CFP contre 6,4 en 2018, soit -17,2 %). Cette dernière est toutefois compensée par la hausse de 11 % de celles liées aux divers partenariats financiers avec l'État (7,3 milliards de F CFP contre 6,6 en 2018).

Les dépenses réelles d'investissement

En forte progression, les dépenses réelles d'investissement, 29,8 milliards de F CFP en 2019, s'inscrivent en progression de 18,8% sur l'exercice et de 10,9 % en moyenne annuelle depuis 2016.

1.1.3.2 Epargne et dette publique

1.1.3.2.1 L'épargne

L'épargne brute, 22,2 milliards de F CFP en 2019, se contracte de 3,5 milliards de F CFP sur l'exercice, affectée par la baisse des recettes de fonctionnement (-2,4 milliards de F CFP) et l'accroissement significatif des dépenses (+5,9 milliards de F CFP). Elle couvre le remboursement en capital de la dette, 8,9 milliards de F CFP en 2019.

Ainsi, l'épargne nette ressort à 13,3 milliards de F CFP (17,1 milliards de F CFP en 2018) et pèse sur le disponible pour investissement, qui s'établit à 21 milliards de F CFP en 2019 après 23,8 sur les deux exercices précédents. Il ne finance désormais plus que 71 % des investissements contre 95 % en 2018.

1.1.3.2.2 La dette

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette de la Polynésie française est de 80 milliards de F CFP, affichant une diminution moyenne annuelle de 3,2 % depuis le pic de 2014 (94,2 milliards de F CFP). Confirmant la note A3 de la Polynésie française, avec perspective positive début mars 2020, l'agence Moody's souligne « l'engagement du gouvernement polynésien en matière de consolidation budgétaire » qui concourt à l'amélioration de son fonctionnement et à son désendettement. Dans un environnement de taux bas, cette notation favorable donne l'opportunité à la Polynésie française de se financer à un coût moins élevé.

1.1.3.3 Appréciation des comptes

La notation de la Polynésie française reflète sa situation politique, économique, budgétaire et financière.

Le 20 décembre 2019, l'agence de notation Moody's Investors Service a confirmé les notes de la Polynésie française:

- la notation « Long terme » devient « **A3, perspective positive** » ;
- la notation « Court terme », relative aux critères de liquidités, est **P1 (Prime 1)**, la note la plus haute ;
- le programme d'émission de titres (*Euro Medium Term Note - EMTN*) de la Polynésie française obtient également la note **A3**.

Après avoir relevé les notations d'émetteur de la Polynésie française en décembre 2018 à A3/Prime-1, l'Agence de notation Moody's a mis à jour l'analyse crédit du Pays en confirmant sa bonne santé financière.

Dans son communiqué, l'Agence précise que « le profil de crédit de la Polynésie française (A3, perspective positive) reflète des performances financières meilleures qu'attendues précédemment et qui devraient rester solides ».

Comme en décembre 2018, Moody's relève que les forces de la Polynésie française résident dans des performances financières solides et qui se maintiendront sur les 2-3 prochaines années, un bon accès à l'emprunt et une stabilité politique lui permettant de mener des réformes structurelles importantes.

L'Agence estime cependant que l'économie est fragile et volatile et que la pérennité du financement du système de protection sociale n'est pas encore assurée à ce jour. Elle note toutefois que l'intervention de l'Etat pour le financement de la solidarité, assuré depuis 2015 est confirmée sur les prochaines années.

Compte tenu de tous ces éléments, la perspective de notation reste positive et un relèvement de la notation est envisageable si la notation de l'Etat était également relevée et si la mise en œuvre des réformes prévues était effective.

1.1.4 Situation démographique

1.1.4.1 Croissance de la population

Selon le recensement effectué en août 2017, la population polynésienne atteint 275 918 habitants. Elle progresse de 2,9 % par rapport au précédent recensement (268 270 en 2012).

.....
Population légale de la Polynésie française au 17 août 2017 : 275 918 habitants
.....

La croissance démographique s'est stabilisée autour de + 0,6% en moyenne annuelle sur la dernière décennie. Supérieure à 2% jusqu'en 1988, elle s'est régulièrement affaiblie les années suivantes.

Soutenue par une natalité vigoureuse jusqu'à la fin des années 1990, la croissance démographique a ensuite été affectée par la baisse du nombre de naissances. Ainsi,

l'accroissement naturel, qui correspond à la différence entre les naissances et les décès, s'essouffle : il n'est plus que de + 0,9% entre 2012 et 2017 contre + 1,3% entre 2002 et 2012.

Le solde migratoire demeure négatif, - 5000 départs nets, même s'il est moins important qu'entre 2007 et 2012 (- 7600).

Selon les dernières projections de l'ISPF, si les tendances démographiques observées se prolongent, la population polynésienne devrait être de 330 000 habitants à l'horizon 2050.

1.1.4.2 Répartition géographique

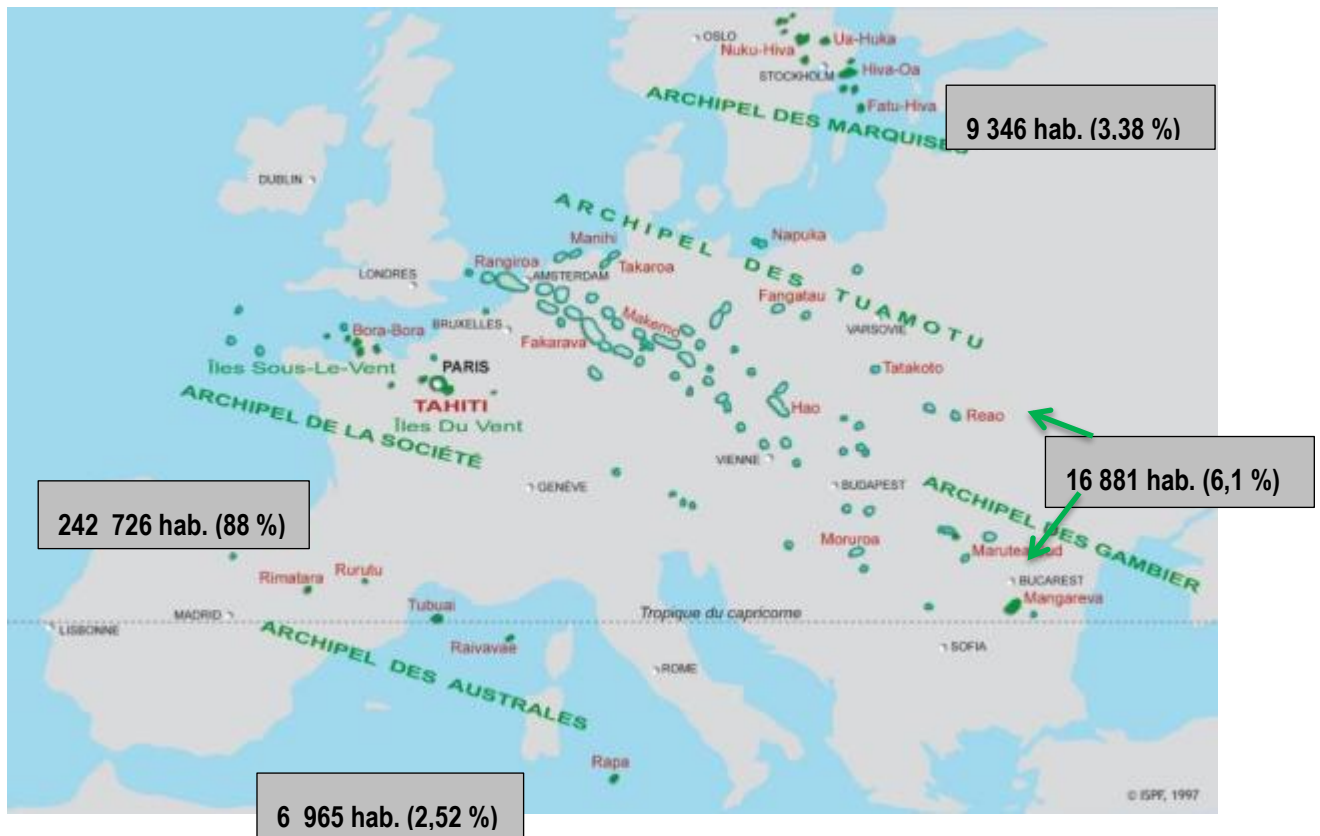
La population est majoritairement concentrée aux îles du Vent (207 333)⁶. Elle vit, pour les deux tiers à Tahiti, essentiellement dans les communes de la conurbation de Papeete (Punaauia, Faa'a, Papeete, Pirae, Arue et Mahina).

Les îles Sous-le-Vent sont la deuxième zone la plus peuplée (35 393) de Polynésie française, suivie de l'archipel des Tuamotu-Gambier (16 881), des Marquises (9 346) et des Australes (6 965). La population se répartit de la manière suivante :

SUBDIVISIONS administratives	NOMBRE de communes	Populations 2012	Populations 2017	Evolution 2017/2012
îles du Vent	13	200 881	207 333	3,21%
îles Sous-le-Vent	7	34 622	35 393	2,23%
îles Marquises	6	9 264	9 346	0,89%
îles Australes	5	6 839	6 965	1,84%
îles Tuamotu-Gambier	17	16 664	16 881	1,30%
Polynésie française	48	268 270	275 918	2,85%

Tableau 2 : Répartition de la population par archipel en 2017

⁶ Source : ISPF - http://www.ispf.pf/docs/default-source/rp2017/repart_poplegale_iles_2017_v3.pdf?sfvrsn=2



Carte 1 : Répartition de la population en Polynésie française en 2017

1.2. COOPERATION ET INTEGRATION REGIONALE

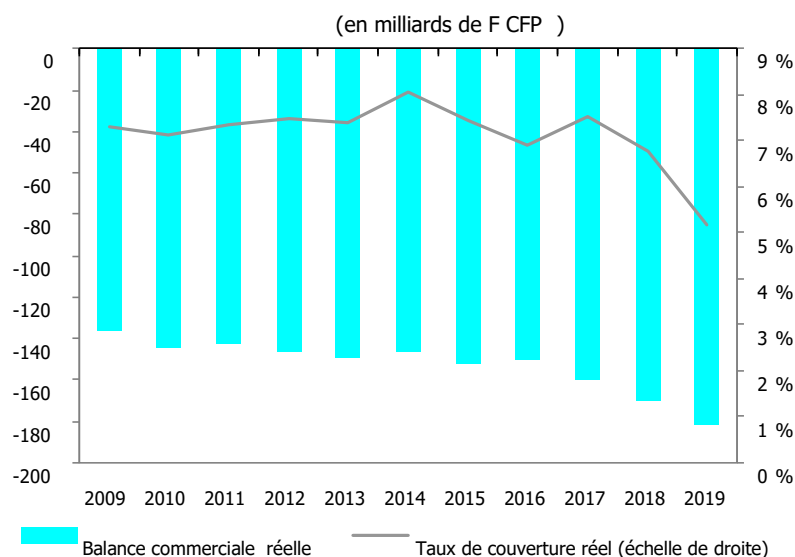
1.2.1 Echanges et accords commerciaux avec les partenaires

1.2.1.1 Commerce extérieur

1.2.1.1.1 Balance commerciale globale⁷

En 2019, le déficit de la balance commerciale réelle⁸ se creuse de 11,8 milliards de F CFP CFP pour s'établir à 182 milliards de F CFP, en raison d'un accroissement des importations (+9,4 milliards de F CFP) et d'une contraction des exportations locales (-2,4 milliards de F CFP). Le taux de couverture réel atteint 5,2 % (-1,6 point), traduisant la forte dépendance de la Polynésie française envers les approvisionnements extérieurs. Le déficit commercial représente 29 % du dernier PIB estimé (2018).

Une forte contraction des exportations : -19,2% en valeur et s'établissent à 10 milliards de F CFP



Graphique 7 : Balance commerciale réelle de la Polynésie française – Sources : ISPF, Direction régionale des douanes de Polynésie française, retraitement IEOM

1.2.1.1.2 Les importations de biens⁹

La valeur des importations (hors importations exceptionnelles) est de 191,9 milliards de F CFP en 2019, en progression de 5,1 %, grâce à la contribution de l'ensemble des biens importés, en particulier les biens d'équipement (+7,3 %) et les produits de l'industrie automobile (+10,5 %).

⁷ Sources IEOM – L'économie de la Polynésie française en 2019

⁸ Solde de la balance commerciale réelle = exportations locales – importations civiles, qui se distingue du solde de la balance commerciale globale = exportations civiles – importations civiles.

⁹ Sources IEOM - Rapport annuel PF 2018

Les importations destinées aux entreprises s'élèvent à 75,9 milliards de F CFP en 2019, en hausse de 5,0 % sur un an. Les biens d'équipement, +7,3 % sur un an, en sont les principaux contributeurs, atteignant 35,2 milliards de F CFP.

Après deux années de forte hausse (+23 % par an en moyenne), la valeur des produits énergétiques importés se stabilise autour de 22 milliards de F CFP en 2019, favorisée par la diminution des prix du pétrole sur les marchés internationaux.

La croissance ininterrompue des importations de biens destinés à la consommation des ménages depuis 2014 confirme la bonne orientation de la consommation des ménages (+6,0 % en 2019, et +22,6 % en 5 ans).

Les importations de biens de consommation et de biens alimentaires progressent de respectivement 5,7 % et 4,3 % en 2019. Les importations de produits de l'industrie automobile s'inscrivent de nouveau en hausse en 2019 (+10,5 %, après +15,4 % en 2018), grâce à la bonne tenue des ventes de véhicules neufs.

La France et l'Union européenne, principaux fournisseurs de la Polynésie française

La France concentre 23 % des importations polynésiennes en 2019, soit 44,9 milliards de F CFP. Sa part de marché est toutefois en baisse de deux points en un an, tout comme celle des autres pays de l'Union européenne (28,5 milliards de F CFP, soit 15 % du total).

En revanche, celle de la Chine progresse de deux points en 2019 : avec 13 % des importations totales de la Polynésie française, soit 25,9 milliards de F CFP, elle se positionne comme son troisième fournisseur devant les États-Unis (10 %).

La Corée du Sud et Singapour, qui disposent d'importantes raffineries, procurent la quasi-totalité des importations de produits énergétiques de la Polynésie française. En 2019, leurs ventes atteignent respectivement 15,1 et 9,5 milliards de F CFP.

En 2019, principaux fournisseurs de la Polynésie française :

- 1. France**
 - 2. Union européenne (hors France)**
 - 3. Chine**
 - 4. États-Unis**
-

1.2.1.1.3 Les exportations de biens

Fortes contractions des exportations locales

Les exportations locales sont en net repli, -19,2 % en valeur, et s'établissent à 10 milliards de F CFP en 2019. Cette contraction s'explique à hauteur de 90 % par la forte chute des ventes de perles brutes (-34,7 %), qui atteignent leur plus bas niveau historique, 4,9 milliards de F CFP en 2019. En effet, la diminution des volumes (-19 % à 10,1 tonnes) s'accompagne d'une baisse significative des prix (-19 %, soit moins de 500 F CFP le gramme), dans un contexte de crise structurelle du secteur. Les exportations d'huile de coprah se replient (-16,2 % en valeur en 2019, après -25,6 % en 2018), en lien avec le fléchissement de la production de coprah (-11,4 %) et des cours mondiaux. Il en va de même pour le noni, -10,6%, qui avait pourtant progressé de 15 % en valeur en 2018. En revanche, les exportations de poissons (+20,3 %) et de vanille (+18,8 %) augmentent en valeur pour la troisième année consécutive.

Hong Kong, principal client de la Polynésie française

Hong Kong demeure le premier client de la Polynésie française (31 % des exportations locales). Ses achats, composés à 97 % de perles brutes, sont néanmoins en diminution, -28,5 % en 2019, en lien avec les événements politiques survenus au cours de l'année.

Les États-Unis, qui concentrent 97 % des exportations polynésiennes de poissons, deviennent en 2019 le deuxième client du pays (22 %, soit +6 points). Ils devancent ainsi le Japon (18 %) dont les achats, essentiellement des perles brutes, chutent de 40,6 % en 2019.

Au quatrième rang, la France métropolitaine (15 %), qui achète surtout de l'huile de coprah, de la vanille et du monoï, réduit sa demande en 2019 (-6,7 % en valeur).

En 2019, premiers clients de la Polynésie française :

1. Hong Kong
2. États-Unis
3. Japon
4. France

1.2.1.2 Echanges commerciaux régionaux

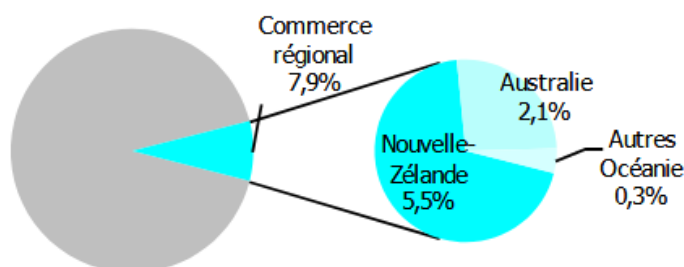
Les échanges commerciaux de la Polynésie française avec ses pays voisins de la zone Océanie-Pacifique sont faibles : en 2019, ils représentent 8 % (17,7 milliards de F CFP) de ses importations et 4 % des exportations locales (392 millions de F CFP).

Des échanges régionaux faibles : 8 % (17,7 milliards de F CFP) de ses importations et 4 % des exportations locales (392 millions de F CFP)

Des importations majoritairement néo-zélandaises

Les marchandises en provenance de Nouvelle-Zélande s'élèvent à 12,3 milliards de F CFP et concernent principalement l'alimentation (viande et produits laitiers) et la métallurgie. Celles en provenance d'Australie s'établissent à 4,6 milliards de F CFP, majoritairement des produits alimentaires et pétroliers.

Part des importations régionales (17,7 milliards de F CFP en 2019)



Graphique 8 : Balance commerciale de la Polynésie française – Sources : ISPF, Douanes

Des exportations vers la Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Zélande

Les exportations régionales se répartissent en grande partie entre la Nouvelle-Zélande (154 millions de F CFP), pour des déchets à recycler et des navires de plaisance, et la Nouvelle-Calédonie (111 millions de F CFP), en majorité pour des perles brutes et du monoï.

Des échanges commerciaux faibles avec les autres petites économies insulaires

Hors Australie, Nouvelle-Zélande et Nouvelle-Calédonie, les flux commerciaux de la Polynésie française avec ses voisins sont marginaux : ils représentent 1,1 % de ses importations totales et 0,3 % de ses exportations locales en 2019.

1.2.1.3 Accords commerciaux régionaux

Plusieurs accords commerciaux régionaux¹⁰ existent au sein de la zone Pacifique Sud. Deux processus d'intégration régionale ont été mis en place dans le cadre du Forum des îles du Pacifique (FIP) : d'une part, l'accord du Pacifique pour des relations économiques plus étroites (PACER, Pacific Agreement on Closer Economic Relations) et d'autre part, l'accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique (PICTA, Pacific Island Countries Trade Agreement).

Signé en 2001, le PACER est un accord-cadre entre tous les pays membres du FIP, y compris l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il prévoit une libéralisation graduelle des échanges au sein de la région.

Entré en vigueur en avril 2003, le PICTA est un accord de libre-échange qui concerne 14 des 16 pays membres du Forum des îles du Pacifique (FIP), excluant l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Dès 2009, des négociations ont été engagées pour étendre l'accord PICTA à ces 2 pays. Ce nouvel accord (« PACER plus ») devrait remplacer l'accord commercial SPARTECA (Accord régional de commerce et de coopération économique pour le Pacifique Sud), signé en 1981, qui octroie un accès en franchise de droits aux exportations des États insulaires en développement du FIP vers la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

La PF est invitée à rejoindre ces accords commerciaux régionaux, comme en témoigne la rencontre le 26 novembre 2016 entre le Président Edouard FRITCH et Madame Tessa TE MATA, conseillère économique du ministère des Affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande, accompagnée de Madame Claire FOUHY, chargée de mission au consulat général de la Nouvelle-Zélande à Nouméa. Cette rencontre avait pour objectif de mieux faire connaître le projet d'accord de libre échange commercial « PACER Plus » entre les pays membres du Forum des îles du Pacifique. La Polynésie française, ayant été acceptée comme membre à part entière du Forum des îles du Pacifique le 10 septembre 2016, peut bénéficier de cet accord qui pourrait faciliter les exportations polynésiennes vers l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les autres pays de la région.

1.2.2 Relations internationales de la Polynésie française

Les relations entre la Polynésie française et ses partenaires régionaux comme internationaux se sont encore renforcées durant l'année 2019 comme en témoignent les événements suivants.

¹⁰ Extrait du rapport IEOM 2015

1.2.2.1 Coopération régionale

- **50^{ème} Forum des îles du Pacifique du 13 au 16 août à Tuvalu**

La réunion annuelle du Forum des îles du Pacifique s'est tenue en 2019 à Tuvalu sur l'atoll de Funafuti. Pour la cinquantième édition de cette réunion des Etats et territoires du Pacifique, du 13 au 16 août 2019, la Polynésie française a été représentée par le ministre de l'Economie verte, M. Tearii ALPHA.

Parmi les thèmes abordés, la protection de l'environnement et la résilience face à la montée des eaux ont été de nouveau évoquées, Tuvalu, État insulaire de 12 000 habitants, composé exclusivement d'atolls, étant particulièrement concerné par cette problématique.

Le déplacement de la délégation de la Polynésie française pour cette réunion régionale s'est également inscrit dans le cadre de la préparation de la venue du Président de la République en Polynésie française, initialement attendue au mois



Illustration 3 : 50^{ème} Forum des îles du Pacifique, Tuvalu - 13 au 16 août 2019

d'avril 2020, avec un sommet sur les thématiques de l'environnement, du changement climatique et de ses conséquences, réunissant les Etats et territoires du Pacifique.

- **Renforcement de la coopération avec les collectivités françaises du Pacifique**

- Signature de la convention de coopération entre la Polynésie française et Wallis et Futuna – 27 février 2019

Le président de la Polynésie française, Edouard FRITCH, le président de l'Assemblée territoriale de Wallis et Futuna, David VERGÉ, et le secrétaire général des îles Wallis et Futuna, Christophe LOTIGIÉ, ont signé, le 27 février 2019, une convention de coopération décentralisée en faveur du développement économique, social et culturel entre la Polynésie française et le territoire des îles Wallis-et-Futuna.

Cette signature a notamment eu lieu en présence du président de l'Assemblée de la Polynésie Française, Gaston TONG SANG, du secrétaire permanent pour le pacifique Sud, Hervé DEJEAN de LA BATIE, et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Jean-Louis d'ANGLEBERMES.



Illustration 4 : Cérémonie de signature de la convention de coopération entre la Polynésie française et Wallis-et-Futuna, Présidence – 27 février 2019

Assistaient également le président du conseil territorial de Saint Barthélemy, Bruno MAGRAS, le président du Conseil territorial de Saint-Pierre Miquelon, Stéphane LENORMAND, la

représentante de la Communauté du Pacifique, Peggy ROUDAUT, et des représentants de l'Union Européenne, notamment Sylvie MILLOT, cheffe d'unité PTOM (Pays et territoires d'outre-mer), tous présents à Tahiti pour le 17^{ème} Forum UE-PTOM.

Cette convention cadre intervient après l'accord signé entre les trois assemblées parlementaires de Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna. Elle détermine les grands principes de la coopération bilatérale dans six secteurs stratégiques pré-identifiés en commun : les ressources primaires, le tourisme, la culture, l'environnement, l'énergie et les transports maritimes et aériens. Elle prévoit des conventions particulières d'application dans chacun des secteurs précités.

- Signature d'un protocole d'entente entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie – 13 décembre 2019

Le président de la Polynésie française, Edouard FRITCH, et le Vice-président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie, Gilbert TYUIENON, ont également signé, le 13 décembre 2019 à Papeete, un protocole d'entente entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie.

Par cette signature, les gouvernements de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie manifestent une volonté partagée de construire des relations notamment dans les domaines économique, social, culturel, sportif, de la santé, institutionnel et environnemental.



Illustration 5: Cérémonie de signature du protocole d'entente entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie, Présidence – 13 décembre 2019

Il est prévu que ce protocole d'entente soit suivi d'un accord-cadre en bonne et due forme.

- **Déplacement du Président de la Polynésie française en Nouvelle-Zélande à l'occasion de la célébration Tuia 250**

- Participation du Président Edouard FRITCH à la cérémonie Tuia 250 – 4 octobre 2019

Le Président de la Polynésie française, Edouard FRITCH, a assisté le 4 octobre 2019 dans la ville de Gisborne, en Nouvelle-Zélande, à la célébration nationale Tuia 250, commémorant les 250 ans de l'arrivée de James Cook en Nouvelle-Zélande.



Illustration 6 : Cérémonie Tuia 250, Marae Te Poho-o-Rawiri, Nouvelle-Zélande – 4 octobre 2019

Le ministre de la Culture, Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU, et le président de l'Assemblée de la Polynésie française, Gaston TONG SANG, étaient également présents pour cet événement. Le maire de Mahina, Damas TEUIRA, a aussi fait le déplacement depuis Tahiti, avec une forte délégation culturelle pour assurer plusieurs chants et danses lors des festivités.

Tahiti était particulièrement à l'honneur pour cette journée, le rôle important de Tupaia, originaire des îles Sous-le-Vent, qui a conduit le navigateur anglais James Cook de Tahiti jusqu'en Nouvelle-Zélande, en 1769, étant à la fois reconnu et célébré. Les connaissances maritimes de Tupaia, mais aussi sa connaissance du monde polynésien, ont été soulignées.

La flottille retraçant le voyage de Cook et Tupaia a également été à l'honneur au cours de cette journée, avec en particulier la pirogue de Tahiti, Faafaite, qui rappelle à la fois les grandes traversées maritimes des Polynésiens et les liens forts qui les unissent depuis des siècles.

La cérémonie, qui a rassemblé des milliers de personnes, en présence du Premier ministre de Nouvelle-Zélande, Jacinda ARDERN, avec une très importante couverture médiatique nationale, s'est déroulée à proximité de la plage de Waikanae, à l'entrée de la ville de Gisborne, et s'est poursuivie au marae Te Poho-o-Rawiri.

- Entretien avec la Première ministre de Nouvelle-Zélande – 4 octobre 2019

En déplacement dans la ville de Gisborne, en Nouvelle-Zélande, pour la commémoration Tuia 250, le président de la Polynésie française, Edouard Fritch, s'est entretenu avec la Première ministre néo-zélandaise, Jacinda Ardern.



Illustration 7 : Le Président de la Polynésie française, Edouard FRITCH, et la Première ministre de Nouvelle-Zélande, Jacinda ARDERN, Gisborne – 4 octobre 2019

Accompagné du ministre de la Culture, Heremoana Maamaatuaiahutapu, et du président de l'Assemblée de la Polynésie française, Gaston Tong Sang, le président Edouard Fritch a évoqué plusieurs dossiers.

Les liens culturels forts et anciens existants entre les îles de la Polynésie française et la Nouvelle-Zélande ont été rappelés à cette occasion.

Le Président et le Premier ministre néo-zélandais ont ainsi pu échanger sur la place et l'enseignement des langues polynésiennes. Il a aussi été question, lors de cet entretien, du groupe des dirigeants polynésiens (PLG, Polynesian Leaders group) et de la place que la communauté maorie de Nouvelle-Zélande pourrait éventuellement avoir dans cette instance.

Le président a aussi évoqué la mise en œuvre de l'accord de coopération signé en juillet 2018 entre la Polynésie française et la Nouvelle-Zélande. Des échanges ont également eu lieu sur le projet de câble sous-marin de télécommunications qui a été discuté, le mois précédent, entre le président Fritch et le président du Chili, Sebastian Pinera.

Enfin, le Président Edouard Fritch a évoqué la réunion « One Planet Summit » prévue en Polynésie française avec le président de la République, Emmanuel Macron, en avril 2020. Les thèmes de la protection de l'environnement et de la lutte contre les effets du changement climatique étant des priorités partagées par la Nouvelle-Zélande.

1.2.2.2 Dossiers européens et internationaux

- **Tenue de la Conférence ministérielle 2018 de l'OCTA et du 17^{ème} Forum UE-PTOM à Tahiti – du 27 février au 1^{er} mars 2019**

- *Conférence ministérielle 2018 de l'OCTA – 27 février 2019*

Le Président de la Polynésie française, Edouard Fritch, a présidé le 27 février 2019 la conférence ministérielle de l'Association des Pays et territoires d'outre-mer (OCTA) pour l'année 2018.

La Polynésie française vient d'assurer en effet, pendant une année, la présidence de l'OCTA et a organisé, à ce titre, la 17^{ème} conférence ministérielle de l'OCTA.

La conférence de l'OCTA a permis de faire le point sur les travaux réalisés et enjeux rencontrés par l'Association au cours de l'année 2018 notamment le renforcement de la gouvernance et de ses statuts,

la proposition de nouvelle décision d'association outre-mer post-2020, les discussions sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027, les négociations post-Cotonou sur le futur partenariat UE-ACP, l'impact de la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne ou encore la programmation des enveloppes régionales et thématiques.



Illustration 8 : Conférence ministérielle de l'OCTA pour l'année 2018 – Tahiti – 27 février 2019

- 17^{ème} Forum UE-PTOM à Tahiti – 1^{er} mars 2019

La Commission Européenne, les Chefs de Gouvernement et les Représentants du Danemark, de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni se sont rencontrés à l'occasion du 17^{ème} Forum UE-PTOM qui s'est tenu le 1^{er} mars 2019 à Tahiti.



Illustration 9 : Allocution du Président de la Polynésie française au 17^{ème} Forum UE-PTOM – 1^{er} mars 2019 à Tahiti

Le Forum a été organisé sous l'égide du Commissaire européen pour la Coopération et le Développement International, M. Neven Mimica, et a été placé sous le haut-patronage du Président de la Polynésie française.

L'évènement a permis notamment de prendre en compte les transformations actuelles de l'UE et l'importance des prochaines élections au Parlement européen, suivies du renouvellement de la Commission européenne et de la nécessité qui en découle de sensibiliser les futurs décideurs de l'UE aux nombreux atouts du partenariat UE-PTOM.

Le Forum UE-PTOM fut l'occasion pour les leaders des PTOM, les ministres des Etats membres et les représentants des institutions de l'UE de discuter du partenariat post-2020 et de réaffirmer la nécessité d'associer étroitement les PTOM aux discussions post-Cotonou et aux partenariats de l'UE avec les voisins des PTOM, faisant partie ou non du groupe des Etats ACP. Les PTOM ont également souligné les incertitudes et les inquiétudes relatives à l'impact de la décision du Royaume-Uni de quitter l'UE sur le partenariat établi entre les PTOM.

• **Discussion avec le Président chilien à Santiago, au Chili, en vue du projet de câble sous-marin de télécommunications – du 4 au 7 septembre 2019**

En visite officielle au Chili du 4 au 7 septembre 2019, le président de la Polynésie française, Edouard Fritch, s'est entretenu, avec le président chilien, Sebastian Pinera, au Palais de la Moneda, à Santiago du Chili.



Illustration 10 : Le Président de la Polynésie française, Edouard FRITCH, et le Président Chilien, Sebastian PINERA - Septembre 2019 à Santiago au Chili

Lors de cette rencontre, le président Fritch a notamment évoqué le projet de câble sous-marin de télécommunications entre la Polynésie française et le Chili.

Le Chili souhaite développer sa connectivité, par le biais d'un câble allant vers l'ouest, et un cabinet d'ingénierie vient d'être choisi dernièrement pour mener des études sur un tel projet. Le président a mis en exergue l'intérêt d'un trajet Chili-Tahiti pour un tel câble.

Lors de sa mission au Chili, le Président a également pu échanger avec la secrétaire d'Etat aux relations extérieures, Carolina Valdivia, l'ambassadeur de France au Chili, Roland Dubertrand, la ministre de l'Environnement du gouvernement chilien, Carolina Schmidt, l'ambassadrice de la Nouvelle-Zélande au Chili, Linda Te Puni ainsi que le Sénateur de la région de Valparaiso, Kenneth Pugh.

- **Travaux à l'ONU**

- Commission des limites du plateau continental des Nations Unies – 3 août 2019

Le ministre de la Culture et de l'environnement, Heremoana Maamaatuaiahutapu, a co-présenté, avec la France, la demande de revendication du plateau continental au large de la Polynésie française, devant la commission des limites du plateau continental, des Nations Unies, le 3 août 2019 à New York.

Le ministre a rappelé que sur la zone économique exclusive, la Polynésie française est compétente en matière d'exploration, d'exploitation et de conservation des ressources naturelles du sol, du sous-sol et de la colonne d'eau.



Illustration 11 : Réunion de la commission des limites du plateau continental – Nations Unies – 3 août 2019

Le dossier d'extension du plateau continental au large de la Polynésie française a d'abord été déposé par l'Etat le 8 mai 2009 sous forme d'informations indicatives sur les limites extérieures du plateau continental, situé au-delà des 200 milles marins. Cette procédure a permis de réserver les droits sur ledit plateau dans l'attente du dépôt du dossier définitif.

Deux campagnes en mer ont ensuite été effectuées en Polynésie française au titre du programme Polyplac, en 2012 puis en 2015, afin de collecter les données cartographiques des fonds marins nécessaires à la justification de la demande d'extension du plateau continental. Le programme Polyplac est conduit par deux experts de l'IFREMER.

Le dossier complet a été déposé le 6 avril 2018 et porte sur une extension de 230 000 km² de fonds marins à l'est de la Polynésie française, concernant les archipels des Marquises, des Tuamotu et des Australes. Le dossier présenté doit maintenant être étudié en détail par la commission des limites du plateau continental, composé de 21 experts de cette région du monde.

- Quatrième Commission de l'ONU sur « la question de la Polynésie française » - 8 octobre 2019

Le Président de la Polynésie française, Edouard Fritch, s'est rendu à New York pour participer le 8 octobre 2019 à la 4^{ème} commission de l'ONU, qui a évoqué la « question de la Polynésie française ».

La délégation officielle de la Polynésie française, menée par le président Fritch, était composée notamment du Vice-Président, Teva Rohfritsch et de la sénatrice Lana Tetuanui.



Illustration 12 : Logo de l'Organisation des Nations Unies –
Source : www.un.org

A cette occasion, le Président a de nouveau expliqué les fondamentaux du statut d'autonomie de la Polynésie française et l'attachement des Polynésiens à cette forme de gouvernance.



Illustration 13 : Interventions devant la quatrième commission de l'ONU – New York, 8 octobre 2019

• L'ÉTAT ET SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

1.3. PARTENARIAT ETAT-PAYS

1.2.3 Dialogue avec l'Etat

• Rencontre du Président de la Polynésie française avec les autorités de l'Etat à Paris

- *Rencontre du Président avec les ministres Lecornu et Darmanin – 5 février 2019*

Le président Edouard Fritch, en compagnie de Gaston Tong Sang, Maina Sage et Lana Tetuanui, a rencontré le 5 février 2019 à Paris, successivement le ministre en charge des collectivités territoriales, Sébastien Lecornu, puis celui en charge des comptes publics, Gérard Darmanin.

Le président a saisi ces occasions pour échanger sur la situation de la Polynésie française. Il a rassuré les deux ministres, qui connaissent la Polynésie, en démontrant que la situation polynésienne a repris de bonnes couleurs et créé toujours plus d'emplois. Le dialogue et le partenariat instaurés entre le Pays et l'Etat ont ramené la confiance et l'assurance d'une plus grande stabilité.

Dans ce contexte favorable à une construction sur le long terme de la Polynésie française, le ministre en charge des collectivités territoriales, Sébastien Lecornu, s'est montré disposé à accompagner la Polynésie dans ses réformes, et en particulier à promouvoir toute simplification juridique et réglementaire dans le



Illustration 14 : Le ministre en charge des collectivités territoriales, Sébastien LECORNU, et la délégation de la Polynésie française, Paris - 5 février 2019.



Illustration 15 : Le ministre en charge des comptes publics, Gérard DARMANIN, le Président de la Polynésie française, Edouard FRITCH et le Président de l'APF, Gaston TONG SANG, Paris – 5 février 2019

fonctionnement des collectivités locales.

Le ministre Gérard Darmanin a pour sa part évoqué les points d'attention qui avaient été soulevés lors de sa visite officielle en Polynésie française en juillet 2018. Ainsi, les épreuves de concours de l'Etat se tiendront en journée et non plus en soirée. La défiscalisation des bateaux de pêche a été prise en compte à nouveau, et celle des autres secteurs économiques est débloquée. Le

ministre des comptes publics a également eu une écoute bienveillante à l'égard des sujets de préoccupation du Pays.

- Rencontre du Président avec le Président de l'Assemblée nationale – 19 juin 2019

Le Président Edouard Fritch, en compagnie du Vice-président Teva Rohfritsch, du président de l'Assemblée de la Polynésie française, Gaston Tong Sang et de la députée Maina Sage, ont rencontré le 19 juin 2019 le Président de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, à Paris.



Illustration 16 : Le Président de l'Assemblée nationale, Richard FERRAND, et le Président de la Polynésie française, Edouard FRITCH, Paris – 19 juin 2019

Celui-ci a commencé la conversation en remerciant Edouard Fritch pour le bon résultat obtenu lors des dernières élections européennes. Le Président de la Polynésie française a souligné que ces élections permettaient, d'une part d'expliquer l'intérêt de l'Europe pour la Polynésie, et d'autre part, de montrer le soutien du président Macron envers la Polynésie

française au travers des différents dossiers importants traités depuis 2 ans, dans les domaines de la santé, de la solidarité, du nucléaire, de la défiscalisation, du statut ou du foncier.

- Entretien du Président de la Polynésie française avec le Président de la République – 5 juillet 2019

Le président Edouard Fritch a été reçu le 5 juillet 2019 à l'Elysée, par le Président de la République, Emmanuel Macron et la ministre des Outre-mer Annick Girardin.



Illustration 17 : Le Président de la République, Emmanuel MACRON, et le Président de la Polynésie française, Edouard FRITCH, l'Elysée – 5 juillet 2019.

Le président Edouard Fritch était accompagné de Gaston Tong Sang, président de l'Assemblée de la Polynésie française, du vice-président du gouvernement Teva Rohfritsch, de la Sénatrice Lana Tetuanui, du Sénateur Nuihau Laurey, ainsi que des députées Maina Sage et Nicole Sanquer.

Au cours de cet entretien, le Président de la République a tenu à souligner d'emblée sa confiance personnelle en le Président Edouard Fritch, qui par son travail, contribue à apaiser la Polynésie française.

Affirmant l'importance de la reconnaissance du fait nucléaire dans le statut de la Polynésie française, il a soulevé la nécessité de faciliter les indemnisations des victimes, sanctuariser la Dotation globale d'Autonomie et finaliser le plus rapidement possible le Centre de mémoire.

Emmanuel Macron a également évoqué le projet de câble sous-marin reliant le Chili - Tahiti - Asie, comme un sujet géo-stratégique d'une grande importance. Les échanges ont aussi porté sur le développement de l'aéroport de Faa'a ou encore les problèmes liés à la santé, l'éducation.

A l'issue de cet entretien chaleureux, le Président de la République a promulgué la loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française et a annoncé sa venue sur le fenua en avril 2020 pour un "One planet Summit océanien" consacré aux problématiques des pays du Pacifique. Son séjour devrait ainsi s'organiser autour de deux thèmes : les problématiques de la Polynésie française et l'Océanie.

Cette rencontre entre le Président Macron et les autorités politiques de la Polynésie a été un moment important du dialogue de confiance entretenu entre la Polynésie française et l'Etat.

• Visites ministérielles en Polynésie française

- Visite officielle de la garde des Sceaux en Polynésie française – 17 au 21 juillet 2019

Le Président de la Polynésie française, Edouard Fritch, et les membres de son Gouvernement, ont accueilli, le 17 juillet 2019 à la Présidence, la Garde des Sceaux, ministre de la Justice, Nicole Belloubet.



Illustration 18 : La Garde des Sceaux, Nicole BELLOUBET, et les membres du gouvernement de la Polynésie française, Présidence – 17 juillet 2019

En visite du 17 au 21 juillet 2019, la ministre a effectué une série de visites officielles à Tahiti ainsi que dans deux archipels, aux Marquises, puis aux îles Sous-le-Vent.

Le Président et la Garde des Sceaux ont eu un entretien, au cours duquel les principaux dossiers relatifs au secteur de la justice en Polynésie ont été évoqués.

- Visite officielle du ministre chargé des collectivités territoriales en Polynésie française – du 26 au 31 juillet 2019

Le ministre chargé des collectivités territoriales, Sébastien Lecornu, était en visite en Polynésie française du 26 au 31 juillet 2019.

Le Président et le ministre chargé des collectivités territoriales ont eu un entretien au cours duquel les principaux dossiers relatifs à la Polynésie et aux problématiques des communes et de leurs élus ont été évoqués, avec notamment le projet de loi sur la



Illustration 19 : Le Président de la Polynésie française, Edouard FRITCH, et le ministre chargé des collectivités territoriales, Sébastien LECORNU Présidence - 27 juillet 2019

réforme du statut de l'élu communal. Il a aussi été question de sujets liés à l'environnement, à la connectivité et au partenariat Etat-Pays pour le financement de différentes opérations.

A l'occasion de sa venue, le ministre s'est également entretenu avec les parlementaires polynésiens et les responsables du CGF (Centre de gestion et de formation) pour les communes de Polynésie française.

Il s'est également rendu à Anaa aux Tuamotu, puis à Makemo et à Rikitea aux Gambier, où il était présent notamment pour l'ouverture du 30^{ème} congrès des communes de Polynésie française.

1.2.4 Dépenses de l'Etat en Polynésie française

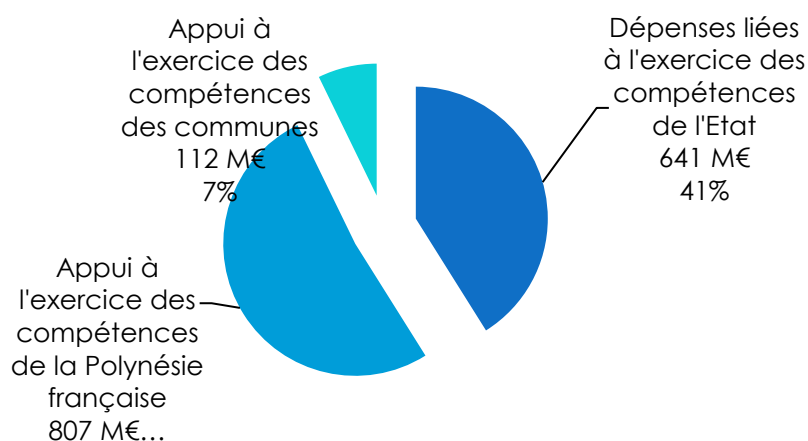
Les dépenses de l'Etat en Polynésie française se chiffrent en 2019 à 186,3 milliards F CFP (1,56 milliards €).

Le niveau de ces dépenses se situe au-dessus de la moyenne concernant la période 2011-2019 (180 milliards F CFP, soit 1,5 milliards €). Cette évolution par rapport à 2018 (-0,82%) concerne essentiellement les dépenses d'investissement qui reculent ainsi que les dépenses militaires.

A l'instar des années précédentes, les dépenses de personnel (133 milliards F CFP, soit 1,1 milliards €) demeurent très largement prépondérantes (72%) en comparaison des autres natures de dépenses (fonctionnement, investissement et intervention).

Les dépenses d'intervention, constituées de transferts (dotations ou subventions) aux collectivités et établissements publics, aux associations, ainsi qu'aux entreprises et aux ménages (continuité territoriale, allocations et bourses) s'élèvent à 38,7 milliards F CFP (324,5 millions €) et constituent 73% des dépenses, hors dépenses de personnels.

En 2019, les dépenses de l'Etat pour l'exercice de ses prérogatives se chiffrent à 76,5 milliards F CFP, soit 641,1 millions € (41% des dépenses). Par ailleurs, l'Etat a contribué à l'exercice des compétences de la Polynésie française à hauteur de 96,3 milliards F CFP soit 807 millions € (52% des dépenses). Les dépenses entrant dans le champ des compétences des communes représentent 13,4 milliards F CFP soit 112,6 millions € (7% des dépenses).



Graphique 9 : Répartition des dépenses de l'Etat par champ de compétences

1.2.5 Principaux dispositifs financiers et complémentarité avec les financements européens

Après la fermeture du Centre d'Expérimentation du Pacifique en 1996, des mécanismes de compensation financière ont permis un accompagnement de l'économie locale, avec l'objectif affiché de développer les conditions d'un développement économique endogène.

Outre ses dépenses dans le cadre de ses compétences « régaliennes » (justice, sécurité, défense, affaires étrangères, recherche, enseignement supérieur et monnaie), l'État apporte son concours au développement de la PF en prenant en charge certaines dépenses dans les domaines de compétence du Pays.

Les lignes de complémentarité entre les financements issus des programmes européens et les financements de l'Etat sont principalement établies dans les domaines des services publics environnementaux¹¹, du tourisme et de la préservation des ressources naturelles.

L'Etat contribue ainsi au développement de la Polynésie française au travers de trois instruments financiers issus de la réforme de 2011 de la Dotation Globale de Développement Economique (DGDE), qui fonctionnent en cohérence et complémentarité avec les « Contrats de Projets ».

- La Dotation Globale d'Autonomie (DGA) : libre d'emploi pour la Polynésie française, la DGA est versée par mensualités sur la section fonctionnement du budget général de la collectivité. Conformément aux engagements du Président de la République en février 2016, confirmés dans l'Accord de l'Élysée, le montant de la DGA a été réévalué à 10,806 milliards F CFP (soit 90,552 millions €) à partir de l'année 2017. Cette dotation est sortie du budget de l'Etat en étant transformée en prélèvement sur recettes à compter de l'exercice 2020.
- La dotation territoriale pour l'investissement des communes : d'un montant de 1,081 milliard F CFP (soit 9,05 millions €) en 2018, elle est d'un montant identique depuis 2011. Cette dotation alimente la section « investissements » du Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP). Elle complète ainsi, la quote-part de l'État au FIP (804 millions F CFP, soit 6,74 millions € en 2018).

La dotation pour les projets dits « structurants » : le troisième instrument financier (3IF) constitue un outil partenarial mobilisé pour financer les équipements structurants en matière d'infrastructures routières, aéroportuaires, maritimes et de défense contre les eaux. Le financement est réparti entre l'Etat (80 %) et le Pays (20 %) par dispositions conventionnelles.

Le montant de la programmation pour l'année 2019 s'est élevé, comme pour les années précédentes, à une participation de l'Etat de 6,12 milliards Fcfp (soit 51,3M€) pour un investissement global de 8,649 milliards F CFP et comprenait notamment les projets suivants :

- Mise aux normes de l'aérodrome de Kaukura ;

¹¹ Services publics environnementaux précisés par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables aux communes de Polynésie française : adduction en eau potable, assainissement et gestion des déchets

- Reconstruction du pont de la rivière de Hamuta sur l'avenue du général De Gaulle à Pirae ;
- Aménagement de la traversée de Papara ;
- Création du tracé routier de la route du Sud ;
- Construction d'une marina à Moerai à Rurutu ;
- Réaménagement du débarcadère de Hereheretue ;
- Travaux d'aménagement de l'aval de la rivière Tevihonu.

1.2.6 Le contrat de projets 2015-2020

Signé en mars 2015, le contrat de projets (CdP) 2015-2020 place la croissance économique et l'emploi au cœur de son action. Afin de répondre aux besoins des communes en matière d'investissement dans les services publics environnementaux, le contrat de projets comprend désormais deux outils identifiés :

- Un contrat dédié aux investissements entrant dans le champ de compétence de la Polynésie française, orienté autour de sept secteurs prioritaires :
 - o Le développement touristique
 - o Le secteur primaire
 - o Les énergies renouvelables
 - o La recherche et l'innovation
 - o Le logement social
 - o La santé
 - o Les infrastructures sportives
- Un contrat dédié aux investissements communaux pour financer les compétences environnementales (adduction en eau potable, assainissement des eaux usées, gestion des déchets).

En 2019, 20 projets ont été programmés au titre des investissements territoriaux pour un total de 7,681 milliards F CFP (soit 64,4 millions €) et au titre des investissements communaux 10 projets pour un total de 1,326 milliards F CFP (soit 11,112 millions €) consacré à 63 % à des travaux de rénovation de réseaux d'adduction d'eau potable, 15% à des opérations d'assainissement des eaux usées et 22% à des opérations de traitement des déchets.

Parmi ces projets qui reflètent la transversalité du contrat de projets, peuvent être cités :

- L'opération de résorption de l'habitat indigne à Hotuarea (898 millions F CFP);
- La rénovation de logements sociaux résidence Mariani (920 millions F CFP);
- L'acquisition d'un TEP SCAN au CHPF (589 millions F CFP) ;
- L'aménagement et la rénovation du musée de Tahiti et des îles (844 millions F CFP).

En comparaison, le Contrat de Projets avait financé en 2018 11 projets programmés au titre des investissements territoriaux pour un total de 6,37 milliards F CFP (52,8 millions €) et 7 projets au titre des opérations communales pour un total de 1,475 milliards F CFP (12,389 millions €).

1.2.7 Autres dispositifs financiers

1.2.7.1 Contribution financière dédiée au régime de solidarité de la Polynésie française

Le régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF), anciennement régime de solidarité territorial (RST), a été créé en 1994, en même temps qu'était mise en place la Protection Sociale Généralisée (PSG). Dès l'origine, la participation de l'Etat a pris la forme d'un versement d'une subvention, dont les principes ont été portés par deux conventions quinquennales Etat-Territoire en 1993 et 1999. La seconde convention, arrivée à son terme en 2004, a été prorogée par avenants jusqu'en 2007. Les versements de l'Etat ont cessé avec la Loi de Finance (LFI) 2008 pour reprendre en 2015 à la demande de la Polynésie française.

Afin de soutenir le Pays dans son action en faveur du rétablissement financier et de la pérennisation du système de santé et de solidarité des Polynésiens, l'État s'est engagé en avril 2015, dans le cadre d'une convention triennale d'objectifs, sur un appui financier de 4,3 milliards de francs F CFP, soit 36 millions €. Une dotation annuelle de 1,43 milliards F CFP (12 millions €) a donc été versée au Pays en 2015, 2016 et 2017.

Un avenant a permis en 2018 à l'Etat de poursuivre l'accompagnement du Pays à hauteur de 1,43 milliards F CFP (12 millions €). Un nouvel avenant prorogeant d'une année le dispositif a été pris en 2019 pour un montant de 1,43 milliards F CFP (12 millions €).

1.2.7.2 Soutien financier dans le domaine de l'éducation

L'appui de l'État à la politique d'éducation en PF est prévu dans la convention décennale 2017-2027 signée en octobre 2016. Elle fonde la rémunération des enseignements des premier et second degrés par l'État. Elle prévoit aussi l'attribution de subventions aux politiques sociales et pédagogiques et dispose aussi d'un volet investissement.

Au titre de l'année scolaire 2019-2020, en matière d'investissement, 372 millions F CFP (soit 3,125 millions €) ont été programmés par l'Etat et la Polynésie française, portant sur des opérations de restructuration du collège de Tubuai, d'aménagement et de travaux divers dans les collèges et lycées et d'équipement des collèges et lycées.

De plus, via des crédits issus du programme « investissements d'avenir », l'État accompagne la Polynésie française dans la réussite éducative des jeunes polynésiens, en finançant 50 % du coût des opérations suivantes :

- construction d'un internat au sein de la cité scolaire de Faa'a (684 MF) ;
- construction d'un internat au collège d'Atuona (591 MF) ;
- Extension de l'internat du lycée professionnel de Mahina (226,6 MF).

Ces trois projets sont en cours de réalisation et ont donné lieu à différents versements d'avance et d'acomptes en 2019.

1.2.8 Fonds Exceptionnel d'Investissement

Créé en 2009, le Fonds Exceptionnel d'Investissement en outre-mer (FEI) vise à apporter une aide financière de l'Etat aux personnes publiques qui réalisent, dans les territoires d'outre-mer, des investissements portant sur des équipements publics collectifs, lorsque ces investissements

participent de façon déterminante au développement économique, social, environnemental et énergétique local.

En Polynésie française, deux axes prioritaires ont été identifiés en concertation avec les élus locaux :

- Les énergies renouvelables ;
- Le numérique.

De plus, par décision de la Ministre des Outre-mer, un axe « infrastructures sportives » a été positionné dans la programmation nationale.

Ainsi, en 2019, quatre nouvelles opérations ont été programmées pour une participation totale de l'État de 689 millions F CFP (soit 5,7 millions €). Il s'agit :

- du déploiement d'un réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné TTH-3 ;
- de la réalisation et de l'amélioration d'applications informatiques pour la gestion foncière de la Polynésie française ;
- de panneaux photovoltaïques connectés au réseau pour les établissements scolaires du second degré ;
- de l'espace de production agricole et énergétique durable de Vairao.

Pour rappel, en 2018, une enveloppe de 358 millions F CFP (soit 3 millions €) du FEI était venue financer le projet de système de communication à haut-débit par câbles sous-marins à fibre optique reliant Tahiti à Samoa et des études pour le futur espace de convergence numérique Pacific Digipol.

1.2.9 Convention relative au développement de la filière de prise en charge du patient atteint du cancer en Polynésie française

Dans le cadre de l'Accord pour le développement de la Polynésie française en date du 17 mars 2017, l'État s'est engagé à soutenir le développement de la prise en charge médicale des patients atteints de cancers via notamment un apport de 716 millions F CFP (6 M. €) sur trois ans en investissement en matériels.

Ce soutien de l'État, qui s'inscrit dans la dynamique du schéma d'organisation sanitaire 2016-2021 et du plan cancer polynésien, vise à répondre aux objectifs suivants:

- Améliorer l'accueil et les soins des patients atteints de cancers, notamment par la création de centres de chimiothérapie décentralisés, par l'amélioration des plateaux techniques et par le développement des capacités d'accueil spécialisées ;
- Développer les soins de support et les soins palliatifs à Tahiti et dans les autres archipels ;
- Développer les capacités d'information, d'archivage et de coordination en cancérologie, notamment par la création d'une tumorotheque polynésienne et par le développement d'un système d'information.

En 2019, la programmation arrêtée par le Haut-commissaire et le Président de la Polynésie française s'élève à un total de 313 millions F CFP, soit 2,6 millions € (avec une participation de l'Etat à hauteur de 80%). Trois projets prioritaires ont été retenus :

- Acquisition d'équipements et de véhicules spécialisés ;

- Investissement dans la filière anatomocytologie – Institut Louis Malardé ;
- Acquisition d'équipements en faveur du secteur oncologie du CHPF et travaux d'installation du TEP-scan et cyclotron.

1.4. INTERVENTIONS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

L'Agence Française de Développement (AFD) intervient en soutien aux acteurs politiques et économiques de Polynésie française pour contribuer au développement durable du territoire. Elle met à disposition des acteurs locaux, publics et privés, différents outils financiers : prêts à taux réduits – avec des taux pouvant descendre jusqu'à 0% pour encourager et accélérer les actions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique –, prêts à condition de marché, garanties, subventions d'études, etc.

Elle déploie cette approche, en cohérence avec les axes prioritaires définis dans sa stratégie 2014-2019 :

1. La lutte contre les inégalités économiques et sociales
2. L'appui à l'émergence d'un nouveau modèle de développement polynésien
3. La préservation et la valorisation du patrimoine naturel

En 2019, le montant global des engagements de l'AFD en Polynésie française s'élève à 192 M.€ (soit 22,9 Mds de F CFP) ; un montant légèrement supérieur à celui de 2018, qui avait déjà été historique pour l'agence.

L'AFD en 2019, nouveau record des financements : 192 millions € / 22,9 milliards F CFP d'engagements en Polynésie française

▪ **Activité de l'AFD en faveur du secteur public**

1.2.9.1 Un partenariat consolidé avec le Pays

Depuis 2014, le partenariat entre le Pays et l'AFD se fonde sur une double approche :

- ✓ un soutien financier au budget d'investissement de la Polynésie pour contribuer à la mise en œuvre de ses politiques publiques ;
- ✓ un dialogue technique sur des politiques sectorielles structurantes afin d'accompagner l'émergence de stratégies de long terme.

En 2019, pour la sixième année consécutive, l'AFD a accompagné la dynamique d'investissement du Pays avec l'octroi d'un financement de 28 M.€ (3,3 Mds F CFP) sous la forme de trois prêts¹².

En complément de ce soutien financier, l'AFD a continué à accompagner le Pays dans la définition de ses politiques publiques. Depuis 2014, l'AFD a cofinancé et apporté son expertise

¹² Le premier prêt à taux zéro est venu financer les investissements du Pays contribuant à la lutte contre le changement climatique et favorisant la transition énergétique (mise en place de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments du Pays, bouclage du réseau de transport d'électricité de la TEP permettant de développer les énergies renouvelables, aménagements pour lutter contre l'érosion des espaces littoraux, aménagements d'espaces maritimes protégés, etc.). Un autre prêt bonifié a été octroyé pour financer des investissements dans les secteurs sociaux (santé et éducation). Les fonds du prêt non bonifié ont été alloués au financement d'infrastructures routières et de projets de logement social.

pour l'élaboration de plusieurs stratégies structurantes pour le territoire : schéma d'organisation sanitaire (SOS), schémas directeurs des transports interinsulaires maritimes et aériens, de la pêche hauturière, de l'aquaculture, de l'agriculture et, enfin, appui à la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle d'Emploi et Compétence (GPEC) territoriale. En 2019, l'AFD a consolidé cette activité d'appui-conseil en finalisant le schéma directeur de l'agriculture, cofinancé avec le Pays.

En parallèle, les travaux du projet d'étude interdisciplinaire (anthropologique, économique, géographique, historique, juridique), intitulé « *Commun et Océan - Le Rāhui en Polynésie* » en partenariat avec les équipes du CRIIBE et de l'Université de Polynésie, ont abouti à la publication de l'ouvrage en mai 2019. Pour les besoins de l'étude, plusieurs enquêtes de terrain se sont déroulées dans différents espaces du territoire polynésien (un territoire marin, terrestre, un bassin versant, un atoll).

1.2.9.2 Un accompagnement de proximité des communes

Soutenir l'investissement public, c'est aussi, pour l'AFD, être présente aux côtés des communes, acteurs essentiels du dynamisme local.

En 2019, l'agence a maintenu son rôle d'appui à la sphère communale qui s'est traduit notamment par :

- Des financements : 6 communes ont bénéficié de 12 concours financiers pour des montants allant de 80 000 € (9,5 millions F CFP) à 1,3 M.€ (115 millions F CFP) ;
- Des formations : l'AFD a de nouveau mis à disposition du Centre de gestion et de formation (CGF) un de ses agents pour former des cadres des communes. Ainsi, au premier semestre, une douzaine de communes et intercommunalités de Polynésie française ont bénéficié d'une formation à l'analyse financière.
- Une publication : l'agence a également publié au premier semestre son Observatoire des communes de Polynésie française qui compile les documents comptables des 48 communes polynésiennes et livre des analyses financières à destination de l'ensemble des acteurs locaux intéressés par les enjeux des finances communales.
- La poursuite d'activités d'appui conseil : l'AFD et le Syndicat de promotion des communes de Polynésie française (SPCPF) ont finalisé le travail en commun visant à améliorer la gestion comptable de la restauration scolaire des communes polynésiennes, avec la publication d'un guide à destination des acteurs communaux.
- Des assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO) : en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) locale, l'AFD apporte un soutien financier et technique au montage et à la réalisation de projets environnementaux des acteurs publics locaux. Neuf premiers dossiers, dont cinq communaux, ont pu aboutir en 2019 à une autorisation de financement, pour un total de 185 000€ (22,1 millions de F CFP).
- Toujours en lien avec l'Ademe, une contribution financière au schéma directeur énergie des îles de l'archipel des Marquises : ce projet porté par la CODIM (communauté de communes des Iles Marquises), permettra de prévoir la demande en énergie pour les vingt prochaines années ainsi que les investissements qui permettraient de diversifier davantage le mix énergétique du territoire.

1.2.10 Activité de l'AFD en faveur du secteur privé

L'AFD reste très mobilisée auprès du secteur privé. Elle est intervenue en 2019 à hauteur de 151 M.€ (18 Mds F CFP) de financements que ce soit en prêts directs en faveur de la première banque polynésienne, ou indirects par le soutien en garantie aux banques, pour faciliter l'octroi de crédits en faveur des petites entreprises polynésiennes. Pour rappel, ce soutien était de 73,7 M.€ (8,8 Mds F CFP) en 2018.

Prêts de l'AFD au Secteur Privé en 2018 : 151 millions € / 18 milliards F CFP (prêts directs ou indirects)

1.2.10.1 La Société de Gestion de Fonds de Garantie d'Outre-mer (Sogefom) : un acteur au service des TPE/PME

Filiale de l'AFD, la SOGEFOM intervient en appui aux banques de la place pour garantir les crédits que les établissements bancaires font aux entrepreneurs. L'objectif de ce fonds de garantie à destination des TPE/ PME polynésiennes : catalyser l'octroi de prêts par le secteur bancaire en sécurisant le montage financier via une garantie.

En 2019, la SOGEFOM confirme à nouveau la dynamique favorable observée les dernières années :

- tous dispositifs confondus, 462 garanties ont été octroyées pour un montant de 34,2 M.€ (4,1 Mds F CFP).
- 462 entreprises, dont 79 créations, ont bénéficié de la garantie SOGEFOM pour un montant d'investissement total de 94 M.€ (11,2 Mds F CFP).

La hausse du niveau d'activité de 44% en volume provient essentiellement de l'augmentation des plafonds d'octroi depuis 2018, du recours important des banques de la place à tout schéma de garantie additionnel aux garanties usuelles, et de la hausse des crédits octroyés par la place bancaire compte tenu d'une conjoncture favorable. Les mesures d'impact permettent de confirmer l'utilité du dispositif sur le développement de l'économie locale, dans la mesure où 80,7% des crédits (373 dossiers) n'auraient pas été octroyés sans l'aval de la SOGEFOM. Les bénéficiaires, pour 93,9% d'entre eux, sont de « très petites entreprises » de moins de 10 salariés (seulement 28 garanties ont été octroyées à des entreprises de plus de 10 salariés pour un montant 5,9 M.€). La SOGEFOM a ainsi contribué à créer 366 emplois depuis le 1er janvier 2019 sur les 1 480 emplois des entreprises ayant bénéficié de sa garantie.

La SOGEFOM : un acteur incontournable pour dynamiser le tissu des TPE/PME

La politique volontariste de la SOGEFOM depuis 2015 avec un élargissement important de son périmètre d'activité et la mise en place de délégations d'octrois aux banques bénéficiaires a permis d'accompagner le besoin des banques. Par ailleurs, le retour à une conjoncture plus favorable a augmenté la demande de crédits des TPE/PME ; toutefois, il faut noter que celles-ci restent malgré tout fragiles.

1.2.10.2 Soutenir la SOCREDO, au service de l'économie polynésienne

En 2019, l'AFD a octroyé en faveur de la Banque SOCREDO deux lignes de financement pour un montant global de 117 M.€ (14 Mds F CFP). Ce prêt permet d'accompagner la croissance de la première banque polynésienne, et de faire face à un volume d'activité en forte hausse, liée notamment au rebond économique du territoire.

Par ce financement, l'AFD affirme avant tout son soutien à sa filiale en tant qu'actionnaire de référence, et dans sa nouvelle stratégie qui met le développement durable au cœur de son activité. La nouvelle stratégie de la banque met l'accent sur l'engagement en faveur d'un système bancaire durable et, plus largement, en faveur des objectifs de l'Accord de Paris, mais également sur le développement régional, en intégrant les dimensions climat et social. Ces objectifs sont totalement alignés avec ceux de l'AFD sur la zone pacifique en termes d'inclusion financière, de développement durable et d'intégration régionale.

1.2.11 Des perspectives régionales

L'année 2019 a permis de poursuivre les efforts engagés pour structurer la démarche régionale de l'AFD dans le Pacifique. Avec l'annonce en décembre 2017 au « One planet summit » par le Président de la République d'une initiative franco-européenne en faveur de l'adaptation au changement climatique portée par l'AFD et la définition d'un nouveau mandat d'intervention pour l'Agence dans une quinzaine d'Etats du Pacifique, l'AFD s'est organisée pour donner corps à cette volonté politique :

- Tout au long de l'année 2019, une stratégie régionale Pacifique 2019-2023 a été élaborée et finalisée pour donner un cap à la Direction régionale, préalablement mise en place en septembre 2018. Elle permet dès à présent de structurer le cadre des futures activités de coopération visant à mutualiser les moyens et partager des savoir-faire entre territoires du bassin pacifique, autour de sujets d'intérêt commun.
- Les équipes basées à Nouméa ont poursuivi les démarches engagées en faveur du développement de l'outil « Initiative Pacifique », rebaptisé « Initiative Kiwa ». Le premier Comité d'Orientation Stratégique (COS) s'est tenu en février 2020, réunissant l'ensemble des représentants des bailleurs de l'Initiative (France, Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et Union européenne.)

En parallèle et forte de cette dynamique de régionalisation de projets structurants, l'agence de Papeete promeut la mise en place de projets de coopérations décentralisées entre la Polynésie et des acteurs étrangers du Pacifique :

- En 2018, elle a validé le principe d'une première subvention pour soutenir un projet de coopération décentralisée dans le domaine de la veille épidémiologique entre l'Institut Louis Malardé et le *Fiji Centre for Communicable Disease Control* des îles Fidji. Ce projet est toujours en cours de formalisation.

2 COOPERATION « UNION EUROPEENNE & POLYNESIE FRANÇAISE » EN 2019

1.5. DIALOGUE POLITIQUE ET TECHNIQUE

Régime d'association

En tant que Pays et Territoire d'Outre-Mer (PTOM), la Polynésie française bénéficie d'un statut d'association à l'Union européenne. Le cadre de cette association est régi par la Décision 2013/755/UE du Conseil du 25 novembre 2013 relative à l'association des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) à l'Union européenne (DAO).

La nouvelle DAO, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014, a introduit un changement de paradigme dans les relations UE-PTOM, en substituant à la notion d'« aide au développement » le concept de « partenariat mutuellement bénéfique ». Toutefois, la nature de ce « partenariat » demeure largement inspirée du modèle qui a prévalu jusqu'à présent.

Ainsi, le principal instrument financier en faveur des PTOM reste une aide au développement, le Fonds Européen de Développement (FED), dont l'allocation territoriale pour la Polynésie française est de 3,6 milliards F CFP pour la période 2014-2020. Par ailleurs, la généralisation de l'éligibilité des PTOM aux « programmes horizontaux » de l'UE, si elle est actée dans le principe, est difficile à concrétiser, compte tenu de la nature de ces programmes (orientés en faveur des régions européennes) et des procédures de mise en œuvre peu adaptées aux capacités des PTOM.

C'est pourquoi la Polynésie française, qui souhaite une meilleure reconnaissance de ses spécificités et de ses enjeux de développement, plus proches des régions ultrapériphériques (RUP) que des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) selon certains analystes, a fait réaliser début 2014, une étude permettant d'apprécier les enjeux et conséquences d'une évolution vers le statut de RUP. Les conclusions de cette étude appellent à un approfondissement de certaines pistes, tout en soulignant les conséquences importantes de ce changement de catégorie sur le statut d'autonomie et les compétences actuelles de la Polynésie française. Dès lors, il est nécessaire de poursuivre la réflexion en vue de l'adoption d'une stratégie de dialogue politique avec les institutions communautaires permettant, à l'horizon 2020, une évolution des relations Union européenne-Polynésie française.

2.1.1 Renouvellement des institutions européennes

A la suite des élections européennes de mai 2019, une nouvelle Présidente de la Commission européenne et un nouveau collège des commissaires ont été nommés. Mme Jutta Urpilainen, de nationalité finlandaise, est la nouvelle commissaire aux Partenariats internationaux.

En outre, en octobre 2019, M. Koen Doens a été nommé au poste de directeur général du département pour la coopération internationale et le développement. Il a pris ses fonctions en octobre 2019, suite au départ à la retraite de son prédécesseur, M. Stefano Manservigi.

En 2019, un dialogue permanent a été maintenu entre la Polynésie française, l'Unité PTOM de la DG DEVCO et le Bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique, clé de la collaboration fructueuse en cours.



Illustration 20 : Mme Jutta URPILAINEN, Commissaire européenne aux Partenariats Internationaux

2.1.2 Dialogue avec la Commission européenne

Conformément à l'article 14 de la DAO du 25 novembre 2013, 3 organes de dialogues sont mis en place dans le cadre de l'association des PTOM à l'UE :

- Un Forum de dialogue UE-PTOM (Forum UE-PTOM) qui rassemble annuellement les autorités des PTOM, les représentants des Etats membres et la Commission européenne (CE) au plus haut niveau pour discuter des enjeux du régime d'association et de sa mise en œuvre. Les membres du Parlement européen, les représentants de la BEI et les représentants des RUP y sont, lorsque cela se justifie, associés ;
- Des concertations trilatérales entre la CE, les PTOM et les Etats membres dont ils relèvent, sont également organisées au moins quatre fois par an à Bruxelles ;
- Enfin, des groupes de travail de caractère consultatif peuvent être institués pour suivre la mise en œuvre de l'association, sous une forme adaptée aux questions à aborder. Ces groupes de travail mènent des discussions techniques sur des thèmes présentant un intérêt particulier pour les PTOM et les Etats membres dont ils relèvent, et complètent ainsi les travaux réalisés dans le cadre du forum UE-PTOM et/ou des concertations trilatérales.

17^{ème} Forum PTOM-UE (Tahiti, 1^{er} mars 2019)

La 17^{ème} édition du Forum PTOM-UE s'est tenue à Tahiti, en Polynésie française, le 1^{er} mars 2019 sous la présidence du Commissaire européen à la coopération internationale et au développement, M. Neven MIMICA, et accueillie par le Président de la Polynésie française, M. Edouard FRITCH.



Illustration 21 : 17^{ème} Forum PTOM-UE, Tahiti, 1^{er} mars 2019 – Source : www.octassociation.org

En tant que Président de l'OCTA, Monsieur Edouard FRITCH a présenté la Déclaration Politique approuvée par les PTOM lors de la Conférence Ministérielle de l'OCTA le 27 février 2019.

L'évènement a permis notamment de prendre en compte les transformations actuelles de l'UE et l'importance des prochaines élections au Parlement européen, suivies du renouvellement de la Commission européenne et de la nécessité qui en découle de sensibiliser les futurs décideurs de l'UE aux nombreux atouts du partenariat UE-PTOM.

Le Forum PTOM-UE fut également l'occasion pour les leaders des PTOM, les ministres des Etats membres et les représentants des institutions de l'UE de discuter du partenariat post-2020. Les PTOM ont rappelé leur attention quant aux négociations en cours menées par le Conseil et le Parlement européen dans le cadre de la proposition de nouvelle DAO, qui comprendra le Groenland, ainsi que des autres règlements présentant un intérêt pour les PTOM.

Ils ont appelé à une augmentation substantielle de l'allocation globale consacrée aux PTOM par rapport à la proposition initiale de la CE, en adéquation avec les objectifs ambitieux de la DAO, afin d'atteindre 669 millions d'euros comme recommandé par le Parlement européen le 31 janvier 2019.

A également été réaffirmée la nécessité d'associer étroitement les PTOM aux discussions post-Cotonou et aux partenariats de l'UE avec les pays voisins des PTOM, faisant partie ou non du groupe des Etats ACP.

Enfin, les PTOM ont souligné les incertitudes et les inquiétudes relatives à l'impact de la décision du Royaume-Uni de quitter l'UE sur le partenariat établi entre les PTOM. Ils ont sollicité de la Commission européenne une clarification de l'impact du Brexit sur l'assistance financière et la gouvernance des programmes thématiques et régionaux du 11^{ème} FED, y compris les mesures de soutien à l'OCTA et le programme BEST 2.0.



Illustration 22 : M. Edouard FRITCH, Président de la Polynésie française, et M. Neven MIMICA, Commissaire européen à la coopération internationale et au développement, Tahiti, 1^{er} mars 2019.

Concertations trilatérales

Trois concertations trilatérales réunissant l'ensemble des PTOM, leurs Etats membres de rattachement et les services de la Commission européenne ont eu lieu les 11 avril (98^{ème}), 11 juillet (99^{ème}) et 15 octobre 2019 (100^{ème}).

Une occasion spéciale a été célébrée lors de la tripartite organisée le 15 octobre puisqu'il s'agissait de la 100^{ème} consultation trilatérale.

La 100^{ème} tripartite s'est concentrée sur le partage d'expériences des PTOM sur la



Illustration 23 : 100^{ème} Tripartite, Bruxelles, 15 octobre 2019

coopération avec l'Union européenne. Initialement prévue comme tripartite politique de haut niveau, seul le Premier ministre de Curaçao, M. Eugene Rhuggenaath, a finalement pu être présent.

Cette occasion a également marqué la dernière participation des PTOM britanniques aux réunions tripartites.

Ces réunions ont été l'occasion de présenter l'état des lieux de la mise en œuvre par chaque PTOM des 10^{ème} et 11^{ème} FED et d'aborder les progrès réalisés dans la programmation du 11^{ème} FED thématique. La Polynésie française était représentée à chacune de ces rencontres.

Missions de la CE en Polynésie française

En 2019, la Commission européenne a réalisé deux missions en Polynésie française :

- **27 – 29 août 2019 :**

M. Tomás MATEO-GOYET, chef du bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique à Nouméa, s'est rendu en Polynésie française du 27 au 29 août 2019. Il a pu participer aux comités de pilotage (COFIL) du programme d'assainissement des eaux usées de la commune de Papeete et de la stratégie de développement touristique de la Polynésie française, respectivement les 27 et 28 août 2019. Il a également pu rencontrer le nouveau Haut-commissaire de la République en Polynésie française, M. Dominique SORAIN, et le Président de la Polynésie française, M. Edouard FRITCH. Une sortie de terrain a permis de présenter in situ les travaux réalisés dans le cadre du programme d'assainissement des eaux usées de la commune de Papeete.



Illustration 24 : Observatoire du Tourisme, 19 novembre 2019, Présidence de la Polynésie française.

- **19 - 21 novembre 2019 :**

M. Tomàs MATEO-GOYET, chef du Bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique, est également venu en mission en Polynésie française du 19 au 21 novembre 2019.

A cette occasion, il a pu participer à l'Observatoire du Tourisme qui s'est tenu le 19 novembre 2019 et au comité de suivi du rapport annuel d'exécution de la coopération UE-PF pour l'année 2018, le 20 novembre 2019.

Il a également pu participer à l'ouverture du Forum des formations et métiers du tourisme, en présence de M. Edouard FRITCH, Président de la Polynésie française et de Mme Nicole BOUTEAU, Ministre du tourisme et du travail, en charge des relations avec les Institutions.



Illustration 25 : Comité de suivi du rapport annuel d'exécution de la coopération UE-PF pour l'année 2018, 20 novembre 2019, Présidence de la Polynésie française.

2.1.3 Dialogue inter PTOM sous l'égide de l'OCTA

La Polynésie française est l'un des membres fondateurs de l'Association des Pays et Territoires d'Outre-Mer de l'Union Européenne (OCTA¹³) qui poursuit les objectifs suivants¹⁴ :

- 1- Proposer un forum d'échanges d'idées et de débats sur les sujets d'intérêt commun ;
- 2- Travailler dans le sens des intérêts mutuels des membres ;
- 3- Echanger des informations spécifiques sur des sujets d'intérêts commun profitant à tous les PTOM ;
- 4- Faire des recommandations lorsque cela est nécessaire aux gouvernements de tous les PTOM et des Etats membres de l'UE dont ils relèvent concernant les mesures appropriées à mettre en œuvre ;
- 5- Développer les relations de travail efficaces en tant que groupe avec les institutions de l'UE, le groupe des pays ACP et son secrétariat et d'autres organisations internationales, multilatérales et régionales pertinents ;
- 6- Echanger entre membres de l'association des expériences réussies dans leurs secteurs d'intérêt commun ;
- 7- Défendre les intérêts collectifs des membres et représenter ces intérêts vis-à-vis des institutions de l'UE et dans tous les domaines mentionnés dans la décision PTOM.



Image 1 : logo de l'OCTA

La Conférence ministérielle¹⁵ est l'organe directeur de l'OCTA. Composée des représentants de chaque gouvernement membre, elle définit les politiques, approuve les budgets et élit le président de la conférence ministérielle ainsi que les membres et le président du comité exécutif.

A l'occasion de la 17^{ème} Conférence ministérielle qui s'est tenue le 27 février 2019 à Tahiti, M. Eugene Rhuggenaath, Premier Ministre de Curaçao, a été élu Président de l'OCTA. Il présidera donc la prochaine Conférence ministérielle.

Au niveau administratif et financier, l'association est gérée par un **comité exécutif** (EXCO) qui comprend 9 membres élus par une résolution administrative de la Conférence ministérielle. Le comité exécutif, qui comprend les représentants des PTOM basés en Europe (Paris, La Haye, Londres ou Bruxelles), se réunit au moins une fois par mois. Il met en œuvre toutes les actions utiles à la réalisation des décisions prises par la Conférence ministérielle et assure le secrétariat de la Conférence. La Polynésie française a été réélue membre d'EXCO en 2019. Saint-Pierre et Miquelon et Aruba ont respectivement été élus à la présidence et à la vice-présidence du comité.

Le travail de l'ExCo est également soutenu par 8 **groupes de travail** dans des domaines particuliers : les services financiers, la programmation régionale et la coopération, la recherche, l'éducation et l'innovation, la communication, l'environnement et le changement climatique, les énergies renouvelables, le commerce des biens et des services et enfin le partenariat « Post 2020 ». Le travail effectué par ces groupes permet, par la production de rapports et de recommandations, d'améliorer la qualité des décisions prises aux réunions de l'ExCo.

¹³ OCTA pour "Overseas Countries and Territories Association" constituée en 2003 sous la forme d'une association sans but lucratif (ASBL) régie par le droit belge, dont le siège social est situé à Bruxelles.

¹⁴ Cf. extrait des statuts de l'OCTA (article 3)

¹⁵ Cf. extrait des statuts de l'OCTA (article 8)

La représentation de la Polynésie française est assurée au sein de l'OCTA à deux niveaux :

- au niveau politique, par le Président de la Polynésie française ou son représentant qui siège à la Conférence Ministérielle annuelle ;
- au niveau administratif et technique, par la Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique qui représente la Polynésie française au Comité Exécutif. Sur son mandat, un correspondant chargé du suivi des affaires européennes à Paris et à Bruxelles participe aux travaux de l'OCTA et aux réunions avec les institutions européennes et avec l'Etat membre.

Dans le cadre des travaux menés par l'OCTA en 2019, la Polynésie française a participé aux réunions du comité exécutif, des consultations trilatérales ainsi que des groupes de travail de partenariat.

Principaux événements en 2019 :

Forum UE-PTOM	17 ^{ème} Forum PTOM-UE Tahiti, 1 ^{er} mars 2019
Concertations trilatérales	Organisation de 3 tripartites : - 98 ^{ème} tripartite le 11 avril 2019 - 99 ^{ème} tripartite le 11 juillet 2019 - 100 ^{ème} tripartite le 15 octobre 2019
Conférence ministérielle de l'OCTA	17 ^{ème} Conférence Ministérielle de l'OCTA Tahiti, 27 février 2019
Réunions du comité exécutif de l'OCTA	15 réunions - ExCo du 24 janvier 2019 - ExCo du 19 février 2019 - ExCo du 25 février 2019 - ExCo du 3 avril 2019 - ExCo du 11 avril 2019 - ExCo du 29 mai 2019 - ExCo du 20 juin 2019 - ExCo du 10 juillet 2019 - ExCo du 11 juillet 2019 - ExCo du 30 juillet 2019 - ExCo du 11 septembre 2019 - ExCo du 19 septembre 2019 - ExCo du 15 octobre 2019 - ExCo du 21 novembre 2019 - ExCo du 13 décembre 2019
Groupes de travail de partenariat	- 11 juillet 2019 : Réunion du Groupe de travail de partenariat sur l'environnement, le changement climatique et l'énergie durable
Autres activités	- Conférence sur les océans les 16 et 17 octobre 2019, à Bruxelles ; - Atelier de travail sur l'énergie durable les 9 et 10 décembre 2019, à Bruxelles ; - Atelier de travail sur les programmes européens les 11 et 12 décembre 2019, à Bruxelles ;

Principales activités de la Polynésie française au sein de l'OCTA en 2019 :

Organisation de la 17^{ème} Conférence Ministérielle de l'OCTA (Tahiti, 27 février 2019)

Les représentants des PTOM se sont réunis le 27 février 2019 à Tahiti, en Polynésie française, pour la 17^{ème} Conférence Ministérielle de l'OCTA.

La Conférence Ministérielle a été conduite par M. Edouard FRITCH, Président de la Polynésie française, en tant que Président en exercice de l'association.

Les PTOM ont discuté de la mise en œuvre de la Décision d'Association Outre-mer (DAO) et des relations pour l'après-2020. Ils ont également examiné les programmes en cours, comme les activités thématiques et régionales des 10^{ème} et 11^{ème} Fonds européen de développement (FED), la feuille de route de l'OCTA pour 2019 et les résultats préliminaires de l'étude approfondie sur les Océans commandée par l'OCTA.

Mme Zita JESUS-LEITO, Ministre des transports et de l'urbanisme de Curaçao, représentant le Premier Ministre de Curaçao excusé, M. Eugene Rhuggenaath, a prononcé l'allocution de clôture pour la Présidence de l'OCTA nouvellement élue, jusqu'à la prochaine Conférence qui se tiendra à Bruxelles en 2020.



Illustration 26 : 17^{ème} Conférence ministérielle de l'OCTA, Tahiti, 27 février 2019

Participation à la Conférence sur les Océans (Bruxelles, 16 et 17 octobre 2019)

Les PTOM associés à l'UE disposent d'une zone économique exclusive cumulée de plus de 17 millions de km² qui en fait l'une des plus grandes zones maritimes du monde. Quatre des dix plus grandes aires marines protégées du monde se trouvent dans les PTOM, ce qui représente près de 18% de la couverture mondiale.



Illustration 27 : M. Eugene RHUGGENAATH, Premier Ministre de Curaçao et Président de l'OCTA, 16 octobre 2019, Bruxelles.

Les océans revêtent une importance stratégique pour les PTOM, qui ont développé des actions et des politiques qui méritent d'être mises en lumière et partagées avec les îles, l'Union européenne, ainsi que les autres parties prenantes. A l'échelle mondiale, le thème des « Océans » prend de plus en plus d'importance dans les agendas politiques et est au cœur d'initiatives comme la conférence « Our Ocean ». Ce fut également le sujet central de la COP 25 dite « COP bleue » et de la prochaine Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques.

Dans ce contexte, l'OCTA, avec le soutien de la Commission européenne, a organisé une conférence sur les océans les 16 et 17 octobre 2019 à Bruxelles. Le Président de l'OCTA et Premier Ministre de Curaçao, M. Rhuggenaath, a

présidé la conférence, en présence de M. Pascal Lamy, Président de la mission « Healthy Oceans » et Président du Comité français du Conseil de coopération économique du Pacifique (PECC), ainsi que des députés européens Omarjee, Rafaela et Bijoux.

L'évènement a réuni des représentants des PTOM et de l'Union européenne ainsi que d'autres acteurs clés impliqués dans la conduite de projets et de politiques liés aux océans dans les outre-mer afin de discuter de priorités communes telles que la biodiversité, les aires marines protégées, la pollution marine, la recherche et l'innovation, l'économie bleue et les opportunités de l'UE.

Le principal résultat de la Conférence a été la signature d'une déclaration sur les océans lors du segment politique de haut niveau le premier jour. La déclaration rappelle qu'avec une zone économique exclusive combinée de plus de 17 millions de Km² et 37% de leurs eaux couvertes par des aires marines protégées, les océans sont d'une importance stratégique pour les PTOM, et leur existence et leur survie y sont indissociablement liées.

Le document reconnaît l'importance d'agir individuellement et collectivement, tout en appelant à davantage d'actions pour conserver les océans et améliorer leur valeur économique et sociale. La déclaration souligne également l'importance de développer des collaborations régionales, européennes, mondiales et inter-PTOM en tant que facteurs clés pour atteindre les engagements fixés.

Participation à l'atelier sur l'énergie durable (Bruxelles, 9 et 10 décembre 2019)

La Polynésie française a été représentée à l'atelier de travail sur l'énergie durable organisé par l'OCTA les 9 et 10 décembre à Bruxelles qui a réuni des experts des PTOM ainsi que des partenaires clés tels que la Commission européenne.

En tant que territoires ultra-marins, les PTOM sont confrontés à des défis croissants du fait du changement climatique, notamment avec une exposition accrue aux inondations et aux ouragans de catégorie 5. En outre, en tant qu'îles, les PTOM ont des besoins et des défis spécifiques en ce qui concerne leur approvisionnement et leur utilisation d'énergie et doivent s'adapter au pacte vert européen et à d'autres initiatives de l'UE, telles que « l'Océan bleu » à laquelle l'OCTA a également participé avec la CE dans le cadre de la COP 25.

Leur situation géographique les distingue et les rend particulièrement dépendants de l'importation de ressources primaires (notamment les combustibles fossiles). Dans le contexte de l'augmentation des ressources rares, de l'augmentation des besoins énergétiques et du changement climatique, il est essentiel de rendre les PTOM plus autonomes en énergie, notamment en achevant la transition vers des sources et des technologies renouvelables.

Dans ce domaine, les PTOM offrent de grandes opportunités. Ce sont des laboratoires d'essais idéaux pour développer et mettre en œuvre des technologies énergétiques innovantes. Ils peuvent ainsi servir de modèles de transition énergétique pour des territoires plus vastes. Ils ont des atouts naturels qui peuvent être transformés en source d'énergie (vent, soleil, biomasse et marine). Les citoyens, les entreprises et les autorités locales contribuent au développement de systèmes énergétiques durables, créant de facto des « communautés énergétiques » comme élément clé du succès.



Illustration 28: Rapport de l'atelier de l'OCTA sur l'énergie durable
www.octassociation.org

L'objectif de l'atelier était de permettre une discussion entre experts techniques de l'énergie sur des sujets d'intérêt commun. Plus de 30 spécialistes se sont réunis à Bruxelles dans le but de présenter les progrès réalisés par les PTOM dans la mise en œuvre de la feuille de route énergétique signée en 2015 et dans une plus large mesure dans leurs transitions énergétiques propres. Enfin, il a permis de formuler des recommandations pour le sommet sur l'énergie qui se tiendra en 2020.

La Polynésie française a partagé avec les experts en énergie présents son expérience en matière de technologies énergétiques durables et innovantes avec une présentation de la méthode de climatisation durable SWAC.

SWAC : climatisation à l'eau de mer

La climatisation à l'eau de mer (SWAC/sea water air conditioning) est une technologie qui utilise l'eau froide pompée dans les profondeurs de la mer pour alimenter la climatisation des bâtiments. Pour cela, il faut pouvoir puiser de l'eau à au moins 600 ou 700 mètres de profondeur. L'eau pompée doit avoir une température basse et constante.

Dans les îles tropicales, la climatisation représente environ 50% de la consommation totale d'électricité, qui provient principalement de combustibles fossiles et a un coût élevé. Or, la technique SWAC peut réduire la facture de la climatisation de 70 à 90 %, ce qui signifie une réduction de la facture énergétique globale pouvant aller jusqu'à 45%. L'installation de systèmes SWAC permet également aux îles de réduire leur dépendance aux énergies fossiles et de diminuer les émissions de CO2.

M. Samy Hamdi, conseiller technique auprès du ministre de l'Energie et du Numérique, a fourni des informations sur les systèmes SWAC qui ont été installés en Polynésie française, notamment à Bora Bora et à Tetiaroa. Un projet de SWAC pour assurer la climatisation du Centre hospitalier de Polynésie française est en cours, avec le soutien de la Banque européenne d'investissement (BEI). Le système devrait être livré en février 2021. Une étude de faisabilité pour l'installation d'un dispositif de ce type dans la zone urbaine de Papeete a également été lancée et sera finalisée en avril 2020.



Retrouvez le rapport de l'événement publié, consultable en anglais et en français sur le site internet de l'OCTA : <http://www.octassociation.org/rapport-de-l-atelier-sur-l-energie-durable>

Participation à l'atelier sur les programmes européens (Bruxelles, 11 et 12 décembre 2019)

La Polynésie française a participé à l'atelier sur les programmes de l'UE les 11 et 12 décembre 2019 à Bruxelles, organisé par l'OCTA et la Représentation du Groenland auprès de l'UE, et qui



Illustration 29 : Délegation de la Polynésie française, Atelier sur les programmes européens, Bruxelles, 11 et 12 décembre 2019 – www.octassociation.org

a accueilli plus de 70 participants de 18 PTOM.

Les entités publiques et privées des PTOM sont éligibles pour demander un financement au titre des programmes de l'UE. Cependant, l'accès à certains de ces instruments reste un défi. L'atelier sur les programmes de l'UE visait à renforcer les capacités de ces entités à accéder avec succès aux

programmes horizontaux de l'UE en sensibilisant aux opportunités actuelles et en fournissant une plateforme d'échange de bonnes pratiques.

Au cours de l'atelier, les participants ont eu l'opportunité de dialoguer directement avec des fonctionnaires de la Commission européenne et d'approfondir leurs connaissances des programmes européens liés à la jeunesse et aux instruments de partenariat (Erasmus + et Erasmus + Sport, Corps européen de solidarité), à la recherche et à l'innovation (Horizon 2020, Enhanced European Innovation Council Pilot), la compétitivité des petites et moyennes entreprises (Europe Enterprise Network) et l'audiovisuel et la culture (Europe Créative).

Les participants ont également eu l'occasion de partager leurs expériences et leurs réussites avec d'autres membres des PTOM. Les liens entre les PTOM et les agences nationales ont été renforcés et les participants se sont engagés à ouvrir la voie vers une coopération et des réseaux accrus entre les îles. Parmi les recommandations formulées, les participants ont suggéré la création d'une plate-forme pour partager les meilleures pratiques et recevoir une assistance technique plus spécialisée afin d'acquérir une expertise supplémentaire sur les programmes de l'UE et de renforcer les réseaux qui ont été créés pendant les ateliers. Les idées pertinentes et les commentaires reçus des participants feront partie de la future stratégie de l'Association qui sera discutée dans les prochains mois.

L'OCTA soutient activement tous les Pays et Territoires d'Outre-Mer dans l'identification et l'accès aux opportunités financées par l'UE. Cet atelier a montré qu'il y a beaucoup de marge pour de nouvelles actions, et l'OCTA attend avec intérêt de jouer un rôle essentiel à l'avenir pour servir les intérêts des PTOM au sein de l'UE.

Pour plus d'informations, consultez le rapport de l'évènement publié, consultable en anglais et en français sur le site de l'OCTA : <http://www.octassociation.org/rapport-de-l-atelier-sur-les-programmes-de-l-ue-fr>

2.1.4 Dialogue particulier avec l'Etat membre

14^{ème} comité de suivi du partenariat UE-PTOM

Dans le cadre du dialogue particulier avec la France, le 14^{ème} comité de suivi du partenariat UE-PTOM a été organisé le 14 octobre 2019 à la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris, en présence de la ministre des Outre-mer, Annick Girardin, de représentants des PTOM français, de l'Union européenne et de divers ministères centraux.

La Polynésie française était représentée par le ministre de la Culture et de l'Environnement, en charge de l'artisanat, M. Heremoana Maamaatuaiahutapu.

L'évènement a notamment été l'occasion pour les PTOM français de rappeler leurs positions sur le futur partenariat UE-PTOM dans le contexte particulier du renouvellement des institutions européennes. Ont ainsi été abordés les travaux relatifs à la proposition de nouvelle DAO, aux instruments financiers de l'UE et à l'accord Post-Cotonou. Les PTOM français ont également rappelé leur souhait de voir réévaluer à la hausse l'enveloppe financière consacrée aux PTOM proposée par la CE en juin 2018.

Ont également été abordés les négociations d'accords de libre-échange avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, le renforcement de la participation des PTOM aux programmes européens, le programme INVEST EU et les financements de la BEI ainsi que le devenir de l'Association des Pays et Territoires d'outre-mer (OCTA) dans le contexte du Brexit.

1.6. DECLINAISON DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA PF DANS LES SECTEURS DE COOPERATION UE-PF

2.2.1 Politique de développement touristique

Le tourisme représente la première ressource économique propre de la Polynésie (42%), 17% des emplois salariés, 11% des entreprises, et injecte plus de 54 milliards de F CFP par an dans l'économie locale.

La convention de financement conclue entre la Polynésie française et l'Union européenne le 19 février 2018 soutient la mise en œuvre de la stratégie de développement du tourisme 2015-2020 à hauteur de 3,55 milliards F CFP au titre de l'appui budgétaire et 23,9 millions XPF au titre des évaluations.

L'adoption d'une politique sectorielle dans le domaine du tourisme, secteur de concentration du 11^{ème} FED territorial, était l'une des conditions requises à l'éligibilité de la Polynésie française à l'appui budgétaire (Contrat de réforme sectoriel) de l'Union européenne. C'est pourquoi le Ministère du tourisme a engagé, à la fin de l'année 2014, la construction d'une stratégie pour le développement touristique de la Polynésie française. Les travaux ont été menés durant le 1^{er} semestre 2015 en large concertation avec l'Etat, les institutions polynésiennes et la société civile. Dans le cadre de cette démarche, un comité de pilotage associant les représentants des principales parties prenantes institutionnelles¹⁶ a été chargé d'assurer le suivi et la validation des différentes étapes de construction de la stratégie.

Le document stratégique issu de ces travaux et intitulé « stratégie de développement touristique 2015 – 2020 » a été approuvé par le conseil des ministres le 2 septembre 2015 et présenté à la commission du tourisme de l'Assemblée de Polynésie française élargie, ainsi qu'aux professionnels réunis à l'occasion du 1^{er} Forum des métiers du tourisme organisé à l'Assemblée le 30 septembre 2015.

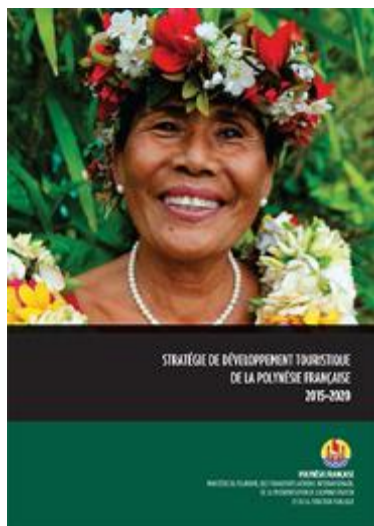


Illustration 30 : stratégie de développement touristique de la Polynésie française 2015-2020 – Source :

Cette stratégie a recueilli les avis favorables des représentants du Conseil économique et social¹⁷ le 25 février 2016 et des élus de l'Assemblée de la Polynésie française¹⁸ le 9 juin 2016.

La stratégie de développement touristique de la Polynésie française constitue un cadre permettant de garantir la cohérence de l'action publique et privée en faveur du développement du secteur phare de l'économie polynésienne. Outre de nombreuses mesures propres au ministère du tourisme, elle implique notamment les secteurs de la culture et l'environnement (piliers du positionnement stratégique), de l'éducation, de la formation, de l'équipement, de l'économie, du travail ou encore de l'artisanat.

¹⁶ Les parties prenantes ont été mobilisées avec les ministères en charge du tourisme et en charge des finances, le service du Tourisme, le GIE Tahiti Tourisme et la direction du budget et des finances

¹⁷ Avis n° 49 du 25 février 2016

¹⁸ Avis n° 2016-10 APF du 9 juin 2016

Le document établit un état des lieux de la destination « Polynésie française » et de ses principaux concurrents, propose un nouveau positionnement stratégique ainsi qu'un plan d'actions, identifiant les initiatives à mener pour créer les conditions favorables au développement du tourisme.

La Polynésie se repositionne ainsi sur les valeurs « Nature humaine », « Culture » et « Environnement », en favorisant un tourisme immersif et inclusif et en assurant la transition d'un tourisme essentiellement balnéaire vers une offre d'expériences plus diversifiée, identitaire et personnalisée.

Véritable feuille de route du gouvernement, cette stratégie comporte 134 actions et 225 sous-actions à mettre en œuvre d'ici 2020. Ces actions sont organisées autour de trois axes :

- 1) Affirmer la destination (promotion, commercialisation) ;
- 2) Mettre en place les conditions de développement du tourisme (structuration, infrastructures, formation, réglementations) ;
- 3) Restructurer la gouvernance (organisation de la concertation et des structures publiques).

La mise en œuvre du plan d'actions nécessite une programmation et des moyens financiers qui ont été évalués. Un cadre des dépenses à moyen terme du secteur du tourisme permet d'élaborer avec une meilleure qualité le programme annuel de performance (budget) de la mission tourisme. Toutefois, il est important de souligner que de nombreuses mesures relèvent de l'organisation ou de la réglementation et ne nécessitent donc pas de moyens financiers supplémentaires.

A la fin de l'année 2019, 89% des actions ont pu être initiées ou réalisées, soit + 24% de nouvelles actions du plan stratégique quinquennal initiées et/ou réalisées, tout en poursuivant celles amorcées auparavant.

Quelques exemples sont décrits ci-après, au travers de la déclinaison des trois axes de la stratégie :

- **Exemples d'actions réalisées en 2019 au travers de l'axe 1) « Affirmer la destination » :**
 - Continuité des actions de proximité avec la population et les acteurs du tourisme, telles que :
 - les 22^{ème} et 23^{ème} salon du tourisme, organisés à Tahiti en février et septembre 2019 ;
 - la 3^{ème} édition des « trophées du tourisme » ;
 - le 4^{ème} « concours de création et développement des entreprises dans le domaine du Tourisme » afin d'encourager l'émergence de nouveaux projets touristiques ;
 - la 5^{ème} édition de « J'embellis ma commune », récompensant une quinzaine d'associations ;
 - Promotion et commercialisation de la destination :
 - Participation à des événements internationaux dont le 56^{ème} salon international de l'agriculture à Paris en février 2019, où des producteurs locaux ont pu décrocher 3 médailles d'or dans les catégories « vanille » et « rhum » ;
 - organisation de 69 voyages de familiarisation en 2019 (tours opérateurs, agences de voyages)

- et la 4^{ème} édition du « Parau Parau Tahiti » avec la participation de 79 prestataires locaux.

➤ **Exemples d'actions réalisées en 2019 au travers de l'axe 2) « Mettre en place les conditions de développement du tourisme »**

▪ avec la réalisation et l'entretien des équipements et infrastructures à vocation touristique, notamment :

- l'avancement des travaux de construction de l'écomusée Fare Natura à Moorea et la mise en place d'une convention de gestion et d'exploitation avec l'EPHE ;
- l'avancement et l'achèvement des travaux d'aménagement du jardin botanique de Faaroa à Raiatea ;
- la mise en place des marchés d'entretien et de gardiennage de plus de 40 sites conformément au nouveau code des marchés publics. ;
- les travaux d'aménagement contre l'érosion du littoral de Tahiamanu, à Moorea ;
- l'aménagement de sentiers de randonnées pédestres aux Marquises (sentiers de Toovii et Teivipakeka), Moorea (sentier de Opunohu), et Raiatea (sentier de Faaroa) ;
- et la validation du schéma directeur d'aménagement et de gestion du domaine du Motu Ovinii, et le lancement du concours d'architecture relatif à l'espace Gauguin qui s'inscrit dans le domaine.

▪ avec le développement et la gestion des infrastructures touristiques :

- le lancement des études relatives à l'aménagement de débarcadères à Moorea, Rangiroa, Fakarava, Huahine, Bora Bora et Nuku Hiva, en coopération notamment avec l'arrondissement maritime de la direction de l'équipement ;

➤ **Exemples d'actions réalisées en 2019 au travers de l'axe 3) « Restructurer la gouvernance »**

▪ Avec la mise en place des outils de pilotage et d'évaluation du tourisme :

- la tenue des 5^{ème} et 6^{ème} Comités de pilotage, respectivement le 30 avril et le 28 août 2019 ;
- la tenue des 6^{ème} et 7^{ème} observatoires du tourisme, respectivement le 3 avril et le 19 novembre 2019.

Enfin, la 2^{ème} édition des assises du tourisme organisée au lendemain de la journée mondiale du tourisme le 28 septembre 2019 a été l'occasion de lancer le démarrage officiel de la construction de la nouvelle stratégie touristique 2021-2025 dénommée « Fari'ira'a Manihini 2020-2025 ». Cette dernière sera élaborée dans une approche innovante de co-construction, le cap fixé étant celui de converger vers « un tourisme inclusif, au service du développement responsable et d'une croissance partagée en Polynésie française ».

Ainsi, après une période 2016-2017 ayant permis de mettre en place les mesures les plus structurantes (63 actions sur 134, soit 47% d'actions initiées), et 2018 qui aura permis d'initier de nombreuses actions concrètes plus spécifiques (avec 24 actions supplémentaires), l'année 2019 a permis d'atteindre un taux de mise en œuvre important : ainsi, en fin d'année 2019, 119 actions sur 134 et 180 sous-actions sur 225, ont été initiées et/ou réalisées, soit un taux de mise en œuvre de 89 %.

Cette stratégie de développement est évolutive et dans la perspective de la nouvelle stratégie, une évaluation à mi-parcours a été sollicitée par le gouvernement de Polynésie française. Initialement prévue au 2^{ème} semestre 2019, cette étude sera réalisée début 2020 afin de mieux appréhender le déploiement pratiqué et prioriser les actions à venir.

2.2.2 Politique en matière d'environnement

Les projets et programmes communautaires réalisés et /ou en cours relatifs à la protection et à la préservation de l'environnement concernent plus particulièrement :

- Dans le cadre du 10^{ème} FED territorial : l'appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau et les travaux d'assainissement des eaux usées de la Ville de Papeete (zone 1 FED¹⁹) ;
- Dans le cadre du 10^{ème} régional : le programme INTEGRE (initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement) mis en œuvre par la CPS (Communauté du Pacifique) ;
- Dans le cadre du 11^{ème} FED régional : le programme PROTEGE (projet régional océanien des territoires du Pacifique pour la gestion durable des écosystèmes).

L'urgence de prévenir et de réduire plus efficacement les impacts anthropiques sur l'environnement a conduit la Polynésie française à travailler ces dernières années en priorité à l'élaboration de politiques sectorielles (schéma territorial de gestion des déchets, politique de l'eau incluant la thématique de l'assainissement des eaux usées, stratégie biodiversité) et à la mise en œuvre de dispositions réglementaires visant à encadrer la gestion des ressources naturelles, notamment les espèces et les espaces protégés.

▪ **Axe n°1 : Schéma territorial de gestion des déchets**

L'élaboration du **schéma territorial de gestion des déchets** engagée en 2019, devrait être finalisée en juillet 2020. En outre, une loi du pays portant sur l'interdiction des sacs plastiques à usage unique a été rédigée et devrait être soumise à l'adoption de l'Assemblée de la Polynésie française en avril 2020.

▪ **Axe n° 2 : La politique de l'eau**

Pour ce qui concerne l'élaboration de la **politique de l'eau**, sur la base d'une première version finalisée en 2017, le diagnostic, le document d'orientations stratégiques et le plan d'actions sont en cours d'actualisation afin de présenter prochainement à l'Assemblée de la Polynésie française une politique pour la période 2020- 2025. La direction de l'environnement met d'ores et déjà en œuvre une partie des actions identifiées.

▪ **Axe n° 3 : La stratégie biodiversité**

Les travaux d'élaboration de la **stratégie pour la préservation de la biodiversité polynésienne** ont été réorientés afin de tenir compte du plan national sur la biodiversité et de la révision de la stratégie nationale des aires marines protégées. La zone

¹⁹ Le zonage d'assainissement de la ville de Papeete a été réalisé en différents phasages correspondants à plusieurs financements (contrats de projets et UE) pour le programme du 10^{ème} FED, la zone a été appelée « zone 1 FED »

économique exclusive de la Polynésie française constituant une aire marine gérée ou protégée de 5 millions de km², il est envisagé non seulement de l'inscrire dans la nouvelle stratégie nationale des aires marines protégées, qui devrait voir le jour en juin 2020 mais également d'établir un plan climat biodiversité pour la Polynésie française, compte tenu du rôle primordial des océans dans la lutte contre le changement climatique.

En outre, afin de sécuriser juridiquement l'accès aux ressources biologiques de la Polynésie française à des fins de recherche ou de valorisation industrielle (APA), ainsi que le partage équitable des avantages découlant de leur utilisation, des travaux de refonte de la loi du pays adoptée en 2012 ont été menés sur 2019 et devraient aboutir en 2020.

Enfin, des travaux de révision de la convention cadre environnement de 2009 signée entre le ministère en charge de l'écologie et la Polynésie française ont été réalisés. Il s'agit de convenir des besoins et des priorités de la Polynésie française en matière d'environnement, qui pourraient nécessiter de l'assistance technique ou des financements de la part de l'Etat. Il est prévu de signer cette convention au cours de l'année 2020.

2.2.3 Politique en matière énergétique

Ces dernières années, les PTOM, y compris la Polynésie française, ont accordé une place croissante au développement de leurs énergies renouvelables et à l'élaboration d'une vision et d'une politique en matière d'énergie durable. L'expression de cette volonté s'est traduite par l'élaboration et l'approbation en 2015 d'une feuille de route pour l'énergie durable à l'échelle des 25 PTOM.

Dans les conclusions communes du 13^{ème} Forum PTOM-UE de février 2015, les PTOM ont également approuvé l'énergie durable comme l'un des deux secteurs de concentration du 11^{ème} FED thématique.

Lors du deuxième sommet des ministres de l'énergie des PTOM en juin 2016, les PTOM ont également convenu d'une approche stratégique pour fixer des objectifs clairs et individuels en matière d'énergie propre afin que les politiques publiques mettent l'accent sur des cadres réglementaires favorables²⁰ et sur un meilleur contrôle des réseaux et du stockage des énergies²¹, étant donné que toutes les priorités identifiées dans la feuille de route ne peuvent être financées via les financements disponibles du 11^{ème} FED thématique.

Les actions de la Polynésie française ayant trait à l'énergie font écho à ces engagements inter-PTOM.

²⁰ Des cadres réglementaires favorables : a) Faciliter l'élaboration de réglementations favorables au déploiement rapide de projets d'énergie durable ; b) Promouvoir des cadres stratégiques pour les investissements dans les PTOM afin d'améliorer les conditions d'investissement et d'augmenter les propositions de projets susceptibles d'être financés ;

²¹ Réseaux et stockage : a) Promouvoir l'adoption de technologies visant à améliorer en permanence le contrôle et la gestion du réseau ; b) développer un stockage d'énergie fiable et abordable utilisant des technologies nouvelles, respectueuses de l'environnement ; c) réaliser une analyse des impacts techniques et financiers de l'augmentation des ressources en énergies renouvelables intermittentes sur la stabilité du réseau, le cas échéant.

En effet, en 2015, le ministère en charge des énergies a adopté les deux documents d'orientation suivants :

- **le Plan Climat Energie (PCE)** défini comme une stratégie d'actions visant à atténuer l'impact de la population sur le climat en réduisant les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre²² au travers de 28 fiches actions, déclinées autour des 7 axes suivants.

1	Maîtrise de la consommation & diversification énergétique durable
2	Mobilité durable & robustesse des systèmes de transports
3	Adaptation & sobriété du cadre bâti et de l'aménagement/urbanisation du territoire face aux chocs climatique et énergétiques
4	Efficacité énergétique, résilience et responsabilité des systèmes productifs locaux
5	Renforcement des patrimoines culturels et naturels face aux pressions urbaines et chocs climatiques
6	Intégration des nouveaux risques et enjeux dans les politiques publiques
7	Le pouvoir d'agir ensemble pour l'adaptation & la transition énergétique

- **et le Plan de Transition Energétique (PTE) 2015-2030**, qui vise trois objectifs principaux :
 - changer de modèle énergétique en substituant progressivement l'utilisation d'énergies fossiles par des énergies renouvelables dans toutes les activités (production électrique, transport, urbanisme) ;
 - changer les comportements pour réduire la consommation énergétique par des comportements plus vertueux et par une utilisation généralisée des nouveaux équipements à moindre consommation énergétique ;
 - changer de modèle économique de l'énergie en favorisant une plus grande transparence dans les coûts et les prix, une plus grande pluralité d'acteurs et un plus grand choix pour les consommateurs.

Les actions réalisées en 2019 contribuant à l'atteinte des objectifs du PCE ou du PTE sont :

- la loi du pays n° 2019-27 du 26 août 2019 instituant un code de l'énergie de la Polynésie française et précisant le contenu de ses titres I^{er} et II a été promulguée. Ce texte permet de clarifier notamment les rôles des acteurs et la régulation du secteur. Le contenu du titre III du Code de l'énergie a été finalisé en fin d'année et devrait être soumis successivement à l'avis de l'APC puis du CESEC dans le courant de l'année 2020. Les titres IV, V et VI suivront ;
- un arrêté en Conseil des ministres n° 2244/CM du 03 octobre 2019, modifiant l'arrêté n° 944/CM du 2 juillet 2014 relatif aux modalités de présentation des dossiers à la

²² A travers le Plan Climat Energie (PCE), les autorités polynésiennes confirment leur volonté de développer les énergies renouvelables et de réduire la production des gaz à effet de serre, tout en incitant et en valorisant une attitude énergétique et climatique exemplaire des acteurs polynésiens. Actuellement en PF chaque habitant produit 3,4 tonnes équivalent CO₂ par habitant. L'objectif fixé est de limiter cette production en deçà de 2 tonnes équivalent CO₂ d'ici 2020.

procédure de consultation de la commission de l'énergie a été pris, afin de mettre à jour, compléter et clarifier la liste des informations et pièces mentionnées à l'annexe 1.

2.2.4 Politique en matière d'innovation

En 2015, dans le cadre du programme OCTA Innovation, financé par le 10^{ème} FED régional thématique dédié aux 25 PTOM, la Polynésie française a répondu à la lettre d'invitation de l'OCTA l'incitant à développer et à structurer le secteur de la recherche autour d'activités susceptibles de créer des débouchés économiques.

Un comité consultatif de l'innovation a été mis en place sous la présidence du ministre en charge de la recherche et composé de référents de plusieurs ministères, de techniciens des services du Pays et de l'Etat, du cluster maritime de la Polynésie française et de la grappe d'entreprises « Tahiti Fa'ahotu ». Ce comité a élaboré la stratégie territoriale de l'innovation (STI) de la Polynésie française, qui était le préalable à l'obtention d'un financement par l'OCTA d'un projet pilote innovant.

Le 10 mars 2016, le conseil des ministres a validé la Stratégie Territoriale de l'Innovation autour des 3 axes de développement suivants :

- 1) Développer la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat ;
- 2) Accroître l'impact économique de la recherche par les transferts de technologies et une « recherche et développement » plus performante dans les cinq thèmes prioritaires définis par le schéma directeur pour la recherche et l'innovation (SDRI) ;
- 3) Faire de la Polynésie française la vitrine du savoir-faire en matière de lutte contre le changement climatique.

Cette STI s'inscrit dans le cadre plus global du schéma directeur pour la recherche et l'innovation pour la période 2015-2020 (SDRI), résultat d'une vision commune entre l'État et le Pays²³. Ce schéma directeur se décline en 5 thèmes prioritaires en termes d'objectifs à atteindre et d'actions à entreprendre :

1. Récifs coralliens et écosystèmes marins ;
2. Sociétés polynésiennes ;
3. Santé publique ;
4. Risques naturels et changement climatique ;
5. Énergies nouvelles, nouvelles ressources et nouveaux outils numériques.

En 2019, les actions en matière de recherche ont été poursuivies en suivant les axes du « Schéma Directeur de la Recherche et l'innovation 2015-2025 » et les orientations du consortium RESIPOL (« Recherche, Enseignement Supérieur et Innovation en Polynésie française »), créé en 2019, au travers des actions suivantes :

- Co-financement de programmes de recherche-innovation menés en Polynésie française et contribuant à son développement socio-économique et culturel durable, et de leur suivi ;
- Soutenance de thèses de doctorat réalisées dans le cadre de programmes de recherche-innovation menés en Polynésie française et co-financées ;

²³ Ce domaine est une compétence de l'État à laquelle la Polynésie est invitée à participer.

- Co-financement et co-organisation d'évènements de promotion de la recherche (ex. « Fête de la Science » chaque année), d'ouvrages scientifiques (ex. « Biodiversité des Marquises » en 2016, « Les Bénitiers : l'autre perle du Pacifique » en 2019), d'ateliers de travail et de conférences scientifiques d'importance régionale (Pacifique) ou internationale en Polynésie française (ex. « PIURN²⁴ » et « CIPAM²⁵ » en 2018).

En matière d'innovation scientifique et technologique, les actions mises en œuvre en 2019 ont visé à mettre en place les conditions favorables pour l'émergence d'entreprises intégrant l'innovation technologique et scientifique, en suivant les axes de la « Stratégie Territoriale de l'Innovation » (STI) validée en 2016 avec l'OCTA et la « Stratégie de Spécialisation Intelligente de la Polynésie française » (S3-PF) en cours d'élaboration en 2019-2020. Il s'agissait plus particulièrement de :

- ❖ co-financement de projets innovants portés par les entreprises privées et associations basées en Polynésie française via leur partenariat avec des organismes de recherche et établissements publics, et de leur suivi (ex : « Appel à projets Recherche et Innovation : Partenariat Public Privé » en 2019) ;
- ❖ création et/ou soutien financier d'entreprises privées innovantes en Polynésie française via leur partenariat avec des organismes de recherche et établissements publics ;
- ❖ et l'organisation d'évènements contribuant à la promotion et au développement de l'innovation technologique et scientifique (ex. « Marché et Bourse de l'Innovation » en 2016 et 2018).

2.2.5 Politique en matière de gestion des finances publiques

Les projets et programmes communautaires relatifs à la politique de gestion des finances publiques de la Polynésie française concernent plus particulièrement :

- Dans le cadre du 11^{ème} FED territorial : l'appui budgétaire sectoriel de l'Union européenne à la politique de développement touristique de la Polynésie française pour la période 2015-2020 ;
- Dans le cadre du 11^{ème} FED : le fonds dénommé TCF II (Technical Cooperation Facility) au bénéfice des Pays et territoires d'Outre-mer, destiné à financer principalement de l'assistance technique.

Des institutions et des systèmes efficaces de gestion des finances publiques (GFP) sont indispensables à une mise en œuvre optimisée des politiques publiques. Une bonne gestion des finances publiques est le rouage essentiel entre les ressources, les prestations de services et la réalisation des objectifs de l'action publique. Une saine gestion des finances publiques garantit que les recettes sont dûment recouvrées et utilisées de manière appropriée et durable.

En 2019, la politique de gestion des finances publiques a continué de poursuivre les 2 objectifs principaux suivants :

- *Objectif n° 1 : Réforme du système de gestion des finances publiques de la Polynésie française*

²⁴ PIURN : Pacific Island Universities Research Network (réseau de recherche des universités des îles du Pacifique)

²⁵ CIPAM : Colloque international des plantes aromatiques médicinales et cosmétopées

- *Objectif n° 2 : Mise en œuvre des actions prévues par la convention de services comptable et financier*

Objectif n° 1 : Réforme du système de gestion des finances publiques de la Polynésie française

Le plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques de la Polynésie française vise non seulement à répondre aux obligations de la collectivité dans le cadre des financements octroyés par l'Union Européenne (UE) via le 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED), mais également à tendre vers les normes et critères de qualité tels que recommandés à l'échelle internationale (en particulier par le FMI²⁶, l'INTOSAI²⁷ ou l'OCDE) en la matière.

Pour rappel, la Polynésie française a entrepris depuis une dizaine d'années la transformation de son cadre de gestion budgétaire, afin de développer une approche orientée vers la performance et renforcer le lien entre le budget et les objectifs des politiques publiques.

Cette transition vers une budgétisation basée sur les politiques publiques implique la restructuration des budgets des ministères en programmes, le suivi de la performance et la mise en place, au sein des ministères, d'une gestion par programme de leurs actions et de leurs projets d'investissement.

Elle sous-tend également le développement d'une approche budgétaire pluriannuelle, laquelle permettra aussi de faciliter le suivi de la performance en donnant un cadre pour le suivi du progrès réalisé.

Le développement d'une telle approche vise l'appropriation et la mise en œuvre par la Polynésie française d'outils appropriés, préconisés à l'échelle internationale :

- Un tableau des opérations financières de l'Etat prévisionnel (TOFE) donnant l'historique d'exécution et les projections pluriannuelles des grands agrégats budgétaires (adaptation du tableau actuel du rapport d'informations financières (RIF)) ;
- La préparation d'un CBMT global, appelé aussi cadre budgétaire à moyen terme (CBMT), donnant une projection sur trois ans des dotations budgétaires par ministère (et par secteur) ;
- La préparation par les ministères sectoriels de cadres de dépenses à moyens termes (CDMT) sectoriels.

À la suite de la mission d'évaluation PEFA qui a procédé à l'analyse du système de gestion des finances publiques en 2015 et émis des recommandations pour son amélioration, la Polynésie française a bénéficié d'une assistance technique financée dans le cadre du 10^{ème} FED territorial pour l'élaboration d'un plan de réforme de la gestion de ses finances publiques.

Le document stratégique issu de ces travaux et intitulé « plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques » a été approuvé par le conseil des ministres le 27 décembre 2016 et adopté par l'Assemblée de la Polynésie française le 9 mars 2017²⁸.

Conçu sur une période de dix ans (2017-2026), ce plan de réforme de la GFP s'articule autour de 4 axes stratégiques :

²⁶ « Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques » FMI 2007

²⁷ International Organisation of Supreme Audit Institutions (INTOSAI)

²⁸ Délibération n° 2017-20 APF du 9 mars 2017 approuvant le plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques de la Polynésie française

- 1) Mettre en place des dispositifs permettant de traduire dans le budget les priorités de politiques publiques à moyen terme, réalistes et sincères ;
- 2) Renforcer les capacités de maîtrise de l'exécution du budget ;
- 3) Développer les audits et vérifications internes et les contrôles externes ;
- 4) Développer les systèmes d'information et les publications sur les finances publiques.

La méthodologie retenue pour mener cette réforme d'envergure est la suivante :

- 1- Elaboration du plan stratégique (PA) (2016) ;
- 2- Validation des objectifs stratégiques (étape prévue au premier trimestre 2017) ;
- 3- Elaboration et validation du plan d'actions n°1 couvrant la période 2018-2019 ;
- 4- Et mise en œuvre des actions du plan d'actions n°1.

Il est prévu trois plans d'actions pour couvrir l'intégralité de la réforme.

Le plan d'actions n° 1 décrivant les 45 actions intéressant la période 2018-2019 a été établi au cours de l'exercice 2017 et validé par le gouvernement le 5 janvier 2018²⁹.

Au terme du délai de mise en œuvre du 1^{er} plan d'actions de la RGFP (PA1), établi pour la période 2018-2019 et comprenant 45 fiches-actions, au total :

- 25 actions ont été menées à bien, soit un taux de réalisation effective de **56 %** ;
- 3 actions sont en voie d'achèvement ;
- 9 actions sont en cours et se poursuivront cette année, en vue d'une finalisation dans le cadre du plan d'actions n°2 (PA2) ;
- 4 actions nécessitent d'être revues préalablement à leur (ré)intégration au titre du PA2 ;
- 4 actions sont bloquées, suspendues à une décision de mise en œuvre dans le cadre du PA2 ;

Par ailleurs, dans le cadre du fonds TCF II, financé au titre du 11^{ème} FED, la Polynésie française a bénéficié en 2019 d'une assistance technique pour l'intégration des logiques de budgétisation par programme et des outils y afférents « CBMT/CDMT » au sein de son système de gestion des finances publiques.

L'objectif de cette assistance technique se déclinait en deux objectifs spécifiques, qui correspondaient à ceux des deux fiches-actions inscrites au plan d'actions n°1 de la réforme de la GFP (2018-2019), approuvé par le conseil des ministres le 27 décembre 2017 :

- Objectif spécifique 1 : « Définir les procédures et les actions de mise en œuvre et de développement des capacités pour l'élaboration du CBMT ».
- Objectif spécifique 2 : « Définir les procédures d'élaboration des CDMT ».

Trois (3) missions de terrain étaient prévues dans le cadre de cette prestation d'assistance technique : la première mission a été organisée du 28 janvier au 8 février 2019. La seconde mission a été poursuivie du 9 au 19 décembre avec un nouvel expert, et la troisième et dernière mission est prévue en mars 2020.

²⁹ Arrêté n° 43/CM du 5 janvier 2018 approuvant le plan d'actions n° 1 (2018-2019) du plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques de la Polynésie française.

A l'issue de cette première mission, un rapport de démarrage a présenté de manière synthétique les enjeux de la mission, les objectifs et l'articulation des activités qui devront être déclinées tout au long de cette prestation. Ce rapport a permis d'ajuster la compréhension des besoins exprimés par les services de la Polynésie française.

Le travail réalisé au cours de la seconde mission a permis d'élaborer les supports méthodologiques et documentaires à destination du groupe de travail constitué par la DBF. Il a ainsi consisté en la réalisation d'un état des lieux des tableaux des opérations financières ainsi qu'en matière de cadres budgétaires à moyen terme et de cadres de dépenses à moyen terme.

Objectif n° 2 : Mise en œuvre des actions prévues par la convention de services comptable et financier

La convention de services comptable et financier³⁰ (CSCF) 2016-2019 signée le 03 juin 2016 avec la Pairie de la Polynésie française, porte sur dix actions réparties selon les cinq axes suivants :

- Axe 1 : Amplifier les échanges entre l'ordonnateur et le comptable ;
- Axe 2 : Optimiser la chaîne de la dépense ;
- Axe 3 : Optimiser la chaîne de recettes ;
- Axe 4 : Améliorer la fiabilité des comptes et les restitutions ;
- Axe 5 : Développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale au service des responsables.

A noter que cette convention n'a pas connu d'activité en 2019, puisque les sujets traités par ladite convention sont repris dans le cadre de la réforme de la gestion des finances publiques (RGFP).

³⁰ CSCF : convention de services comptable et financier

2.3 MISE EN ŒUVRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT EN 2019

Le Fonds Européen de Développement (FED) dédié au PTOM est constitué de plusieurs enveloppes.

- une enveloppe territoriale, destinée à des projets au bénéfice de la Polynésie française ;
- une enveloppe régionale, destinée à des programmes de développement commun à l'ensemble des PTOM du Pacifique ;
- une enveloppe thématique qui concerne les 25 PTOM associés à l'Union européenne ;
- d'autres financements pour l'assistance technique des PTOM, pour le bureau de l'OCTA et pour l'aide d'urgence et de performance.

2.3.1 Repères chronologiques pour l'année 2019

L'année 2019 a été marquée plus particulièrement par :

- la tenue les 17 et 18 juillet 2019 du 1^{er} COPIL Régional du programme PROTEGE à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie ;
- la signature le 23 octobre 2019 de l'avenant n° 1 à la convention de financement du programme du 11^{ème} FED territorial en soutien au secteur du Tourisme, prenant en compte les demandes de modifications d'indicateurs et du calendrier de décaissement ;
- la clôture, fin septembre, de l'activité d'assistance technique au « bureau des affaires européennes »
- la clôture le 18 novembre 2019 du programme du 10^{ème} FED régional « INTEGRE »,
- la réception le 19 décembre 2019 du 2^{ème} décaissement d'appui budgétaire en soutien au tourisme pour un montant total de 883 M. F CFP.

Janvier	<u>TCF II :</u> 28 janvier au 8 février : assistance technique (AT) à l'élaboration des CDMT/CBMT : 1 ^{ère} mission de terrain en Polynésie française (élaboration des supports méthodologiques et documentaires)
Mars	<u>11^{ème} FED Territorial :</u> 6 mars : COPIL du plan stratégique de RGFP (point d'avancement du plan d'actions n°1 au 31 décembre 2018)
Avril	<u>11^{ème} FED Territorial :</u> 3 avril : 6 ^{ème} Observatoire du Tourisme 30 avril : 5 ^{ème} COPIL de la stratégie de développement du tourisme 2015-2020
Mai	<u>11^{ème} FED Régional :</u> 6 mai : prise de fonctions de la coordinatrice territorial du programme PROTEGE en PF <u>10^{ème} FED Territorial :</u> 14 mai : « AT BAE » : paiement final de la mission après approbation du rapport d'étape n°5/5 <u>TCF II :</u> 14 mai : mission d'AT CDMT/CBMT : réception du 1 ^{er} livrable de la mission
Juin	<u>10^{ème} FED Régional :</u> 1 ^{er} au 8 juin : Mission de terrain en PF de l'évaluation finale du programme INTEGRE <u>11^{ème} FED territorial :</u> Evaluation à mi-parcours du programme Tourisme : élaboration du cahier des charges
Juillet	<u>11^{ème} FED Territorial :</u> 27 juill. : demande d'avenant à la convention de financement (demande de modifications des indicateurs de suivi de la stratégie de développement touristique de la PF et du calendrier de décaissement) <u>11^{ème} FED Régional :</u> 17 et 18 juill. : 1 ^{er} COPIL Régional du programme PROTEGE à Nouméa (NC)

	<p><u>Communication</u> :</p> <p>Organisation du tournage en collaboration avec les services de la CE et les partenaires locaux sur le FED en PF et diffusion des spots TV et radio ad hoc en sept.</p>
Août	<p><u>10^{ème} FED Territorial</u> :</p> <p>27 août : 4^{ème} COPIL du programme d'AEU de la Commune de Papeete, en présence de la CE</p> <p><u>11^{ème} FED Territorial</u> :</p> <p>14 août : COTECH du plan stratégique de RGF – point d'avancement du plan d'actions n°1 au 30 juin 2019</p> <p>28 août : 6^{ème} COPIL du Tourisme (avec l'adoption de la revue annuelle du secteur pour l'année 2018)</p>
Septembre	<p><u>11^{ème} FED territorial</u> :</p> <p>9 sept. : évaluation à mi-parcours du programme Tourisme : évaluation des offres</p> <p><u>11^{ème} FED Régional</u> :</p> <p>30 sept. : Arrêté n° 2193 CM portant création, organisation et fonctionnement du comité de coordination territorial (CCT) du programme PROTEGE en PF</p> <p><u>10^{ème} FED Territorial</u> :</p> <p>Fin sept. : clôture administrative du contrat d'assistance technique au BAE</p>
Octobre	<p><u>10^{ème} FED Régional</u> :</p> <p>7 oct. : Remise du rapport d'évaluation finale du programme INTEGRE</p> <p><u>11^{ème} FED Régional</u> :</p> <p>10 oct : Tenue du 1^{er} CCT du programme PROTEGE</p> <p><u>11^{ème} FED Territorial</u> :</p> <p>2 oct. : demande de la PF pour le 2^{ème} décaissement d'un montant de 7,4 M. € (883 M. F FCP) avec l'élaboration de la la 2^{ème} note de décaissement comprenant les revues du secteur des années 2017 et 2018.</p> <p>- Evaluation à mi-parcours du programme Tourisme : signature du contrat cadre entre la CE et le consortium AARC</p> <p>23 oct. : signature de l'avenant n°1 à la convention de financement</p> <p><u>TCF III</u> :</p> <p>9 oct. : demande de la PF de disposer d'une assistance technique pour la préparation de la prochaine programmation pour 85 000 € avec un démarrage au 2nd semestre 2020</p> <p><u>Communication</u> :</p> <p>7-11 oct. : appui à l'organisation des Erasmus Days aux côtés de l'UPF (SRI)</p>
Novembre	<p><u>10^{ème} FED Régional</u> :</p> <p>18 nov. : Clôture administrative du programme INTEGRE</p> <p><u>11^{ème} FED Régional</u> :</p> <p>4 au 8 nov. : Atelier régional sur le cocotier en PF</p> <p>18 au 22 nov. : Atelier régional pêche côtière et aquaculture à Wallis-et-Futuna</p> <p><u>11^{ème} FED Territorial</u> :</p> <p>19 nov. : 7^{ème} Observatoire du Tourisme</p>
Décembre	<p><u>11^{ème} FED Territorial</u> :</p> <p>11 déc. : Evaluation à mi-parcours du programme Tourisme : réunion de démarrage entre le Bureau de la CE à Nouméa, les 2 experts et le BAE/DAIEP</p> <p>19 déc. : réponse favorable de la CE et réception du 2^{ème} décaissement pour la PF d'un montant de 883 M. F CFP</p> <p><u>TCF II</u> :</p> <p>9 au 19 déc. mission d'AT CDMT/CBMT : 2^{ème} mission de terrain en PF avec un nouvel expert mandaté après requête de la PF mi-août : élaboration et animation des travaux de production du groupe de travail et fourniture du plan de transformation.</p>

Tableau 3 : Repères chronologiques des programmes du FED en PF pour l'année 2019

2.3.2 Mise en œuvre du 9^{ème} FED

Pour mémoire, le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des contributions du 9^{ème} FED territorial et régional (y compris les programmes clôturés) :

Programme	Millions €	Millions F CFP	Date de clôture
9^{ème} FED territorial	20,73	2 473	
AEU ³¹ de la plaine Sud de Punaauia Phase II	8,37	999	2017
AEU de Punaauia – Phase III	5,86	699	2016
AEU de Moorea – Phase II	2,85	340	2016
Professionnalisation et pérennisation de la perliculture	3,65	435	2014
9^{ème} FED régional (ensemble des PTOM du Pacifique)	12,89	1 539,9	
TEP VERTES (énergies renouvelables) ³²	5,22	623,8	2017
SCIFISH (pêche)	2,61	311,4	2011
SOPAC (prévention des risques)	5,06	604,7	Clôture en cours

Tableau 4 : Récapitulatif du montant des contributions du 9^{ème} FED concernant la PF

Tous les programmes du 9^{ème} FED sont clôturés à l'exception du programme SOPAC (prévention des risques naturels) (cf. voir ci-après).

Programme SOPAC (prévention des risques naturels)

En Polynésie française, le projet « Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les PTOM du Pacifique », d'un montant global de 5 068 100 € (603 103 900 F CFP) a permis de contribuer :

- à la réduction des risques de houle cyclonique dans l'archipel des Tuamotu (1 054 000 € - 125 775 656 F CFP) ;
- et à la fiabilisation du réseau d'alerte tsunami de l'archipel des îles Marquises (31 000 € - 3 689 000 F CFP).

La mise en œuvre du programme SOPAC s'est terminée en 2014. La clôture n'a pour le moment pu être prononcée. La CPS et d'autres organisations territoriales (notamment le Forum Fisheries Agency) sont en discussion avec les services de la Commission européenne sur les inéligibilités constatées qui portent sur un ensemble de contrats clôturés et gérés non seulement au niveau du bureau de la CE à Nouméa mais également dans toute la zone Pacifique. La clôture du programme SOPAC ne pourra intervenir indépendamment de la clôture des autres contrats de la région.

Le programme devrait être clôturé au second semestre 2020.

³¹ AEU = Assainissement collectif des eaux usées

³² Projet concernant uniquement les 3 PTOM français

2.3.3 Exécution du 10^{ème} FED

Enveloppe	Programme	Millions €	Millions F CFP	Statut
10^{ème} FED territorial - enveloppe A		19,79	2 361,54	
	• Assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete	18,52	2 214,20	En cours
	• Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française (y compris lignes « évaluations externes et audits » et « imprévus »)	1,27	151,55	En phase de clôture
	✚ Appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau de la Polynésie française	0,45	53,70	23 mars 2017
	✚ Evaluation PEFA prolongée – Appui à la mise en place d'un plan de réforme des finances publiques	0,09	10,74	4 novembre 2016
	✚ Assistance technique au Bureau des Affaires Européennes - Amélioration des performances de la Polynésie française	0,48	57,28	Septembre 2019
	✚ Communication (engagement individuel)	0,05	5,96	12 septembre 2018
10^{ème} FED territorial - enveloppe B (Aide humanitaire et d'urgence)		2	238,66	
	Réparation de la protection de la route territoriale n°2, du PK14 au PK16, suite aux dommages occasionnés par le cyclone OLI	2	238,66	Clôturé le 5 décembre 2018
10^{ème} FED Facilité de Coopération Technique (TCF)		0,21	25,06	
10^{ème} FED régional Pacifique		12	1 431,98	
	Initiative des Territoires pour la gestion régionale de l'environnement dans les PTOM du Pacifique (INTEGRE)	12	1 431,98	Clôturé le 18 novembre 2019
10^{ème} FED régional thématique		10	1193,3	
	• Assistance technique à l'OCTA	5	596,66	Clôturé en 2016
	• Stratégies territoriales pour l'innovation (STI)	5	596,66	En cours
	✚ <i>Projet de bio-conversion des tourteaux de coprah (PF)</i>	0,08	9,55	Terminé en février 2018

Tableau 5 : Montant des contributions du 10^{ème} FED concernant la Polynésie française

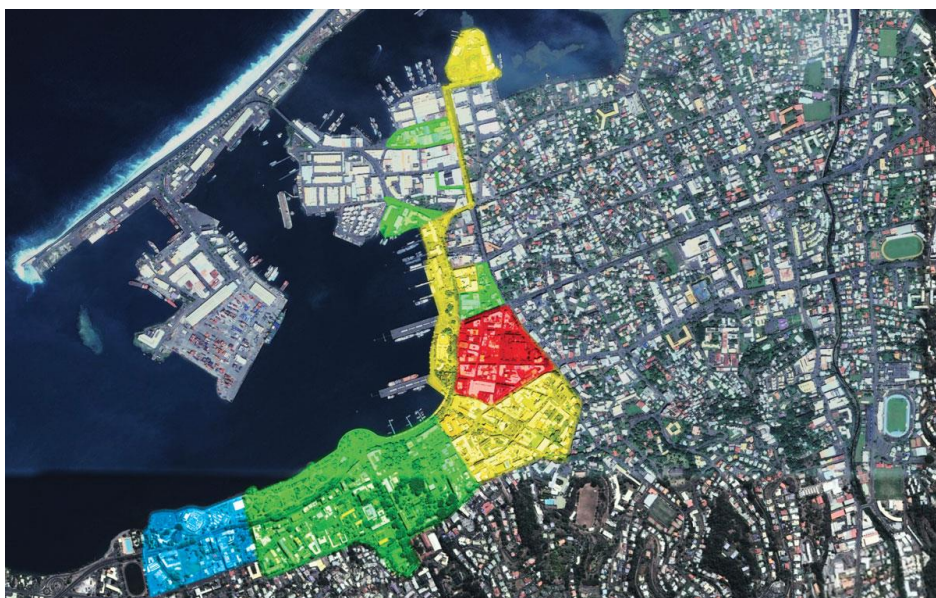
2.3.4 Exécution du 10^{ème} FED territorial

2.3.4.1 Exécution du 10^{ème} FED territorial - enveloppe A

L'enveloppe A du 10^{ème} FED Territorial, s'articule autour de deux axes :

- Un programme d'assainissement collectif des eaux usées dans la commune de Papeete, avec une enveloppe de 2,214 milliards F CFP (ou 18,52 millions €) destinée à financer les travaux de la zone 1 FED de la commune de Papeete (de Paofai jusqu'à Fare Ute) ainsi que la maîtrise d'œuvre partielle.
- Un programme de « développement des capacités institutionnelles de la Polynésie française », d'un montant de 151,55 M. F CFP (ou 1,270 million €). Ce programme prévoit le déploiement de plusieurs assistances techniques pour :
 - (1) l'élaboration d'une politique sectorielle de l'eau ;
 - (2) une évaluation des finances publiques selon la méthodologie PEFA suivie d'un appui à la préparation d'un plan de réforme de la gestion des finances publiques ;
 - (3) une amélioration des performances de la PF à travers une plus grande maîtrise des procédures et des logiques d'intervention de l'UE concernant l'élaboration et le pilotage de projets bénéficiant d'appuis communautaires ;
 - (4) ainsi que la mise en place d'un plan de communication pour améliorer la visibilité de la coopération entre l'Union Européenne et la Polynésie française.

2.3.4.2 Programme d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete



Phase 1 - 2006- 2009
Pose du réseau de collecte 3km, construction et mise en service de la station d'épuration pour la zone pilote (Zone marché – hôtel de Ville)
Phase 2 - 2012- 2016
Pose du réseau de collecte de Fare Ute au Centre Vaima (7km), construction de l'émissaire et de la station d'épuration « Te Ora No Ananahi »
Phase 3 - 2017- 2019
Extension du réseau de collecte de 7km du Centre Vaima vers le quartier Paofai
Phase 4 - 2020- 2022
Extension du réseau de collecte du quartier Paofai jusqu'à l'entrée de Tipaerui

Illustration 31 : zonage du projet d'assainissement de la ville de Papeete- <http://www.te-ora-no-ananahi.pf/le-projet/>

Pour rappel, le programme d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete, financé par l'Union européenne (2,2 milliards F CFP/ soit 18,55 millions €), consiste en la réalisation de 7 km de réseaux et de 4 postes de refoulement afin d'augmenter le raccordement du nombre d'usagers au niveau du centre de Papeete (front de mer notamment avec la pose de 210 tabourets de branchement) (cf. voir « zonage en vert » au

travers de l'illustration ci-dessous). Ce programme fait suite à la construction de la station d'épuration, à l'émissaire de rejet des eaux traitées et au réseau principal de collecte, financé par le Contrat de Projets (45% Pays / 45% Etat / 10 % SEML Te Ora No Ananahi - 4 milliards F CFP HT). La commune de Papeete a délégué la construction des ouvrages et la gestion du service public à une Société d'économie Mixte Locale (SEML) qui est une SEM communale.

Concernant la mise en œuvre du programme, la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la Polynésie française par une convention de délégation conclue entre la commune de Papeete et la Direction de l'environnement. Cette dernière assure ainsi la conduite d'opération, notamment le suivi technique/administratif de la maîtrise d'œuvre du projet.



Illustration 32 : les partenaires du programme du 10^{ème} FED : « assainissement des eaux usées de la ville de Papeete »

Après le lancement en 2014 de l'appel d'offres européen pour la maîtrise d'œuvre partielle qui s'est avéré infructueux, une nouvelle consultation a été lancée en mars 2015. Suite à l'approbation du rapport d'évaluation des offres par la Commission européenne le 6 avril 2016, le marché a été signé avec le consortium SPEED/INFRA+/SAFEGE le 10 juin 2016 (Contrat n° FED/2016/374-440 du 10 juin 2016).

Parallèlement, la date de contractualisation a été prorogée pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 21 novembre 2017, afin de sécuriser les fonds de ce programme. Cette prolongation exceptionnelle a été traduite au travers de l'avenant n°2 à la convention de financement, le 8 novembre 2016.

L'exécution des travaux a été confiée :

- au consortium JL Polynésie, Interoute et ECI par marché de travaux lot 1 FED/2017/784-727 pour un montant de 983,8 millions F CFP (HT) (soit 8,244 millions €) pour les réseaux compris entre le parc Bougainville et Paofai ;
- au consortium Interoute, JL Polynésie et ECI par marché de travaux lot 2 FED/2017/784-728 pour un montant de 647,5 millions F CFP (HT) (soit 5,426 millions €) pour les réseaux compris entre le parc Bougainville et Fare Ute.



Pour rappel, les **marchés ont été signés le 15 juin 2017** en présence notamment du Président de la Polynésie française, du Maire de la commune de Papeete et du Président directeur général de la SEML Te Ora No Ananahi.

Le premier comité de pilotage du programme s'est réuni le **28 novembre 2017** en présence du chef du bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique.

Les travaux ont été lancés en janvier 2018, après une campagne de communication relayée auprès de la télévision, presse et radio, menée en étroite collaboration avec la SEM et la commune de Papeete.



Illustration 34 : Inauguration pour le lancement des travaux avec le Président de la PF, le ministre de l'environnement, le Haut-commissaire, le Maire de la Commune, le Président de la SEM et le représentant de la Commission européenne



Illustration 35 : Support de communication publié dans la presse -janvier 2018

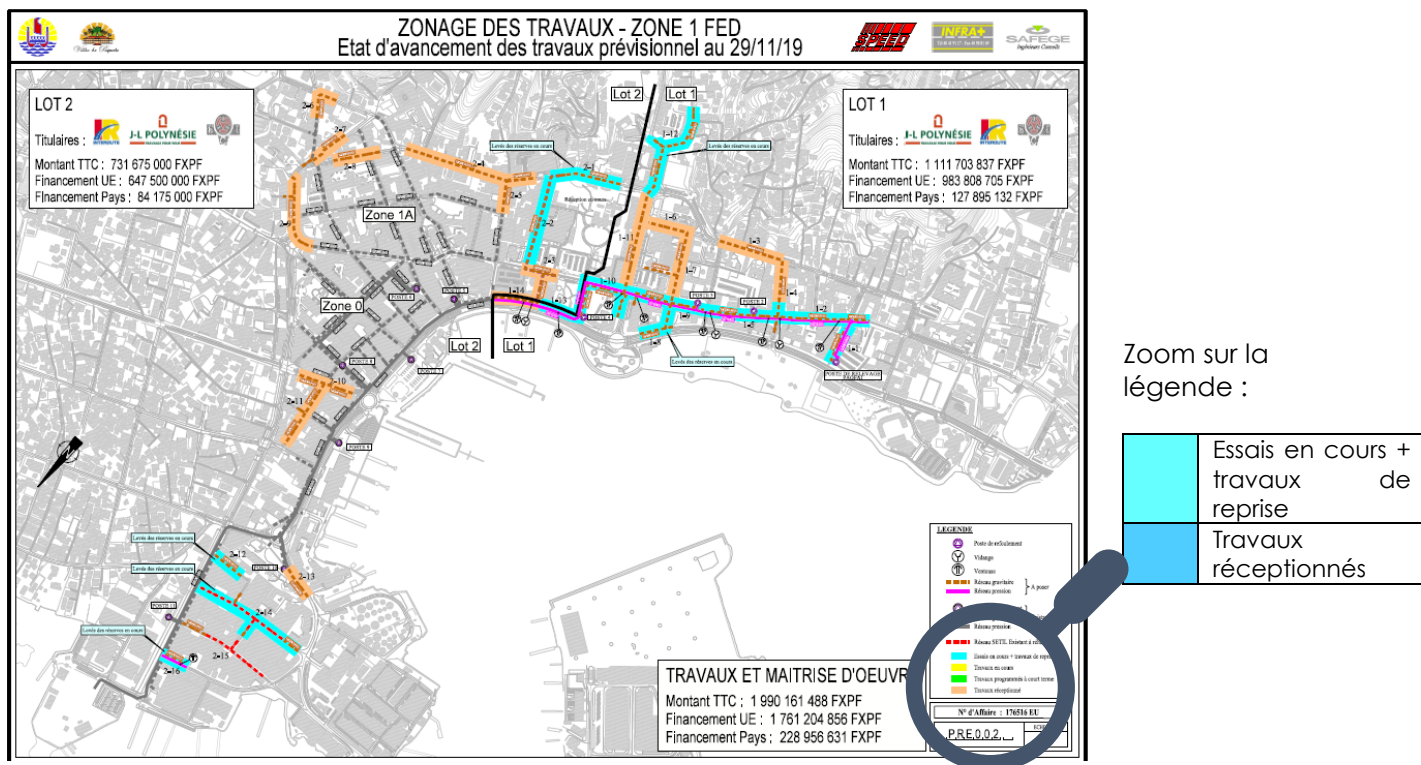
Les membres du COPIL ont pu pris connaissance de l'avancée des travaux lors des 2^{ème} et 3^{ème} comités réunis respectivement les 29 mai et 27 novembre 2018, en présence de la Commission européenne.

En 2019, le **4^{ème} COPIL s'est réuni le 27 août 2019**, en présence du chef du bureau de la CE à Nouméa, M. Mateo-Goyet.

Les travaux réalisés en 2019 ont permis notamment :

- pour le marché du lot 1 (référéncé FED /2017/384-727) de :
 - o poser plus de 4 147 mètres linéaires (soit 100% dont 69 % posés en 2018) ainsi que les 4 postes de refoulement ;
 - o réceptionner 11 tronçons : 1-1, 1-2, 1-3, 1-4, 1-5, 1-8, 1-9, 1-11, 1-12, et 1-13. Au total, 13 tronçons sur 14 ont été réceptionnés : 3 en 2018 et 10 en 2019 ; le tronçon 1-10 restant devant être réalisé en 2020 ;
 - o facturer ~ 433 M. F FCP : soit une facturation totale d'environ 90% du montant global du marché (hors TVA), en comptabilisant les montants facturés en 2018 (460 M. F FCP) et en 2019 (433 M F FCP);
- pour le marché du lot 2 (référéncé FED /2017/384-728) de :
 - o poser plus de 3 775 mètres linéaires (soit environ 90 % dont 54 % posés en 2018);
 - o réceptionner 7 tronçons : 2-1, 2-2, 2-3, 2-6, 2-12, 2-14 et 2-16) ; Au total, 14 tronçons sur 16 ont été réceptionnés : 7 en 2018 et 7 en 2019 ; les tronçons 2-9 et 2-15 restant devant être réalisés en 2020 ;
 - o facturer environ 388 M. F FCP : soit une facturation totale de 83 % du montant total du marché (hors TVA), en comptabilisant les montants facturés en 2018 (270 M F FCP) et en 2019 (388 M. F FCP).
- pour le marché de maîtrise d'œuvre déléguée :
 - o poursuivre le suivi et le contrôle des travaux et facturer 57 M. F FCP (soit environ 77% du montant global du marché (hors TVA), en comptabilisant les montants facturés en 2018 (48 M F FCP) et en 2019 (57 M F FCP).

A fin novembre 2019, le zonage des travaux était tel que :



Zoom sur la légende :

	Essais en cours + travaux de reprise
	Travaux réceptionnés

Illustration 36 : zonage des travaux -zone 1FED- fin novembre 2019

Il est prévu que les travaux du programme d'assainissement se terminent en septembre 2020.

Programme en cours de mise en œuvre

2.3.4.3 Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française

La convention de financement relative au projet « Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française », signée le 19 août 2013, se décompose comme suit:

Activité	Montant de l'enveloppe (Millions F CFP)	Référent
Activité 1 : Appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau (AT ³³ PSE ³⁴)	53,70 (450 000 €)	Direction de l'Environnement (DIREN)
Activité 2 : Evaluation PEFA prolongée – Appui à la mise en place d'un plan de réformes des finances publiques	10,74 (90 000 €)	Direction du Budget et des Finances (DBF)
Activité 3 : Assistance technique au BAE - Amélioration des performances (AT BAE)	57,28 (480 000 €)	Bureau des Affaires Européennes (DAIEP)
Activité 4 : Plan de communication et visibilité de la coopération entre l'UE et la PF	5,97 (50 000 €)	Bureau des Affaires Européennes (DAIEP)

Tableau 6 : Répartition des financements du programme de renforcement des capacités institutionnelles de la PF

Sur les trois assistances techniques (AT) déployées, l'AT PSE et l'AT BAE ont fait l'objet d'un marché de services en procédure d'appel d'offres restreint international et l'AT PEFA a fait l'objet d'une procédure de « contrat-cadre ».

2.3.4.3.1 Concernant l'activité 1 - AT PSE

Pour rappel, les travaux menés en vue de l'élaboration d'une politique de l'eau, qui a pour objectif de poser les bases d'une gestion durable, concertée et coordonnée de la ressource, s'articulaient autour de 3 axes :



- établir un partenariat fort entre les communes et le Pays pour renforcer l'efficacité des services publics de gestion de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ;
- gérer durablement les bassins versants de la source au lagon ;
- Et définir la gouvernance de la politique de l'eau en s'articulant avec les autres politiques sectorielles du Pays et dans le cadre de la coopération régionale et internationale.



Illustration 37 : logo de la politique sectorielle de l'eau présenté dès décembre 2015

L'année 2015 a été marquée par l'installation de l'assistant technique résident et par les démarches de concertations visant à élaborer les orientations stratégiques, ainsi que le plan d'actions associé. Une soixantaine de personnes représentant les communes, le Pays, l'Etat, les entreprises du secteur, les associations et les usagers a été mobilisée et impliquée dans les travaux d'élaboration de la politique sectorielle de l'eau à l'occasion de deux ateliers de concertation tenus en septembre 2015 pour l'élaboration des orientations sectorielles et en décembre 2015 pour réunir les éléments du plan d'actions de la PSE.



³³ AT : Assistance Technique

³⁴ PSE : Politique Sectorielle de l'Eau

En 2016, sur la base des éléments recueillis, le ministère en charge de l'environnement, la direction de l'environnement et l'assistance technique ont travaillé sur l'élaboration d'un document d'orientations stratégiques, un plan d'actions et un cadre de dépenses à moyen terme satisfaisant les attentes politiques.

Le rapport final de l'assistance technique a été approuvé le 24 novembre 2016, avec un paiement final intervenu en décembre 2016. Le contrat a été clôturé le 23 mars 2017.

Programme clôturé le 23 mars 2017

En 2017, les documents constitutifs de la politique de l'eau ont été finalisés avec l'aide d'une assistance technique complémentaire à celle de l'Union européenne. Ainsi, 12 orientations opérationnelles ont été arrêtées, qui se déclinent en 35 mesures et se concrétisent au travers de 89 actions pour la période 2017-2020, pour un montant de 19,228 milliards de F CFP.

Orientations ³⁵	Budget 2017-2020 (19 228 millions F CFP)	% Total
Etablir un partenariat fort entre les communes et le Pays pour renforcer l'efficacité des services publics de gestion de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales	12 100	62,9%
Gérer durablement les bassins versants de la source au lagon	6 875	35,8%
Définir la gouvernance de la Politique de l'eau en l'articulant avec les autres politiques sectorielles du Pays et dans le cadre de la coopération régionale et internationale	253	1,4%

Tableau 7 : répartition de l'enveloppe budgétaire de la PSE

Les documents constitutifs de la politique de l'eau ont fait l'objet de concertation des 48 communes, de l'ensemble des services du Pays et de l'Etat et ont reçu un avis favorable du CESC en août 2017³⁶. Le projet n'a cependant pas été soumis en 2018 à l'Assemblée de la Polynésie française en raison de la tenue des élections territoriales des 22 avril et 6 mai 2018.

En 2019, les travaux du ministère et de la direction de l'environnement se sont poursuivis par la révision et la mise à jour du diagnostic, du document d'orientations stratégiques et du plan d'actions afin de présenter prochainement à l'Assemblée de la Polynésie française une politique pour la période 2020-2025.

L'adoption auprès de l'Assemblée de Polynésie française est attendue pour le 2nd semestre 2020.

³⁵ Source: Rapport du PR à l'APF année civile 2017 Tome 1 (p. 260)

³⁶ Avis n° 92 du 24 août 2017 sur le projet de délibération portant approbation de la politique sectorielle de l'eau.

2.3.4.3.2 Concernant l'activité 2 - Evaluation PEFA (Dépenses publiques et responsabilité financière) prolongée

Pour rappel, la bonne mise en œuvre de l' « évaluation PEFA prolongée » est importante non seulement pour le Pays mais également pour les outils de coopération entre l'UE et la PF : au travers de cette démarche, les réformes engagées pour la gestion des finances publiques apparaissent en effet comme un critère d'éligibilité pour disposer de l'appui budgétaire dans le cadre de l'enveloppe territoriale du 11^{ème} FED.



Le projet se compose de 2 missions

- 1 Mission d'évaluation dite « PEFA standard » selon les normes du secrétariat PEFA basé à Washington
- 2 Mission d'appui à l'élaboration d'un plan de réformes de la gestion des finances publiques spécifique à la PF

Cette prestation a été effectuée par le consortium ADE.

1 Mission d'évaluation dite « PEFA standard » selon les normes du secrétariat PEFA basé à Washington

L'année 2015 a vu la réalisation par l'AT de la mission d'évaluation PEFA en PF qui s'est soldée par l'approbation le 16 décembre, par le comité de pilotage, du rapport final PEFA³⁷.



Ce rapport d'évaluation conclut à un bilan globalement positif. Il relève que la qualité du système de gestion des finances Publiques (GFP) continue de se renforcer grâce aux actions du plan d'assainissement des comptes publics, à la mise en

place d'un cadre de gestion de la performance budgétaire et à l'amélioration des systèmes informatiques. Des points d'amélioration sont également soulevés.

Cette évaluation a été présentée le 27 janvier 2016 au conseil des ministres.

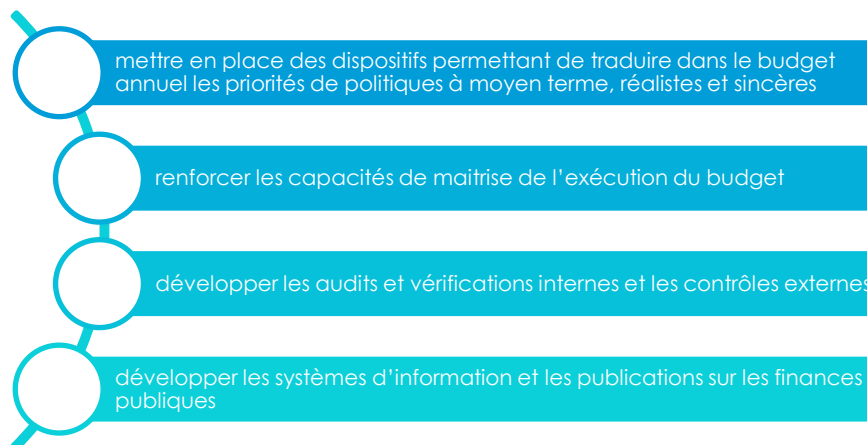
2 Mission d'appui à l'élaboration d'un plan de réformes de la gestion des finances publiques spécifique à la PF

La seconde mission prévue dans le cadre de l'AT PEFA a été menée du 29 mars au 1^{er} avril 2016. Elle a permis de présenter l'esquisse du plan de réforme au Comité de pilotage (COPIL) et au Comité technique (COTECH) de la réforme de la gestion des finances publiques (GFP).

³⁷ Rapport final de l'évaluation PEFA 2015 en Polynésie française publié sur le site internet de la Présidence de la Polynésie française :

<http://www.presidence.pf/wp-content/uploads/2018/06/Evaluation-PEFA-en-Polyn%C3%A9sie-fran%C3%A7aise.pdf>

Les 30 et 31 mars 2016 se sont déroulés les ateliers de travail autour des 4 axes stratégiques du plan de réforme :



Le rapport final de la mission « AT PEFA prolongée » a été approuvé le 15 juillet 2016. L'Ordonnateur territorial a approuvé la clôture du contrat le 4 novembre 2016 après que le paiement final ait été effectué.

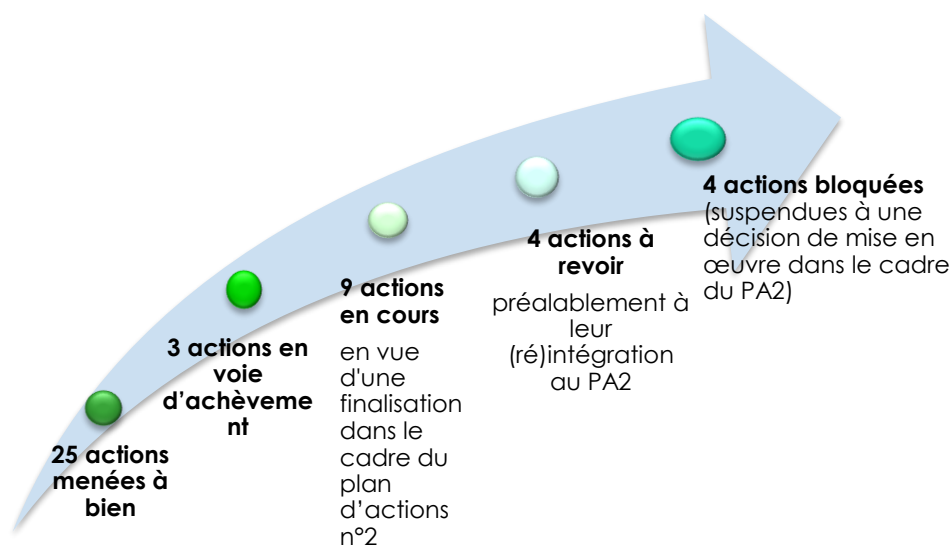
Programme clôturé le 4 novembre 2016

Après avoir été validés par le COTECH et le COPIL de la réforme de la GFP, respectivement les 12 et 15 décembre 2016, le Plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques a été approuvé par le Conseil des ministres le 27 décembre 2016 et adopté le 9 mars 2017 par l'Assemblée de la Polynésie française.

Le plan d'actions n° 1 décrivant 45 actions, intéressant la période 2018-2019, a été établi au cours de l'exercice 2017. Présenté au comité de pilotage ad hoc le 14 décembre, il a été validé par le gouvernement le 28 décembre 2017. La traduction de l'approbation de ce plan d'actions n° 1 a été faite le 5 janvier 2018³⁸.

³⁸ au travers de l'arrêté n° 43/CM du 5 janvier 2018

Au terme du 1^{er} plan d'actions de la RGFP (PA1), établi pour la période 2018-2019 et comprenant 45 fiches-actions au total :



Fin 2019, 25 actions ont été menées à bien, soit un taux de réalisation effective de 56% du 1^{er} plan d'actions de la RGFP.

A l'issue du plan d'actions n°1 (2018-2019), on peut considérer que la réforme du système de gestion des finances publiques est en bonne voie, grâce à une mobilisation soutenue des différents acteurs.

Outre la poursuite des actions du plan d'actions n°1 non encore achevées (*cf. supra*), l'année 2020 sera consacrée à l'élaboration du 2^{ème} plan d'actions, après définition des perspectives par le COPIL ad hoc, puis validation par le gouvernement.

A cet égard, la mise en œuvre du nouveau système d'information financier, tel que défini par le plan de transformation digitale de la chaîne comptable, sera déterminant, non seulement par rapport aux enjeux et exigences de dématérialisation, mais également pour les aspects intéressant les marchés publics et les logiques de budgétisation à moyen terme.

2.3.4.3.3 Concernant l'activité 3 - AT BAE

Objectifs de la mission d'Assistance Technique au BAE

Pour rappel, la Polynésie française a demandé, en 2012, qu'une assistance technique pour le développement des capacités de la Polynésie française soit prise en charge par les fonds du 10^{ème} FED. Cette assistance technique visait aussi à préparer dans les meilleures conditions possibles la mise en œuvre du 11^{ème} FED (2014-2020).

Deux facteurs importants guidaient cette requête : la mise à disposition du Pays par le 11^{ème} FED d'une enveloppe territoriale sous la modalité de l'« appui budgétaire sectoriel », et l'augmentation de 50% du montant de cette enveloppe par rapport à celui du 10^{ème} FED.



Son objectif global était d'améliorer le dialogue de la Polynésie française avec les instances européennes par une plus grande maîtrise des procédures et des logiques d'intervention de l'UE.

L'Assistance Technique « amélioration des performances » (AT BAE) a démarré le 29 juillet 2015 en étant basée au Bureau des affaires européennes de la Délégation aux Affaires Internationales et Européennes (DAIEP), à la Présidence de la Polynésie française.

Elle s'est étendue sur une période totale de 42 mois, dont 18 mois en appui continu (du 29 juillet 2015 au 29 mars 2017) et 22 mois (jusqu'au 29 novembre 2018) en appui discontinu (pour 12 mois de présence effective).

Ses principales actions visaient au renforcement des capacités d'action du BAE et de la DAIEP via la formation, l'information, le coaching et la communication. Elles ont également servi à développer les capacités des services administratifs du Pays, des communes, des associations et des entreprises qui pouvaient être concernées par la coopération avec l'Union européenne.



Illustration 38 : formations dispensées par l'assistance technique au BAE avec M. Paul Roger De Villers et Eleonora Avagliano

Rappels des principales étapes

La mission s'est déroulée en 2 périodes successives	
Juillet 2015 à juin 2016	Séquence de diagnostic, d'analyse et de planification
Juin 2016 à novembre 2018	Séquence de mise en œuvre du Plan d'actions adopté en juin 2016

Activités en 2019

Après la présentation du bilan de la mission le 27 novembre 2018 lors du 8^{ème} et dernier Comité de pilotage de la mission de l'AT BAE, l'année 2019 a permis le paiement final de l'assistance technique le 20 mai, suivi de la clôture du contrat par les services de la Commission européenne fin septembre.

.....
Programme clôturé fin septembre 2019
.....

Après la clôture de cette dernière activité, une évaluation des différents contrats d'assistance technique du programme de renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française doit être réalisée en collaboration avec les services partenaires (à savoir la DIREN pour l'AT PSE et la DBF pour l'AT PEFA Prolongée) et les services de la Commission européenne. Les termes de référence de cette évaluation finale doivent être finalisés en 2020, avant le lancement de la mission d'évaluation.

2.3.4.3.4 Concernant l'activité 4 - plan de communication et visibilité de la coopération entre l'Union européenne et la Polynésie française

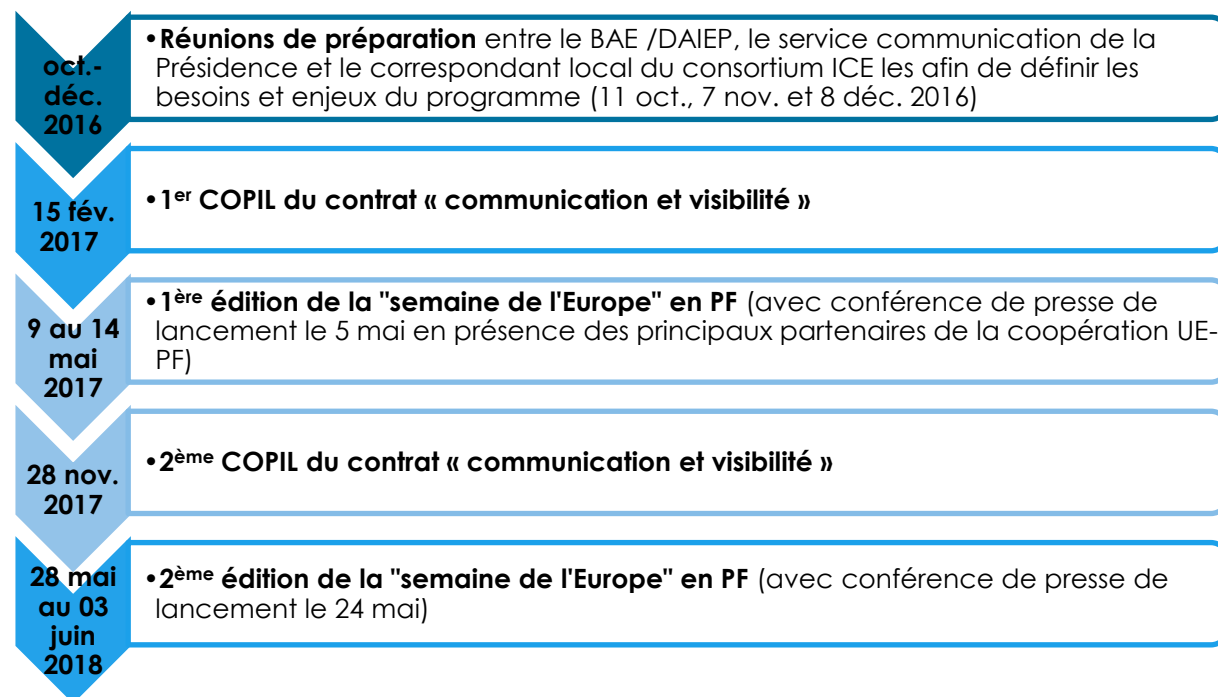
Pour rappel, une somme de 50 000 € (5,97 millions F CFP) a été allouée dans l'enveloppe du 10^{ème} FED territorial pour financer des activités de communication et de visibilité de la coopération UE – PF. La délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIEP) et son bureau des affaires européennes était chargée de la mise en œuvre de cette action.

La fin de l'année 2015 a été marquée par le lancement de la procédure concurrentielle avec la rédaction des documents nécessaires à la constitution de l'appel d'offres. Déclaré infructueux le 24 juin 2016, l'appel d'offres a été relancé en modalité « contrat-cadre » après modification du cahier des charges.

Le contrat de prestations intellectuelles a finalement été signé le 18 août 2016 avec le consortium ICE, pour un montant de 5,429 millions F CFP (ou 45 500 €), sur la base de 65 jours-expert répartis sur 2 ans.

L'objectif des travaux visait à accroître, au sein du public polynésien, la connaissance de l'UE, de ses valeurs et de ses actions ainsi que des programmes européens mis en œuvre en Polynésie française.

Rappels des principales étapes



Illustrations 39 : exemple d'activités de la semaine de l'Europe éditions 2017 et 2018: production de 6 films didactiques, affichage drapeaux UE PF FR, sets de table « quizz sur l'Europe », plateaux TV, reportages, quizz Facebook

Programme clôturé le 12 septembre 2018

Au-delà de ce programme clôturé en septembre 2018, d'autres actions de visibilité et de communication de la coopération UE-PF ont été mises en place en 2019, dont plus particulièrement :



Juin 2019

Production de **2 supports de communication** sur les élections européennes

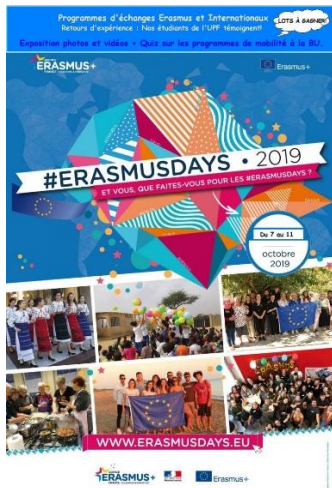


Participation à la **soirée de clôture du projet Erasmus+ ECAM du Lycée St Joseph**

Juill. Aout 2019



Participation et organisation d'un tournage vidéo pour la **production d'un film portant sur la coopération UE-PF** (10^{ème} et 11^{ème} FED T. + 10^{ème} FED R.) en collaboration avec la CE et les partenaires locaux /Diffusion du film sur les 2 chaînes de télévision locales : TNTV et Polynésie 1^{ère} et diffusion de spots radio en parallèle.



Oct.
2019

Participation à l'organisation des
**Erasmus Days aux côtés de l'Université de la
Polynésie française.**

2.3.5 Exécution du 10ème FED régional (INTEGRE)



Le projet INTEGRE³⁹ (Initiatives des Territoires pour la Gestion Régionale de l'Environnement), financé par l'Union européenne à hauteur de 12 M. € (1,43 milliard F CFP), piloté par la Polynésie française en tant qu'ordonnateur régional et mis en œuvre par la Communauté du Pacifique (CPS), s'est achevé en mars 2018, après 5 ans de mise en œuvre.

Tout au long de son exécution, INTEGRE a appuyé les démarches de gestion intégrée dans les zones côtières (GIZC) des quatre Pays et Territoires d'outre-mer européens du Pacifique (PTOM) : Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Pitcairn.

Objectif du programme

L'objectif du programme était de soutenir les initiatives des territoires en matière de gestion durable de l'environnement et de gestion intégrée des zones côtières et d'encourager une utilisation durable du littoral en conciliant le développement socio-économique et la sauvegarde du patrimoine biologique, écologique et culturel pour les populations actuelles et les générations futures.

Le programme a financé des actions au niveau de chaque territoire mais aussi au niveau régional (ateliers régionaux, échanges bilatéraux).

Le volet régional du projet visait à renforcer la coopération régionale en matière de développement durable et de GIZC à travers deux actions principales :

- i) la création d'espaces de rencontres et de collaboration entre les PTOM et entre les pays de la région ;

Au niveau
régional

³⁹ Source : Communauté du Pacifique – www.spc.int

- ii) la création d'outils d'échanges et la valorisation des expériences acquises par la capitalisation et la communication ou encore l'intégration dans les réseaux régionaux existants.

À l'échelle de la Polynésie française, le projet INTEGRE a renforcé les démarches de gestion participative et intégrée en concertation avec les acteurs locaux et pour le bénéfice des populations et de la protection des espaces naturels. Le programme s'est articulé autour de trois sites pilotes: les îles de Raiatea et Taha'a, la presqu'île de Tahiti ainsi que la baie et la vallée d'Opunohu, à Moorea.

Au niveau
territorial (PF)

À l'échelle de ces sites pilotes, le projet INTEGRE a eu comme objectifs :

- d'accompagner un développement économique durable, notamment en matière de tourisme ;
- de participer à la maîtrise des menaces d'origines anthropiques ;
- de dynamiser le processus de gestion participative et mobiliser plus efficacement les acteurs locaux ;
- et de contribuer à la gestion durable et intégrée des ressources naturelles et culturelles.



❖ **Sur le site de Raiatea-Taha'a**, le projet INTEGRE a soutenu différentes actions dans 3 domaines différents : la réduction des pollutions, le développement d'activités économiques durables et la mise en place d'une gestion durable et intégrée du lagon.

- ❖ **Sur le deuxième site pilote de la Presqu'île de Tahiti (Taiarapu)**, le projet INTEGRE s'est intéressé à la réduction des impacts environnementaux, à la mise en place de mesures de gestion des ressources naturelles et culturelles et au développement d'activités lagunaires durables.





❖ Dans le troisième site pilote, la baie d'Opunohu située sur l'île de Moorea, le projet INTEGRÉ a promu 3 actions majeures avec l'objectif d'améliorer la qualité environnementale et paysagère, promouvoir des activités écotouristiques et mettre en place une gouvernance locale dédiée au tourisme durable.

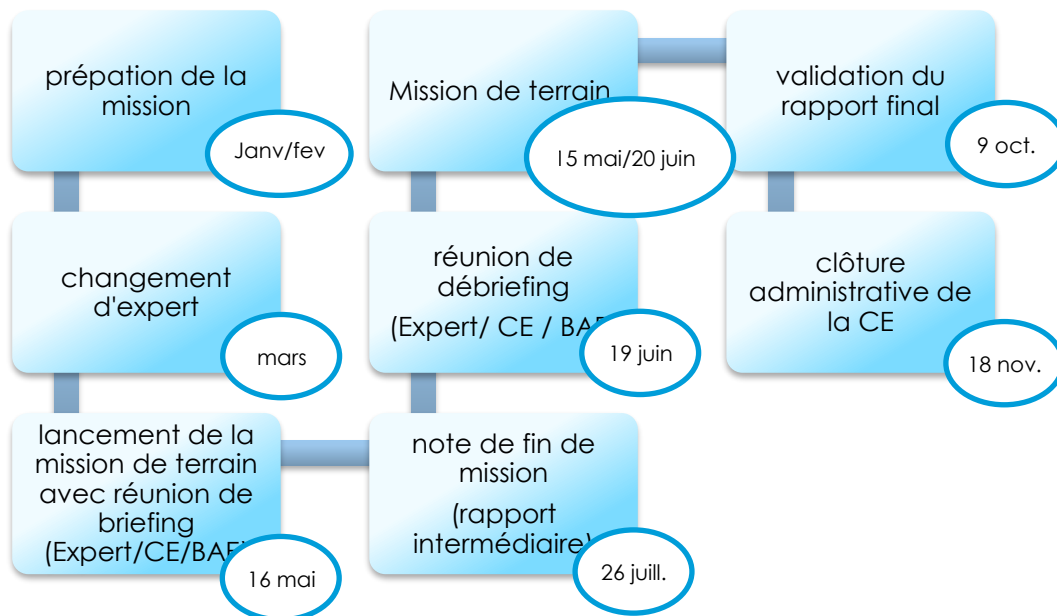
Le budget alloué à la Polynésie française pour les thématiques transversales a été de 29 M. F CFP, auquel sont venus s'ajouter les 214 M. F CFP dépensés sur les trois sites sélectionnés, soit un total de 243 M. F CFP investis par le projet INTEGRÉ pour les actions déployées en Polynésie française.

Le rapport de capitalisation du programme INTEGRÉ a été publié en avril 2018. Ce travail de capitalisation a été poursuivi et finalisé par l'évaluation finale du programme réalisée en 2019.

2019 : Evaluation finale du programme

Cette évaluation finale a permis d'analyser la mise en œuvre (actions menées et produits obtenus) et d'apprécier la qualité et la durabilité des résultats, ainsi que l'atteinte des objectifs du programme INTEGRÉ.

Les étapes du processus d'évaluation ont été les suivantes :



Les réunions de lancement (16 mai) et de débriefing (19 juin) de la mission se sont déroulées par visioconférence en présence du bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique, de l'expert mandaté et du BAE de la DAIEP, représentant l'ordonnateur régional.

La mission de terrain a été organisée du 15 mai au 20 juin 2019 dans les 3 PTOM français, seul le territoire de Pitcairn n'a pu bénéficier d'une évaluation in situ.



En Polynésie française, la mission de terrain, réalisée du 1^{er} au 8 juin 2019, a permis aux experts mandatés de rencontrer les parties prenantes institutionnelles à Papeete, de s'entretenir avec les partenaires et de visiter les 3 sites pilotes que sont Raiatea et Tahaa, la Baie d'Opunohu à Moorea et la Presqu'île de Tahiti.

Le rapport d'évaluation finale du programme INTEGRE a été validé le 9 octobre 2019 par les services de la Commission européenne et le représentant de l'OR. Il présente les principaux points forts et points faibles du programme INTEGRE, résumés ci-après⁴⁰. Après adoption du rapport final, les services de la Commission européenne ont clos ce programme le 18 novembre 2019, après avis favorable du représentant de l'ordonnateur territorial.

Programme clôturé le 18 novembre 2019

Résultats de l'évaluation finale : Principaux points forts

- ✓ **Bonne performance globale d'exécution du programme**
- ✓ **Programme globalement apprécié**
- ✓ **Réponse aux besoins** exprimés par chacun des PTOM et **prise en compte des priorités d'action.**
- ✓ **Fond technique et méthodologique du programme**
- ✓ **Actions de terrain concrètes**
- ✓ **Grand investissement et implication des ressources humaines**
- ✓ **Dynamique de concertation et stimulation du développement de pratiques de travail transversales**
- ✓ **Qualité et pertinence des études et expertises réalisées**
- ✓ **Recueil des savoirs locaux et leur mise en valeur.**
- ✓ **Financement d'études en amont pour l'aide à la décision.**
- ✓ **Tenue d'ateliers régionaux techniques et méthodologiques d**
- ✓ **Possibilité donnée d'échanges bilatéraux ciblés**
- ✓ **Communication**
- ✓ **Document de capitalisation**

⁴⁰ Les points forts et points faibles présentés par l'évaluation finale sont détaillés dans la fiche FED (voir en fin de document)

Résultats de l'évaluation finale : Principaux points faibles

- Manque d'appropriation du cadre logique
- Faiblesse du suivi-évaluation interne:
- Temps d'exécution opérationnel
- Contrainte de la D+3
- «**Lourdeur**» des procédures de gestion des fonds
- Faiblesse du pilotage institutionnel
- Clôture trop rapide du programme
- «**Amertume**» partagée par plusieurs agents des services techniques impliqués

2.3.6 Exécution du 10^{ème} FED régional thématique

L'Association des pays et territoires d'outre-mer (OCTA), qui dispose d'un budget propre financé sur la base de contributions annuelles des PTOM⁴¹, a bénéficié depuis décembre 2012 d'une équipe d'assistance technique, à temps plein, basée à Bruxelles et financée grâce au 10^{ème} FED.



Dans le cadre du 10^{ème} FED, l'OCTA s'est vu confier le rôle d'autorité contractante des projets financés par l'enveloppe thématique.

Deux projets sont concernés par cette enveloppe. Il s'agit d'une part de l'assistance technique à l'OCTA (pour un montant de 5 millions € (569,65 M. F FCP), clôturée en 2016, et d'autre part de la mise en œuvre de la « Stratégie Territoriale pour l'Innovation (STI) », pour un montant également de 5 millions €.

Les projets concernés par l'enveloppe du 10^{ème} FED régional thématique

- | | |
|---|--|
| 1 | Assistance technique à l'OCTA – 5 M. € |
| 2 | Mise en œuvre de la « Stratégie Territoriale pour l'Innovation (STI) » - 5 M.€ |

1 Assistance technique à l'OCTA – 5 M. €

Le programme d'assistance technique à l'OCTA pour un montant de 5 millions € (569,65 M. F FCP), a été clôturée en 2016.

2 Mise en œuvre de la « Stratégie Territoriale pour l'Innovation (STI) » - 5 M.€

Lancé en 2013, OCTA Innovation est un programme financé par le 10^{ème} FED régional thématique dédié à tous les PTOM. L'objectif de ce programme est de promouvoir des stratégies d'innovation, diversifier l'économie, améliorer la compétitivité à l'échelle régionale et mondiale et développer durablement les PTOM.

⁴¹ Contribution s'élevant de 2 000 à 6 000 € de cotisation par an par membre.

L'enveloppe budgétaire globale pour l'ensemble des PTOM est de 5 M. € (596,6 M. F CFP), affectée à la coordination et à l'appui de la mise en œuvre des Stratégies territoriales pour l'innovation (STI) d'une part pour 3 M. € (357,9 M. F CFP) et au financement de projets pilotes d'autre part pour 2 M. € (238,6 M. F CFP).

Une réunion de démarrage du projet a eu lieu à Bruxelles le 6 juin 2014, avec une durée de mise en œuvre prévue pour 48 mois, soit une fin prévisionnelle en juin 2018.

La Stratégie Territoriale de l'Innovation (STI) de la Polynésie française

Dans le cadre d'OCTA Innovation, la Stratégie Territoriale de l'Innovation (STI) de Polynésie française est pilotée par le ministère en charge de la recherche et élaborée par le comité consultatif de l'innovation composé des différents ministères composant le gouvernement, de la délégation territoriale à la recherche et à la technologie (DTRT), de la délégation à la recherche, de la délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIE) du cluster maritime de la Polynésie française et de la grappe d'entreprises Tahiti Fa'ahotu.



La validation de la STI a donné le droit aux PTOM de prétendre à une subvention européenne pour le lancement d'un projet pilote innovant. Le Projet polynésien « Ra'o Puha » de bioconversion des tourteaux de coprah a été le projet le mieux noté par les membres du jury d'experts. Ce projet a été financé à hauteur de 80 000 € par l'Union Européenne, 70 000 € par l'Ademe et 40 000 € par la Société Technival.

Le financement du projet pilote « Ra'o Puha » est **arrivé à son terme le 28 février 2018.**



Illustration 40 : projet de bioconversion des tourteaux de coprah ©octa-innovation.eu

Programme terminé

Activités 2019

En 2019, au-delà de la fin du projet, des discussions ont eu lieu entre l'OCTA et le porteur de projet « Tahiti Fa'ahotu » concernant des dépenses inéligibles.

A noter qu'au-delà des financements européens, le projet "RA'O PUHA" se poursuit avec le co-financement d'un programme de recherche-innovation incluant une thèse de doctorat pour 3 ans qui fait suite à un appel à projet "Recherche et Innovation : Partenariat Public-Privé" lancé en janvier 2019 par la délégation à la recherche et dont les résultats ont été annoncés le 5 juin 2019.



Courant 2019, les discussions se sont également poursuivies au-delà du programme OCTA innovation sur la mise à jour de la feuille de route de la stratégie d'innovation : une « mission S3 » composée des représentants de la Délégation à la Recherche, de la Direction générale des affaires économiques, de la Direction générale de l'économie numérique, de la Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique (BAE) et du Délégué territorial à la recherche et à la technologie en Polynésie française, a été mise en place en mars 2019 sous l'impulsion du ministère de la recherche.



Afin d'adapter la politique européenne de spécialisation intelligente au contexte économique polynésien, à ses filières et ses activités, cette « mission S3 » avait pour objectif de préparer un avant-projet de la stratégie pouvant servir de base de travail lors de la phase de concertation, nécessaire pour que l'ensemble des acteurs concernés participe à l'élaboration de la stratégie, se l'approprie et la fasse vivre par la suite.

L'avant-projet se compose de 3 volets :

- 1) la Polynésie française face aux enjeux économiques et sociétaux mondiaux
- 2) la Stratégie de spécialisation intelligente (S3), une réponse aux challenges à relever
- 3) La détermination des éléments clé de la S3 par les acteurs

Le processus de concertation a débuté par des réunions d'information en décembre 2019 afin de présenter la S3, les enjeux et l'importance de l'implication des différents acteurs.



L'année 2020 doit voir la définition du plan d'action par l'ensemble des acteurs de l'innovation pour aboutir à la rédaction finale de la stratégie de spécialisation intelligente, socle indispensable à la mise en place de mesures d'accompagnement à l'innovation.

2.3.7 Programmation et mise en œuvre du 11^{ème} FED territorial et régional

Programme	Millions €	Millions F CFP	Mise en œuvre
11 ^{ème} FED territorial	29,95	3 567,97	En cours
11 ^{ème} FED régional (ensemble des PTOM du Pacifique)	36	4300	En cours
11 ^{ème} FED thématique (ensemble des PTOM via l'OCTA)	16 - 28	1 909,28- 2 147,94	Lancement prévu en 2020
11 ^{ème} FED TCF II (ensemble des PTOM)	2	238,66	En cours

Tableau 8 : récapitulatif du montant des contributions du 11^{ème} FED

2.3.7.1 11^{ème} FED territorial : appui à la stratégie de développement touristique

Pour le 11^{ème} FED territorial, l'appui budgétaire sectoriel (ABS) a été retenu comme modalité d'intervention, sous réserve que les conditions générales suivantes soient remplies :



- un cadre macroéconomique stable,
- un cadre performant pour la gestion des finances publiques,
- une transparence et un contrôle du budget,
- l'existence d'une stratégie sectorielle pertinente et crédible.

La Polynésie française a indiqué en octobre 2014 qu'elle souhaitait concentrer son enveloppe territoriale sur le secteur du tourisme, choix considéré comme pertinent car il est le secteur moteur de l'économie polynésienne.

Dans le cadre de la programmation du 11^{ème} FED territorial, la première mission d'assistance technique financée par l'UE a procédé, en septembre 2015, à la phase d'identification des besoins avec la production d'un premier document de programmation.

En 2016, la « stratégie de développement du tourisme en PF 2015-2020 » a été présentée au CESC, qui a rendu un avis favorable le 25 février puis à l'APF, qui a également rendu un avis favorable le 9 juin.

Le document de programmation, qui présente les axes stratégiques de la nouvelle coopération du 11^{ème} FED territorial consacrée au développement touristique, élaboré en 2016 grâce à l'appui d'une seconde mission d'assistance technique, a été révisé puis finalisé au cours du 2nd semestre 2017, en collaboration avec les ministères et services en charge du tourisme et des finances.

Sa signature est intervenue le 24 novembre 2017 à Bruxelles entre le Commissaire européen pour la Coopération internationale et le développement, M. Neven MIMICA, et le Vice-Président de la Polynésie française, M. Teva ROHFRIETSCH.

La signature de la convention de financement, quant à elle, est intervenue le 23 février 2018 à Bruxelles à l'occasion du 16^{ème} Forum PTOM-UE, entre le commissaire européen pour la Coopération internationale et le développement, M. Neven MIMICA et M. Teva ROHFRIETSCH Vice-président de la Polynésie française, en présence de la Ministre du Tourisme, Nicole BOUTEAU.



Adoption de la stratégie de développement touristique

9 Juin 2016



Signature du document de programmation

24 Nov. 2017



Signature de la convention de financement

23 Févr. 2018

L'enveloppe financière du 11^{ème} FED Territorial s'élève à 3,6 milliards de F CFP (30,18 millions €), soit l'enveloppe la plus importante accordée à un PTOM

Cet engagement participe à la déclinaison et à la mise en œuvre des 134 actions de la stratégie du tourisme 2015-2020, décliné sous 3 axes :

Axe 1

Affirmer la destination « Polynésie française »

- Définir l'identité de la destination « Polynésie française »
- Segmenter la clientèle
- Définir les produits
- Promouvoir et commercialiser la destination

Axe 2

Mettre en place les conditions de développement

- Développer et gérer les infrastructures touristiques
- Adapter l'offre de transport
- Développer l'offre d'hébergement et de restauration « made in Tahiti et ses îles »
- Professionnaliser les acteurs de la filière touristique

Axe 3

Restructurer la gouvernance

- Définir les instances de gouvernance
- Adapter la réglementation
- Aménager l'éco-territoire
- Mettre en place les outils de pilotage et d'évaluation du tourisme

La convention de financement prévoit le décaissement des financements européens selon 4 tranches : deux tranches fixes, la 1^{ère} année (de 7,45 M. € puis de 7,4 M. €), une tranche fixe et une tranche variable en 2019 et en 2020 respectivement de 7,4 M. € et de 7,5 M. €, les tranches variables étant soumises à l'atteinte de cibles d'indicateurs du suivi de la stratégie du tourisme.

La 1^{ère} note de décaissement pour un montant de 889 M. F CFP (soit 7,45 M. €) a été soumise à la Commission européenne le 25 juin 2018. Le 1^{er} paiement en modalité d'appui budgétaire est intervenu le 28 novembre 2018.

1^{er} décaissement de 889 M. F CFP (7,45 M. €) le 20 novembre 2018

Réalisations 2019

Révision de la convention de financement

Les discussions en 2019 entre l' « équipe projet du 11^{ème} FED territorial⁴² » et les services de la Commission européenne d'autre part ont démontré la nécessité de revoir non seulement les indicateurs de suivi du programme mais également le calendrier de décaissement de la convention de financement. En effet, les indicateurs ne traduisaient pas suffisamment l'impact des actions des pouvoirs publics dans la mise en œuvre de la stratégie sectorielle du tourisme. En outre, la définition de certaines valeurs semblait perfectible pour mieux refléter des cibles ambitieuses mais réalisables et issues des systèmes de suivi éprouvés des instances locales.

Considérant ces échanges, le Président de la Polynésie française a soumis le 27 juillet 2019, une demande de révision de la convention de financement ⁴³. La Commission européenne y a répondu favorablement le 29 octobre 2019, au travers de la formalisation de l'avenant n°1 à la convention de financement. Les modifications portent ainsi sur i) la révision des valeurs cibles pour les indicateurs n°1, n°3 et n°4, ii) le remplacement de l'indicateur n°2 et iii) la proposition d'un nouveau calendrier de décaissement au regard de l'avancement de ce programme.



Signature de l'avenant n°1 à la CF le 29 octobre 2019 (révision des indicateurs et du calendrier)

⁴² Equipe projet « 11^{ème} FED T » composée du ministère et du service du tourisme, de la direction du budget et des finances et du bureau des affaires européennes de la délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique.

⁴³ Demande faite par courrier 4960/PR en date du 23 juillet 2019.

2^{ème} décaissement



La 2^{ème} note de décaissement a été présentée aux services de la Commission européenne le 2 octobre 2019, après adoption de la revue annuelle 2018 du secteur du tourisme lors du 6^{ème} COPIL du suivi de la stratégie du tourisme le 28 août 2019. Le 2^{ème} décaissement, pour un montant de 883 M. F CFP (soit 7,4 M. €), est intervenu le 27 décembre 2019.

2^{ème} décaissement de 883 M. F CFP (7,4 M. €) le 27 décembre 2019

Evaluation à mi-parcours

L'année 2019 a également été marquée par la phase préparatoire et le lancement de l'évaluation à mi-parcours de ce programme d'appui budgétaire. Après l'élaboration du cahier des charges en collaboration avec les partenaires locaux et les services de la Commission européenne, la consultation a été lancée en août 2019.



Après analyse des offres, le contrat entre les services de la Commission européenne et le consortium AARC a été signé le 2 octobre 2019.

La réunion de démarrage de l'évaluation à mi-parcours s'est tenue par visioconférence le 11 décembre 2019 avec le Bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique, les 2 experts mandatés et le Bureau des affaires européennes de la DAIEP.

Le programme de travail de l'évaluation à mi-parcours prévoit 3 phases

Phase 1 : déc.-janv.	Consolidation de la documentation,
Phase 2 : janv.-févr. 2020	Mission de terrain (mi-janvier à début février 2020)
Phase 3 : mars-juin 2020	Synthèse

2.3.7.2 Mise en œuvre du 11^{ème} FED régional Pacifique – Programme régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes (PROTEGE)

La programmation de l'enveloppe régionale du 11^{ème} FED a débuté en 2014. L'enveloppe allouée à ce programme est de 4,3 milliards F CFP (36 M. €) pour la période 2014-2020.

Les discussions relatives au secteur de concentration des fonds ont eu lieu en deux temps :

- ❖ lors de la conférence régionale pour les PTOM du Pacifique organisée à Tahiti les 25 et 26 novembre 2014, en présence des pays ACP du Pacifique, des organisations de coopération régionale et de la Commission européenne ;
- ❖ et lors du 13^{ème} forum UE-PTOM qui s'est tenu à Tortola aux Iles Vierges britanniques du 23 au 24 février 2015.



Les échanges et travaux lors de la conférence régionale ont permis aux parties présentes d'arrêter les conclusions suivantes, confirmées lors du 13^{ème} forum UE-PTOM :

- ✓ la Nouvelle-Calédonie est désignée comme Ordonnateur régional des PTOM pour le 11^{ème} FED ;
- ✓ Le secteur de concentration retenu pour la programmation du 11^{ème} FED régional PTOM est « l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ».

Le secteur choisi est décliné au travers de 4 thématiques prioritaires.



Du 25 au 29 juillet 2016, l'assistance technique à la programmation du 11^{ème} FED régional a mené une mission en PF pour rencontrer les ministères et services potentiellement intéressés par la mise en œuvre du programme en PF⁴⁴.

Le travail de programmation s'est poursuivi en 2017 avec la tenue de plusieurs ateliers et réunions qui ont abouti à la validation du document d'actions par les services de la CE le 5 décembre 2017.

Le processus de programmation s'est achevé en 2018 avec la signature :

- ❖ le 23 février 2018 du document de programmation entre l'Ordonnateur régional des PTOM du Pacifique, M. Philippe GERMAIN, Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, et l'Union européenne, représentée par M. Neven MIMICA, Commissaire pour la Coopération internationale et le développement ;
- ❖ le 10 avril 2018 de la convention de financement entre l'Union européenne et les PTOM du Pacifique, représentés par l'Ordonnateur régional ;
- ❖ le 26 octobre 2018 de la convention de délégation entre l'Union européenne et les deux organisations régionales chargées de la coordination et de la mise en œuvre du projet, la Communauté du Pacifique (CPS) et le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE).



Illustration 41 : les partenaires du programme PROTEGE

⁴⁴ Pour l'agriculture biologique et la gestion durable de la forêt et de la cocoteraie, le Ministère en charge des ressources primaires et le service du développement rural (SDR) ; Pour la gestion durable des ressources marines, côtières et lagonaires, le Ministère en charge des ressources primaires et la Direction des ressources marines et minières (DRMM) ; Pour la gestion des ressources en eau et les espèces invasives, le Ministère en charge de l'environnement et la Direction de l'environnement (DIREN).

Le lancement officiel du projet, dénommé « Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes » (PROTEGE), est intervenu lors du 17^{ème} Forum UE – PTOM qui a eu lieu du 25 février au 1^{er} mars 2019 à Tahiti.



PROTEGE

- **Réalisations 2019 au niveau régional**

- 1^{er} COPIL régional à Nouméa en juillet 2019

Le 1^{er} comité de pilotage régional, tenu les 17 et 18 juillet 2019 à Nouméa, a permis le lancement opérationnel de PROTEGE. Il a permis de valider les éléments constitutifs fondamentaux que sont l'architecture du projet, le budget et le plan de mise en œuvre, les fiches détaillées des opérations, le plan de communication et de visibilité ainsi que la charte de fonctionnement et de gouvernance.



Illustration 42 : 1^{er} COPIL PROTEGE - Nouméa

- Programmation des actions et contractualisation des activités

A fin octobre 2019, 9 appels d'offres et contrats de service étaient en cours de finalisation parmi lesquels : animation du réseau de fermes de démonstration, mise en place d'un guide pour le suivi du milieu marin soumis aux activités aquacoles en PF, expérimentation et transfert des modèles aquacoles durables et résilients en PF et NC.

- Organisation de 2 ateliers régionaux (PF et WF)

Au niveau régional, 2 ateliers se sont déroulés en novembre sur les thèmes de l'Agriculture et de la foresterie ainsi que de la Pêche côtière et de l'aquaculture.

PROTEGE a également financé la participation de représentants des PTOM aux évènements suivants :

- Salon Tech & Bio à Bourg les Valences : 2 représentants de PF et 2 de WF, les 18 et 19 septembre 2019 ;
- Formation sur la certification en agriculture biologique à Tonga : un représentant pour la NC, PF et WF, du 7 au 9 mai 2019.



Illustration 43 : atelier régional "cocotiers" à Tahiti - nov. 2019

- **Réalisations 2019 au niveau territorial**

- Arrivée de la coordonnatrice du programme PROTEGE en PF



Accueillie au sein de la Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique, Mme Aurélie THOMASSIN, coordinatrice territoriale du programme PROTEGE en Polynésie française a pris ses fonctions le 6 mai 2019 à Tahiti.

Le rôle de la coordinatrice territoriale est d'être l'interlocutrice première de l'ordonnateur territorial et des organisations, collectivités et services concernés de la Polynésie française pour l'ensemble du projet et ses résultats.

Illustration 44 : Mme Aurélie THOMASSIN, coordinatrice territoriale du programme PROTEGE en Polynésie française

- Constitution du Comité de coordination technique territorial

En Polynésie française et à l'instar des autres territoires, un comité de coordination territorial (CCT) a été créé par arrêté n° 2193 CM du 30 septembre 2019 afin de valider le plan d'action de la programmation technique territoriale de l'année à venir, de coordonner le suivi des actions à déclinaison territoriale en cours et de faciliter les échanges d'informations et la coordination avec les autres initiatives territoriales dans les mêmes secteurs que le programme.

Le CCT de la Polynésie française est composé des ministères et services référents ainsi que de la coordinatrice territoriale du programme PROTEGE pour la Polynésie française.

- Prise de fonctions des animateurs de la DAG et de la DIREN

A fin 2019, 2 animateurs ont pris leurs fonctions : il s'agit de M. CAMBOU, animateur de la DAG et de M. TEINAORE, animateur de la DIREN.

2.3.7.3 Facilité de coopération technique (TCF II et TCF III)

- **Facilité de coopération technique (TCF II)**

La 2^{ème} Facilité de coopération technique du 11^{ème} FED (ou TCF II) d'un montant de 2 M. € pour l'ensemble des PTOM, (dont 1,89 millions € pour l'Assistance technique et 110 000 € pour les audits et évaluations) a été adoptée le 5 avril 2017.

L'objectif global de la TCF est de soutenir le renforcement des capacités des PTOM pour formuler et mettre en œuvre les stratégies et cadres de développement notamment dans la gestion des programmes de l'UE.

Dans le cadre de l'annonce de la TCF II, un appel à projets à destination des PTOM du Pacifique a été lancé le 17 mai 2017. En réponse, la PF a soumis en juillet 10 projets à la CE pour une 1^{ère} demande de financement d'un montant total de 410 000 €.

À la suite des observations et demandes de précisions de la CE, la demande de financement de la PF a été révisée le 12 octobre 2017 et réduite à 2 propositions de projets, d'un montant total de 165 000 € :

- (1) Une demande d'assistance technique sur la réforme de la gestion des finances publiques (65 000 €) ;
- (2) Une demande d'assistance technique pour le développement local du « smart tourism » dans les archipels (100 000 €)

Le projet n°1 a été validé par la CE le 26 octobre 2017. Son objectif principal est d'apporter une assistance technique à la Polynésie française pour l'intégration des logiques de budgétisation par programme et des outils y afférents « CBMT/CDMT » au sein de son système de gestion des finances publiques.

Il se décline en deux objectifs spécifiques, qui correspondent à ceux des deux fiches-actions inscrites au plan d'actions n°1 de la réforme de la GFP (2018-2019), approuvé par le conseil des ministres le 27 décembre 2017 :

Demande d'assistance technique sur la réforme de la gestion des finances publiques (65 000 €)	
Objectif spécifique 1	Définir les procédures et les actions de mise en œuvre et de développement des capacités pour l'élaboration du CBMT
Objectif spécifique 2	Définir les procédures d'élaboration des CDMT

Après finalisation du cahier des charges, la procédure de mise en concurrence a été lancée au début du 2nd semestre 2018. L'expert recruté n'ayant pu intervenir, les services de la Polynésie française ont sollicité le changement d'expert en novembre 2018. Après l'identification d'un nouvel expert, 2 missions de terrain ont été réalisées en 2019.

Réalisations 2019



Une 1^{ère} mission du 28 janvier 2019 au 08 février 2019 a permis d'élaborer des supports méthodologiques et documentaires à destination du groupe de travail de la DBF :
Réalisation d'un état des lieux en matière de tableaux des opérations financières et en matière de cadres budgétaires à moyen terme et de cadres de dépenses à moyen terme.



A l'issue de cette 1^{ère} mission, l'expert a remis un rapport de démarrage présentant de manière synthétique les enjeux de la mission, les objectifs et l'articulation des activités à décliner tout au long de la mission d'assistance technique.

La Polynésie française a sollicité mi-août 2019 de la part du consortium AECOM, devenu DT-Global, un nouveau consultant pour la suite de cette assistance technique.



La 2^{ème} mission a été ainsi organisée du 9 au 19 décembre 2019 avec le nouvel expert. Cette mission a permis d'élaborer et d'animer les travaux de production par le groupe de travail pour les fiches attendues et de fournir la structure du plan de transformation en vue de constituer la trame des aspects à prendre en considération. Elle a également

permis d'accompagner le groupe de travail dans la formulation des rubriques à cerner (état de lieux, cible appropriée et mesure de réforme à mettre en place).

Perspectives 2020 :

Remise du rapport intermédiaire en début d'année

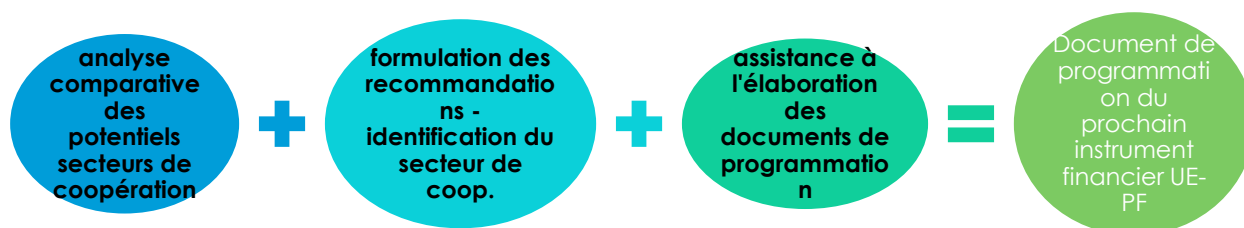
Organisation de la 3^{ème} et dernière mission et remise du rapport final
Clôture du programme après validation des documents.

- **Facilité de coopération technique (TCF III)**

Le 5 juillet 2019, la Commission européenne a informé l'OCTA de l'adoption du nouvel instrument financier : la TCF III. Ce fonds doté d'une enveloppe globale de 2 millions d'euros pour le bénéfice des PTOM est destiné à financer principalement de l'assistance technique voire des séminaires et conférences.



Faisant suite, la Polynésie française a sollicité une enveloppe de 85 000 € pour une assistance technique en vue de la prochaine programmation, à démarrer au 2nd semestre 2020. L'objectif est ainsi de disposer des documents de programmation du prochain outil de coopération entre l'UE et la PF courant du 1^{er} semestre 2021. Cette assistance permettrait ainsi de préparer le cadre conventionnel du prochain instrument de coopération UE-PTOM avant la fin de l'année 2021, qui prendrait ainsi la suite du programme du 11^{ème} FED territorial.



3 PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES HORIZONTAUX

Jusqu'au début 2014, les acteurs polynésiens ont essentiellement bénéficié des programmes du budget de l'UE relatifs à l'éducation et à la formation (programme EFTLV) d'une part et à la recherche (PCRD), d'autre part. Compte-tenu des critères d'éligibilité des appels à propositions, ils n'ont pas pu participer, malgré leur intérêt, aux programmes du budget de l'UE relatifs à l'environnement (programme LIFE+) et à la compétitivité des entreprises (programme PIC).

La nouvelle D.A.O., entrée en vigueur le 1er janvier 2014 a permis de clarifier la situation des PTOM et a confirmé l'éligibilité « de principe » à l'ensemble des « programmes et instruments prévus dans le budget général de l'UE ».

Dans les faits, les exigences liées aux procédures de montage de dossier, aux contrôles stricts exercés par la CE ainsi que la concurrence importante autour de ces financements rend très difficile l'accès à ces fonds par des PTOM comme la Polynésie française.

Dans le cadre du travail coordonné par l'OCTA, la Polynésie française cherche, en étroite collaboration avec l'Union européenne, les Etats membres et les entités locales susceptibles de bénéficier de ces instruments, à renforcer ses capacités afin d'être le plus à même de cibler les programmes horizontaux susceptibles d'intéresser les acteurs locaux et ainsi être capable d'accéder aux financements correspondants.

2.1. Vue d'ensemble des programmes horizontaux de l'UE ayant bénéficié à la Polynésie française durant la période 2014-2018⁴⁵

3.1.1 Horizon 2020 (recherche, innovation)

	Nb de projets financés	Nb de coord.	Fonds UE aux projets (€)	Fonds UE aux PTOM (€)	% des fonds UE
France	7	0	55 014 482	465 988	0,8%
Polynésie française	1	0	11 964 209	17 000	0,1%
Institut Louis Malardé (ILM)	1		11 964 209	17 000	0,1%

Total PTOM – Horizon 2020	20	2	109 256 327	2 047 537	1,9%
----------------------------------	-----------	----------	--------------------	------------------	-------------

⁴⁵ Rapport sur la participation des Pays et Territoires d'outre-mer aux programmes de l'Union européenne durant la période 2014-2018, publié en octobre 2018 par l'Association des Pays et Territoires d'outre-mer (OCTA).

3.1.2 COSME (compétitivité des PME et entreprises)

	Nb de projets	Nb de coord.	Fonds UE aux projets (€)	Fonds UE aux PTOM (€)	% des fonds UE
France	3	0	5 938 159	513 209	8,6%
Polynésie française	3	0	5 938 159	200 954	3,4%
Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM)	3		5 938 159	200 954	3,4%
Réseau des entreprises européennes	3		5 938 159	200 954	3,4%

Total PTOM – COSME	3	0	5 938 159	513 209	8,6%
---------------------------	----------	----------	------------------	----------------	-------------

3.1.3 Erasmus+ (formation, éducation et sport)

	Nb de projets	Nb de coord.	Fonds UE aux projets (€)	Fonds UE aux PTOM (€)	% des fonds UE
France	30	24	2 343 027	1 401 897	59,8%
Polynésie française	15	12	1 797 576	912 298	50,8%
Collège d'Afareaitu	1	1	258 903	100 365	38,8%
Partenariats stratégiques pour l'enseignement scolaire	1	✓	258 903	100 365	38,8%
Collège de Faaroa	1	1	3 050	3 050	100,0%
Mobilité des personnels de l'enseignement scolaire	1	✓	3 050	3 050	100,0%
Lycée agricole d'Opunohu	1	1	5 700	5 700	100,0%
Mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur au sein des pays participant au programme	1	✓	5 700	5 700	100,0%
Lycée Aorai	1		161 690	26 270	16,2%
Partenariats stratégiques pour l'enseignement scolaire	1		161 690	26 270	16,2%
Lycée polyvalent de Taone	2	1	256 505	93 890	36,6%
Partenariats stratégiques pour les établissements scolaires uniquement	2	✓	256 505	93 890	36,6%
Lycée professionnel Saint-Joseph	2	1	560 455	131 750	23,5%
Partenariats stratégiques pour l'enseignement scolaire	1		387 955	75 990	19,6%
Partenariats stratégiques pour les établissements scolaires uniquement	1	✓	172 500	55 760	32,3%
Polynésie française collectivité d'outre-mer	4	4	440 199	440 199	100,0%

	Nb de projets	Nb de coord.	Fonds UE aux projets (€)	Fonds UE aux PTOM (€)	% des fonds UE
Mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur au sein des pays participant au programme	4	✓	440 199	440 199	100,0%
Université de la Polynésie française	3	3	111 074	111 074	100,0%
Mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur au sein des pays participant au programme	3	✓	111 074	111 074	100,0%

Total PTOM – Erasmus+	87	47	7 477 184	3 243 958	43,4%
------------------------------	-----------	-----------	------------------	------------------	--------------

3.1.4 BEST 2.0

	Nb de projets	Coordinateur dans PTOM	Fonds UE aux PTOM (€)
France	34	24	3 476 770
Polynésie française	12	12	966 851
Association Pu Tahī Haga no Ganaa	1	✓	49 916
Association Raumatāriki Rapa	1	✓	49 968
Association Rima 'Ura	1	✓	49 659
Association Société d'Ornithologie de Polynésie, MANU	2	✓	440 000
Association Te Mana O Te Moana	1	✓	49 972
Association Te rau atiatī a tau a hīti noa tu	1	✓	49 955
Association Tuihana	1	✓	49 662
Association Vaiku'a i te manu o Ua HRUa	1	✓	49 962
Commune des Gambier	1	✓	77 789
Fédération des Associations de Protection de l'Environnement	1	✓	49 968
Vaihuti Fresh	1	✓	50 000
Projets de coopération - bénéficiaires en dehors des PTOM			
Nouvelle Calédonie, Pitcairn, Polynésie française, Wallis et Futuna⁸⁰	1	0	399 897
Agence des Aires Marines protégées (AAMP)	1		26 854
Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (SPROE)	1		373 043

4.2 EDUCATION ET FORMATION : LE PROGRAMME EUROPEEN ERASMUS +



Illustration 45 : Logo Erasmus+ - Source : lidem.eu

Pour le cadre 2014-2020, ERASMUS +, le programme de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, est de loin le programme horizontal de l'UE le plus utilisé dans les PTOM en termes de nombre de bénéficiaires et de projets, et de montants de financements reçus par les organisations établies dans les PTOM⁴⁶.

Il remplace les programmes ERASMUS pour l'enseignement supérieur, Comenius pour le primaire et le secondaire, et Leonardo pour l'enseignement professionnel.

Il distingue désormais les subventions octroyées :

- d'une part, au titre des projets d'échanges réalisés par les établissements du secondaire (Erasmus + partenariat stratégique) et,
- d'autre part, les subventions déployées dans le cadre des mobilités étudiantes et de personnels de l'enseignement supérieur (Erasmus + mobilité).

En Polynésie française, la gestion des programmes européens pour l'éducation et la formation est assurée par le Pôle des Relations Européennes Internationales et à la Coopération (PREIC) de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) qui mobilise, coordonne et anime un réseau d'acteurs impliqués dans l'ouverture internationale. Il participe activement à la réflexion sur l'évolution du programme Erasmus + et sur les enjeux sectoriels, nationaux et internationaux dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

Le PREIC est chargé de la conception, de la mise en œuvre et du pilotage de la stratégie éducative internationale dans les établissements scolaires et de l'enseignement supérieur (hors universitaire) en fonction des objectifs prioritaires du ministre de l'éducation en PF.

Depuis sa création en 2013, le nombre de demandes de formation et de stages pour les étudiants a augmenté de manière significative.

⁴⁶ En 2018, le rapport de l'OCTA « Erasmus + dans les Pays et Territoires d'Outre-mer de l'UE durant la période 2014-2018 » a pu identifier que 41 organisations de 12 PTOM ont participé à 87 projets Erasmus + et ont reçu environ 3,2 millions d'euros. A titre de comparaison, 12 organisations de 5 PTOM ont participé à 20 projets Horizon 2020 et ont reçu environ 2 millions d'euros.

4.2.1 ERASMUS + scolaire : les partenariats stratégiques

Les partenariats stratégiques sont des projets sur 3 ans qui concernent les établissements scolaires titulaires d'une charte ERASMUS+. Ils ne sont pas forcément membre du « Consortium Polynésie » à l'instar du Lycée St Joseph de Pirae.

Depuis sa mise en place en 2013, 8 partenariats ont été recensés :

- 1) Période de 2013 à 2016 : Le projet du **collège d'Afareaitu (Moorea)** « The Culture Train » qui a été cité en modèle par l'agence Européenne Erasmus+ ;
- 2) Période de 2014 à 2017 : Le **lycée St Joseph de Pirae** a obtenu le label Centenaire pour son projet « A retrospective look of World War I from a regional point of view », mené avec des établissements d'Allemagne, de Grèce, de Lettonie, de Hongrie, de Turquie et de la Réunion ;
- 3) Période de 2014 à 2017 : Le **lycée Aorai** a mis en œuvre le programme « It's my life, it's my choice » en partenariat avec 4 établissements d'Espagne, des Pays-Bas, de Suède et de Turquie ;
- 4) Période de 2015 à 2018 : le **lycée polyvalent de Taane** a soutenu 2 projets dont 1 avec des établissements de Pologne, Grèce et Roumanie sur la thématique « We believe in a better Europe » et l'autre intitulé « FAVERSHAM » avec l'Angleterre ;
- 5) Période de 2017 à 2018 : le **lycée St Joseph de Pirae** explore le thème de la « Citoyenneté et multiculturalisme » en partenariat avec le Luxembourg, la Réunion et l'Italie.
- 6) Période de 2018 à 2021 : le **lycée St Joseph de Pirae** développe le thème « No Man is an Island » avec 5 partenaires (l'Italie, La Réunion, l'Espagne, le Portugal et la Finlande)
- 7) Période 2019 à 2021 : Le **lycée du Diadème** s'engage dans le projet « Multimedia, Multidisciplinary, Multiculturalism » avec la Belgique, le Portugal, l'Italie, la Turquie et la Roumanie.



Illustration 46 : Les élèves du Lycée du Diadème en Belgique du 13 novembre au 26 novembre 2019

Exemple de réussite en Polynésie française



Mémoire de la Grande Guerre en Polynésie française A retrospective look at World War I from a regional point of view Septembre 2014 – Août 2017 (36 mois)

Résumé du projet

Illustration 47 : Affiche en mémoire de la Première Guerre mondiale, Tahiti – Source : Lycée professionnel Saint-Joseph

A la recherche d'un partenaire dans une région d'outre-mer, le Lycée allemand Feodor-Lynen a pris contact avec le Lycée professionnel Saint-Joseph afin de l'inclure dans un partenariat entre écoles sur la mémoire de la Première Guerre mondiale. Le 100^{ème} anniversaire de cet événement tragique était l'occasion idéale de réfléchir à la façon dont les différents territoires européens vécurent la Grande Guerre et en gardent le souvenir jusqu'à aujourd'hui.

Puisque le projet était Feodor-Lynen- du Lycée limité. Mais durant enseignants et ses les activités leurs partenaires la comme réalisation comparer et pays respectifs.

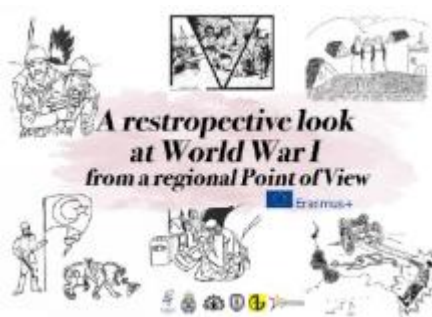


Illustration 48 : Bande dessinée des élèves du Lycée professionnel Saint-Joseph – Source : Lycée professionnel

entièrement développé par le Gymnasium, la contribution initiale professionnel Saint-Joseph fut la mise en œuvre du projet, ses élèves jouèrent un rôle actif dans pédagogiques et proposèrent à création d'une bande dessinée principale du projet afin de mieux d'illustrer la situation dans leurs



Illustration 49 : Monument aux morts de Papeete – Source : Lycée professionnel Saint-Joseph

En outre, une cérémonie militaire fut organisée au cours du séminaire qui s'est tenu en Polynésie française en février 2016 pour commémorer le 100^{ème} anniversaire du déclenchement de la bataille de Verdun. Les délégués allemands amenèrent avec eux de la terre de Verdun et elle fut placée sous le monument aux morts. L'Hymne à la joie fut chanté en français et en allemand. Un message de paix⁴⁷ fut lu dans toutes les langues des participants (y compris le tahitien) et en anglais.

Quelques jours avant la cérémonie, le groupe Erasmus+ rencontra l'ancien Président français François Hollande pour aborder les questions de guerre et de paix et ce qu'elles signifient pour nos sociétés futures.

La diversité des écoles et la variété culturelle régionale furent propices à des échanges fructueux. Tous les participants étaient mus par leur intérêt commun pour le thème de la Première Guerre mondiale. Ils étaient tous disposés à mettre en commun leurs efforts de recherche afin de mieux comprendre comment

⁴⁷ « A peine la première vague de l'assaut a-t-elle été décimée, laissant le sol jonché de montagnes de cadavres, que la seconde arrive déjà. Une fois de plus, nos obus creusent d'horribles trous béants dans leurs rangs... La vallée tout entière est transformée en un volcan dont les issues sont barrées par des amas de trépassés ».

« Ce témoignage de soldat aurait pu être celui d'un Grec, d'un Hongrois, d'un Allemand, d'un Turc, d'un Réunionnais, d'un Tahitien. Qu'importe les nationalités. Alliés ou ennemis, tous ces hommes ont partagé les mêmes souffrances. L'essentiel pour nous est désormais de ne pas oublier ce que fut réellement la guerre pour mieux construire ensemble la paix ».

leurs homologues voyaient leur situation avant, pendant et après la guerre : par exemple, le rôle des femmes dans la société, les attitudes des gens envers leurs voisins, l'état de l'économie, etc.



Illustration 38 : Elèves du Lycée professionnel Saint-Joseph en voyage d'études – Source : Lycée professionnel Saint-Joseph

Cependant, sensibiliser la jeunesse aux bénéfices d'une telle expérience ne fut pas une tâche facile. Pourtant, 23 élèves de tous les milieux sociaux du Lycée professionnel Saint-Joseph s'engagèrent et prirent part à cette action au moyen d'un voyage d'étude dans l'un des pays partenaires.

Ce fut également une véritable expérience d'apprentissage pour le personnel impliqué. Sylvain Martinez, enseignant, explique : « Au début c'était un tout nouveau monde pour nous. Par la suite, des collègues s'y sont intéressés et, à la fin, la direction a décidé de poursuivre ce type de projets ».

Le Lycée professionnel Saint-Joseph a alors poursuivi le projet avec le Lycée Saint Charles de La Réunion afin de développer et de coordonner, un projet de partenariat sur la promotion de la citoyenneté européenne et le multiculturalisme.

Les deux établissements sont également partenaires dans 'No man is an island', autre projet de partenariat Erasmus + dédié au patrimoine culturel.

« Nous sommes reconnaissants envers l'Union européenne non seulement pour le soutien financier mais aussi et surtout pour l'expérience que nous avons vécue avec nos partenaires.

Les valeurs européennes existent. Nous devons les défendre ».

Sylvain Martinez, Enseignant, Lycée professionnel Saint-Joseph

4.2.2 ERASMUS + enseignement supérieur

ERASMUS + enseignement supérieur permet le financement des projets de mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur dans le cadre de périodes d'études, de formation, d'observations en situation de travail ou de stages.

Les activités du « Consortium Erasmus Polynésie française » ont débuté en 2014 avec 2 lycées du territoire : le lycée Aorai et le lycée Hôtelier. Le montant de la subvention a donc été réparti entre ces deux établissements et a financé 20 mobilités de stages pour des étudiants et 1 mobilité de formation du personnel.

A partir de la période 2015-2017, les mobilités ont été réparties entre 7 puis 9 établissements membres du consortium. En 2019 la fusion des lycées Aorai et Taone a ramené ce chiffre à 8.

Numéro de convention	Période	Montant de la subvention	Nombre de mobilités stage étudiants (SMP)		Nombre de mobilités de personnels (STT)		Etat de la convention
			Dotation	Réalisation	Dotation	Réalisation	
2014-1-FR01-KA103-001499	2014-2016	81 220 €	16	20	4	1	Terminée (79 % de réalisation)
2015-1-FR01-KA103-014479	2015-2017	197 552 €	54	31	5	3	Terminée (54 % de réalisation)
2016-1-FR01-KA103-022783	2016-2018	292 494 €	71	53	12	12	Terminée (71 % de réalisation)
2017-1-FR01-KA103-036231	2017-2019	61 422 €	18	18	1	1	Terminée (100 % de réalisation)
2018-1-FR01-KA103-047139	2018-2020	108 368 €	28	25	3	2	En cours (88.6 % de réalisation)
2019-1FR01-KA103-060851	2019/2021	214 162 €	48	0	11	5	En cours (7,94% de réalisation)

Tableau 9 : Evolution du budget des mobilités dans l'enseignement supérieur



Illustration 51 : Elèves du Lycée hôtelier de Tahiti en stage à Cork en Irlande, 12 mai 2018 – Source : DGEE, Polynésie française

Le programme européen Erasmus+ a offert aux établissements scolaires et aux classes traditionnellement les moins ouvertes à l'International l'opportunité, à travers les échanges, de mieux appréhender le milieu dans lequel ils évoluent et leur offre une opportunité de s'ouvrir à d'autres cultures, ainsi que de trouver une nouvelle motivation. Par-là, il participe à la prévention du décrochage scolaire.

La mobilité des enseignants est aussi encouragée par de nombreux dispositifs. Elle est une priorité de l'UE car la découverte d'autres systèmes éducatifs est un levier d'évolution des pratiques.

En 2019, ce sont 23 mobilités de stage étudiant relevant de la convention 2018-2020 qui ont été réalisées. Les destinations phares sont l'Espagne, le Royaume-Uni, la Belgique, l'Irlande et Malte.

La convention 2019-2021 a quant à elle vu une augmentation significative de l'attribution des mobilités de l'enseignement supérieur dans le cadre du consortium ERASMUS+. Pour rappel, le consortium regroupe 8 opérateurs de formation dont 6 établissements scolaires accueillant des BTS. Les mobilités relevant de cette convention devraient être réalisées au cours de l'année 2020 si la situation sanitaire mondiale le permet.

Le fonctionnement du « Consortium Polynésie » est à présent stable. Il a permis notamment le renforcement de la capacité des mobilités étudiantes pour la Polynésie française.

L'ouverture de l'espace aérien à de nouveaux opérateurs a conduit à une baisse de tarif des billets d'avion, et la hausse de la prise en charge des frais de transport (1500 euros) a rendu la destination Europe plus accessible.

Une ouverture de la mobilité Erasmus+ aux Etats tiers présents dans le Pacifique représenterait une alternative avantageuse pour le territoire (le programme Erasmus Mundus ouvert à des pays du Pacifique extracommunautaires est réservé aux universités). Cela permettrait de diminuer les frais de transport, de rassurer les familles, plutôt réticentes quant à un séjour en Europe et de promouvoir l'intégration régionale de la Polynésie.

Le nouveau programme ERASMUS+ 2021-2027 annonce déjà un triplement des fonds destinés aux échanges. Un déploiement efficient du dispositif nécessiterait un renforcement des moyens humains ou une réorganisation de la structure de gestion. Cela permettrait également le développement de la vie des commissions du consortium et la mise en œuvre d'un stage de formation continue au plan territorial. Un bureau dédié aux programmes européens pourrait être envisagé.

4.3 PROGRAMMES THEMATIQUES

4.3.1 BEST 2.0

Initié par le Parlement européen et mis en œuvre par la Commission européenne, le régime volontaire pour la biodiversité et les services éco systémiques dans les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne (BEST) vise à encourager la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et des services éco systémiques dans l'Outre-mer européen.

Dans la continuité du programme BEST III, qui s'est terminé en décembre 2017, le programme BEST 2.0 est le programme d'appui des PTOM et de leurs acteurs, soutenu par la Commission européenne (DG DEVCO) dans le cadre de l'initiative B4Life (Biodiversity for Life).



Illustration 52 : Logo BEST 2.0 – Source : www.portals.iucn.org

Il vise à promouvoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écologiques, ainsi que l'approche écosystémique pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

Afin de pouvoir apporter des subventions, le programme BEST 2.0 organise des appels à projets pour financer des actions de terrain, à la fois au niveau local et régional. Les projets supportés par BEST 2.0 peuvent viser un ou plusieurs PTOM mais les subventions BEST 2.0 ne couvrent que les coûts afférents aux actions déployées au sein des PTOM eux-mêmes.

En 2015, après la définition des règles du fonds, l'élaboration des documents cadre et la mise en place d'une plateforme dédiée aux acteurs locaux, associée à une campagne de communication, le premier appel à projets BEST 2.0 « subventions moyennes » dans le Pacifique est lancé le 14 septembre. Au total, ce sont 15 propositions de projet complet qui sont réceptionnées pour la région Pacifique.

Des analyses d'éligibilité ainsi que des évaluations techniques sont conduites puis soumises à la Commission européenne.

En avril 2016, sur les 15 propositions réceptionnées et analysées, 4 projets ont été retenus par la Commission européenne :

- 1) Pacific Biodiversity Blue Belt (PROE en partenariat avec l'AFB) ;
- 2) Protect and restore the dry forest of the coast on New Caledonia (Conservatoire d'espaces naturels –NC) ;
- 3) Saving the 2 most threatened birds from extinction (PF – Association la SOP Manu) ;
- 4) Biopelagos (CPS en partenariat avec l'IRD – NC & WF) ;



Photo 2 : programme « Pacific Blue Belt »
©A. Bocquet



Photo 1 : sauvegarde du Monarque ©T.
Ghestemme SOP Manu

En 2016, l'appel à projets "Petites subventions" s'est déroulé par étapes :

- Avril 2016 : soumission des notes de concept – formulaire synthétique (57 notes de concept déposées dans la région Pacifique) ;
- Mai 2016 : évaluation technique des notes de concept par le Comité régional consultatif et présélection des projets (27 projets présélectionnés dans le Pacifique) ;

En Juillet 2016, des ateliers de formation ont été organisés par l'équipe régionale dans le Pacifique dans les 3 territoires concernés (PF, NC, WF) : 38 participants au total et des retours très positifs des candidats.

En Novembre 2016, sur 21 propositions complètes déposées dans le Pacifique, 12 projets ont été retenus par la CE pour le Pacifique dont 6 en Polynésie française :

- 1) Tukemaragai: restauration écologique des petites îles du Sud-Est des Gambier (Commune des Gambier) ;
- 2) Conservation des vestiges de forêts naturelles du plateau de Maraeti'a, vallée de la Punaruu, Tahiti (Association Te rau atiati a tau a hiti noa tu / Union pour la sauvegarde de la nature) ;
- 3) Conservation du Martin-chasseur de Niau, en danger critique d'extinction, par la communauté locale (Association Vaitamae de la Réserve de biosphère de la commune associée de Niau) ;
- 4) Renforcement des capacités locales pour la protection du patrimoine naturel terrestre de Rimatara (Association Rima'ura) ;
- 5) Hei Moana, Les sentinelles de l'Océan (Association Te mana o te moana) ;
- 6) Sauvegarde de la flore menacée de l'atoll de Anaa et définition de zones prioritaires de conservation basées sur la flore et la malacofaune sur les atolls soulevés de Anaa et Niau aux Tuamotu (Association Pu Tahī Haga no Ganaa).

Ces projets ont démarré en 2017. Tous les projets retenus sont suivis par l'équipe régionale du Comité français de l'UICN, et des formations sont organisées pour les gestionnaires de projets.

Un nouvel appel à projets « petites subventions » a été lancé en mars 2017 et s'est déroulé en deux étapes :

- Avril 2017 : soumission des notes de concept – formulaire synthétique (42 notes de concept déposées dans la région Pacifique) ;
- Mai 2017 : évaluation technique des notes de concept par le Comité régional consultatif et présélection des projets (29 projets présélectionnés dans le Pacifique).

A la demande des acteurs locaux, de nombreux ateliers de formation sur le montage et la gestion de projets ont été organisés à chaque étape de l'appel à projets par l'équipe régionale du Comité français de l'UICN dans les trois territoires de la région Pacifique concernés (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna).

En 2017, 175 personnes au total ont assisté aux différents ateliers de formation.

En septembre 2017, sur 23 propositions complètes déposées dans le Pacifique, 8 projets sont retenus par la Commission européenne pour le Pacifique dont 5 en Polynésie française :

- 1) Restauration de petits bassins versants du plateau Te Mehani rahi (Association Tuihana) ;
- 2) Développement du réseau d'aires marines éducatives dans 5 nouvelles écoles de Polynésie française (Fédération des associations de protection de l'environnement) ;
- 3) Urgence pour la sauvegarde du milieu terrestre de Rapa (Association Raumatariki Rapa) ;
- 4) Assurer la Sauvegarde des Oiseaux Rares et Menacés de Ua Huka (Association Vaiku'a i te manu o Ua Huka) ;
- 5) AGRISUB – Substrats de culture agricole biologiques pour l'utilisation durable des ressources naturelles, la séquestration du carbone et la lutte contre les espèces envahissantes (Vaihuti Fresh – petite entreprise).

En 2018, les premiers projets, financés par l'appel à projets 2016, sont clôturés. Dans l'ensemble, les résultats de la mise en œuvre technique des projets sont très positifs. Il est à noter en particulier le renforcement des capacités des organisations locales dont certaines, ayant

monté en capacité, ont réussi à lever des fonds complémentaires et à inscrire leurs projets dans la durée.

En février 2018, l'équipe régionale du Comité français de l'UICN a organisé des ateliers de formation sur la gestion financière, administrative et technique des projets financés à l'attention de nouveaux porteurs de projets en Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna. D'autres ateliers de formation sur le rapportage technique et financier ont été organisés afin d'apporter un appui aux projets en phase de clôture. 15 organisations ont bénéficié de ces formations. L'équipe régionale a également apporté un soutien individuel sur le rapportage aux gestionnaires de projets lors de visites sur le terrain ou lors d'échanges mensuels.

Des actions de communication conjointes avec les gestionnaires de projets et l'équipe régionale ont également été organisées dans le courant de l'année 2018 afin de promouvoir les résultats des projets.

En 2019, un atelier régional de capitalisation pour la région Pacifique s'est tenu du 8 au 10 octobre à Tahiti et a permis de rassembler 21 des 24 organisations-bénéficiaires des trois appels à projets BEST 2.0 pour la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna ainsi que les partenaires institutionnels du programme. L'atelier a permis de partager les leçons apprises et de formuler des recommandations pour la suite du programme. Des propositions d'amélioration ont été identifiées concernant la mise en œuvre technique des projets, les indicateurs de résultats et le mécanisme de financement.

4 BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

En 2019, il n'y a pas eu de financements de la BEI en Polynésie française.

Néanmoins, les actions antérieures ont continué à produire leurs effets. En particulier, des progrès ont été accomplis sur le projet SWAC du Centre Hospitalier de Polynésie française, pour lequel le premier décaissement est prévu pour 2020.

Globalement, l'appui financier de la BEI se récapitule comme suit, depuis 2012 :

Nom du bénéficiaire	Date de signature	Montant signé (€)	compléments
Centre hospitalier PF : SWAC	28/12/2012	7,5 millions € 895 millions F CFP	Fonds à déboursier pour la construction d'un système de climatisation de l'eau de mer (SWAC) fournissant de l'énergie de refroidissement au Centre Hospitalier de Polynésie Française (CHPF)
BANQUE DE TAHITI : prêt global	22/03/2013	8,0 millions € 954,65 millions F CFP	Décaissement de 100% (ou 8,0 millions €) pour des prêts à des PME
BANQUE SOCREDO : prêt global	18/11/2013	22,5 millions € (8,4 million € cancelled after signature) 2,68 milliards F CFP	Décaissement de 100% (ou 14.1 millions €) pour des prêts à des PME sur fonds de la Facilité d'Investissement (FED) ainsi que sur fonds propres de la Banque
BANQUE SOCREDO : prêt global	18/11/2013	10 millions € (4.5 million € cancelled after signature) 1,19 milliards F CFP	Décaissement de 100% (ou 5.5 millions €) pour le financement de projets environnementaux et de lutte contre le changement climatique sur fonds de la Facilité d'Investissement (FED)
BANQUE DE TAHITI : prêt global	Nov. 2014	8 millions € (4.5 million € cancelled after signature) 954,65 millions F CFP	Décaissement de 100% (ou 3.5 millions €) de la ligne de crédit pour financer des projets environnementaux et d'énergies renouvelables
BANQUE DE TAHITI	Nov. 2014	6 millions € 715,99 millions F CFP	Décaissement de 100% (ou 6,0 millions €) de la ligne de crédit pour des lignes de micro finance
Banque Microfinance SOCREDO	4/11/2016	8.4 M € (3.9 million € cancelled after signature) 1,00 milliards F CFP	Décaissement de 100% (ou 4.5 millions €) de la ligne de crédit pour des lignes de micro finance
Montant total		70.4 millions € 8,390 milliards F CFP	

Tableau 10 : Participations de la BEI en PF depuis 2012

5 BILAN

S'agissant de la mise en œuvre du FED, l'année 2019 a été marquée par :

- Au niveau du 10^{ème} FED territorial :
 - la clôture, fin septembre 2019, de l'activité d'assistance technique au bureau des affaires européennes ;
- Au niveau du 10^{ème} FED régional :
 - la clôture, le 18 novembre 2019, du programme INTEGRE ;
- Au niveau du 11^{ème} FED territorial :
 - la signature, le 23 octobre 2019, de l'avenant n°1 à la convention de financement du programme du 11^{ème} FED territorial en soutien au secteur du Tourisme ;
 - la réception, le 19 décembre 2019, du 2^{ème} décaissement d'appui budgétaire en soutien au tourisme pour un montant total de 883 M. F CFP ;
- Au niveau du 11^{ème} FED régional :
 - la tenue, les 17 et 18 juillet 2019, du 1^{er} COPIL Régional du programme PROTEGE à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie ;

Il convient par ailleurs de noter en 2019, la tenue du 25 février au 1^{er} mars 2019 du 17^{ème} Forum UE-PTOM à Tahiti, en présence de Monsieur Neven Mimica, Commissaire européen à la coopération et au développement.

S'agissant du fonctionnement du BAE, il convient de relever un changement dans ses effectifs par :

- le départ en mai 2019 de M. Thierry CATTEAU, quittant ses fonctions de chef du bureau des affaires européennes ;
- la nomination fin mai 2019 de Mme Vanessa KLAINGUER, en qualité de chef du bureau des affaires européennes ;
- l'arrivée en octobre 2019 de M. Gabriel COLOMBANI, en qualité de chargé d'affaires européennes au BAE.

Par ailleurs, à l'instar de l'année 2018, deux missions en PF de la Commission européenne ont eu lieu en 2019 :

- 27 – 29 août 2019 : Participation de M. Tomás MATEO-GOYET, chef du bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique à Nouméa, aux comités de pilotages (COPIL) du programme d'assainissement des eaux usées de la commune de Papeete et de la stratégie de développement touristique de la Polynésie française, respectivement les 27 et 28 août 2019 ;

- 19 - 21 novembre 2019 : Participation de M. Tomás MATEO-GOYET, chef du Bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique à Nouméa, à l'Observatoire du Tourisme qui s'est tenu le 19 novembre 2019 et au comité de suivi du rapport annuel d'exécution de la coopération UE-PF pour l'année 2018, le 20 novembre 2019.

Annexe 1 :

Récapitulatif des contributions de l'Union européenne en Polynésie française dans le cadre du FED territorial

Annexe 2 :

Récapitulatif des contributions de l'Union européenne en Polynésie française dans le cadre du FED régional

Annexe 3 :

Répartition des allocations du FED (territorial et régional)

ANNEXE 1 - RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FED TERRITORIAL

Période de programmation	Principales réalisations	Budget (Millions F CFP)
1^{er} FED (1959-1964)	Construction de l'hôpital de Mamao et du quai à goélettes de Papeete	409
2^{ème} FED (1964-1970)	Construction de 91 classes primaires et 32 logements d'instituteurs	78
3^{ème} FED (1970-1975)	Construction du premier tronçon de la route des collines (jusqu'à Pamatai)	290
4^{ème} FED (1975-1980)	Programme de reforestation aux Marquises (175 MF) Construction de l'abattoir de Papara (158,7 MF) Construction de la ligne de transport électrique de Hanavave (33,75 MF) Etudes hydrauliques sur Taravao (7,5 MF)	375
5^{ème} FED (1980-1985)	TEP-1 (225 MF) Programme forestier aux Marquises et aux ISLV (125 MF) Relance de la culture de la vanille (75 MF) Programme sur les énergies solaires (56,250 MF) Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture (56,250 MF) Etudes de mise en valeur des plateaux de Tahiti et Moorea (41,250 MF) Sauvetage archéologique de la vallée de Papenoo (29,375 MF)	801
6^{ème} FED (1985-1990)	Aménagements hydrauliques à Tahiti (206,5 MF) Développement de la flottille de pêche (156,2 MF) Aménagement agricole et installation de jeunes agriculteurs (143,1 MF) Assainissement de Bora Bora (121,4 MF) Assainissement de Punaauia (93,7 MF) Campagne d'éradication du nono aux Marquises (92,6 MF) Etudes de faisabilité et de commercialisation de produits de pêche et agricoles (62,7 MF) Recherches sur l'huître perlière (48 MF)	1 006
7^{ème} FED (1990-1995)	Développement des ressources marines (perliculture - 136 MF, flottille de pêche - 360 MF) Préservation de l'environnement (assainissement collectif de Punaauia - 1 000 MF)	1 556
8^{ème} FED (1995-2000)	Assainissement collectif des eaux usées de la zone nord de Bora Bora, dernière phase du programme (1 133 MF) Etude sur les stratégies de développement des archipels: définition des filières de développement propres à chaque archipel (90 MF)	1 683
9^{ème} FED (2000-2007)	Programme d'assainissement de Punaauia - Phase 2 (999MF) Professionnalisation et pérennisation de la perliculture (434 MF) Programme d'assainissement de Punaauia - Phase III (699 MF) Programme d'assainissement de Moorea - Phase II (340 MF)	2 473
10^{ème} FED (2008-2014)	Assainissement de Papeete (2 200 MF) Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française (121,72 MF) : - Appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau - Bonne gestion des finances publiques - Assistance technique au BAE- amélioration des performances - Communication Aide d'urgence: suite au cyclone OLI Réparation de la RT2 (240 MF)	2 599
11^{ème} FED (2014-2020)	Mise en œuvre de la politique sectorielle du Tourisme (appui budgétaire)	3 567
TOTAL		14 837

ANNEXE 2 - RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FED REGIONAL

Période de programmation	Programme	Description	Budget (millions F CFP)
6 ^{ème} FED	CCISM	Création de "Relais Euro-Info-Centre" au sein des chambres de commerce et d'industrie de la Nouvelle Calédonie et de la Polynésie française	24
8 ^{ème} FED	PPPS - Phase II	Programme "Protection des Végétaux dans le Pacifique" (Pacific Plant Protection Services-PPPS). 8 pays ACP océaniques et les 3 PTOM français du Pacifique (NC, Wallis et Futuna, PF) Coordination des actions pour développer une protection phytosanitaire appropriée et efficace dans la zone	131
	DADP	Développement Agricole Durable dans le Pacifique Améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie dans les îles - accroissement de la production agricole durable dans les exploitations familiales	229
	PROCFISH	Approfondissement des connaissances et données scientifiques nécessaires pour assurer une gestion durable des ressources dans l'océan Pacifique	286
9 ^{ème} FED	TEP vertes	Tonne Equivalent Pétrole, Valorisation des Energies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de Savoir-faire - Développement des activités lucratives des populations rurales ou isolées de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna en accélérant le recours aux énergies renouvelables respectueuses de l'environnement.	623
	SPRGO	Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer du Pacifique	604 (dont 129 pour PF)
	SCIFISH	Programme d'appui scientifique à la gestion des pêches océaniques dans l'océan Pacifique central et occidental	311
10 ^{ème} FED	INTEGRE	Initiative des territoires pour la gestion régionale de l'environnement dans les PTOM du Pacifique	1 432
11 ^{ème} FED	PROTEGE	Appui au secteur de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles	4 296
TOTAL			7 936

ANNEXE 3 - REPARTITION DES ALLOCATIONS DU FED

	Allocations indicatives					
	10 ^{ème} FED-PTOM (2008 – 2014)			11 ^{ème} FED-PTOM (2014-2020)		
	Millions €	Millions F CFP	%	Millions €	Millions F CFP	%
Territoriale	195,0	23 269,35	68,18	229,5	27 386,24	62,96
Aruba	8,8	1 050,10	4,51	13,0	1 551,29	5,66
Bonaire	3,0	357,99	1,54	3,9	465,39	1,7
Curaçao	11,2	1 336,50	5,74	16,9	2 016,68	7,36
Saba	3,0	357,99	1,54	3,5	417,66	1,53
St-Eustatius	2,0	238,66	1,03	2,4	286,39	1,05
St-Maarten	4,7	560,85	2,41	7,0	835,31	3,05
Nouvelle Calédonie	19,8	2 362,73	10,15	29,8	3 556,03	12,98
Polynésie française	19,7	2 350,80	10,10	29,95	3 567,97	13,03
Wallis et Futuna	16,4	1 957,01	8,41	19,6	2 338,87	8,54
Saint-Pierre et Miquelon	20,7	2 470,13	10,62	26,3	3 138,38	11,46
Mayotte ⁴⁸	22,9	2 732,66	11,74	--	--	--
Anguilla	11,7	1 396,16	6,00	14,0	1 670,62	6,10
Montserrat	15,6	1 861,55	8,00	18,4	2 195,67	8,02
Turks et Caïcos	11,8	1 408,09	6,05	14,6	1 742,22	6,36
Pitcairn	2,4	286,39	1,23	2,4	286,39	1,05
Iles Falkland	4,1	489,25	2,10	5,9	704,05	2,57
Saint Helena	16,6	1 980,88	8,51	21,5	2 565,60	9,37
Régionale	40,0	4 773,20	13,99	100,0	11 933,00	27,43
Caraïbes	15,0	1 789,95	37,50	40,0	4 773,20	40
Pacifique	12,0	1 431,96	30,00	36,0	4 295,88	36
Indien	3,0	357,99	7,50	4,0	477,32	4
Thématique	10,0	1 193,30	25,00	16 - 18	1 909,28 - 2 147,94	16-18
Mesure de soutien	--	--		2 - 4	238,66 – 477,32	2-4
Réserve B	15,0	1 789,95	5,24	21,5	2 565,60	5,9
Facilite d'investissement BEI	30,0	3 579,9	10,49	5,0	596,65	1,37
Facilité de Coopération technique	6,0	715,98	2,10	8,5	1 014,31	2,33
Total	286,0	34128,38		364,5	43 495,79	

⁴⁸ Mayotte n'est plus éligible au FED depuis le 1er janvier 2014, suite à son changement de statut en région ultrapériphérique de l'EU

7 « FICHES PROJET ANALYTIQUES » DES PROJETS FINANCES PAR L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANCAISE

Titre du projet	Page
10 ^{ème} FED – Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française	126
10 ^{ème} FED – Contribution à l’assainissement des eaux usées de la Commune de Papeete	136
10 ^{ème} FED régional Pacifique - Initiative des territoires pour la gestion régionale dans les PTOM du Pacifique (INTEGRE)	141
11 ^{ème} FED – Appui budgétaire au secteur du tourisme	149
11 ^{ème} FED – TCF II (Facilité de coopération technique)	153
11 ^{ème} FED régional Pacifique – Projet régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes (PROTEGE)	155
Programmes horizontaux –ERASMUS + - Mobilités des étudiants et des personnels de l’enseignement supérieur /Consortium PF	158
Programmes horizontaux – ERASMUS + - « No man is an island »	161
Programmes horizontaux – ERASMUS + - “Multimedia, Multidisciplinarity, Multiculturalism” / “Utiliser les media dans l’éducation pour une bonne citoyenneté active »	164
Programmes horizontaux – Programme BEST 2.0	169

6.1. 10^{ème} FED – Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10 ^{ème} FED Territorial	Réf. UE : FED/2010/022-839 du 19 août 2013
---	--

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : AT PEFA : DBF AT PSE : DIREN AT BAE / Communication : BAE/DAIEP
---	--

Budget du projet		
Coût global	162 288 800 F CFP	
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	158 708 900 F CFP	1 270 000 €
Polynésie française	3 580 000 F CFP	30 000 €

Durée et phasage du projet : 90 mois, à compter de sa signature, dont 66 mois (5 ans) de mise en œuvre opérationnelle et 12 mois de clôture. (cf. avenant à la CF signé le 9 mars 2015).

Le projet comprend 3 activités :

Activité 1 : **la politique sectorielle de l'eau**

Activité 2 : **la gestion des finances publiques**

Activité 3 : **l'amélioration des performances dans la gestion des programmes européens**

PROJET EN COURS

Partenaires du projet		
Activité 1	La politique sectorielle de l'eau	Direction de l'environnement (DIREN)
Activité 2	La gestion des finances publiques	Direction du budget et des finances
Activité 3	L'amélioration des performances	BAE
Activité 4	Plan de communication et visibilité de la coopération entre l'Union européenne et la Polynésie française	BAE

• LE PROJET

Objectif principal: ce projet vise au renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française afin de rendre les interventions du service public plus performantes et ainsi, favoriser son dialogue avec les instances communautaires.

Stratégie et philosophie du projet : ce projet intervient dans 3 domaines :

1. L'appui à l'élaboration du programme sectoriel de l'eau de la Polynésie française, débouchant sur la mise en place d'une politique sectorielle approuvée par les acteurs concernés,
 2. L'ajustement du plan de réforme de la gestion des finances publiques de la Polynésie française, à partir d'une analyse basée sur le Cadre de Mesure de la Performance en matière de Gestion des Finances Publiques (PEFA),
 3. L'amélioration du dialogue de la Polynésie française avec les institutions européennes par une plus grande maîtrise dans l'élaboration et le pilotage de projets bénéficiant d'appuis communautaires (dont projets régionaux).
- Ces 3 domaines d'intervention sont prévus d'être accompagnés par une opération de communication via un contrat de services financé sur le 10^{ème} FED territorial

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Un comité de pilotage sera mis en place pour chacun des trois axes du programme. Ces comités associent, outre des représentants du gouvernement, de l'Assemblée élue et de l'Etat, des représentants des parties prenantes, responsables administratifs et société civile (sauf pour l'axe GFP qui ne concerne que les pouvoirs publics). L'élaboration du programme sectoriel de l'eau est une démarche participative impliquant tous les acteurs concernés, dont les usagers.

Concernant l'amélioration des performances, des formations sont prévues à destination des porteurs de projet, qu'ils soient institutionnels ou membres de la société civile

Bénéficiaires du projet :

- *Programme sectoriel de l'eau* : La population locale qui bénéficiera d'une meilleure gestion de la ressource, d'un accès à la ressource et d'une amélioration des conditions environnementales ;
- *Bonne gestion des finances publiques* : les pouvoirs publics qui bénéficieront d'une expertise pour améliorer la gestion des finances publiques avec un impact positif, *in fine*, sur la maîtrise des prélèvements obligatoires (et, donc, sur le pouvoir d'achat de la population) ainsi que sur l'efficacité des services publics délivrés à la population;
- *Amélioration des performances* : les services, ministères ou collectivités locales concernés par la mise en œuvre de projets ainsi que l'ensemble des acteurs (administrations, associations, entreprises, organismes de recherche, ONG, ...) bénéficiaires potentiels des outils européens.

Résumé du projet : Ce projet vise à améliorer les capacités d'élaboration, de gestion, de suivi et d'évaluation des politiques publiques de la Polynésie française, afin qu'elle puisse :

- d'une part, améliorer son dialogue et renforcer son partenariat avec l'Union européenne et
- d'autre part, développer un mode de gestion publique axée sur la performance et les résultats.

Ainsi, il consiste à mobiliser des assistances techniques, afin d'accompagner la démarche de performance entreprise par la Polynésie française. Il concerne les secteurs de l'eau et des finances publiques ainsi que les outils et financements européens.

ACTIVITE 1 : LA POLITIQUE SECTORIELLE DE L'EAU

Réf. :	Marché non contractualisé en 2014
Coût activité 1	53 687 351 FCP ou 449 900€
Durée et phasage activité 1	12 mois de mise en œuvre

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte de l'activité 1 :

L'eau est une problématique transversale qui engage de nombreux intervenants dont les enjeux sont sanitaires, économiques, sociales et environnementales. Elle est une ressource qui soutend tout développement et toute vie, elle est donc importante et également limitée. Des programmes d'exploitation et de protection de la ressource sont mis en œuvre depuis plusieurs décennies en Polynésie française, sans toutefois qu'un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource existe. D'autant que les impacts du changement climatique menacent la pérennité de l'eau. Cette absence de stratégie globale entrave et pèse lourdement sur tous les projets de développement social, économique et environnemental du pays.

Le séminaire GIRE (Gestion Intégrée de la Ressource en Eaux), organisé par l'Union Européenne (UE) à Papeete, en décembre 2008, avait mis en avant ces manques de visibilité globale sur le secteur de l'eau, de connaissance de la ressource ainsi que de coordination et de hiérarchisation des activités. A la suite du séminaire régional sur la gestion de l'eau (Samoa – avril 2010), une feuille de route a ainsi été établie pour l'élaboration d'une politique sectorielle de l'eau.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

L'implication des acteurs locaux, société civile, usagers économiques et acteurs institutionnels, est une nécessité pour garantir une politique de l'eau de qualité qui intègre les réalités de terrain. Ainsi tout au long du processus, des représentants de ces acteurs ont été associés aux diverses étapes et notamment aux réunions de travail.

Afin d'informer les autres parties prenantes, des informations par une page internet dédiée ainsi que des informations publiques seront effectuées, en particulier à destination des représentants des 48 communes.

Un comité de pilotage a été mis en place pour la validation des documents issus des groupes de travail.

Descriptif de l'activité 1 :

L'assistance technique a appuyé la Polynésie française dans l'élaboration et la validation par l'ensemble des acteurs de sa politique sectorielle de l'eau.

Les principaux travaux concernent :

- l'organisation de la concertation pour l'élaboration de la déclaration des objectifs sectoriels ;
- la coordination des travaux nécessaires pour l'élaboration des orientations sous-sectorielles, du programme d'actions et du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) ;
- et la conduite du processus d'approbation des orientations sous-sectorielles, du programme d'actions et du CDMT.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique de l'activité 1 :

En 2011

L'année 2011 a été consacrée à la finalisation des documents préparatoires à la décision de financement de la Commission européenne.

En 2012

La fiche action a été validée par le QSG en juin 2012 et la rédaction des DTA et de la convention de financement ont été finalisés.

En 2013

Le 19 août 2013, la convention de financement 10ème FED est signée par les parties. Et l'avis de pré-information est publiée le 11 septembre 2013 et transmis officiellement du DAO à l'UE

En 2014

02 janvier 2014 : Publication de l'avis de marché de l'Assistance Technique

05 février 2014: Date limite de remise des dossiers de candidature

15 avril 2014: Réunion 1 de la commission de sélection des candidats

29 avril 2014: Réunion 2 de la commission de sélection des candidats (compléments pour les critères professionnels)

07 août 2014: Envoi des invitations à soumissionner

03 octobre 2014: Date limite de remise des offres
13 octobre 2014: Commission d'ouverture des offres
16 octobre 2014: Commission d'évaluation des offres
Octobre/novembre: Rédaction du rapport, discussion Pays/UE
12 novembre 2014: Approbation du rapport par l'ordonnateur territorial suppléant
24 décembre 2014: Approbation du choix du candidat par la CE
⇒ En 2014, le diagnostic du secteur de l'eau qui était à la charge du Pays était terminé.

En 2015 :

1^{er} trimestre : Finalisation tripartite du contrat
25 mars 2015 : Signature du marché de service avec SAFEGE n°FED/2014/355-703
19 mai 2015 : Démarrage de la prestation: installation de l'AT résident en PF
juillet 2015 : Redynamisation du réseau d'acteurs de la PSE, explication de la démarche
septembre 2015 : Elaboration des orientations sous-sectorielles de la PSE (ateliers de concertation)
4^{ème} trimestre 2015 : Travaux préparatoires avec le groupe interne de coordination(GIC)
décembre 2015 : Elaboration des plans d'actions associés en atelier de concertation avec les acteurs de l'eau
En termes de liquidation :
4^{ème} trimestre : liquidation du préfinancement : 134 970€
Le 31/12/2015 : liquidation de la facture n°1 de 89 980 €, soit un total liquidé de : 224 950 €

En 2016 : Rapport intermédiaire n°2

Mars à mai : rédaction et échanges sur le rapport intermédiaire n° 2
08 juin : approbation du rapport intermédiaire n°2 (*réf. courrier 277 PR-DAIEP*)
Avenant au contrat:
17 mai : signature de l'avenant n°1 au contrat de services relatif à la prolongation de la mission de deux (2) mois, soit une durée du contrat révisé de 14 mois.
Rapport final & DOS (Document d'Orientations Stratégiques)
Du 3 au 11 mai : mission « assistance technique à la DOS »
Fin juin : 1^{ère} version du projet de rapport final
Juillet à octobre : échanges sur le rapport final et le DOS
24 novembre : approbation du rapport final et DOS (*réf. courrier N° 527/DAIEP*)
En termes de liquidation :
Le 24 juin : paiement intermédiaire n°2 accordé par la Commission européenne pour un montant de 179 960 €
Le 27 déc. : paiement final pour un montant de 44 990 €

En 2017 :

23 mars : Clôture du contrat et libération de la garantie de préfinancement
1^{er} semestre : Finalisation du document de la politique sectorielle de l'eau en concertation avec les communes et l'Etat avec la collaboration d'une assistance technique locale (contractée sur le budget du Pays)
24 août : rendu de l'avis du CESC (avis n°92 du 24 août 2017) sur le projet de délibération portant adoption de la politique sectorielle de l'eau (pour la période 2017-2023)
2nd semestre : finalisation du projet de délibération

En 2018 :

Révision et mise à jour du projet de politique de l'eau, pour la période 2019-2025.

Réalisation en 2019 :

Actualisations du diagnostic, du document d'orientations stratégiques et du plan d'actions.
Une partie des actions identifiées sont d'ores et déjà mises en œuvre par les services concernés.

Perspectives pour 2020 :

Ajustement des documents suite à une nouvelle consultation des communes (SPC-Pf) et services techniques (Pays, Etat)
Présentation du projet de politique de l'eau au Conseil des ministres avant transmission du projet de texte à l'APF pour la période 2020-2025.

Evaluation :

L'année 2015 a vu l'installation de l'assistant résident et a été consacrée aux démarches de concertation pour l'élaboration des orientations stratégiques et des plans d'actions associés. A cette occasion, ont été réunies près d'une soixante personnes (élus et techniciens / privés et publics / associatifs) impliquées dans la thématique de l'eau à l'occasion de 9 ateliers de travail. Une participation importante a été relevée ainsi qu'une implication forte, notamment des élus des archipels éloignés.

La méthode de travail initialement envisagée a du être adaptée au contexte → création d'un groupe interne de concertation pour pré-définir les orientations sous-sectorielles et résultats attendus, ainsi que les objectifs de la PSE. Ce groupe a permis de réunir des personnes ressources sur les thématiques de l'AEP, l'AEU, les ressources en eau, eaux pluviales, le suivi des milieux, et proposé un encadrement préalable des éléments de la PSE.

En 2016, la mise en œuvre du suivi du projet a nécessité une coordination entre les moyens de la DIREN, du ministère en charge de l'environnement, de la DAIEP, des bureaux de la CE et du contractant. La mission principale a été complétée par la venue d'un expert DOS en mai 2017 qui a permis de finaliser les documents attendus (rapport et DOS).

En 2017, les travaux menés pour l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau sont achevés, ainsi que le projet de loi de pays adoptant le document d'orientation stratégique, le plan d'actions et le cadre des dépenses à moyen terme. Ainsi, 12 orientations opérationnelles ont été arrêtées, qui se déclinent en 35 mesures et se concrétisent au travers de 89 actions pour la période 2017-2020, pour un montant de 19,228 milliards F CFP. Les premières actions ont démarré en 2017.

Les documents finalisés ont fait l'objet de concertation des 48 communes et de l'ensemble des services du Pays et de l'Etat. Les documents constitutifs de la politique de l'eau ont reçu un avis favorable du CESC en août 2017.

De 2018 à 2019, les documents ont fait l'objet d'actualisation et l'ajustement avant une nouvelle consultation finale par les services techniques et le SPC-PF.

ACTIVITE 2 : LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Réf. :	Marché non contractualisé en 2014
Coût activité 2	10 739 857 F CFP ou 90 000 €
Durée et phasage activité 2	3 mois

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte de l'activité 2 :

Depuis 2008, le contexte de crise économique a conduit la Polynésie française à rationaliser la gestion de ses finances publiques. C'est pourquoi, elle a engagé des travaux de réforme sur ce sujet. Une évaluation PEFA a été réalisée, à la demande de la CE, en 2008 mais n'a pas reçu de validation des parties prenantes. En 2010, une mission de l'Inspection Générale des Finances a donné lieu à la publication d'un rapport, dit rapport « Bolliet ». Sur la base de ces deux rapports, les règles budgétaires et comptables de la Polynésie française ont été révisées et un plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques est aujourd'hui en cours. Un comité de suivi du plan de réforme est d'ores et déjà en place.

Ce travail reflète en premier lieu la volonté du Pays d'assainir la gestion de ses finances publiques et de retrouver un cycle vertueux. En second lieu, ce travail vise également à permettre à la CE d'évaluer l'éligibilité de la PF à l'appui budgétaire dans le cadre du 11^{ème} FED. En effet, pour pouvoir bénéficier de l'appui budgétaire sectoriel, le PTOM doit disposer :

- Politique sectorielle en place ou en cours de mise en œuvre ;
- Un cadre macroéconomique orienté vers la stabilité ;
- Un programme pertinent et crédible d'amélioration de la gestion des finances publiques ;
- Un niveau suffisant de transparence et de contrôle de la gestion des finances publiques (accès public aux informations budgétaires).

Descriptif de l'activité 2 :

L'assistance technique vise à accompagner la Polynésie française par la réalisation d'une évaluation PEFA, l'identification de recommandations pour l'amélioration de la gestion des finances publiques et l'accompagnement pour la mise en place d'un cadre de réforme de la GFP.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique de l'activité 2 :

En 2012 : 1^{er} projet de Termes de Référence transmis en 2012

En 2013 : aucun évènement

En 2014 : - Projet des TdR révisés après prise en compte des demandes de modifications par la CE, transmis le 15/09/2014 pour une mobilisation de l'AT PEFA pour 3 mois (courant 2015)

En 2015 : Commencement et achèvement de la mission (1) avec l'approbation le 16 décembre par le comité de pilotage de l'AT PEFA du rapport final d'évaluation du système de gestion des finances de la PF.

Récapitulatif du calendrier de réalisation de la mission (1) :

9/10 mars : validation des termes de référence de l'AT par la CE, la PF et les réviseurs (AFD et secrétariat PEFA) ;
5 mai : 1ère réunion du comité de pilotage ;
28 mai : lancement de l'appel d'offres pour la prestation ;
19 juin : décision d'attribution du marché au consortium ADE ;
7-29 juillet : mission d'évaluation sur le terrain des deux experts Ali Achour et Dan Nicolau ;
5 août : 2ème réunion du comité de pilotage avec restitution par les consultants des premières conclusions de l'évaluation ;
Fin septembre : remise du rapport provisoire – Nombreux échanges entre les réviseurs et les évaluateurs ;
24 novembre : validation « PEFA CHECK » du rapport final (ce qui signifie que toutes les règles de bonne pratique du secrétariat PEFA ont été respectées)
16 décembre : approbation du rapport d'évaluation final par le comité de pilotage à l'occasion de sa 3ème réunion, en présence des représentants de la Commission européenne.

En 2016 :

27 janvier : présentation en conseil des ministres de l'évaluation du système de la gestion des finances publiques de la Polynésie française sur la base du « cadre de mesure de la performance de la gestion des finances publiques (PEFA) » -Bilan de la mission d'évaluation PEFA standard (réf. CCM NOR : DBF1620026CN)

1^{er} trimestre : processus interne à la PF de préparation des axes stratégiques du projet de plan de réforme de la GFP avant la venue de la seconde mission du consultant du consortium ADE (pilotage par la Direction du Budget et des Finances - DBF) ;

29 mars au 1^{er} avril : réalisation de la mission n°2 de l'évaluation PEFA prolongée avec notamment :

30 mars : organisation du COTECH – COPIL avec présentation de l'esquisse du plan d'actions ;

30 et 31 mars : organisation des ateliers de travail autour des quatre (4) axes stratégiques :

1/ « mise en place de dispositifs permettant de traduire dans le budget annuel les priorités de politiques à moyen terme, réalistes et sincères » ;

2/ « renforcer les capacités de maîtrise de l'exécution du budget » ;

3/ « développer les audits et vérifications internes et les contrôles externes » ;

4/ « développer les systèmes d'information et les publications sur les finances publiques ».

Au niveau des rapports :

mars Rapport n°2 : « plan d'actions et synthèse des ateliers et projet de plan de réformes de la GFP » ;

14 juin : approbation du rapport n°3 : « contribution à l'élaboration du plan de réformes du système de gestion des finances publiques en Polynésie française » ;

15 juillet : approbation du rapport final (n°4) : « rapport de fin de mission »

4 novembre : approbation de l'OT suppléant pour clôturer le contrat

Au niveau du plan de réforme de la GFP :

- Août-déc. : finalisation du plan de réformes de la GFP (Vice-présidence et DBF)

- Décembre : réunions du « COTECH PEFA » : le 12 décembre et « COPIL PEFA » le 15 décembre pour validation du plan de réformes de la GFP et présentation de la mise en œuvre du plan stratégique avec une gouvernance COPIL/COTECH propre (voir perspectives 2017)

- 27 décembre : Validation du plan de réforme par le conseil des ministres et transmission à l'Assemblée de la Polynésie française (l'APF).

En termes de liquidations :

L'enveloppe totale de 83 480 € (9 961 813 F CFP) pour ce marché a été réglée au contractant ADE

En 2017 :

Au niveau du plan de réformes de la GFP (Hors cadre du contrat de l' « AT PEFA prolongé »)

9 mars : délibération n°2017-20 APF du 9 mars 2017 approuvant le plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques de la PF

22 mai : comité de pilotage présentant l'ouverture du « chantier de la réforme » de la GFP

24 mai : comité technique de la réforme de la gestion des finances publiques avec l'ouverture du « chantier de la réforme » et la définition des groupes de travail œuvrant pour la proposition des plans d'actions

juin - nov. : élaboration du plan d'actions n°1 (2018-2019) de la réforme avec la définition de 45 fiches actions

14 déc. : adoption par le comité de pilotage du plan d'actions n°1 de réformes de la GFP

28 déc. : adoption par le conseil des ministres du plan d'actions n°1 de réforme de la GFP

En 2018 :

(Au niveau du plan de réformes de la GFP)

Réalisations présentées au travers de la fiche action « 11^{ème} FED T. » (cf. informations relevant du dialogue continu avec la CE et des critères de décaissement du programme d'appui budgétaire)

Réalisations en 2019 :

A l'instar de l'année 2018, les réalisations inhérentes au plan de la R GFP sont présentées au travers de la fiche action « 11^{ème} FED T. »

ACTIVITE 3 : L'AMELIORATION DES PERFORMANCES DANS LA GESTION DES PROGRAMMES EUROPEENS

Réf. :	Marché non contractualisé en 2014
Coût activité 3	57 279 236 F CFP ou 480 000 €
Durée et phasage activité 3	42 mois

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte de l'activité 3 :

Depuis 1958, l'Union européenne contribue au développement de la Polynésie française. Elle bénéficie en effet des concours financiers de l'UE et d'un régime d'échanges commerciaux spécifiques. Ainsi, en plus de 50 ans, la Polynésie française a perçu 11 milliards de F CFP (soit 92 millions €), au titre du FED territorial et 2,6 milliards de F CFP (soit 21 millions €), au titre du FED régional. Eligible à certains programmes communautaires horizontaux, depuis 2001, la Polynésie française en bénéficie peu jusqu'à maintenant.

Compte tenu des difficultés rencontrées par la Polynésie française lors de l'exécution des programmes FED antérieurs et de sa sous-utilisation des programmes communautaires horizontaux, elle a mis en place, en juin 2011, un bureau des affaires européennes (BAE). Celui-ci a pour vocation principale d'assurer la coordination des programmes financés avec le soutien de l'Union européenne, mais également d'améliorer le dialogue entre la Polynésie française et l'UE et de faciliter l'accès du plus grand nombre aux outils européens.

Au regard de ces éléments, la Polynésie française a proposé à l'Union européenne, en 2009, d'orienter une partie des fonds alloués au titre du 10^{ème} FED bilatéral à des assistances techniques visant à renforcer ses connaissances et capacités dans les domaines concernés et à opérer un transfert de savoir-faire et de bonnes pratiques.

Descriptif de l'activité 3 :

L'assistance technique contribue à l'établissement d'un état des lieux de l'organisation du partenariat entre l'UE et la Polynésie française ainsi que de son intégration régionale. Outre l'accompagnement pour la préparation d'un plan d'actions pluriannuel du BAE et de sa révision annuelle, un programme d'accompagnement méthodologique au changement, comprenant des actions de formation est développé, sur la base des constats et recommandations établis, afin d'apporter durablement :

- une amélioration des aptitudes de la Polynésie française à concevoir, mettre en œuvre et piloter des projets (en particulier ceux bénéficiant du soutien de l'UE) ;
- une pertinence et une cohérence accrues de ces projets au regard des politiques publiques territoriales ou locales ;
- une utilisation optimisée, par l'ensemble des bénéficiaires potentiels, des financements européens disponibles ;
- une plus grande capacité à développer et mettre en œuvre des partenariats internationaux, notamment dans un cadre régional.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique de l'activité 3 :**En 2013 :**

Transmission officielle du projet de DAO pour l'AT BAE en septembre (validé CE en novembre 2013).

En 2014:

- 02 janvier: lancement de l'A.O.
- 1^{er} trimestre : réunions des commissions d'évaluation
- 07 août : publication de l'avis de la liste restreinte
- 03 octobre : date limite pour la remise des offres
- 13 et 16 octobre : comité d'évaluation des offres
- 12 novembre : rapport d'évaluation transmis par la PF
- 23 décembre: validation du rapport par la CE
- 24 décembre : notification aux soumissionnaires

En 2015 :

- 21 janvier : transmission du projet de contrat au Bureau de la CE pour les PTOM ;
- 27 janvier : demande d'avenant pour prolongation de la convention de financement ;
- 13 mars : réception de l'avenant de prolongation signé par la CE ;
- 5 mai : contrat de service signé avec le prestataire AGRER;
- 8 juillet : Ordre de Service signé pour le démarrage de la mission d'AT le 29 juillet ;
- 29 juillet : démarrage de la mission d'AT ;
- 16 décembre : première réunion du COPIL de l'AT BAE. La validation du rapport N°1 « Etat des lieux – Diagnostic de la coopération UE-PF » est reportée, dans l'attente de modifications qui devront être apportées par l'AT pour le 15 janvier 2016

En 2016 :

- Au niveau des rapports :

3 mai : COPIL n° 2 : présentation du rapport intermédiaire n°2

16 juin : COPIL n° 3 : présentation du rapport intermédiaire n°3 (projet de plan d'actions détaillé)

15 déc. : COPIL n° 4 : présentation du rapport d'étape n° 1 (réalisations entre sept. et décembre 2016)

- Au niveau de la mission :

Février : fourniture et installation du système de visioconférence pour le BAE ;

Mars : organisation d'ateliers SWOT⁴⁹

Février à juin : préparation de l'appel d'offres « Communication et visibilité », qui sera finalement déclaré infructueux le 24 juin par la commission d'ouverture des offres ;

Septembre à octobre : accompagnement de la deuxième mission de l'AT du 11ème FED territorial ;

Octobre à décembre : développement du CDMT et des indicateurs de la stratégie de développement du tourisme, avec le Ministère en charge du tourisme, la DBF, le SDT et le GIETT ;

Octobre à novembre : préparation de la « Lettre de mission au BAE et à la DPF concernant la coopération avec l'UE » ;

15 novembre : mise en ligne du site internet de l'administration de la PF, avec une page web DAIEP.8 au 10

- Au niveau des formations :

Formation « gestion du cycle de projet et cadre logique » les 26, 27 octobre et 3, 8 et 9 novembre

Formation « élaboration du CDMT » : les 13, 14 et 15 décembre

Formation « appui technique à l'auto évaluation PEFA » les 6, 7, 8 et 9 décembre

- Au niveau du contrat

Ordre de Service relatif à la suspension de la mission pendant les mois de juillet et août (*réf. OS n°289 du 15 juin*)

Ordre de service pour modifier les modalités de paiement (*réf. OS n°425 du 19 septembre*)

- Au niveau des liquidations

19 avril : Paiement intermédiaire n°1 d'un montant de 57 600 € (6 873 508 F CFP) (rapport 1- Etat des lieux)

24 juin : Paiement intermédiaire n°2 d'un montant de 57 600 € (6 873 508 F CFP) (rapport 2 – analyse SWOT)

7 nov. : Paiement intermédiaire n°3 d'un montant de 28 800 € (3 436 754 F CFP) (rapport 3- plan d'actions détaillé)

En 2017 :

- Au niveau des rapports et COPIL :

20 juin : COPIL n° 5 : présentation et approbation du rapport d'étape n° 2/5 (période de déc. 2016 à juin 2017)

18 déc. : COPIL n° 6 : présentation et approbation du rapport d'étape n° 3/5 (période de juin à novembre 2017*)

(* période effective : juin, puis octobre et novembre 2017 cf. ordre de service précisé infra)

- Au niveau des formations :

21, 22 et 23 mars : Formation aux procédures contractuelles de l'UE (PRAG) ;

19, 20 et 25 avr. : Formation à la conception et gestion de programmes et projets financés par l'UE

07, 09, 14, 15, 16 et 17 mai* : Formation des animateurs et rapporteurs des ateliers de la réforme de la GFP
*(1/2 journée)

12, 13 et 14 déc. : Formation à la modalité d'appui budgétaire sectoriel

19, 20 et 21 déc. : Formation de formateurs

- Au niveau du contrat

Ordre de Service de remplacement d'un expert formateur (*réf. OS n°04/2014/355-702 du 10 nov. 2017*)

Ordre de service portant suspension de mission du 28 déc. 2017 au 02 février 2018 (*réf. OS n°05/2014/355-702 du 27 déc. 2017*)

- Au niveau des liquidations

28 avril : Paiement intermédiaire n°4 d'un montant de 28 800 € (3 436 704 F CFP) (rapport d'étape 1/5)

19 oct. : Paiement intermédiaire n°5 d'un montant de 28 800 € (3 436 704 F CFP) (rapport d'étape 2/5)

En 2018 :

- Au niveau des rapports et COPIL :

31 mai : COPIL n°7 : présentation et approbation du rapport d'étape n°4/5 (période de décembre 2017 à mai 2018) en présence de la CE (M.Mateo-Goyet et M. Horala, respectivement chef du bureau et gestionnaire de programmes au bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique et M. Barrat, expert appui budgétaire auprès de la Délégation de l'Union européenne pour la région Asie-Pacifique)

⁴⁹ Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (opportunités), Threats (menaces)

27 nov. : COPIL n°8 = dernier COPIL : présentation et approbation du rapport d'étape n°5/5 (période de juin à novembre 2018*) (*présence effective de l'AT entre septembre et novembre 2018)

- Au niveau des formations / ateliers :

Avril : « Formation à la conception et gestion de programmes et projets éligibles aux financements de l'UE » (13 participants)

Mai : « Formation à la modalité d'appui budgétaire sectoriel » (7 participants)

« Formation et appuis à l'élaboration des politiques sectorielles » (15 participants)

Sept. : « Formation au cadre logique et gestion du cycle de projet » (16 et 10 participants)

Oct. : « formation des experts-formateurs « programmes financés par l'Union européenne » (7 participants)

« Approche du cadre logique »

« Formation à la gestion axée sur les résultats (GAR) » (24 participants)

Atelier de planification (DRMM et DPAM) (15 participants)

Atelier de préparation à l'élaboration des PPI (19 participants)

1 session pour les membres des cabinets ministériels (12 participants) avec DBF et DMRA

1 séance de « team building » du BAE

1 formation de formateurs « GAR » (7 participants)

- Au niveau du volet communication :

Soutien au BAE pour la mise à jour du site Internet la publication des newsletters des affaires européennes :
3^{ème} Newsletter publiée le 25 mai 2018 et 4^{ème} newsletter publiée le 21 décembre 2018

- Au niveau des liquidations

22 mai : Paiement intermédiaire n°6 d'un montant de 28 800 € (3 436 704 F CFP) (rapport d'étape 3/5)

29 nov. : Paiement intermédiaire n°7 d'un montant de 28 800 € (3 436 704 F CFP) (rapport d'étape 4/5)

Réalisations en 2019 :

01^{er} avril : réception de la facture finale de la part du consortium AGRER

20 mai : paiement final à hauteur de 10 % de la valeur du contrat soit 48 800 €.

07 août : transmission des garanties originales de préfinancement à AGRER permettant la clôture du contrat

Fin septembre : clôture du contrat par les services de la Commission européenne

Perspectives 2020 :

- Avec la clôture de cette dernière activité, une **évaluation finale** des différents contrats de ce programme de renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française doit être réalisée collaboration avec les services partenaires (notamment la DIREN et la DBF) et les services de la CE. Il s'agira au préalable de finaliser les termes de référence de cette évaluation finale avant de lancer cette mission.

ACTIVITE 4 : PLAN DE COMMUNICATION ET VISIBILITE DE LA COOPERATION ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LA POLYNESIE FRANÇAISE

Réf. :	Marché non contractualisé en 2015
Coût activité 4	5 967 134 F CFP ou 50 000 €
Durée et phasage activité 4	24 mois

• **CADRE D'INTERVENTION**

Contexte de l'activité 4 :

Une des missions du Bureau des Affaires Européennes est de communiquer sur les actions de l'Union Européenne. La Convention de Financement du programme « Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française » indique au point 4.4 que : « La montée en charge du BAE devra permettre de développer des actions de communication visant à promouvoir les valeurs européennes, de mieux informer sur les outils d'intervention de l'UE et d'améliorer la visibilité de l'UE dans les programmes qu'elle finance ». Or, mises à part les sessions d'information sur le programme européen Erasmus + organisées régulièrement par le Bureau des relations et échanges internationaux de la Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération (DAREIC) de la Direction Générale de l'Education et des Enseignements (DGEE) dans les établissements scolaires, la communication régulière sur l'Union Européenne se limite actuellement à la publication de communiqués de presse de la part du service communication de la Présidence et aux communications en Conseil des Ministres. Actuellement, les actions financées par l'UE ne figurent pas au budget du Pays (certains Pays ont trouvé des solutions pour intégrer les fonds d'aide extérieure à leur budget national). En conséquence, les actions et produits de la coopération avec l'UE sont peu visibles, et les élus de l'Assemblée sont peu impliqués dans le processus d'élaboration et de suivi des projets. Depuis l'organisation de la conférence régionale pour les PTOM du Pacifique, organisée par la Commission européenne les 25 et 26 novembre 2014, à Tahiti, avec le soutien de la Polynésie française, aucun autre événement majeur d'envergure internationale portant sur l'Union européenne n'a eu lieu en Polynésie française. Le BAE n'a à ce jour pas de stratégie de communication sur l'Union européenne.

Descriptif de l'activité 4:

L'objectif général est d'accroître, au sein du public polynésien, la connaissance de l'Union Européenne et de ses actions, et notamment de celles mises en œuvre en Polynésie française. Les objectifs du programme de communication et de visibilité couvrent les thèmes suivants :

- Faire mieux connaître les principes et les valeurs de l'UE ;
- Accroître la connaissance sur l'UE, sur la coopération UE-PF et sur les méthodes utilisées par l'UE pour la définition et la gestion de ses programmes ;
- Promouvoir les actions de coopération de l'UE dans le monde, dans la Région Pacifique et notamment en PF ;
- Accroître la visibilité de tous les programmes financés par l'UE ;

Les résultats attendus de l'action du prestataire sont :

- Un plan de communication explicitant les services qui seront rendus par le prestataire, et comment ces services conduiront à atteindre les objectifs ci-dessus ;
- Le public cible est sensibilisé aux valeurs européennes et au sens de la citoyenneté européenne

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique de l'activité :**En 2015 :**

Le BAE a produit en fin d'année les Termes de Référence et la plupart des documents nécessaires au lancement de l'Appel d'Offre pour le marché en question.

En 2016 :

1^{er} trimestre : finalisation du dossier d'appel d'offres et de la composition du comité d'évaluation

24 mai : envoi du dossier d'appel d'offres aux soumissionnaires

24 juin : comité d'évaluation des offres : « appel d'offres annulé » (aucune offre déposée)

30 juin : décision de relancer le marché via le contrat-cadre de la CE

Juillet : modification du cahier des charges

18 août : signature du contrat-cadre pour une durée de 2 ans avec le consortium ICE, lauréat du marché pour un montant de 45 500 € sur la base de 65 jours de travail de l'expert répartis sur 2 ans ;

Octobre : démarrage de la mission avec des réunions de préparation le 11 octobre, 7 novembre et 8 décembre

- Au niveau des liquidations :

6 septembre : paiement du préfinancement à hauteur de 27 300 € (3 257 756 F CFP)

En 2017 :

Févr. : Réflexions et travail de conception de l'évènement avec l'agence locale, représentant le consortium

15 févr. : 1^{er} COPIL du contrat « communication et visibilité »

02 mars : présentation de l'évènement « journée de l'Europe » aux partenaires de la coopération UE-PF

07 avril : modification de l'évènement en « semaine médiatique » compte-tenu de contraintes notamment financières

05 mai : conférence de presse de l'évènement

09 au 14 mai : organisation de la semaine de l'Europe (essentiellement médiatique avec création de 6 clips animés sur l'Europe en PF, des reportages TV, radio, émissions, ainsi que la participation de certains restaurateurs, et l'affichage de kakemonos et drapeaux aux couleurs de la coopération dans les principales rues de la ville de Papeete)/

cf. https://www.service-public.pf/daie/bureau-des-affaires-europeennes/evenements/semaine_europe_pf-2017/

28 nov. : 2^{ème} COPIL du contrat « communication et visibilité » en présence du chef du bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique

Réalisations en 2018 :

Continuité de la mise en œuvre du contrat avec la 2^{ème} édition de la Semaine de l'Europe – édition 2018 ;

1^{er} trim. : Elaboration du budget et du programme prévisionnel

Avril : Validation du budget et du programme de l'évènement

24 mai : conférence de presse de lancement de la 2^{ème} « semaine de l'Europe en PF »

28 mai - 3 juin : Semaine de l'Europe avec la participation des partenaires de la coopération UE-PF (participation à des plateaux TV), des médias (diffusion des 6 spots TV ré édités pour cette année), des restaurateurs (avec des sets ludiques proposés aux clients ainsi que des mets aux couleurs européennes) et avec la présence de la Commission européenne (participation du chef du bureau des PTOM, M. Mateo-Goyet aux journaux télévisés des 2 chaînes locales)

06 sept. : Après validation du rapport final, paiement final du contrat de communication

12 sept. : Confirmation de la clôture du contrat par l'OTS

Réalisations en 2019 :

Au-delà de ce programme clôturé, mise en place d'autres actions de visibilité et de communication de la coopération UE-PF avec les partenaires, telle que :

Mai 2019 : production de 2 supports de communication pour expliquer les élections européennes

Juin 2019 : participation à la soirée de clôture du projet Erasmus+ ECAM du lycée st Joseph

Juillet 2019 : participation à l'élaboration des termes de référence en concertation avec les services de la CE et organisation du tournage et rencontre des acteurs pour la production d'un film portant sur la coopération UE-PF. Ce court métrage produit en juillet 2019 présente des acteurs de la coopération autour des sujets du 10^{ème} FED

régional, les 10^{ème} FED et 11^{ème} FED territoriaux. Le film a été diffusé sur les 2 chaînes locales : TNTV et Polynésie 1^{ère} et des spots radio ont également été diffusés parallèlement.

Oct. 2019 : participation à l'organisation des Erasmus days aux côtés de l'UPF (service des relations internationales).

Perspectives en 2020 :

Au-delà de ce programme clôturé, mise en place d'autres actions de visibilité et de communication de la coopération UE-PF avec les partenaires.

8.2 10^{ème} FED - Contribution à l'assainissement de la commune de Papeete (Tahiti)

• **PRESENTATION GENERALE**

Instrument UE : 10 ^{ème} FED Territorial	Réf. UE : n° FED/2011/023-434
---	-------------------------------

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Direction de l'Environnement (DIREN)
--	--

Budget du projet		
Coût global	2 214 200 477 F CFP	18 555 000 €
Convention de financement n° FED/2011/1023-434 en date de 22 novembre 2013, modifié par : avenant n° 1 avec la période de mise en œuvre de 78 mois et la phase de clôture de 24 mois (soit un total de 102 mois) avenant n°2 avec la période de mise en œuvre de 86 mois et la phase de clôture de 24 mois (soit un total de 110 mois)		

Durée et phasage du projet : 84 mois à compter de la signature de la convention de financement, dont 60 mois de mise en œuvre opérationnelle et 24 mois de clôture. (avenant n°2 à la CF)
Signature du marché de maîtrise d'œuvre déléguée en juin 2016 et signature des 2 marchés de travaux en juin 2017 pour une durée de 24 mois.
PROJET EN COURS

Partenaires du projet	
Polynésie française	Communication et imprévus
Commune de Papeete (SEML « TE ORA NO ANANAHI »)	Financement des études préalables

• **LE PROJET**

Objectif principal : le projet vise à favoriser le développement économique, social et environnemental durable par l'amélioration du cadre de vie de la population de Papeete dont les composantes visées sont la salubrité publique, la qualité des eaux, la préservation de la rade et préservation de l'environnement en général
Objectifs spécifiques : par l'instauration d'un service d'assainissement collectif public des eaux usées.

Stratégie et philosophie du projet : Le projet participe à la réalisation du programme d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete (Tahiti) qui répond à un besoin prioritaire d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement en milieu urbain dans une perspective de développement durable. La ville de Papeete est la capitale économique. Elle concentre, intra-muros, la plupart des activités économiques de l'île dont, notamment le port de commerce international et le port de pêche hauturière ; ceci porte à environ 100 000 le nombre d'usagers en journée. Son assainissement est devenu un problème prioritaire et le principal facteur limitant le développement durable de l'urbanisation et des activités nouvelles.

Bénéficiaires du projet : les usagers de la commune (habitants et entreprises) et l'ensemble de la population de Papeete et Tahiti (réduction des pollutions et nuisances).

Résumé du projet : concrètement, il s'agit de participer à l'instauration d'un service public performant usuel et indispensable pour toute ville d'importance : l'assainissement collectif public des eaux usées.

• **CADRE D'INTERVENTION**

Contexte du projet :
La ville de Papeete concentre, aujourd'hui, plus de 26 000 habitants, soit 15% de la population de Tahiti. Capitale économique, elle concentre également, intra-muros, la plupart des activités économiques de l'île dont, notamment, le port de commerce international et le port de pêche hauturière ; ceci porte à environ 100 000 le nombre d'usagers en journée. Son assainissement est devenu un problème prioritaire et le principal facteur limitant le développement durable de l'urbanisation et des activités nouvelles.
Ainsi, en 2007, une convention conclue entre l'Etat et la commune de Papeete marquait le début du vaste programme d'assainissement de la commune, qui devrait s'achever en 2030 pour un coût global évalué, en 2010 à 125 millions d'euros (16 milliards F XPF), actualisé à ce jour à 18 milliards F XPF.

Historique et descriptif du projet :
Dans un premier temps, de 2007 à 2009, une zone pilote (**zone 0** – entre l'Hôtel de Ville et le Marché municipal) a été réalisée en centre-ville de Papeete pour un montant de 330 millions F XPF (réseaux et petite station d'épuration). Cette opération a permis d'évaluer les difficultés de réalisation, de valider les options techniques et de valider la méthode d'accompagnement des usagers garantissant le consentement au raccordement. Ainsi, à fin 2014, 280 raccordements étaient effectifs sur les 330 potentiels (soit 92%) dans la zone pilote.

Dans un second temps, de 2011 à 2016, les études et travaux correspondant à une partie de la **zone 1** ont été réalisés dans le cadre du Contrat de Projets à hauteur de 4 milliards XPF (dont 3,57 milliards F CFP financés par l'Etat et le Pays (89%) et 430 millions financés par la SEML). Cette phase appelée "**phase 1A**" correspond à la réalisation d'une station d'épuration (au niveau du remblai de la Papeava) dimensionnée pour un volume de 3 500 m³/jour (soit 12 000 équivalents habitants) d'un émissaire de rejet en océan et d'un réseau de 5 km permettant le

raccordement d'environ 300 abonnés (de Fare Ute au Parc Bougainville), pour un volume collecté estimé à 1 500 m³/jour.

Actuellement, la phase 1FED (2016-2019) est en cours de réalisation (études et travaux) à hauteur de 1,8 milliard F XPF, elle est financée par le 10^{ème} FED territorial (objet de cette fiche), elle consiste en la pose de 7 km de réseaux, de 3 postes de refoulement, d'un poste de relevage et de 210 tabourets de branchement (permettant à l'usager de se connecter sur le réseau).

La zone de travaux comprend les tronçons restants du centre-ville ainsi que Fare Ute et l'extension du réseau de collecte principal vers l'Est de la commune, jusqu'à Paofai.

Pour achever les travaux de la zone 1, une dernière phase appelée **phase 1 TIPEARUI** sera nécessaire pour un montant de 1,5 milliard F XPF (financé par la Contrat de Projets), elle correspond à l'extension du réseau au niveau de la vallée de Tipaerui. Cette phase est prévue pour l'instant d'être réalisée en 2019 ou 2020.

Pour conclure, l'ensemble de phase 1 (zone1) de travaux représente un montant de plus de 7 milliards de F XPF, pour un programme global se déclinant en 3 phases principales d'un montant de 18 milliards F XPF. Ce programme porte sur environ 6 000 abonnés, pour un volume collecté évalué à 14 000 m³/jour (soit 50,000 équivalent habitants) à l'horizon 2030.

Les activités identifiées du projet sont les suivantes :

- La rédaction de deux dossiers d'appels d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne pour le suivi et la réalisation des travaux de la phase 1FED, y compris contrôle de qualité. Les études préalables et la rédaction des dossiers nécessaires au lancement des trois appels d'offres de la phase 1A sont financées par le contrat de projets Etat-Polynésie française et la SEML. ;
- la validation et le lancement, par la DIREN, d'un appel d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne, pour la mise à jour du dossier d'études, le suivi des travaux (maîtrise d'œuvre) et la coordination,
- la validation et le lancement, par la DIREN, d'un appel d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne, pour les travaux ;
- le dépouillement des offres, attribution des marchés, contractualisation par la DIREN pour le compte du Président de la Polynésie française, ordonnateur territorial ;
- et le suivi de l'exécution du programme de travaux réalisé par la DIREN, avec l'assistance d'un maître d'œuvre privé et en concertation avec la commune et la SEML.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile : Un comité de pilotage sera mis en place. Il rassemblera les parties prenantes locales, dont notamment la commune, la SEML, des représentants des usagers, le Haut-commissariat, la Direction de l'Environnement (DIREN) et le BAE, qui a en charge la coordination globale du projet et le secrétariat dudit comité. Il s'assure de la bonne exécution du projet, du respect du calendrier et de la synchronisation avec les programmes financés par le contrat de projets. L'UE sera invitée, en qualité d'observateur, au comité.

Par ailleurs, dans la continuité des actions déjà menées par la commune, des actions de communications à destination des usagers seront menées conjointement par la commune et la Polynésie française afin de sensibiliser la population à la nécessité et à l'intérêt d'un système collectif d'assainissement.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

En 2010

- En septembre 2010, deux conventions de financement pour un montant de 1,71 milliard F CFP HT (soit environ 15 millions d'euros) ont été signées pour réaliser les études préliminaires ainsi que les travaux de pose des réseaux d'assainissement collectif des eaux usées de la ville de Papeete.

Les travaux de réseaux ont démarré en 2012 et ont été réceptionnés fin 2013.

En 2011

- En novembre 2011, une troisième convention de financement d'un montant de 202 millions F CFP (soit 1,69 millions d'euros) a été signée pour la réalisation d'études préliminaires concernant l'extension des réseaux de collecte, d'études connexes pour la construction de la station d'épuration et de l'émissaire ainsi que d'une campagne de communication.

En 2013

- En mai 2013, la convention de financement d'un montant de 1,62 milliard F CFP a été signée pour les études de conception démarrées en septembre 2013 suivi des travaux de la station d'épuration à compter de septembre 2014 pour une durée de 21 mois.

Le montage administratif du projet de la contribution du FED pour l'assainissement collectif des eaux usées de Papeete a été élaboré avec les différents intervenants entre 2010 et 2011 et l'année 2012 a été consacrée à la finalisation des documents préparatoires (DAO études de maîtrise d'œuvre et DAO de travaux) à la décision de financement de la Commission européenne. Cette finalisation a été conduite par le Bureau des Affaires Européennes (BAE), en concertation avec les services de la SEML « TE ORA NO ANANAHI » et avec le soutien du bureau UE/PTOM de la CE à Nouméa.

En 2014

- mars 2014, signature de la dernière convention de financement d'un montant de 464 millions de F XCP (soit 3,9 millions d'euros) pour la réalisation des travaux de l'émissaire.
- Juin 2014 : démarrage des travaux
- Transfert de la conduite du projet à la DIREN.
- Finalisation et validation du dossier d'appel d'offres européen pour la maîtrise d'œuvre du projet (marché FED de services).
- Rencontre protocolaire avec les membres de la commission européenne et visite des chantiers de l'assainissement de Papeete
- Lancement de l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre du projet

En 2015

Le 20 février : Déclaration d'infructuosité de l'Appel d'Offre de maîtrise d'œuvre.

Validation de la Décision d'annulation et publication officielle par l'UE, d'un nouvel avis d'Appel d'Offres restreint international

Le 09 mars : Approbation par le comité du nouvel Appel d'Offres et des termes de référence.

Le 24 mars : Publication du nouvel Avis d'Appel d'Offres.

le 11 mai : Date limite de remise des offres avec réception de 4 offres.

Le 11 septembre : Envoi du rapport de sélection avec une liste restreinte des candidats amendée : 3 offres retenues sur 4.

Le 18 novembre : Validation du Dossier d'Appel d'Offres.

Le 14 décembre : Envoi des invitations à soumissionner aux 3 candidats retenus pour une remise des offres en février 2016.

En 2016

1^{er} trimestre 2016 : finalisation du rapport d'évaluation des offres du marché de maîtrise d'œuvre partielle (Moed)

14 juin : signature du marché (Moed) n° FED/016/374-440 (pour un montant de 129,9 millions F CFP HT) et lancement du démarrage des prestations (16 juin)

18 juillet : approbation du dossier d'appel d'offres des marchés de travaux

02 août : lancement de la consultation des entreprises

31 octobre : date limite de remise des offres

4, 17 et 18 novembre : réunions du comité d'évaluation des offres et rédaction du rapport d'ouverture des offres et du rapport d'évaluation (décembre)

en parallèle aux procédures d'appels d'offres, la PF a sollicité un report du délai des 3 ans pour la contractualisation (dénommé « D+3 =21 novembre 2016), avec :

23 juin : demande de report du délai « D+3 »

19 septembre : accord pour la dérogation officialisée par courrier de la Commission européenne du 26 sept.

18 octobre : demande de l'avenant n°2 à la convention de financement pour traduire la dérogation (D+4)

En 2017

Pour la convention de financement (CF):

04 janvier : réception de l'avenant n°2 à la CF

Pour les marchés de travaux :

1^{er} semestre : finalisation de la préparation des marchés de travaux

15 juin : cérémonie de signature pour les marchés de travaux en présence du Président de la Polynésie française et des consortiums choisis avec la contractualisation du marchés contractualisés via :
 - marché de travaux lot 1 FED/ 2017/784-727 du 15-06-2017 pour une durée de 24 mois avec le consortium JL Polynésie, Interoute et ECI pour un montant de 983,8 millions F CFP (HT) pour les réseaux compris entre le parc Bougainville et Paofai
 - et marché de travaux lot 2 FED/2017/784-728 du 15-06-17 pour une durée de 24 mois avec le consortium Interoute, JL Polynésie et ECI pour un montant de 647,5 millions F CFP (HT) pour les réseaux compris entre le parc Bougainville et Fare Ute.

juillet : démarrage des deux prestations par les phases de préparation et d'approvisionnement des chantiers qui se sont poursuivies durant toute la fin de l'année 2017.

28 nov. : 1^{er} COPIL du programme du 10^{ème} FED « assainissement de la ville de Papeete » en présence du chef du bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique

Nov. à Déc. 2017 : préparation de la phase de communication avec la Ville de Papeete avant le lancement des travaux de pose de réseaux (spot TV, flyers, presse)

En 2018 :

- Lancement effectif des travaux d'assainissement des eaux usées de la ville de Papeete le 15 janvier 2018 après l'élaboration et la diffusion d'une campagne de communication réalisée au travers des médias (TV, presse)

écrite, radio) et menée en concertation avec la Ville de Papeete, la SEM Te ora No Ananahi et les acteurs du programme FED (maitrise d'ouvrage, maitrise d'œuvre et maitrise d'œuvre déléguée) ;

En terme de suivi des travaux :

Pour le lot 1 : Environ 69 % de linéaire posé (plus de 2 726 mètres linéaires).
4 postes en cours de réalisation / 3 tronçons réceptionnés (1-6, 1-7 et 1-14)
Adoption de la variante proposée pour les matériaux en PRV pour les canalisations
Mise en place d'une solution de forage pour la pose des canalisations sur l'avenue Pouvanaa - fin novembre 2018.
Plus de 460 millions F FCP facturés en 2018 (soit ≈ 57 % du montant du marché)

Pour le lot 2 : Environ 54 % de linéaire posé (plus de 1 654 mètres linéaires).
7 tronçons réceptionnés (2-4, 2-5, 2-7, 2-8, 2-10, 2-11 et 2-13)
préparation de l'avenant pour remplacement des réseaux existants en fibro-ciment (500 mètres linéaires) car non viables à moyen termes.(cf. courrier n°699 DAIE du 22.11.18)
Environ 270 millions facturés en 2018 (soit ≈ 41,7 % du montant du marché)

Pour la maitrise d'œuvre déléguée :
Suivi des travaux / instruction et traitement des décomptes avec la DIREN et le BAE
Environ 48 millions facturés en 2018 (≈ 37 % du marché de maitrise d'œuvre déléguée).

En terme de gouvernance

29 Mai 2018 : 2^{ème} COFIL du programme du 10^{ème} FED « assainissement de la ville de Papeete » en présence de la Commission européenne (bureau des PTOM pour le Pacifique représenté M. Mateo-Goyet, chef de bureau et M. Horala, gestionnaire de programmes ainsi que la délégation de l'Union européenne en Thaïlande, représenté par M. Barraut)

27 novembre 2018: 3^{ème} COFIL du programme du 10^{ème} FED « assainissement de la ville de Papeete »

Réalisations en 2019

En termes de suivi des travaux :

- Suivi des travaux par la maitrise d'œuvre déléguée dont le groupement est représenté par le bureau d'études SPEED, en collaboration avec la DIREN, représentant la maitrise d'œuvre et le bureau des affaires européennes (DAIE/BAE) représentant la maitrise d'ouvrage et en relation avec les services de la Commission européenne.
- Instruction et traitement des décomptes pour le marché de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux.

Pour le lot 1 : 100% de linéaire posé (plus de 4147 mètres linéaires).
Les 4 postes sont réalisés.
11 tronçons supplémentaires réceptionnés (1-1, 1-2,1-3, 1-4, 1-5, 1-8, 1-9, 1-11, 1-12, 1-13 et 1-14). Au total 13 tronçons sur 14 ont été réceptionnés. Il ne manque que le tronçon 1-10.

Plus de 433 millions F FCP facturés en 2019 ► soit un taux de facturation totale d'environ 90 % du montant du marché (en comptant les montants facturés en 2018 et en 2019).

Pour le lot 2 : Environ 90% de linéaire posé (plus de 3775 mètres linéaires).
7 tronçons supplémentaires réceptionnés (2-1, 2-2, 2-3, 2-6, 2-12, 2-14 et 2-16)
A
Plus de 388 millions facturés en 2019 ► soit un taux de facturation totale d'environ 83 % du montant du marché (en comptant les montants facturés en 2018 et en 2019).

Pour la maitrise d'œuvre déléguée :
Suivi des travaux – instruction et traitement des décomptes
Environ 57 millions facturés en 2019 ► (soit un taux de facturation total d'environ 77 % du marché de maitrise d'œuvre déléguée (en comptant les montants facturés en 2018 et en 2019).

En terme de gouvernance

27 août 2019 : 4^{ème} COFIL du programme du 10^{ème} FED « assainissement de la ville de Papeete » en présence de la Commission européenne (bureau des PTOM pour le Pacifique représenté M. Mateo-Goyet, chef de bureau).

Perspectives pour 2020 :

- Signature de l'avenant n° 1 au marché 2017/FED 784-328 (lot 2)
- Finalisation et réception des travaux ainsi que l'instruction et le traitement des décomptes associés
- Préparation d'une phase de communication avec la Ville de Papeete avant la fin définitive des travaux de pose de réseaux (spot TV, flyers, presse) & organisation de la réception des travaux en présence de l'UE
- Organisation de la réception définitive des travaux en présence de l'UE
- Mise en service des tronçons et des postes installés & raccordement des usagers
- Organisation de 2 COPIL

6.3. Initiative des territoires pour la gestion régionale dans les PTOM du Pacifique (INTEGRE)

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10° FED Régional (PTOM/Pacifique)	Réf. UE : FED/2012/022-298
--	-----------------------------------

Porteur du projet :	Responsable du suivi du projet en PF :
Président de la Polynésie française	Délégation aux Affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIE) / DIREN

Budget du projet		
Coût global	1,4 milliard F CFP	12 000 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	1,4 milliard F CFP	12 000 000 €

Durée et phasage du projet : 72 mois (48 mois de mise en œuvre dont 36 mois maximum pour la contractualisation ; 24 mois de clôture)

PROJET EN COURS

Partenaires du projet	
Cellule coopération et relations extérieures de Nouvelle-Calédonie	ordonnateurs territoriaux
Cellule Europe de Wallis et Futuna	
Gouvernement de Pitcairn	
Communauté du Pacifique (CPS)	maîtrise d'œuvre

• LE PROJET

Objectifs principal et spécifiques : Le programme INTEGRE vise à :

- I. - Promouvoir et renforcer, au niveau régional, la gestion intégrée des milieux insulaires littoraux ;
- II. - Contribuer à valoriser durablement les ressources naturelles des PTOM du Pacifique dans l'intérêt des populations.

Stratégie et philosophie du projet : La mise en place et l'animation d'un réseau régional d'aires de gestion intégrée des littoraux, les jumelages avec d'autres projets de la région et l'insertion des PTOM dans des réseaux régionaux d'échange et de concertation dans le domaine du développement durable contribuent à la promotion et au renforcement, au niveau régional, de la gestion intégrée des espaces littoraux.

La mise en œuvre de méthodes opérationnelles de gestion intégrée sur des sites pilotes représentatifs permet, par la nature des actions et leur ancrage sur le terrain, de contribuer à assurer la durabilité environnementale des milieux insulaires, au bénéfice des populations. Elle contribue aussi directement à développer les capacités d'adaptation au changement climatique des populations et des institutions, ainsi que la bonne gouvernance de l'environnement et des ressources naturelles.

Bénéficiaires du projet : La population des sites pilotes des PTOM, les gestionnaires et cadres techniques des services publics des territoires et des collectivités locales et, à terme, les populations, les partenaires du projet et les services publics des PTOM et ACP du Pacifique.

Résumé du projet : Ce projet consiste en la création d'un réseau régional d'aires de gestion intégrée des littoraux (RAGIL) s'appuyant :

- d'une part, sur la réalisation d'actions de préservation et de restauration écologique tenant compte des dynamiques locales, nationales, régionales et internationales en matière environnementale,
- d'autre part, sur le renforcement des capacités de gestion et d'adaptation au changement climatique des PTOM.

Par ailleurs, afin de garantir sa pérennité, les populations, les gestionnaires et cadres des services publics des territoires visés ainsi que les organisations déjà présentes dans la région seront associés à sa mise en œuvre.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

En 2000, lors du Sommet du Millénaire, l'Assemblée Générale des Nations Unies a inscrit la préservation de l'environnement (intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux ; réduire la perte de biodiversité...), dans le cadre du 7^{ème} objectif du millénaire pour le développement (OMD).

Le développement de l'urbanisation et des activités humaines, la prise en compte politique tardive et insuffisante des problèmes environnementaux, la gestion morcelée des milieux et des ressources ainsi que la segmentation des compétences au niveau institutionnel et administratif ont conduit à la dégradation des biotopes terrestres, marins, dulçaquicoles et souterrains dans les PTOM. Les organisations régionales, et notamment le Forum des îles du Pacifique ou la Communauté du Pacifique (CPS), ont mis en place des stratégies environnementales spécifiques avec leurs membres. Par ailleurs, conformément à leurs priorités d'intervention vis-à-vis des îles du Pacifique, l'Union européenne et les autres bailleurs de fonds (AFD, FFEM, NU...), financent de nombreux projets de coopération en la matière dans la région (notamment la gestion de la ressource en eau et des déchets, la préservation des récifs coralliens, la prévention des risques de catastrophes naturelles, l'adaptation au changement climatique...).

Parallèlement, les thèmes de l'environnement et du changement climatique sont au cœur des échanges entre les PTOM et l'Etat, comme par exemple, lors de la Conférence de la Réunion (2008), de la conférence de la Guadeloupe (2014), des Etats Généraux de l'Outre-Mer (2009), du 3^{ème} Sommet France-Océanie (2009) et du 4^{ème} sommet France-Océanie (2015) ou du Grenelle de la Mer (2009).

La Polynésie française a fait de l'environnement une de ses priorités d'intervention et élabore actuellement des politiques sectorielles dans les domaines de l'eau et des déchets.

Descriptif du projet :

Le projet INTEGRE a pour objectif d'insérer les PTOM du Pacifique dans une dynamique régionale de préservation, de gestion et de valorisation des ressources naturelles et des écosystèmes insulaires.

Pour ce faire, il vise à :

- mettre en place un réseau d'aires de gestion intégrée des littoraux pour les PTOM, qui puisse s'insérer dans des réseaux régionaux d'échange et de concertation au niveau du Pacifique en matière de développement durable,
- développer des projets locaux en mettant à profit les enseignements de « projets miroirs » de la région,
- améliorer la gouvernance et la gestion intégrée des littoraux,
- renforcer la gestion environnementale durable des milieux terrestres et marins et
- valoriser les ressources naturelles des PTOM.

Ainsi, outre la promotion de la notion de gestion intégrée des littoraux, l'élaboration d'une méthode participative de gestion intégrée des sites pilotes et l'animation d'un réseau des sites pilotes dans les PTOM et le Pacifique, il s'agit également de mener:

- des actions d'amélioration des modes de gestion des milieux récifo-lagonaires, des déchets et de la ressource en eau,
- des actions de prévention et de réduction des pollutions liées à l'activité humaine, de préservation et de restauration écologique,
- des actions de développement des connaissances et du savoir-faire en écologie et en suivi des exploitations aquacoles et piscicoles,
- des actions d'identification des zones terrestres et lagonaires exploitables et valorisables et de développement de nouvelles activités économiques et exploitations adaptées et respectueuses du contexte environnemental, socio-économique et culturel.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Les populations locales, via, entre autres, les autorités coutumières et les associations locales, et les gestionnaires et cadres des services publics des territoires visés sont associés à la définition et à la réalisation du projet, afin de garantir la bonne appropriation du projet. Ils sont notamment consultés lors de l'identification des sites pilotes et de l'élaboration des plans de gestion intégrée des sites pilotes et des plans d'actions territoriaux.

Les femmes, compte tenu de leur rôle et de leur potentiel dans le développement des territoires, sont associées, au même titre que les hommes, aux processus décisionnels.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

En 2009 :

- mars 2009 : validation du secteur de concentration (environnement) lors de la première réunion du comité de suivi du FED régional (Papeete)

- nov.2009 – janv.2010 : rédaction de la fiche d'identification du projet pour le document unique de programmation (DOCUP) du 10^{ème} FED par un assistant technique (convention n°7638/MEF)

En 2010 :

- mai 2010 : validation conditionnelle de la fiche d'identification par le QSG
- juillet 2010 : définition du plan de travail et du mode de gestion du projet lors de la deuxième réunion du comité de suivi du FED régional (Nouméa)
- oct. 2010 – déc. 2010 : préparation de la fiche action et des DTA avec le soutien d'un expert écologue (convention n°7376/MRE/SPPE)
- déc. 2010 : transmission de la fiche action (FA) au bureau de la Commission européenne de Nouméa

En 2012

- mai 2012 : validation de la FA par le QSG sous réserve d'améliorations
- août 2012 : transmission de la FA révisée et des dispositions techniques et administratives (DTA) à la CE

En 2013 :

- Mars 2013 : signature de la convention de financement du projet entre la Commission européenne et la Polynésie française (ordonnateur régional suppléant) en marge du Pacific Energy Summit, organisé à Auckland ;
- juin 2013 : Le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS), pressenti pour assurer la mise en œuvre du projet, a procédé, à la sélection des candidats devant former l'équipe en charge de la gestion du projet. Cependant, pour que le recrutement de l'équipe soit effectif, deux préalables devaient être vérifiés :
 1. La signature de l'accord de contribution par lequel la CE délèguait à la CPS la gestion du projet et son corollaire, la mise à disposition des fonds
 2. La validation des candidatures retenues par le comité de pilotage, lequel ne pouvait se réunir tant que la première condition n'était pas vérifiée.
- août/sept.2013 : signature de l'accord de contribution en août 2014. Le premier comité de pilotage s'est réuni à Papeete en septembre 2013. Il a validé la liste des sites pilotes participant au projet et proposés par les territoires ainsi que les recrutements du chef de projet (coordonnateur basé à la CPS à Nouméa) et des coordonnateurs territoriaux adjoints opérant chacun dans un des PTOM (sauf en ce qui concerne Pitcairn, géré directement par le coordonnateur).
- nov./décembre 2013 : déploiement de l'équipe sur le terrain. Le recrutement prévu par la convention de financement du projet d'un assistant au chef de projet a été repoussé à 2014, afin de permettre d'adapter le profil à la mesure des besoins de l'équipe.

En 2014 :

- 1^{er} trimestre : Lancement du programme sur le terrain, mise en place de la structure de gouvernance du projet, appropriation du projet par ses différents acteurs et élaboration des méthodes de mise en œuvre
- Avr. 2014 : 2^{ème} COPIL : validation de la gouvernance du projet, des méthodes de travail de l'équipe et du programme de travail de l'année
- Juill. 2014 : 3^{ème} COPIL : validation des plans d'actions, du cadre logique et des projets de MoU entre les ordonnateurs territoriaux et la CPS)
- Sept. 2014 : Signature des MoU

En 2015 :

- Organisation de 4 Comités Locaux et d'un Comité de Coordination Technique Territorial (CCTT)
- Févr. : Organisation d'un atelier régional sur le tourisme durable à Papeete
- Nov. Organisation d'un atelier d'échanges sur l'agriculture biologique à Houaïlou avec la participation de 9 polynésiens dont parmi eux, 4 agriculteurs
- Recrutement de 2 animateurs INTEGRE à Raiatea-Tahaa et Opunohu, de 2 techniciens agricoles au sein du SPG-Biofeta et d'un étudiant en thèse à Taïarapu.
- Lancement des diagnostics participatifs dans le cadre de l'élaboration de plans de gestion intégrée des zones côtières dans les 3 sites pilotes de Polynésie française
- Lancement de 7 activités en lien avec l'agriculture durable dont l'aménagement d'une ferme pilote en agriculture biologique à Opunohu, 6 activités à vocation écotouristique et notamment l'aménagement de la vallée de l'Aoma à Taïarapu, 1 activité dans le domaine de l'aquaculture et 2 dans la gestion des déchets, dont une visant à la gestion des déchets professionnels dangereux à Raiatea-Tahaa.

En 2016 :

Gouvernance

Organisation de 3 Comités Locaux et de 2 Comités de Coordination Technique Territorial (les 22 juin et 16 décembre)

COPIL les 7 et 8 juillet en Nouvelle – Calédonie

Coopération régionale

Participation à l'atelier régional « gestion intégrée des déchets dans la zone Pacifique » organisé à Nouméa du 18 au 22 avril

Organisation d'un séminaire régional sur l'agriculture biologique (29 octobre au 4 novembre) à Moorea dans la continuité du séminaire organisé en novembre 2015 en Nouvelle-Calédonie

Réalisation d'un voyage d'études de la Coopérative des Planteurs d'Ananas et du Service du Développement Rural à Fidji sur le thème de la lutte contre l'érosion dans les champs d'ananas.

Présentation du projet INTEGRE sur le site d'Opunohu à la conférence mondiale sur la conservation de la nature à Hawaii.

Actions territoriales

Réalisation d'un plan d'aménagement anti-érosion au sein d'une zone pilote au sein du domaine d'Opunohu
Finalisation d'un diagnostic partagé du site d'Opunohu dans le cadre de l'élaboration d'un plan de développement durable.

Identification des enjeux naturels et culturels de la vallée de l'Aoma à la Presqu'île en vue d'une valorisation touristique du site.

Installation de panneaux d'informations sur le « rahui » de Teahupoo et édition de flyers.

Lancement d'une étude de référence sur la gestion des grandes aires marines gérées dans le monde

Visibilité :

Visite de l'Ambassadeur de l'Union Européenne à Fidji et du Directeur Général de la CPS en Polynésie française et du site d'Opunohu.

Gestion de projet

Réalisation de la mission ROM du 07 mars au 01^{er} avril

12 avril : accord de prolongation de 12 mois au travers de l'avenant n°1 à la CF (réf Ares (2016)1716550-12/04/2016) pour permettre une extension :

→ de la période de mise en œuvre opérationnelle jusqu'au 24-03-2018

→ de la période d'exécution de la CF jusqu'au 24-03-2020

En 2017

Coopération Régionale

10-13 avr. : organisation d'un atelier régional sur la gestion participative de la gestion lagonaire dans les pays polynésiens à Papeete

Oct. : tenue du dernier atelier régional sur l'agriculture biologique à Wallis

04-05 déc. : organisation d'un atelier sur la participation citoyenne à la gestion de l'environnement à Nouméa

- Déplacement de représentants de la Commune de Moorea au sein du réseau des aires marines gérées de Fidji

- Organisation d'un échange sur l'aquaculture de *Marava* entre la Polynésie française et les îles Mariannes et d'un voyage d'étude de la Polynésie française en Indonésie.

Actions territoriales

Finalisation de l'ensemble des activités du projet dont la finalisation d'un projet de développement touristique local à Opunohu, l'aménagement de 3 sites écotouristiques, l'élaboration de fiches techniques pour le développement de l'agriculture biologique ou l'élaboration de plans et la définition d'une gouvernance durables pour la gestion des sites du projet INTEGRE.

Visibilité :

23 fév. : validation par la CE du plan de capitalisation du programme INTEGRE

09 au 14 mai : participation à la Semaine de l'Europe (clip animé, reportage TV, ...)

31 mai : validation du plan de communication par la CE et diffusé aux membres du COPIL

02 août : congrès des Maires de Polynésie française

Gestion de projet

mai 2017 : évaluation à mi-parcours du programme INTEGRE

31 juillet : organisation du 6^{ème} COPIL régional à Papeete

24 août : avenant n°2 à la Convention de financement (réf. Ares(2017)4154672 du 24-08-17 portant prolongation de la période de mise en œuvre du projet

Oct-déc. : préparation des termes de référence de la mission d'évaluation finale en concertation avec les services de la CE, lancement de la consultation en novembre pour une date limite de consultation au 2 décembre et choix du consortium le 18 décembre après analyse des candidats

06 au 08 déc. : organisation de l'atelier de clôture du projet à Nouméa

En 2018 :

- 20 févr.: action de communication menée à Bruxelles via une exposition dédiée au projet INTEGRE, en marge du 16^{ème} Forum PTOM-UE au Parlement européen ;
- mars 2018 : En PF, organisation des derniers ateliers de clôture au sein de chaque site pilote et en présence des différents partenaires impliqués localement.

Réalisations en 2019 :

- Janv./févr : préparation de la mission de terrain (PF/WF/NC) avec le consortium et l'expert proposé
- 18 Mars : demande de l'OTs + CE de changer l'expert compte-tenu des insuffisances constatées ;
ajournement de la mission prévue initialement du 1^{er} au 5 avril (en PF)
- 15 Mai- 20 juin Réalisation de l'évaluation finale couvrant les actions du programme INTEGRE dans leur totalité soit du 29-08-2013 au 28-06-2018 avec une mission de terrain organisée dans les 3 PTOM français du 15 mai au 20 juin 2019, selon le calendrier ci-dessous :
- Mission en NC du 17 mai au 31 mai et du 17 au 19 juin
 - Mission en PF du 01^{er} au 8 juin
 - Mission à WF du 10 au 17 juin
- 16 mai : réunion de briefing de la mission d'évaluation avec les services de la CE (bureau des PTOM pour le Pacifique), du nouvel expert et par visioconférence de l'OTs (représenté par le BAE/DAIEP)
- 19 juin : réunion de débriefing en présence de la CE, du nouvel expert et par visio conférence de l'OTs (représenté par le BAE/DAIEP)
- 10 mai : remise du rapport de démarrage (version finale)
- 26 juillet : remise du rapport intermédiaire (note de fin de mission de terrain)
- 09 oct. Réception du rapport final de l'évaluation finale du programme INTEGRE (version finale)
(cf. la synthèse de l'appréciation des résultats obtenus est précisée ci-dessous « evaluation »)
- 18 nov. Décision de clôture administrative par les services de la CE après non-objection de l'OTs

Perspectives en 2020 :

Réalisation d'un audit du programme INTEGRE

6.4. 11ème FED - Appui budgétaire au secteur du tourisme

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 11 ^{ème} FED territorial	Réf. UE : FED/2010/022-839 du 19 août 2013
--	---

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Service du tourisme (SDT) / Direction du budget et des finances (DBF)
--	---

Budget du projet		
Coût global	3 567 967 000 F CFP	29 950 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	11 ème FED	29 950 000 €

Durée et phasage du projet : 72 mois à compter de la signature de la convention Pays – Union européenne

• LE PROJET

Objectif principal: le programme de coopération entre la PF et l'UE doit appuyer la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique en PF pour la période 2015-2020. L'objectif global de cette politique est de favoriser le développement d'un tourisme durable, dans une perspective d'accroissement des recettes touristiques facilitant la création d'activités et donc d'emplois directs, indirects et induits dans le secteur lui-même (hébergement, restauration, prestataires touristiques que dans les secteurs connexes (pêche, perliculture, agriculture, commerce et services) tout en valorisant le patrimoine culturel et naturel.

Objectifs spécifiques du programme d'appui

Il est prévu que les objectifs spécifiques du programme d'appui se déclinent selon 3 axes thématiques :

- L'affirmation de la destination à travers la dynamisation de la promotion, afin de conquérir des nouveaux marchés géographiques, d'exploiter de nouvelles niches et d'optimiser les moyens de commercialisation ;
- La mise en place des conditions du développement du tourisme à travers l'adaptation du niveau des infrastructures publiques aux besoins du secteur, le développement des infrastructures privées par une réforme des aides directes et fiscales, la valorisation du patrimoine naturel et culturel, la structuration des filières et la professionnalisation des acteurs ;
- La restructuration de la gouvernance du secteur afin d'améliorer le pilotage de la politique publique et l'appropriation des professionnels et de la population en créant des instances de concertation à tous les niveaux entre les acteurs locaux, la société civile et les pouvoirs publics.

Bénéficiaires du projet : La Polynésie française (PF)

Modalités d'appui :

La mise en œuvre de ce programme de coopération se fera au travers de l'appui budgétaire. Le montant de 29,95 millions € repose sur l'estimation du coût de la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique en Polynésie française pour la période 2015-2020.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte de l'activité : Le tourisme est le principal secteur économique de la PF, représentant 51,1 milliards F CFP de recettes, 9 943 emplois directs soit 16,30% de la population active (chiffres de 2015).

Le gouvernement a adopté une politique stratégique de développement du tourisme en PF 2015-2020.

L'objectif général est de favoriser le développement d'un tourisme durable et inclusif devant mener à une hausse de fréquentation et de recette touristique et donc de la structuration des secteurs économique, environnemental, et social menant à la création d'emplois directs et indirects.

Il a été élaboré sur la base de l'ensemble des travaux relatifs au tourisme réalisés en Polynésie française ces dix dernières années. Une large consultation des acteurs locaux (entretiens avec les acteurs du tourisme de la PF, groupe de travail, séminaires et réunions plénières avec les membres du gouvernement) a permis d'alimenter la réflexion pour la construction d'une stratégie cohérente, complète et opérationnelle de développement du tourisme.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

L'une des actions de la stratégie consistant en la création de Pôles locaux de développement touristique (PLDT) sera la traduction de l'implication de tous les partenaires au développement touristique sur le plan local (hébergements, prestataires d'activités, restaurateurs, associations....)

Descriptif de l'activité :

3 axes stratégiques ont été identifiés pour dynamiser le secteur du tourisme en Polynésie française

- Affirmer la destination PF ;
- Mettre en place les conditions de développement touristique ;
- Restructurer la gouvernance.

A cet effet, un poste de suivi de la stratégie touristique (suivi et évaluation) a été créé au sein du service du tourisme pour accompagner la mise en place de cette stratégie, assurer son suivi et son évaluation. Ce travail devra être mené de façon transversale et avec l'implication étroite de l'ensemble des acteurs.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

En 2015 :

Elaboration de la stratégie

Validation de la stratégie en Conseil des ministres

Mobilisation des parties prenantes (Ministère du tourisme, Service du tourisme, Tahiti Tourisme...) pour la programmation du 11^{ème} FED

Première mission en PF du 2 au 24 septembre 2015 de l'Assistance technique de programmation du 11^{ème} FED Territorial du consortium DAI : phase d'identification et production d'un document

En 2016 :

Poursuite de la programmation avec l'appui de l'assistance technique

28 juillet : passage du document d'action au QSG I (Quality Support Group): validation de la 1^{ère} étape de programmation

Seconde mission en PF du 13 septembre au 4 octobre 2016 de l'Assistance technique de programmation du 11^{ème} FED Territorial du consortium DAI

8 décembre : présentation au QSG II ⇒ conclusion : nécessité de revoir le document d'actions

En 2017 :

1^{er} trimestre : Suite décision du QSG (Quality Support Group) II : révision de certains documents (DTA et annexes)

Mai 2017 : Transmission du document d'action révisé

2nd sem. : Finalisation du document de programmation avec l'ensemble des acteurs du programme du 11^{ème} FED Territorial (ministère et service du tourisme, direction du budget et des finances avec la coordination du BAE/DAIE)

13 sept. : Tenue de la réunion du comité FED

02 oct. : Lancement de la procédure de validation de la décision de la Commission

13 oct. : Adoption de la décision de la Commission

16 oct. : Lancement de la préparation de la convention de financement

24 nov. : Signature du document de programmation à Bruxelles en présence du commissaire européen N. Mimica et du vice-président de la Polynésie française

Fin 2017 : Finalisation de la convention de financement

En 2018 :

23 février : signature de la convention de financement du 11^{ème} FED portant sur le programme d'appui budgétaire en soutien à la stratégie de développement touristique 2015-2020 de Polynésie française

Suivi du programme d'appui budgétaire

Suivi en démarche « équipe projet » avec la collaboration de la DBF, du SDT et de l'ISPF & coordonné par le BAE/DAIE pour travailler sur les différents sujets : note de décaissement, indicateurs, calendrier de décaissement, évaluation à mi-parcours, revue annuelle du secteur, etc.

2-4 mai : mission d'appui au programme du 11^{ème} FED : prospection/ échanges avec le gouvernement de Nouvelle-Calédonie en modalité d'appui budgétaire depuis le 9^{ème} FED (DBF/SDT/ BAE-DAIE)

29-31 mai : mission de la CE (bureau de Nouméa et expert d'appui budgétaire auprès de la délégation de l'UE pour la région Asie-Pacifique) : réunions de travail avec l'ensemble des acteurs du programme d'appui budgétaire (VP-DBF / MTT –SDT et ISPF)

Sept. : Élaboration de la revue annuelle du secteur de l'année 2017 (BAE en soutien au SDT)

Et plus particulièrement pour la demande de décaissement

- 2^{ème} trim. : Elaboration de la 1^{ère} demande de décaissement (sur la base de la revue annuelle 2016)
- 25 juin : Présentation de la 1^{ère} demande de décaissement de la PF → CE pour un montant de 889 M. FCP (7,45 M. €)
- 28 nov. : 1^{er} paiement en appui budgétaire accordé à la PF (7,45 M. € - 2 115,93 € du fait d'intérêts de retards du programme du 9^{ème} FED de professionnalisation et pérennisation de la perliculture).

Suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique, au travers notamment :

Observatoire du tourisme : 3 avril & 2 octobre 2018

COPIL du suivi de la stratégie touristique :

6 fév. : dont la présentation et adoption de la revue annuelle (année 2016)

18 oct. : dont la présentation et adoption de la revue annuelle (année 2017), la validation de révision des indicateurs & la validation du principe d'évaluation à mi-parcours

Suivi de la mise en œuvre de la réforme de la GFP :

- 5 janv. Arr. 43 CM approuvant le plan d'actions n°1 2018-2019 du plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques (R GFP) et comprenant 45 fiches-actions
- 18 oct. COPIL de suivi de la réforme de la GFP : présentation de l'avancement du plan d'actions 2018-2019
- Fin 2018 : sur les 45 actions du plan d'actions n°1 de la R GFP, 9 actions menées à bien (voir partie 3.3)

Réalisations en 2019 :

Suivi du programme d'appui budgétaire

Poursuite de la démarche en « équipe projet » avec la collaboration du MTT/SDT/ DBF et de l'ISPF & coordonné par le BAE/DAIE au travers de nombreux échanges sur les dossiers en cours, avec notamment :

Réunions de « points d'avancements »

- 29 janv. / 12 févr. / 23 avril / 16 mai / 24 juin / 28 août / 24 déc.

Demande de modification de la convention de financement (CF) :

- 27 juillet : demande de modification de la CF (courrier 4960/PR) portant révision des indicateurs et du calendrier de décaissement
- 23 octobre : réponse favorable de la CE, formalisée par l'avenant n°1 à la CF (réf. Ares(2019)65554833)

Demande du 2^{ème} décaissement

- 02 octobre : demande du Président de la PF pour le 2^{ème} décaissement d'un montant de 7,4 M. € soit environ 883 M. F FCP avec la rédaction de la 2^{ème} note de décaissement, comprenant les revues de secteur 2017 et 2018
- 19 déc. : réponse favorable de la CE au travers du courrier réf. Ares (2019)7809924 et paiement le 19 déc.

Evaluation à mi-parcours :

- Mai- juin : Elaboration du cahier des charges de l'étude d'évaluation à mi-parcours
- Août : lancement de la consultation
- 09 sept. : analyse des offres (bureau de la CE à Nouméa – BAE/DAIEP en lien avec l'équipe projet)
- 02 oct. : signature du contrat entre les services de la CE et le consortium AARC
- 11 déc. : réunion de démarrage entre le bureau de la CE à Nouméa, les 2 experts Messieurs Burke et Seguin et le BAE/DAIEP par visio conférence ; le programme de travail de cette étude prévoit ainsi 3 phases : 1) documentation, 2) terrain (mission prévue de mi-janvier à début février 2020) et 3) synthèse.

Suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique, au travers notamment :

L'année 2019 a permis d'atteindre un taux de mise en œuvre important : ainsi, en fin d'année 2019, 119 actions sur 134 et 180 sous-actions sur 225, ont été initiées et/ou réalisées, soit un taux de mise en œuvre de 89 %.

A titre d'exemple :

- 3 avril : 6^{ème} Observatoire du tourisme
- 30 avril : 5^{ème} COPIL du tourisme
- 28 août : 6^{ème} COPIL du tourisme avec la présentation et l'adoption de la revue annuelle du secteur pour l'année 2018
- 19 novembre : 7^{ème} Observatoire du tourisme

Suivi de la mise en œuvre de la réforme de la GFP :

Au terme du délai de mise en œuvre du 1^{er} plan d'actions de la RGFP (PA1), établi pour la période 2018-2019 et comprenant 45 fiches-actions, au total :

- 25 actions ont été menées à bien, soit un taux de réalisation effective de 56 % ;
- 3 actions sont en voie d'achèvement ;
- 9 actions sont en cours et se poursuivront en 2020, en vue d'une finalisation dans le cadre du plan d'actions n°2 (PA2) ;
- 4 actions nécessitent d'être revues préalablement à leur (ré)intégration au titre du PA2 ;
- 4 actions sont bloquées, suspendues à une décision de mise en œuvre dans le cadre du PA2.

Avec notamment :

- 6 mars : Comité de pilotage (COPIL) du plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques avec en ordre du jour le point d'avancement du plan d'actions n°1 au 31 décembre 2018
- 14 août : Comité technique (COTECH) du plan stratégique de réforme de la R GFP ayant pour objet le point d'avancement du plan d'actions n°1 au 30 juin 2019

Perspectives en 2020 :

Suivi du programme d'appui budgétaire

- Poursuite du travail en démarche « équipe projet » et intégration systématique de Tahiti Tourisme

- Demande de paiement n°3 et rédaction de la note de décaissement ad hoc, sur la base de la revue du secteur 2019
- Renforcement du volet « communication et visibilité » de la coopération UE-PF
- Poursuite de l'évaluation à mi-parcours et venue des experts

Suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique

- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions 2015-2020
- Lancement de la stratégie touristique 2020-2025

Suivi de la mise en œuvre de la réforme de la GFP :

- Poursuite des actions non finalisées du plan d'actions n°1 (PA1 : 2018-2019)
- COPIL RGFP (sept 2020) : bilan de clôture du PA1 et organisation/préparation du PA2 du plan stratégique RGFP (2018-2027)

6.5. 11ème FED - TCF II (Facilité de coopération technique)

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 11 ^{ème} FED TCF II	Réf. UE :
---	------------------

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique / Direction du budget et des finances (DBF)
--	--

Budget de l'enveloppe		
Coût global	238 663 484 F CFP	2 000 000 € (pour l'ensemble des PTOM)
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE		2 000 000 €
Polynésie française	11 ^{ème} FED TCF II	€

Durée et phasage du projet : 72 mois à compter de la signature de la convention Pays - Europe

• LE PROJET

Objectif principal:

La nouvelle TCF II 11 FED d'un montant de 2 M EUR (pour l'ensemble des PTOM), dont 1.89 M EUR pour l'assistance technique et 110 000 EUR pour audit/évaluation, a été adoptée en avril 2017
L'objectif global de la TCF est de soutenir le renforcement des capacités des PTOM pour formuler et mettre en œuvre les stratégies et cadres de développement notamment dans la gestion des programmes de l'UE.

Bénéficiaires du projet : L'ensemble des PTOM sont éligibles dont la Polynésie française (PF)

• CADRE D'INTERVENTION

Type d'activités pouvant être financés par la TCF II :

Soutien aux PTOM pour maintenir et renforcer leur capacités de mettre en œuvre et monitorer les programmes financés par l'UE si tel financement n'est pas prévu par ces programmes
Audits et évaluations si ils ne sont pas couverts par d'autres sources de financements
Recrutement d'expertise qui pourrait faciliter et améliorer la compréhension des PTOM (décideurs politiques et autres parties prenantes) sur des thématiques du développement, commerce, environnement etc.
Organisation des conférences, séminaires ou formations qui pourront être considérés comme pertinents par la Commission
Soutien à la participation des représentants des PTOM aux évènements dans le cadre des initiatives de coopération internationale et dans les processus d'intégration régionale ainsi que la participation de représentants hors PTOM dans les évènements PTOM

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS :

Historique du projet :

En 2017 :

5 avril : adoption de l'enveloppe TCF II de 2 M € pour l'ensemble des PTOM
17 mai : annonce de l'enveloppe et proposition aux PTOM du Pacifique de répondre à l'appel à projets en précisant l'objectif du financement et les activités, le budget indicatif, la date indicative du démarrage des activités
13 juillet : demande de financement de la PF pour un montant de 410 000 € avec 10 projets présentés
19 juillet : demande de précisions de la part du Bureau de la CE à Nouméa
12 octobre : demande de financement révisée de la PF pour un montant de 165 000 € avec 2 projets :
(1) Demande d'assistance technique sur la réforme de gestion des finances publiques (65 000 €) et (2) développement local du « smart tourism » dans les archipels (100 000 €)
26 oct. : retour favorable de la CE pour le projet (1)

Réalisations en 2018 :

1^{er} trim. : Elaboration et finalisation des termes de référence de la mission d'assistance technique à l'élaboration des CBMT/CDMT (Cadre Budgétaire à Moyen Terme et Cadre des Dépenses à Moyen Terme) s'inscrivant dans le plan de réforme de la GFP –en appui avec la DBF/ BAE et services de la CE
2^{ème} trim. : attente du nouveau contrat-cadre (CE) pour lancer le process de consultation
Sept. : Recrutement de l'expert et démarrage de la mission (initiation des premiers échanges : réunion par visio-conférence et envoi de la documentation)

Nov.	Après différentes demandes de reports de mission par l'expert, souhait pour la PF de changer d'expert (27.11.18)
mi-déc.	Après une nouvelle consultation et échanges avec la DBF/ BAE et CE, choix d'un nouvel expert pour mener à bien la mission avec une venue en PF, programmée pour janvier 2019.

Réalisation en 2019 :

-Une 1^{ère} mission du 28 janvier 2019 au 08 février 2019 a permis d'élaborer des supports méthodologiques et documentaires à destination du groupe de travail de la DBF. Réalisation d'un état des lieux en matière de tableaux des opérations financières et en matière de cadres budgétaires à moyen terme et de cadres de dépenses à moyen terme.

A l'issue de cette première mission, l'expert a remis un rapport de démarrage présentant de manière synthétique les enjeux de la mission, les objectifs et l'articulation des activités à décliner tout au long de la mission d'assistance technique. Ce premier livrable attendu a été validé le 14 mai 2020

-Après de nouveaux échanges avec la DBF, la PF a sollicité mi-août 2019 de la part du consortium AECOM, devenu DT-Global, un nouveau consultant pour la suite de cette assistance technique.

La 2^{ème} mission a été ainsi organisée du 09 au 19 décembre 2019 avec le nouvel expert mandaté. Cette mission a permis d'élaborer et d'animer les travaux de production par le groupe de travail pour les fiches attendues et de fournir la structure du plan de transformation en vue de constituer la trame des aspects à prendre en considération. Elle a également permis d'accompagner le groupe de travail dans la formulation des rubriques à cerner (état de lieux, cible appropriée et mesure de réforme à mettre en place)

A l'issue de cette seconde mission, l'expert a remis le rapport intermédiaire de présentation des activités menées et de leur impact sur les objectifs et les résultats attendus dans les termes de référence.

Perspectives en 2020 :

- Validation du rapport intermédiaire (attendu pour janvier 2020)
- Organisation de la 3^{ème} et dernière mission prévue du 09 au 27 mars 2020 inclus : cette mission aura pour objet (i) la relecture et l'adaptation des fiches item, (ii) le renforcement des capacités du groupe de travail, (iii) la préparation des supports des séminaires à l'attention des ministres et des chefs de services et (iv) la rédaction de la partie introductive du plan de transformation
- Présentation, rendu des livrables et validation du rapport final (attendu pour mai 2020)
- Validation & clôture du contrat

Evaluation de cette activité

Le programme de la TCF II a toutefois connu des retards et difficultés de mises en œuvre du fait de la défaillance des deux premiers experts proposés par le consortium AECOM : 3 avenants au contrat ont dû être passés entre la Commission européenne et AECOM pour modifier les experts proposés (avenants n°1 et n°3) et réviser le calendrier initial (avenant n°2).

6.6. 11^{ème} FED REGIONAL PACIFIQUE – Projet régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes (PROTEGE)

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 11 ^{ème} FED régional	Réf. UE : FED/2018/038-910 du 10 avril 2018
---	--

<p>Porteur du projet : Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en sa qualité d'ordonnateur régional</p> <p>Bénéficiaires du projet : PTOM du Pacifique : La Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Pitcairn</p>	<p>Responsable du suivi du projet en PF : Direction de l'agriculture (DAG), Direction des ressources marines (DRM) et Direction de l'environnement (DIREN), en partenariat avec la délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIEP) et l'équipe projet CPS</p>
---	---

Budget du projet		
Coût global	4 311 154 240 F CFP	36 128 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne (UE)		36 000 000 €
PTOM	11 ^{ème} FED	128 000 €

Durée et phasage du projet : 72 mois à compter de la signature de la convention de financement

• LE PROJET

Objectif principal:

L'objectif principal du programme est de construire, dans le cadre d'une coopération régionale, un développement durable et résilient des économies des PTOM face au changement climatique, en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables.

Le programme vise deux objectifs spécifiques que sont :

1. Renforcer la durabilité, l'adaptation au changement climatique et l'autonomie des principales filières du secteur primaire.
2. Renforcer la sécurité des services éco systémiques en préservant la ressource en eau et la biodiversité

• CADRE D'INTERVENTION

Descriptif de l'activité : Ces objectifs spécifiques se déclinent en quatre thématiques élaborées collectivement :

- Au niveau local et régional, la transition agro-écologique est opérée pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité, et les ressources forestières sont gérées de manière intégrée et durable (Thème 1) ;
- Au niveau local et régional, les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture sont gérées de manière plus durable, intégrée et adaptée aux économies insulaires et au changement climatique (Thème 2) ;
- Au niveau local et régional, l'eau est gérée de manière plus intégrée et mieux adaptée au changement climatique (Thème 3) ;
- Au niveau local et régional, les espèces exotiques envahissantes sont mieux gérées pour renforcer la protection, la résilience et la restauration des services écosystémiques et de la biodiversité terrestre (Thème 4).

Pour atteindre ces résultats, chaque ordonnateur territorial identifie et propose un choix d'actions et de sites pilotes en fonction des priorités internes propres à son territoire ainsi que des critères et objectifs du programme.

Chaque territoire a également identifié les services techniques « référent » ou chefs de file chargés d'assurer la coordination technique du programme et le suivi de la mise en œuvre pour chaque thématique.

Implication des partenaires et des acteurs locaux :

En Polynésie française, les services référents sont :

- Pour la thématique 1, la direction de l'agriculture (DAG) ;
- Pour la thématique 2 : La direction des ressources marines (DRM) ;
- Pour la thématique 3 : La direction de l'environnement (DIREN) et le groupement d'études et de gestion du domaine public (GEGDP) de la direction de l'équipement de la Polynésie française ;
- Pour la thématique 4 : La direction de l'environnement (DIREN) et la direction de la biodiversité.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

La programmation de l'enveloppe régionale a débuté en 2014.

Dans le cadre de la préparation des documents de programmation du 11^{ème} FED régional, il est prévu 2 missions de terrain d'une assistance technique financée par le FED.

L'enveloppe allouée à ce programme pour les 4 PTOM est de 4,3 milliards F CFP pour la période 2014-2020.

Les discussions relatives au secteur de concentration des fonds ont eu lieu en deux temps :

- lors de la conférence régionale pour les PTOM du Pacifique organisée à Tahiti les 25 et 26 novembre 2014, en présence des pays ACP du Pacifique, des organisations de coopération régionale et de la Commission-européenne ;
- et lors du 13^{ème} forum PTOM-UE qui s'est tenu à Tortola aux Iles-Vierges Britanniques du 23 au 24 février 2015.

La mobilisation de l'ensemble des partenaires présents dans le Pacifique résulte de la volonté de toutes les parties prenantes de faire coïncider le secteur de concentration du FED régional PTOM avec les priorités retenues par le FED régional ACP. Les écarts des niveaux de développement économique n'occulent en rien le fait que l'ensemble des acteurs océaniques sont soumis aux mêmes problématiques environnementales.

Les échanges et travaux lors de la conférence régionale ont permis aux parties présentes d'arrêter les conclusions suivantes, confirmées lors du 13^{ème} forum UE-PTOM :

- la Nouvelle-Calédonie a été désignée comme Ordonnateur régional des PTOM pour le 11^{ème} FED ;
 - le secteur de concentration retenu pour la programmation du 11^{ème} FED régional PTOM sera « l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ». Celui-ci se déclinera au travers de 4 thématiques prioritaires :
1. la transition agro-écologique, l'agriculture et les ressources forestières ;
 2. les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture ;
 3. l'eau ;
 4. les espèces envahissantes ;

Sur la base de la méthodologie participative modulée à l'échelle régionale et territoriale, utilisée dans le cadre de l'actuel programme INTEGRE, le programme de coopération financé par le 11^{ème} FED régional pourrait s'articuler autour d'un axe combinant un volet à forte valeur ajoutée régionale à une déclinaison de différentes actions adaptées au contexte local pour permettre la mise en place de projets jumeaux avec les pays ACP dans les sous-thématiques communes.

En 2016 :

Du 25 au 29 juillet 2016, l'assistance technique à la programmation du 11^{ème} FED régional a mené une mission en PF pour rencontrer les ministères et services potentiellement intéressés par la mise en œuvre du programme en PF.

En 2017 :

En 2017, la programmation du 11^{ème} FED Régional s'est poursuivie par:

- La tenue d'un atelier de programmation à Nouméa du 29 au 31 mars 2017 en présence des représentants des PTOM du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Pitcairn) ;
- La restitution à Nouméa des conclusions de l'atelier de programmation le 3 avril 2017 en présence de M. Stefano Manservigi, directeur général de la DG DEVCO et de Mme Tea Frogier, Ministre du travail et de la formation professionnelle ;
- La tenue d'un atelier de finalisation du document d'actions à Nouméa du 24 au 27 octobre 2017 en présence des représentants des PTOM du Pacifique ;
- La validation du document d'actions par le groupe de travail « Quality Support Group II » de la DG DEVCO le 5 décembre 2017.

En 2018 :

L'année 2018 a permis de finaliser la phase de programmation du 11^{ème} FED Régional, avec la signature :

- le 23 février 2018 du document de programmation en présence de M. Philippe GERMAIN, Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et Ordonnateur régional et M. Neven MIMICA, Commissaire pour la Coopération internationale et le développement ;
- le 10 avril 2018 de la convention de financement référencée FED/2018/038-910 entre l'Union européenne et les Pays et Territoires d'Outre-mer du Pacifique, représentés par l'Ordonnateur régional ;
- le 26 octobre 2018 de la convention de délégation référencée FED/2018/399-686 entre l'Union européenne et les deux organisations régionales chargées de la coordination et de la mise en œuvre du projet, la Communauté du Pacifique (CPS) et le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE).

Réalisations en 2019 :

- Lancement officiel du projet lors du 17^{ème} Forum UE-PTOM le 1^{er} mars 2019 à Tahiti ;
- Recrutement de l'équipe projet CPS – PROE et prise de fonctions de Mme Aurélie Thomassin, coordinatrice territoriale du PROTEGE en PF, le 6 mai 2019 à Papeete (au sein des locaux de la DAIEP) ;
- Création du Comité de coordination technique territorial du projet PROTEGE en PF le 30 septembre 2019 ;
- Prise de fonctions des animateurs de la DAG (Julien CAMBOU) et de la DIREN (Hitinui TEINAORE) ;
- Tenue du 1^{er} COPIL Régional du programme PROTEGE à Nouméa les 17 et 18 juillet 2019 ;
- Contractualisation avec les partenaires de mise en œuvre et lancement des activités ;
- Organisation de deux ateliers régionaux en PF et à WF – Atelier cocotier du 4 au 8 novembre à Tahiti et Atelier Pêche côtière et aquaculture du 18 au 22 novembre à WF.

Perspectives pour 2020 :

Poursuite de la programmation des actions, de la contractualisation et de la mise en œuvre des activités entre la CPS/PROE et les chefs de file.

Tenue du 2^{ème} COPIL Régional attendu à Papeete – Tahiti.

6.7. Programmes horizontaux -ERASMUS + - Mobilités des étudiants et des personnels de l'enseignement supérieur /Consortium PF

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : ERASMUS +	Réf. UE : 2014-1-FR01-KA103-001499 2015-1-FR01-KA103-014479 2016-1-FR01-KA103-022783 2017-1-FR01-KA103-036231 2018-1-FR01-KA103-047139 2019-1-FR01-KA103-060851
----------------------------------	---

Porteur du projet : Consortium Polynésie (signataire de la convention de financement)	Responsable du suivi du projet en PF : DAREIC de la DGEE (Thierry DELMAS, Directeur Général de l'Education et des Enseignements)
--	---

Budget du projet : Sans objet, voir les fiches individuelles des établissements engagés

Coût global	F CFP	€
--------------------	-------	---

Partenaires du projet

Les établissements signataires du consortium	
Établissements du second degré accueillant des étudiants BTS : lycées Diadème, Hôtelier, Uturoa, Taravao, Agricole de Moorea, Papara.	
GREPFOC	BTS Formation Continue
CCISM	BTS

• LE PROJET

Objectifs principaux et spécifiques : Erasmus+ s'adresse aux établissements du second degré et à l'enseignement Supérieur adhérent au consortium pour développer les mobilités des étudiants et des personnels de l'enseignement supérieur.

Stratégie et philosophie du projet :

Le consortium a pour objectif de développer la culture et la mobilité européennes chez les étudiants afin de les familiariser à l'environnement professionnel européen.

Bénéficiaires du projet :

Étudiants de BTS de formation initiale ou continue ainsi que des personnels de l'enseignement supérieur

Résumé du projet :

Les établissements proposent et repèrent les étudiants susceptibles d'avoir le profil pour assumer une mobilité européenne. L'Espagne est la destination la plus prisée par les établissements scolaires, suivie par l'Angleterre et Malte.

Ces mobilités s'inscrivent dans une logique de stage professionnel et peuvent être précédés par des cours de langues.

L'éloignement de la Polynésie Française conduit les établissements scolaires à solliciter des agences de placement (tel que « Tellus ») agréées par l'agence pour la recherche, l'accompagnement et le suivi des stages des étudiants dont les services sont payants.

Il est à noter que pour certains BTS, cette mobilité est obligatoire pour la certification finale, soit dans le cadre européen soit dans le cadre international (pays non membres). Dans ce dernier cas, il n'y a pas de financement européen.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Ces mobilités sont dans le cadre géographique européen et dans le cadre du programme ERASMUS +. La cohérence au niveau local s'inscrit dans le travail en collaboration avec le bureau des affaires européennes de la Polynésie française. Le BAE a un relais à la délégation parisienne de la Polynésie française.

Descriptif du projet :

Les étudiants partent au moins 60 jours en stage dans un pays européen (hors la France) dans une entreprise en rapport avec leur formation.

Par exemple,

- dans des hôtels pour les étudiants de BTS Hôtellerie restauration
- dans des agences de tourisme pour les étudiants de BTS Tourisme

Ces mobilités qui peuvent être complétées par des formations en langue vivante correspondant à la langue du stage font l'objet d'une évaluation voire d'une certification pour certains BTS.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Coordination du consortium : DAREIC

Accompagnement des établissements membres du consortium : DAREIC

Lien avec l'agence européenne de Bordeaux : DAREIC

Les établissements constitutifs du consortium sont réunis en bureau 2 à 3 fois par an afin notamment de travailler sur la répartition des mobilités, les bilans intermédiaires et finaux ainsi que sur les perspectives (les nouvelles demandes) Ces acteurs doivent encore travailler en groupes de travail sur les différents thèmes retenus dans la convention sous l'impulsion du DAREIC.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**Historique du projet :**

Le consortium a été créé en 2014 avec deux établissements : Le lycée Aorai et le lycée hôtelier. Il a été ensuite élargi à 7 autres établissements incluant des organismes de formation continue. Il compte désormais 9 établissements.

En 2016:

Pour la période 2014/2016, 20 mobilités ont été réparties : 16 mobilités étudiantes et 4 mobilités de personnels. Pour la période 2015/2017, 54 mobilités étudiantes accordées (SMP) et 31 ont été utilisées. 5 mobilités des personnels (STT) ont été accordées et 3 ont été utilisées. Pour la période 2016/2018, sur les 71 SMP accordées 53 ont été utilisées et les 12 STT accordées ont été utilisées.

En 2017 :

En 2017, 52 mobilités de stage étudiants ont été réalisées, dont :

- 3 étudiants de l'École de Commerce de Tahiti (CCISM) vers l'Espagne ;
- 6 étudiants du lycée agricole d'Opunohu vers la Belgique ;
- 15 étudiants du Lycée Aorai, dont 14 l'Espagne et 1 vers Malte ;
- 3 étudiants du lycée de Taravao vers l'Angleterre ;
- 1 étudiant du lycée d'Uturoa vers la Belgique ;
- 15 étudiants du Lycée hôtelier, dont 8 vers l'Espagne et 7 en Angleterre ;
- 9 étudiants du Lycée Tuianu Le Gayic de Papara vers Malte.

Par ailleurs, 5 enseignants ont effectué des voyages d'étude, à savoir 3 en Angleterre (dont 2 du lycée de Taravao et 1 du lycée Aorai), 1 en Italie pour le lycée de Taravao et 1 en Espagne pour le Lycée Aorai

En 2018 :

En 2018, il y a eu 18 mobilités des étudiants :

- 1 étudiant de la CCISM vers l'Angleterre
- 7 étudiants du lycée agricole d'Opunohu vers la Belgique ;
- 7 étudiants du lycée hôtelier dont 3 vers l'Espagne et 4 vers l'Irlande
- 3 étudiants du lycée de Tuianu Le Gayic de Papara vers les Pays-Bas

Par ailleurs, 2 enseignants du Lycée agricole d'Opunohu se sont redus en Belgique dans le cadre d'une mobilité du personnel.

Réalisations en 2019 :

En 2019, 23 mobilités des étudiants on été réalisées :

- 2 étudiants de l'École de Commerce de Tahiti (CCISM) vers l'Espagne et le Royaume-Uni ;
- 7 étudiants du lycée agricole d'Opunohu vers la Belgique ;
- 11 étudiants du lycée hôtelier dont 1 vers la Belgique, 6 vers l'Espagne, 1 vers l'Irlande, 1 vers Malte et 2 vers le Royaume-Uni ;
- 3 étudiants du lycée de Tuianu Le Gayic de Papara vers le Royaume-Uni.

Perspectives pour 2020 :

La crise sanitaire mondiale a mis en attente l'intégralité de mobilités relatives à la convention 2019 (48 SMP et 11 STT).

5 mobilités du personnel étaient prévues au mois de mars et avril, elles ont dû être reportées.

Le Consortium prévoit l'utilisation de l'intégralité de la dotation 2019 avant le 31/05/2021.

Evaluation des activités :

La diversification de l'offre aérienne a permis une diminution de la contrainte liée à l'hyper éloignement même si elle reste une contrainte financière forte pour nos étudiants. Les autofinancements individuels et/ou collectifs demeurent nécessaires écartant de fait certains élèves en fragilité sociale.

Néanmoins, les mobilités effectuées dans des stages professionnels européens sont des réussites, ce qui encourage la continuation dans les activités du consortium qui a d'ailleurs atteint 88% de réalisation au titre de la convention 2018 (réalisation en 2019)

2020 s'annonce difficile du fait de la situation sanitaire mondiale. L'arrêt temporaire de certaines lignes aériennes pour la 1^{ère} partie de l'année ne facilitant pas la mise en œuvre des mobilités.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

- Continuer la mutualisation des pratiques et des réseaux de manière plus structurée.

- Concrétiser la proposition d'enquête comparative sur le devenir des étudiants ayant bénéficié d'une mobilité : Insertion professionnelle, nouvelle mobilité, poursuite d'étude...

- Explorer de nouveaux espaces de mobilité hors ERASMUS + : Océanie notamment dans le domaine de l'hôtellerie et de l'agriculture en s'appuyant sur les liens offerts par le réseau de la francophonie.

6.8. Programmes horizontaux - ERASMUS+ - « No man is an island »

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : ERASMUS+	Réf. UE : 2018-1-IT02-KA229-047979_6
--------------------------	--------------------------------------

Porteur du projet : Lycée Don Bosco Tahiti - Pirae	Responsable du suivi du projet en PF : Lycée Don Bosco Tahiti - Pirae
Partenaires européens du projet	
Liceo Laura Bassi	Italie
Lycée Saint Charles	La Réunion
IES Salvador Gadea	Espagne
Escola Basica e Secundaria Gonçalves Zarco	Portugal
Leppävaaran lukio	Finlande
Partenaires locaux du projet	
Institutions politiques : Assemblée de Polynésie Française, Présidence de la Polynésie française. Organismes publics : GIE Tahiti tourisme, Organismes culturels : tahitian paddle Entreprises privées : Aremiti, Promenade en mer, Taputu Gloria, Araka, Institutionnels : Association des Parents d'élèves. Institutionnels et administratifs : le Vice-Rectorat de la Polynésie Française,	

BUDGET DU PROJET		
Coût global	11 159 666 F CFP	€
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	10 577 088 F CFP	€
Fonds privés (élèves + professeurs)	582 578 F CFP	

Durée et phasage du projet : 36 mois – Septembre 2018 à juin 2021
 Durée des phases de mise en œuvre : **36 mois – Septembre 2018 à juin 2021**
 Date de signature de la convention de financement : septembre 2018 Partenaires du projet

• LE PROJET

Objectifs du programme :

Il s'agit d'un projet multidimensionnel visant à refléter, planifier et réaliser les activités Erasmus+ KA229 entre 6 partenaires européens. Il vise à développer les compétences transversales de nos étudiants, en mettant l'accent sur la pensée critique, les études sociales, les langues étrangères et le numérique, en promouvant des pratiques innovantes en matière d'éducation et de coopération transnationale tout en partageant les bonnes pratiques pédagogiques. Certains thèmes nous sont essentiels comme le patrimoine culturel, la mondialisation, la migration, les questions sociales, la richesse culturelle apportée par chaque pays, l'innovation dans l'éducation et la conscience que nous appartenons tous à la « maison commune ».

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Nous faisons face à une actualité riche d'événements où la diversité des cultures occasionne des actes de violence, des manifestations d'intolérance et où l'intégration culturelle est mise à l'épreuve. Il devient primordial de rappeler à nos futures générations la devise de l'Europe « Unis dans la diversité ».
 Les 6 partenaires sont très éloignés les uns des autres mais partagent les mêmes problématiques de métissage, de flux migratoires : D'où venons-nous ? Qui sommes-nous ?

Descriptif du projet :

Pour tous les participants, le projet est l'occasion de formation et d'échanges de pratiques pédagogiques :

- la pédagogie par projets**. La coordinatrice principale italienne est formatrice à un niveau national et international sur ce type de méthodologie.
- Twinspace et eTwinning**. 3 des 6 partenaires sont des ambassadeurs eTwinning. Un vrai partage de leur expérience est vécu tout au long du projet. Tous les partenaires ont ainsi obtenu le label de qualité pour le projet mené conjointement.
- la formation en cascade**. Il s'agit là de disséminer au maximum tous les enseignements et compétences acquis durant les rencontres. La participation d'un maximum de personnes par établissement est visée. Des événements comme les Erasmus Days, seront célébrés au sein de nos établissements.
- webradio**. Les partenaires italiens et espagnols guident les autres membres du projet dans la création de podcasts avec les outils Spreaker et Audacity. Lors des rencontres en Espagne et au Portugal, les élèves de chaque pays

partenaires se retrouvent pour raconter non seulement leurs expériences et apprentissages mais aussi énoncer les résolutions votées lors des « sessions parlementaires » propres au projet.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

- contrôle du projet
- soutien moral, matériel et logistique
- accompagnement des actions
- formation aux TICE

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet

En novembre 2018, toutes les coordinatrices des pays partenaires se sont retrouvées à Bologne pour parfaire le programme présenté à Erasmus.

En mars 2019 les partenaires se sont retrouvés à Valence, en Espagne.

Au programme de cette rencontre :

- remise de prix du concours de logo.
- atelier analyse d'un glossaire
- visite du musée des Fallas et de la cité des Arts et des Sciences.
- débat sur l'inclusion à la mairie d'Aldaia
- réalisation et enregistrement d'un premier podcast sur le projet (lecture d'un poème traduit dans nos langues respectives)
- échanges et observations de méthodes pédagogiques
- création d'un e-magazine (journal de la rencontre)
- création d'un compte Instagram, Twitter, (erasmusnomi), d'un blog (<https://erasmusnomi.blogspot.com>)

En mai 2019, une nouvelle rencontre s'est faite à Madère, Portugal.

C'était l'occasion de débattre sur le multiculturalisme et l'union européenne.

Des visites culturelles ont été organisées ainsi que des excursions pour découvrir la richesse naturelle du pays. (Levada)

Les étudiants ont pu partager un peu de leur patrimoine littéraire et musical en participant à une soirée littéraire organisée dans l'institut du vin de Madère.

Un deuxième podcast a été enregistré dans les locaux d'une radio locale.

Les portugais ont initié leurs hôtes à la peinture sur faïence, activité typique de l'île de Madère (Azulejos).

Une conférence entre enseignants a permis de partager des expérimentations pédagogiques touchant les sujets comme l'inclusion et la formation des étudiants en difficulté.

Du 13 au 19 octobre 2019, le lycée Don Bosco a reçu les délégations européennes pour une semaine d'activités tournant autour du « Vivre ensemble ».

Des rencontres institutionnelles et culturelles ont été organisées :

- visite de la Présidence et entretien avec le président
- visite de l'Assemblée Territoriale
- tour de l'île sur le thème « Te Mana »
- visite de l'île de Moorea

Entre ces rencontres, les partenaires ont travaillé conjointement sur le twinspace pour mener des activités communes par rapport aux objectifs à atteindre. Ils ont notamment partagé leurs connaissances sur leur héritage culturel (World Heritage Day) et sur l'écologie (Earth Day) en utilisant des outils comme Genially et Kahoot.

Le 11 octobre a été l'occasion de célébrer les ErasmusDays. Au programme :

- expositions de photos retraçant les différentes rencontres européennes lors de tous les projets Erasmus engagés par le lycée
- témoignage d'une enseignante italienne sur son expérience dans le programme Erasmus+

De novembre à Décembre 2019, toutes les équipes européennes ont travaillé sur des thèmes aussi divers que la célébration des fêtes de Noël, la journée du 25/11 contre la violence envers les femmes, des échanges sur le thème « Que faire pour le climat ? »...

Pendant le confinement, il a été difficile de mobiliser les élèves. Beaucoup d'entre eux ne disposant pas d'un accès à internet suffisant. Nous avons toutefois réalisé un clip vidéo sur le modèle du « Don't rush challenge » et échangé notre quotidien durant ces semaines de confinement à travers l'écriture de journaux. Les européens partageaient notamment leurs inquiétudes quant à l'issue de leur année scolaire.

En avril 2020, une rencontre internationale devait se faire à Espoo en Finlande. Du fait de la crise sanitaire, nos projets ont été suspendus. Nous attendons la rentrée des européens pour démarrer de nouvelles activités en ligne.

La suite du projet est en suspens...

Evaluation des activités pour l'ensemble du projet

Après chaque rencontre, les étudiants sont invités à partager leurs expériences, activités, relations humaines vécues lors de leur séjour en remplissant un questionnaire Google form.

Un suivi régulier des finances accordées par l'Europe est assuré précisément.

Les partenaires se soutiennent dans les évaluations communes tant au niveau administratifs que pédagogiques.

Une médiatisation est largement assurée (radio, télévision, journaux, média sociaux...)

6.9. Programmes horizontaux - ERASMUS + - "Multimedia, Multidisciplinary, Multiculturalism" / "Utiliser les media dans l'éducation pour une bonne citoyenneté active"

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : Partenariats stratégiques entre établissements scolaires uniquement	Réf. UE : Réf : 2019-1-BE02-KA229-060285_5 notification email, dossier accepté le 31 juillet 2019 01/09/2019 – 31/08/2021 Mise à disposition de la convention 09 août 2019 sur la plate forme partenariats@agence-erasmus.fr
--	---

Porteur du projet : Lycée du Diadème, Te Tara o Mai'ao	Responsable du suivi du projet en PF : DAREIC de la DGEE
--	--

Budget du projet (avec part des parents 30 000 F x 15 = 450 000F) validation CE		
Coût global	6 065 763 CFP	50 830 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	5 615 763 CFP	47 060 €

Durée et phasage du projet : projet sur 2 ans (01/09/2019 – 31/08/2021)

Partenaires du projet	
Portugal (Azore)	Turquie (Cappadoccia
Italie (Sicile)	Roumanie (Bucarest)
France (Tahiti, Lycée Polyvalent de Pira'e)	

• LE PROJET

Objectifs principal et spécifiques :

L'idée du projet "Multimédia, Multidisciplinarité, Multiculturalisme", portant l'acronyme "3Multi" est née des besoins et hypothèses communs suivants des institutions qui forment ce partenariat:

-au lieu de créer un contenu multimédia amateur afin de le publier sur les réseaux sociaux, les jeunes pourraient utiliser et améliorer à la fois leurs compétences numériques pour l'apprentissage mais aussi la culture et les valeurs européennes

-en utilisant le multimédia et la multidisciplinarité dans l'éducation, les enseignants augmenteraient la qualité et l'efficacité de leurs cours.

Les objectifs du projet sont:

- développement des compétences numériques des élèves et des enseignants (MULTIMÉDIA) dans 6 domaines: sécurité Internet, conception Web, animation, montage vidéo, image et son.
- développement professionnel des enseignants vers un style d'enseignement multidisciplinaire qui conduirait à une plus grande motivation à apprendre du côté des étudiants (MULTIDISCIPLINARITÉ);
- développement culturel et linguistique (MULTICULTURALISME): les étudiants utiliseront les compétences numériques et la langue anglaise pour en savoir plus sur les valeurs, la culture et les traditions européennes, en élaborant du matériel numérique sur ces sujets. L'interaction et le travail de groupe aideront ces jeunes étudiants à développer un éventail de qualités telles que: la tolérance, la créativité, l'esprit d'équipe, la pensée critique, les compétences en communication.

Les partenaires sont:

-Stedelijke Humaniora, Dilsen-Stokkem, Belgique (coordinateur) Colegiul National CANTEMIR-VODA, --Bucarest, Roumanie TEMMUZ SEHITLERI ANADOLU LISESI, Nevsehir, Turquie, EBI de Angra do Heroísmo, Angra do Heroismo, Portugal Lycée polyvalent de Taaone, Pirae, France IISS Jacopo del Duca - Diego Bianca Amato, Cefalu, Italie

Le coordinateur et l'institution portugaise ont un label scolaire eTwinning valide. Tous les partenaires, à l'exception de EBI de Angra do Heroísmo, ont une expérience Erasmus +, en tant que coordinateurs ou partenaires.

Durée: 24 mois, du 1er septembre 2019 au 31 août 2021 Langue: anglais

Les étudiants participants ont 14-18 ans Nombre de participants: 280 par année de projet Étudiants participant aux mobilités: 89

Enseignants participant aux mobilités: 46-61, selon le nombre d'enseignants participant aux

MT

66 étudiants ayant moins d'opportunités seront impliqués dans des projets locaux. Ils sont confrontés à des handicaps, des difficultés économiques, des obstacles géographiques ou sociaux, des différences culturelles ou ils sont immigrés. Les participants seront sélectionnés selon un processus transparent, impartial et équitable.

Les réunions tenues pendant le projet sont:

3 réunions de projets transnationaux, en Belgique, en Italie et au Portugal

5 formations conjointes de courte durée, dans chaque pays, à l'exception du Portugal 6 échanges de courte durée de groupes d'élèves, un dans chaque pays

La répartition des tâches et des responsabilités entre les partenaires: BELGIQUE: monitoring, eTwinning

ROUMANIE: le site du projet TURQUIE: bilan PORTUGAL: diffusion FRANCE: promotion

ITALIE: communication

Nous avons conçu un plan pour chaque activité LTT qui contient:

- des activités de préparation locale qui auront lieu avant l'activité LTT respective en mettant en évidence les éléments suivants: thème et objectifs, groupes cibles et animateurs, méthodes et outils utilisés, heure et lieu de l'événement, méthodes et instruments d'évaluation.

-les activités qui auront lieu lors de la réunion de projet pour les étudiants et les enseignants: présentations, ateliers, travail individuel ou travail en groupe / binôme, chasse photo, exposition, team building, événements culinaires;

-activités de diffusion qui auront lieu localement après l'activité LTT respective, étant de deux catégories:

1) préparation du matériel (présentations, courts métrages, lettres d'information) qui sera affiché sur le site Web du projet, sur eTwinning, sur chaque site Web des institutions participantes;

2) ateliers locaux, réunions.

Les risques sont pris en considération.

Les lignes d'action de suivi sont:

-élaboration du site web du projet

-développer l'approche multidisciplinaire au sein des institutions partenaires

-encadrement multimédia dans les activités didactiques ou périscolaires de l'école

-maintenir ouvert tous les canaux de communication créés pendant le projet

-compte tenu de l'impact du projet sur les élèves, les enseignants, l'école et la dimension européenne qui a pris, le département des projets internationaux de chaque institution partenaire aura du mal à nouer de nouveaux contacts avec des écoles étrangères afin de développer de nouveaux projets.

-développer le projet sur eTwinning: il faut envisager d'élargir le projet et d'en créer de nouveaux similaires.

La diffusion se fera selon des stratégies décidées en fonction des groupes cibles:

-élèves des groupes cibles appartenant à chaque école

-enseignants de chaque institution partenaire

-des jeunes en dehors des écoles partenaires qui visualiseront les supports mis en ligne par les participants au projet

-les enseignants en dehors de l'école partenaire qui verront le matériel affiché

-communauté locale et autorités éducatives.

Stratégie et philosophie du projet :

FAVORISER L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

Introduire une dimension européenne dans les apprentissages des élèves ou dans le plan de formation des personnels encourage et favorise l'innovation pédagogique par la collaboration entre disciplines, le développement de l'approche partenariale, la réflexion sur les modalités pratiques d'organisation pédagogique.

Les projets Erasmus + sont autant de possibilités d'expérimentation locales qui peuvent produire des effets systémiques. Pour une équipe éducative, préparer une candidature Erasmus + c'est également l'occasion de travailler en pédagogie de projet.

Bénéficiaires du projet :

15 mobilités élèves et 7 mobilités enseignantes sur 2 ans et 3 pays uniquement, la Belgique, le Portugal, l'Italie

Résumé du projet :

Immenses comme l'Europe, séparées par l'océan, les 118 îles de la Polynésie française sont séparées par 15 719 km de la France métropolitaine. Avec une population totale de 275 000 habitants, la Polynésie compte 35 lycées répartis sur toutes les îles avec une capitale TAHITI, qui à elle seule compte huit lycées. Le Lycée Polyvalent de Ta'aone, avec plus de 40 ans d'existence, a formé de nombreuses générations d'étudiants aux parcours différents. L'école est située sur la commune de Pira'e, commune de 14 129 habitants, parmi les 47 autres communes qui comptent la Polynésie française. Le Lycée Polyvalent de Ta'aone regroupe un lycée professionnel, un lycée général et technologique et une formation post-baccalauréat composé de 4 sections de BTS (Brevet de technicien supérieur) et d'un PTSI (Physique, technologie et sciences de l'ingénieur) pré-classe. Le lycée compte environ

1070 étudiants et étudiants, dont près de 362 sont des stagiaires originaires des îles et de cinq archipels éloignés. Étant une véritable ville académique qui devrait théoriquement fusionner avec Aorai High School, sa capacité cette année 2019, sans la fusion, est de 1070 étudiants et 142 enseignants aux parcours et diplômes différents.

Les objectifs de réussite fixés en 2017 étaient ambitieux pour le projet d'éducation partagée, ainsi que pour la progression des examens. Sur ces deux points, des progrès significatifs ont été réalisés: pour la première fois, notre lycée atteint un taux de réussite de 90% en série S, plaçant l'établissement dans la moyenne élevée des établissements polynésiens. Au-delà de la symbolique des chiffres, le plus important est que le progrès est possible, que la persévérance et le travail acharné avec les élèves, même lorsque le niveau initial est modeste, peuvent réussir. La croissance des résultats du secteur S ne doit pas occulter la très bonne performance en ST2S: 88,6%, ainsi que le maintien de résultats honorables en STI2D: 77,1% et en bac professionnel: 63,7%. Le travail accompli peut en effet être considéré comme "honorabile" au vu des difficultés rencontrées chaque jour sur le terrain. Concernant les post bac: avec 84,70% de réussite en BTS les résultats progressent. Plus que partout ailleurs, en Polynésie, le travail effectué en classe est important et la présence aux cours est essentielle. L'amélioration de nos résultats comme la réduction du décrochage scolaire et le développement du e-learning, sans négliger l'internationalisation de l'établissement, sont nos objectifs scolaires. Participer au projet 3Multi offrirait à notre lycée de nombreux avantages: les élèves seraient mieux préparés pour l'informatique et le multimédia, et le risque de décrochage diminuerait et les enseignants développeraient leurs compétences pédagogiques. De plus, nous avons la possibilité de montrer notre culture, qui est très différente de celle du continent, et en même temps de connaître la culture de certains peuples vivant à des dizaines de milliers de kilomètres de nous. Nous avons une équipe Erasmus + très enthousiaste, dirigée par Richard Deane

En complément :

Soutien en Anglais (5h Mme CHAMPS)

Soutien en Histoire Géographie (M.GARBUTT 3h, Mme LUCAS 3h)

Erasmus Days : le Jeudi 10 et Vendredi 11 Octobre 2019, au Lycée.

1. Préparation des Drapeaux (Tahiti, France, Belgique, Portugal, Turquie, Roumanie, Italie, Espagne)
2. Préparation flyers par les élèves
3. Mini conférences (1h max, salle Polyvalente, bâtiment A, avec Téléviseur)
Mme SANQUER Nicole, Député
Mme TETUANUI Lana, Sénatrice
M.ALPHA Tearii, Ministre de l'équipement
4. Exposition numérique (salles informatiques Coordination M. MI YOU, animation élèves par groupe)
5. Ateliers (soutien en HG, Anglais, Lettres)

Cf : fiche projet

Semaine des langues, journée polynésienne (Novembre)

1. Le 25, 26 novembre avec des ateliers, mini-conférences de 8h à 12h
2. Le 28 Novembre 2019, Bâtiment A, 8h à 10h Ateliers par les élèves, Spectacles et concours divers

Cf : Fiche projet

Exposition des travaux ; début décembre

Récits de voyage, films, flyers, comptes rendus des élèves

Montage vidéos des élèves

Formation avec des groupes d'élèves, à prévoir

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

L'IMPACT DES PROJETS ERASMUS +

Le projet Erasmus + induit des effets à court, moyen et long termes. L'impact attendu est parfois différent de l'impact réel, ce qui peut conduire à une révision de stratégie en cours de projet.

IMPACTS SUR LES ÉLÈVES

- Confiance en soi
- Connaissance de l'Union européenne
- Construction de liens durables avec des élèves des établissements partenaires
- Évolution des compétences en langues vivantes étrangères, en Histoire-géographie
- Évolution des compétences sociales (relationnel, autonomie, responsabilisation...)
- Ouverture à d'autres cultures (Paris, Belgique (Bruxelles, Dilsen Stoklem), Italie (sicile), Portugal
- Développement de la compétence interculturelle / Conscience citoyenne
- Autonomie...face à

IMPACTS SUR LES PROFESSEURS

- Confrontation à des méthodes pédagogiques différentes, échange et mutualisation de pratiques
- Confrontation à des sujets/savoirs nouveaux
- Connaissance dans son propre champ disciplinaire

- Évolution des compétences en gestion de projets
- Évolution des compétences en langues vivantes par la formation
- Motivation à travailler en équipe pluridisciplinaire
- Motivation pour la formation continue et le développement des compétences professionnelles
- Connaissance et compréhension du système éducatif des pays partenaires (contenus, méthodes d'évaluation, ...)
- Motivation pour le métier
- Implication dans le projet d'établissement (Axe – Relation à l'international)
- Capacité à travailler avec des professeurs d'autres disciplines (HG, Lettres, Langues, Technologies)

IMPACT SUR L'ÉTABLISSEMENT

- Amélioration du climat scolaire Développement de l'interdisciplinarité
- Développement de l'ouverture et de la coopération avec des écoles d'autres pays
- Nouveaux lieux de stage en Europe
- Amélioration des relations entre élèves et personnels de l'établissement
- Développement du travail en équipe : entre professeurs, équipe administrative et équipe de direction
- Augmentation du rayonnement de l'établissement
- Renforcement de la dimension européenne dans le projet d'établissement • Implication des familles à la vie de l'établissement
- Soutien et participation d'acteurs locaux : collectivités, entreprises, associations de parents d'élèves
- Ouverture de sections européennes

En accord, avec Monsieur le Proviseur et l'intendant, pour tout élève identifié et engagé dans le projet Erasmus, les élèves devront :

- S'acquitter de la somme de 30 000F auprès de l'intendance (en attente validation CE)
- S'acquitter de la somme de 14 \$ ESTA online, correspondant à l'autorisation obligatoire d'arrêt aux Etats-Unis (Los Angeles)
- Déposer rapidement l'autorisation parentale signée, avec copies des passeports de l'élève, du ou des parents signataires de la présente autorisation CERFA
- S'engager pleinement (contrat moral) à travailler au quotidien pour réussir
- S'engager pleinement dans le projet pédagogique du Lycée de Pira'e
- Rendre compte de son séjour grâce un récit de voyage établi numériquement (avec photos) à rendre 5 jours après chaque retour de séjour
- Avoir une attitude irréprochable lorsque vous êtes logés en famille d'accueil et après

Descriptif du projet :

Première année : présentations et états des lieux

Identification des élèves, Lycée

Cohésion de groupes à Fare Hape à Papeno'o

Soutien en Anglais, Lycée, C14

ErasmusDays 10 et 11 Octobre 2019 au Lycée

Création chorégraphique, spectacle en Belgique, Lycée

Répétition pour la journée polynésienne, Lycée

Réunion avec les parents d'élèves, accueil Familles d'accueil, août 2020

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Ministère de l'économie verte, M ALPHA Tearii, conférence sur l'Europe, Erasmus Days, le 11 octobre 2019
 Députée, Mme SANQUER Nicole, conférence sur Erasmus, vie professionnelle des jeunes, le 10 octobre 2019
 Tahiti spot Light, direct vidéo, montage vidéo
 Assemblée de Polynésie Française
 ASMAN Impressions (T Shirts)

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique :

Réalisations en 2019 :

Concours de Logo
 Impressions des T shirts Erasmus
 Erasmus Days avec 6 ateliers le jeudi 10 et vendredi 11 octobre 2019
 Premier Voyage en Belgique du 13 au 26 Novembre 2019

Rédaction des 7 récits de voyage en anglais
Montage vidéo, 7 montages en tout

Perspectives pour 2020 :

Exposition numérique (Lycée)
Formation des groupes d'élèves au numérique (Lycée) de 12h à 13h

Evaluation des activités

Comportement des élèves avant voyage
Comportement des élèves après voyage
Qualité des montages vidéo
Qualité des récits de voyage
Questionnaire après voyage

6.10. Programmes horizontaux - Programme BEST 2.0

11 PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : Programme BEST	Réf. UE
--------------------------------	---------

Porteur du projet : UICN et partenaires	Responsable du suivi du projet en PF : Comité français de l'UICN Rapporteur : BAE/DAIEP
---	---

Budget du projet		
Coût global	F CFP	10 000 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	F CFP	10 000 000 €

Durée et phasage du projet : 2015-2020
Date de démarrage : Décembre 2014
Date de fin : Initialement décembre 2019 (prolongation jusqu'en juin 2020)
(N. mois) : 66

12 LE PROJET

Objectifs du programme :

- L'objectif global de BEST 2.0 est de promouvoir la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets basées sur les écosystèmes, comme base du développement durable dans les PTOM.

- L'objectif spécifique est de faciliter, d'habiliter et de renforcer les acteurs locaux, autorités locales et organisations de la société civile, qui sont engagés dans le développement local, la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et de services écosystémiques dans les PTOM.

- BEST 2.0 est conçu pour fournir un appui substantiel et efficace pour des actions au niveau local ainsi qu'au niveau régional ; la coopération régionale est cruciale dans les régions où se trouvent les PTOM. BEST 2.0 souhaite ainsi catalyser les efforts et constitue une contribution essentielle à la réalisation des buts et objectifs globaux en termes de biodiversité, de développement durable et de lutte contre les effets du changement climatique.

Bénéficiaires du projet :

Les entités bénéficiaires visées par les subventions moyennes sont: Organisations locales non-gouvernementales (ONGs) ; Organisations locales de la société civile ; Organisations locales communautaires(OCs) ; Organisations locales à but non lucratif ; Organisations locales à but lucratifs et socio-professionnelles répondant aux critères de la microentreprise ; Institutions locales sub-gouvernementales ; Organismes d'Etat membre européens ; Organisations régionales ; Organisations internationales ; - impliqués dans la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets basées sur les écosystèmes, comme base du développement durable dans les PTOM.

Les petites subventions BEST 2.0 visent principalement à faciliter l'accès à des financements appropriés des acteurs locaux basés dans les PTOM. Ainsi les bénéficiaires visés par les petites subventions BEST 2.0 sont: Organisations locales non-gouvernementales (ONGs) ; Organisations locales de la société civile ; Organisations locales communautaires(OCs) ; Organisations locales à but non lucratif ; Organisations locales à but lucratifs et socio-professionnelles répondant aux critères de la micro-entreprise ; Institutions locales sub-gouvernementales ; - impliqués dans la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets basées sur les écosystèmes, comme base du développement durable dans les PTOM.

Résumé du projet :

Le Programme BEST 2.0, coordonné par l'UICN et financé par la Direction générale pour la coopération internationale et le développement de la Commission européenne (CE DG DEVCO) dans le cadre de l'initiative phare biodiversité pour la vie (B4Life) offre un financement nécessaire, accessible et ciblé pour des actions de terrain de conservation et de développement durable dans les PTOM. Dans la région Pacifique, un appel à projets pour les Subventions Moyennes a eu lieu en 2015. Deux appels à projets pour les Petites Subventions ont été menés en 2016 et en 2017.

13 CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Le programme BEST 2.0 fait partie de l'initiative de l'Union européenne Biodiversité pour la Vie /Biodiversity for Life (B4Life). Il accorde des subventions pour des actions à petite et moyenne échelle visant des activités de conservation de la biodiversité et de développement durable dans les Pays et Territoires l'Outre-mer de l'Union européenne (PTOM). Ces PTOM ont un lien avec l'un des Etats membres suivants : Danemark, France, Pays-Bas et le Royaume-Uni. Les PTOM se trouvent dans cinq régions du monde :

- Pacifique
- Caraïbes
- Atlantique Sud
- Océan Indien
- Polaire et subpolaires

Descriptif du projet :

Le programme BEST 2.0 est un programme d'appui des Pays et Territoires d'Outre-Mer européens (PTOM) et leurs acteurs, soutenu par la Commission européenne (DG DEVCO) dans le cadre de l'initiative B4Life (Biodiversity for Life). Le programme vise à promouvoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écologiques, ainsi que l'approche écosystémique pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Le programme BEST 2.0 place cette approche écosystémique des questions de changement climatique au cœur du développement durable dans les PTOM. Afin de pouvoir apporter des subventions, le Programme BEST 2.0 organise des appels à projets pour financer des actions de terrain, à la fois au niveau local et régional. Les projets supportés par BEST 2.0 peuvent viser un ou plusieurs PTOM mais les subventions BEST 2.0 ne couvrent que les coûts afférents aux actions déployées dans les PTOM. Des projets régionaux peuvent prévoir à la fois des actions dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer européens et des Régions ultrapériphériques et/ou pays voisins indépendants, mais les actions dans ces derniers ne sont pas couvertes par BEST 2.0. Dans ce cas, les projets doivent présenter d'autres moyens de financement complémentaires pour financer les actions dans les Régions ultrapériphériques et/ou pays voisins indépendants. Dans la région Pacifique, un appel à projets pour les Subventions Moyennes a eu lieu en 2015. Deux appels à projets pour les Petites Subventions ont été menés en 2016 et en 2017.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Un des objectifs du programme BEST 2.0 est de faciliter, d'habiliter et de renforcer les acteurs locaux, autorités locales et organisations de la société civile, qui sont engagés dans le développement local, la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et de services écosystémiques dans les PTOM. La présence et disponibilité d'une équipe régionale dans chaque région concernée permet un accompagnement et appui des porteurs de projets, le partage des connaissances et des synergies entre les projets et les différents acteurs locaux ainsi qu'une capitalisation des leçons apprises plus aisés. Le programme BEST 2.0 propose un important volet de renforcement des capacités locales, notamment via des formations au montage et à la gestion de projets.

14 PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique

En 2015 :

Après la définition des règles du fonds, l'élaboration des documents cadre et la mise en place d'une plateforme dédiée très utiles pour les acteurs locaux associée à une campagne de communication, le premier appel à projets BEST 2.0 Subventions Moyennes dans le Pacifique a été lancé le 14 septembre. Au total, 15 projets ont été soumis pour la région Pacifique.

septembre-décembre :

- Diffusion des informations sur l'appel à projets auprès des acteurs locaux, européens et régionaux impliqués dans la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets basées sur les écosystèmes, comme base du développement durable dans les PTOM
- Accompagnement/conseils aux candidats
(Le secrétariat et l'équipe locale BEST 2.0 ont donné des conseils aux acteurs locaux. Au total, 230 échanges par email, 10 entretiens individuels et de nombreux appels téléphoniques avec plus de 70 interlocuteurs ont été traités par l'équipe régionale dans le Pacifique pour cette année.)
- Soumission des propositions : 4 décembre
- Vérifications administratives et soumission des propositions admissibles au Comité Régional de Conseil pour évaluation technique (décembre).

En 2016 :

Avril : après les évaluations menées par Comité Régional de Conseil, annonce aux candidats des résultats de l'appel à projets Subventions Moyennes : sur 15 propositions de projet complet pour la région Pacifique, 4 propositions choisies par la CE :

- *1) Pacific Biodiversity Blue Belt (PROE en partenariat avec l'AFB)
- *2) Protect and restore the dry forest of the coast on New Caledonia (Conservatoire d'espaces naturels –NC)
- *3) Saving the 2 most threatened birds from extinction (PF – Association la SOP Manu)
- *4) Biopelagos (CPS en partenariat avec l'IRD – NC & WF)

Démarrage des projets selon leurs calendriers d'activités après la signature des contrats.

25 avril 2016 : lancement de l'appel à projets Petites subventions qui s'est déroulé en deux étapes :

Avril 2016 : soumission des notes de concept – formulaire synthétique (57 notes de concept déposées dans la région Pacifique)

Mai 2016 : évaluation technique des notes de concept par le Comité régional consultatif et présélection des projets (27 projets présélectionnés dans le Pacifique)

Juillet 2016 : ateliers de formation organisés par l'équipe régionale dans le Pacifique dans les 3 territoires concernés (PF, NC, WF) : 38 participants au total et des retours très positifs des candidats

Août 2016 : soumission des propositions complètes

Septembre 2016 : évaluation technique des propositions complètes par le Comité régional consultatif

Novembre 2016 : Sur 21 propositions complètes déposées dans la Pacifique, 12 projets retenus par la CE pour le Pacifique dont 6 en Polynésie française :

- 1)* Tukemaragai: restauration écologique des petites îles du Sud-Est des Gambier (Commune des Gambier)
- 2)* Conservation des vestiges de forêts naturelles du plateau de Maraeti'a, vallée de la Punaruu, Tahiti (Association Te rau atiatu a tau a hiti noa tu / Union pour la sauvegarde de la nature)
- 3)* Conservation du Martin-chasseur de Niau, en danger critique d'extinction, par la communauté locale (Association Vaitamae de la Réserve de biosphère de la commune associée de Niau)
- 4)* Renforcement des capacités locales pour la protection du patrimoine naturel terrestre de Rimatara (Association Rima'ura)
- 5)* Hei Moana, Les sentinelles de l'Océan (Association Te mana o te moana)
- 6)* Sauvegarde de la flore menacée de l'atoll de Anaa et définition de zones prioritaires de conservation basées sur la flore et la malacofaune sur les atolls soulevés de Anaa et Niau aux Tuamotu (Association Pu Tahī Haga no Ganaa)

En 2017

1^{er} semestre 2017 :

- organisation d'une mission Rom (1^{er} trimestre 2017)
 - démarrage des projets financés dans le cadre de l'appel à projets 2016 selon leurs calendriers d'activités ; suivi mensuel des projets par l'équipe régionale ; visites des projets sur le terrain.
 - ateliers de formation sur la gestion financière, administrative et technique des projets financés organisés par l'équipe régionale dans les 3 territoires concernés (PF, NC, WF)
 - ateliers de formation au montage de projet organisés par l'équipe régionale afin de préparer les candidats pour l'appel à projets 2017.
- 175 participants aux ateliers de formation au total dans les 3 territoires, des retours très positifs des participants.

20 Mars 2017 : lancement de l' « appel à projets BEST 2.0 Petites Subventions (jusqu'à 100 000 €) » dans les 4 PTOM du Pacifique lancement de l'appel à projets Petites subventions qui s'est déroulé en deux étapes.

Avril 2017 : soumission des notes de concept – formulaire synthétique (42 notes de concept déposées dans la région Pacifique (étape 1)

Mai 2017 : évaluation technique des notes de concept par le Comité régional consultatif et présélection des projets (29 projets présélectionnés dans le Pacifique)

Juin 2017 : ateliers de formation organisés par l'équipe régionale dans le Pacifique dans les 3 territoires concernés (PF, NC, WF)

Juillet 2017 : soumission des propositions complètes (étape 2).

Septembre 2017 :

- évaluation technique des propositions complètes par le Comité régional consultatif
- le 4^{ème} Comité du Pilotage du Programme BEST 2.0 réuni à Bruxelles : sur 23 propositions complètes déposées dans la Pacifique, 8 projets retenus par la CE pour le Pacifique dont 5 en Polynésie française :

- 1)* Restauration de petits bassins versants du plateau Te Mehani rahi (Association Tuihana)
- 2)* Développement du réseau d'aires marines éducatives dans 5 nouvelles écoles de Polynésie française (Fédération des associations de protection de l'environnement)
- 3)* Urgence pour la sauvegarde du milieu terrestre de Rapa (Association Raumatariki Rapa)
- 4)* Assurer la Sauvegarde des Oiseaux Rares et Menaces de Ua Huka (Association Vaiku'a i te manu o Ua Huka)
- 5)* AGRISUB – Substrats de culture agricole biologiques pour l'utilisation durable des ressources naturelles, la séquestration du carbone et la lutte contre les espèces envahissantes (Vaihuti Fresh – petite entreprise)

Tenue d'une « conférence politique » BEST en marge du forum UE-PTOM (Aruba – février 2017) afin de définir les options et de valider in fine un mécanisme de financement pérenne sur la biodiversité Outre-mer.

Organisation d'une conférence « BEST FUTURE » (Bruxelles – 28 novembre 2017) : présentation des résultats du programme BEST, des projets financés, et discussions sur le futur mécanisme de financement pérenne

Réalisations en 2018 :

1er semestre 2018 :

- démarrage des projets financés dans le cadre de l'appel à projets 2017 selon leurs calendriers d'activités ; suivi mensuel des projets par l'équipe régionale ; visites des projets sur le terrain ;
- ateliers de formation sur la gestion financière, administrative et technique des projets financés organisés par l'équipe régionale dans les 3 territoires concernés (PF, NC, WF) ;
- ateliers de formation sur le rapportage technique et financier organisés par l'équipe régionale dans les 3 territoires concernés (PF, NC, WF).

2nd semestre 2018 :

- clôture des projets financés par l'appel à projets 2016, accompagnement individuel sur le rapportage financier et l'audit ;
- 5^{ème} Comité du Pilotage du Programme BEST 2.0 : bilan des projets en cours et perspectives du programme BEST.

Réalisations en 2019 :

1er semestre 2019 :

- clôture des projets financés par l'appel à projets 2017, accompagnement individuel sur le rapportage financier et l'audit.

2nd semestre 2019 :

- 8-10 Octobre 2019 : atelier régional de capitalisation du programme BEST 2.0 tenu à Tahiti rassemblant les bénéficiaires des trois appels à projets BEST 2.0 de la région Pacifique (la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna).

Perspectives pour 2020 :

- Clôture des derniers audits
- Promotion des résultats des projets financés par le programme BEST 2.0
- Finalisation du document de capitalisation du programme